PARLEMENT WALLON

SESSION 2019-2020

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance plénière*

Mercredi 1er juillet 2020

SOMMAIRE

Ouverture de la séance
Absences motivées
Communication
Ordre du jour – Approbation
Communications
Communication2
Communications2
Documents – Dépôt
Documents – Prises en considération
Débat
Débat sur les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19, en application de l'article 70 du règlement
Exposé introductif du Gouvernement wallon
Intervenants: M. le Président, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, M. Crucke Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, M. Dermagne, Ministre de Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bienêtre animal
Échange de vues
Intervenants: M. le Président, MM. Mugemangango, Frédéric, Desquesnes, Wahl, Hazée, Hardy, Collin Fontaine, Liradelfo, Dodrimont, Mmes Pavet, Cremasco, Bernard, Kapompole, Laffut
Reprise de la séance40
Absences motivées40
Modification de l'ordre du jour40
Déclarations d'intérêt régional40

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes
Questions urgentes
Question urgente de M. Antoine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'avenir de l'incinérateur de Virginal »
Intervenants : M. le Président, M. Antoine, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal
Question urgente de M. Disabato à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les déclarations du gouverneur de la Banque nationale sur les dépenses publiques en Wallonie »
Intervenants : M. le Président, M. Disabato, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives
Question urgente de Mme Galant à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le financement des zones de secours »
Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
Question urgente de M. Dodrimont à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le nouvel outil d'évaluation Covid Event Risk Model (CERM) pour l'organisation d'un événement »
Intervenants : M. le Président, M. Dodrimont, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
Questions d'actualité
Question d'actualité de M. Mugemangango à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le travail de mémoire sur le colonialisme »
Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon44
Question d'actualité de M. Hardy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'annonce d'Airbus de réduire ses activités »
Intervenants : M. le Président, M. Hardy, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences
Question d'actualité de M. Hermant à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « les coupures de compteurs à budget » ;

Déclaration d'intérêt régional de M. Desquesnes sur « le dépôt d'une proposition de décret sur les circuits courts et la

désaffection des consommateurs depuis le déconfinement »

Question d'actualité de M. Douette à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « la gestion des

compteurs à budget chez Resa »;

Question d'actualité de M. Fontaine à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « la réactivation des compteurs à budget »
Intervenants : M. le Président, MM. Hermant, Douette, Fontaine, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal
Question d'actualité de M. Mugemangango à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la crise humanitaire dans les maisons de repos selon Médecins sans frontières (MSF) »
Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
Question d'actualité de M. Cornillie à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la rationalisation de la compétence sportive »
Intervenants : M. le Président, M. Cornillie, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives
Question d'actualité de M. Botin à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le système de reconnaissance faciale dans les aéroports wallons »
Intervenants : M. le Président, M. Botin, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives
Question d'actualité de Mme Mauel à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'implication de personnel communal dans la constitution de permanences politiques »
Intervenants : M. le Président, Mme Mauel, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
Question d'actualité de M. Desquesnes à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le refus de désignation d'un conseiller de l'opposition d'Écaussinnes au sein d'une société de logement public »
Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
Question d'actualité de M. Di Mattia à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « le « pass tourisme » gratuit lancé en Province de Liège »
Intervenants : M. le Président, M. Di Mattia, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière
Question d'actualité de Mme Kelleter à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le bien-être animal dans les abattoirs »
Intervenants : M. le Président, Mme Kelleter, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

Ruralité et du Bien-être animal, sur « les abandons d'animaux »
Intervenants : M. le Président, Mme Roberty, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal
Question d'actualité de Mme Goffînet à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la collecte et le traitement des réfrigérateurs par Recupel »
Intervenants : M. le Président, Mme Goffinet, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal
Débat sur les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19, en application de l'article 70 du règlement
Échange de vues (Suite)
Intervenants: M. le Président, M. Heyvaert, Mme Greoli, MM. Dispa, Antoine, Beugnies, Collin, Mme Laruelle, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, MM. Mugemangango, Dodrimont, Frédéric, Desquesnes, Wahl, Hazée
Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 5 mars 2020 portant modification de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et à la gestion des déchets d'emballages (Doc. 126 (2019-2020) N° 1 à 3)
Discussion générale
Intervenants : M. le Président, M. Dupont, Mme Pécriaux, MM. Matagne, Janssen, Clersy, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal
Examen de l'article unique
Projet de décret transposant la directive (UE) 2017/1852 du Conseil du 10 octobre 2017 concernant les mécanismes de règlement des différends fiscaux dans l'Union européenne (Doc. 154 (2019-2020) N° 1 à 3)90
Discussion générale
Intervenants : M. le Président, MM. Furlan, Botin, Hazée, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives
Examen des articles
Proposition de résolution visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée de faire la lumière sur la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 au sein des maisons de repos et des maisons de repos et de soins en Wallonie, déposée par M. Mugemangango (Doc. 174 (2019- 2020) N° 1 et 2)

Question d'actualité de Mme Roberty à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, MM. Mugemangango, Frédéric, Wahl, Hazée	103
Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Mugemangango à M. Di Rupo, Ministra du Gouvernement wallon, sur le moratoire sur les licenciements durant la crise du covid-19 par M. Mug (Doc. 189 (2019-2020) N° 1) et par M. Hardy, Mme Galant et M. Disabato (Doc. 190 (2019-2020) N° 1)	emangango
Vote nominatif	
Intervenants : M. le Président, MM. Mugemangango, Hardy, Disabato	107
Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-P. Gouvernement wallon, sur la nécessité démocratique d'une transparence de l'action gouvernementale en W. Mugemangango (Doc. 191 (2019-2020) N° 1), par M. Hardy, Mme Galant et M. Disabato (Doc. 192 (N° 1) et par MM. Desquesnes et Bastin (Doc. 193 (2019-2020) N° 1)	allonie par 2019-2020)
Vote nominatif	
Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, Mme Galant, MM. Sahli, Hazée, Mugemangango	108
Demande d'urgence	111
Vote nominatif	
Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes	111
Demande de priorité	112
Vote nominatif	
Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Wahl, Hazée, Frédéric	112
Projet de motion déposé en conclusion du débat sur les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre sanitaire de la covid-19 par MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 217 (2019-2020) N° 1)	
Vote nominatif	114
Proposition de résolution visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée de faire la lun gestion de la crise sanitaire du Covid-19 au sein des maisons de repos et des maisons de repos et de soins et déposée par M. Mugemangango (Doc. 174 (2019- 2020) N° 1 et 2)	n Wallonie,
Vote nominatif	114
Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 5 mars 2020 portant modification de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et à la gestion des déchets d'emballages (Doc. 2020) N° 1 à 3)	126 (2019-
Vote nominatif	115

Projet de décret transposant la directive (UE) 2017/1852 du Conseil du 10 octobre 2017 concernant les n règlement des différends fiscaux dans l'Union européenne (Doc. 154 (2019-2020) N° 1 à 3)	
Vote nominatif	115
Liste des intervenants	116
Index des matières	117
Abréviations courantes	118

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Marcourt, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 1 minute.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. - Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- MM. Evrard et Nemes, pour raisons de santé;
- M. le Ministre Henry, pour des précautions sanitaires.

COMMUNICATION

M. le Président. - Je vous informe que, en application de l'article 11 du règlement de police des locaux de l'assemblée, la salle des séances plénières est étendue aux salles 1, 2 et 5, depuis lesquelles les députés pourront participer aux votes.

Seuls les députés présents en salle des séances plénières pourront prendre la parole.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. - Conformément à l'article 28.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

1

J'ai été saisi du dépôt des propositions suivantes :

- la proposition de décret relatif aux subventions visant à augmenter les aménagements cyclables, déposée par MM. Matagne, Desquesnes, Mme Schyns, M. Collin, Mme Greoli et M. Dispa (Doc. 199 (2019-2020) N° 1);
- la proposition de décret modifiant l'article L1314-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, déposée par MM. Antoine, Dispa, Mme Greoli,

- MM. Desquesnes, Bastin et Collin (Doc. 200 (2019-2020) N° 1);
- la proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon de prendre des mesures particulières concernant les secteurs des autocaristes et voyagistes en suite de la crise de la covid-19, déposée par Mmes Goffinet, Vandorpe, MM. Antoine, Collin, Matagne et Bastin (Doc. 201 (2019-2020) N° 1);
- la proposition de décret spécial modifiant l'article 41 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles afin de consacrer le droit pour l'auteur d'une pétition d'être entendu pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Hazée, Frédéric, Wahl, Demeuse, Marcourt et Mme Galant (Doc. 203 (2019-2020) N° 1);
- la proposition de décret précisant les modalités du droit pour l'auteur d'une pétition d'être entendu pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Hazée, Frédéric, Wahl, Demeuse, Marcourt et Mme Galant (Doc. 204 (2019-2020) N° 1).

Je vous propose d'ajouter leur prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ainsi modifié ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

- **M. le Président**. J'ai été saisi du dépôt des propositions de modification du règlement du Parlement de Wallonie suivantes :
 - la proposition de modification du règlement du Parlement de Wallonie visant à modifier les articles 9, 36, 37, 69, 129, 130, 135 et 147 du règlement, déposée par MM. Frédéric, Marcourt, Wahl, Mme Galant, MM. Hazée et Disabato. Elle a été imprimée et distribuée sous le n° 134 (2019-2020) N° 1;
 - la proposition de modification du règlement du Parlement de Wallonie visant à modifier l'article 127 du Règlement, déposée par

MM. Hazée, Demeuse, Frédéric, Marcourt, Wahl et Mme Galant. Elle a été imprimée et distribuée sous le n° 198 (2019-2020) N° 1.

Elles ont été déposées sur le portail des parlementaires et seront envoyées à la Commission des affaires générales et des relations internationales.

COMMUNICATION

M. le Président. - Je porte à votre connaissance, en application de l'article 127.4 du règlement, qu'une pétition sur « Non à la gratuité du réseau TEC » m'a été adressée.

Elle sera envoyée à la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité.

COMMUNICATIONS

M. le Président. - Divers documents m'ont été adressés :

- l'avis RUR.20.079.AV-Chasse du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon fixant les dates de l'ouverture, de la clôture et de la suspension de la chasse, du 1er juillet 2020 au 30 juin 2025 ;
- l'avis SCIEN.20.AV.01 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) – Renforcer l'attractivité des filières STEM;
- l'avis RUR.20.148.AV-Chasse du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon dérogeant pour l'année 2020 à l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 avril 1998 organisant l'examen de chasse en Région wallonne pour tenir compte des mesures de confinement et de protection contre le covid-19 imposées;
- l'avis ENERGIE.20.01.AV-LOG.20.01.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret modifiant le décret du 28 novembre 2013 relatif à la performance énergétique des bâtiments;
- l'avis ENERGIE.20.03.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'AGW du 27 juin 2013 mettant en place un système de certification des installateurs de systèmes de production d'énergie à partir de sources renouvelables et des professionnels des travaux liés à l'efficacité énergétique;
- la pétition sur « Non à la gratuité du réseau TEC »;

- le rapport d'activités du Service de Médiation de l'Énergie pour l'année 2019 ;
- l'avis A.1439 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret modifiant l'article 283 du CWASS concernant les services et structures s'adressant aux personnes handicapées;
- l'avis d'initiative A.1440 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'évaluation et l'impact social des politiques publiques dans le domaine social;
- le rapport annuel relatif à l'exercice de la tutelle pour l'année 2019 ;
- l'avis A.1441 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret modifiant le décret du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales;
- l'avis ENERGIE.20.02.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant sur les conditions sectorielles relatives aux parcs d'éoliennes d'une puissance totale supérieure ou égale à 0,5 MW;
- l'avis RUR.19.120.AV-Nature du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet de plan d'actions pour le Loup en Wallonie;
- l'avis ENV.20.27.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet de plan « Arrêté du Gouvernement wallon portant conditions sectorielles relatives aux parcs d'éoliennes d'une puissance totale supérieure ou égale à 0,5 MW » et sur le projet de plan « Arrêté ministériel relatif aux études acoustiques des parcs éoliens » ;
- le rapport d'activités de la Fondation rurale de Wallonie (FRW) pour l'année 2019.

Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

La liste reprenant les documents a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DOCUMENTS

Dépôt

M. le Président. - La liste des rapports de commission a été adressée aux membres :

 le rapport présenté au nom de la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité par M. Bierin sur la pétition sur la réalisation du

- tronçon manquant de la RN54 ; il sera imprimé et distribué sous le n° 194 (2019-2020) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Souscommission du contrôle de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) par M. Bierin sur la proposition d'appel à candidatures et de lettre de mission pour le poste de directeur en charge de la direction socio-économique et tarifaire de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) ; il a été imprimé et distribué sous le n° 195 (2019-2020) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Commission chargée de questions européennes par Mmes Sobry et Grovonius sur le projet pilote « Contribution des débats politiques au sein des parlements régionaux » du Comité européen des régions et de la Conférence des assemblées législatives des régions d'Europe (CALRE); il sera imprimé et distribué sous le n° 196 (2019-2020) N° 1;
- le rapport présenté au nom de la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité par MM. Léonard et Fontaine sur la précarité énergétique;

Audition de:

- Mme Wernerus, conseillère à la Cellule sociale énergie de la Fédération des CPAS ;
- M. Deblocq, conseiller en production d'électricité à la Fédération Belge des Entreprises électriques et Gazières (FeBEG);
- Mme Ciuti, coordinatrice du réseau Wallon pour l'Accès Durable à l'Énergie (RWADE);
- Mmes Mahy et Leclercq, Secrétaire générale et animatrice en matière de réduction des inégalités et lutte contre la pauvreté du réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP);
- M. Houtman, Médiateur fédéral de l'énergie;
- M. Robert, juge de paix en Région wallonne;
- Mme Mosselmans, juge de paix en Région de Bruxelles-Capitale ;
- M. Wallenborn, chercheur à l'Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire (IGEAT) de l'ULB;
- M. Renier, Président de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE);
- M. Grifnée, Administrateur délégué de l'Opérateur des réseaux gaz et électricité (ORES);
- M. Poncin, coordinateur d'Infor GazElec.

Il sera imprimé et distribué sous le n° 197 (2019-2020) N° 1.

DOCUMENTS

Prises en considération

M. le Président. - L'ordre du jour, en application des articles 95 et 126 du règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération des propositions suivantes :

- la proposition de décret déposée par MM. Matagne, Desquesnes, Mme Schyns, M. Collin, Mme Greoli et M. Dispa (Doc. 199 (2019-2020) N° 1);
- la proposition de décret déposée par MM. Antoine, Dispa, Mme Greoli, MM. Desquesnes, Bastin et Collin (Doc. 200 (2019-2020) N° 1);
- la proposition de résolution déposée par Mmes Goffinet, Vandorpe, MM. Antoine, Collin, Matagne et Bastin (Doc. 201 (2019-2020) N° 1);
- la proposition de décret spécial déposée par MM. Hazée, Frédéric, Wahl, Demeuse, Marcourt et Mme Galant (Doc. 203 (2019-2020) N° 1);
- la proposition de décret déposée par MM. Hazée, Frédéric, Wahl, Demeuse, Marcourt et Mme Galant (Doc. 204 (2019-2020) N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur leur prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, les propositions sont prises en considération. Les propositions n° 199 et n° 201 seront envoyées à la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité, la proposition n° 200 à la Commission du logement et des pouvoirs locaux et les propositions n° 203 et n° 204 à la Commission des affaires générales et des relations internationales.

DÉBAT

DÉBAT SUR LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 70 DU RÈGLEMENT

M. le Président. - En application de l'article 70 du règlement, l'ordre du jour appelle le Débat sur les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19.

Dans le cadre des interventions parlementaires, je rappelle que la parole sera donnée aux intervenants, dans l'ordre protocolaire des ministres, sur base des recommandations horaires suivantes : le groupe PTB pour 45 minutes, le groupe PS pour 30 minutes, le groupe cdH pour 45 minutes, le groupe MR pour 30 minutes et le groupe Ecolo pour 30 minutes.

Exposé introductif du Gouvernement wallon

M. le Président. - La parole est aux membres du Gouvernement wallon pour un exposé introductif, pour 90 minutes. Nous poursuivrons après avec l'intervention des présidents de groupe.

La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Président, chers collègues, après quatre mois de souffrance et d'angoisse, les membres du Gouvernement tiennent tout d'abord à rendre hommage à toutes les personnes touchées directement ou indirectement par cette crise sanitaire sans précédent. Notre population sort très éprouvée de cette période.

Aujourd'hui, je vais adresser aux Wallonnes et aux Wallons un message d'espoir. L'épidémie est actuellement sous contrôle, mais elle laissera des traces profondes. Elle a changé notre existence et elle changera encore notre manière de vivre demain.

Au-delà des chiffres et statistiques, cette épidémie aura au moins eu le mérite de rétablir les vraies priorités. Certains sujets sont devenus vitaux pour tout le monde et d'autres ont perdu de leur importance. Parmi les sujets prioritaires figure bien sûr la santé qui occupe désormais la plus haute marche du podium. Je pourrais aussi parler de la solidarité, de la protection des plus faibles, de la qualité de notre environnement, de la mobilité douce, des circuits courts et de l'économie collaborative. Jamais, sans doute, n'avions-nous pris du temps et tant pris soin des autres, tant roulé à vélo, tant consommé des produits locaux, tant renoué avec la nature, le silence et la beauté du monde.

Les obsessions d'hier ont connu, à l'inverse, une sorte de chute d'Icare. Malmenée, la sacro-sainte orthodoxie budgétaire et financière – mon collègue du Budget vous le dira – voulue par le Fonds monétaire international, l'OCDE et la Commission européenne. Dételés, les diktats économiques et culturels du monde mercantile. Oubliés, les projets de privatisation de la sécurité sociale. Au revoir, ce modèle de développement qui saccage la planète.

Mes chers collègues, nous sommes toujours en phase d'extrême prudence et nous devrons maintenir toute notre vigilance au cours des prochains mois. Tant qu'au moins un vaccin ou au moins un médicament anti-covid-19 n'est pas disponible, la plus grande précaution sanitaire reste de mise.

Tout doucement, nous repartons quand même de l'avant. L'heure est au rebond; non de l'épidémie, je l'espère, mais le rebond de notre société. Les activités reprennent et, avec elles, c'est un nouveau projet wallon qui pourra enfin être décidé. L'heure est d'abord au rebond de notre économie. L'heure est également au rebond de la qualité de nos emplois. L'heure est

également à la concrétisation de la transition environnementale.

Le Gouvernement est convaincu que nous sommes à un tournant historique. Le Gouvernement prend les devants et se dote d'un programme extrêmement ambitieux pour aider la Wallonie à opérer sa transformation. Sous cette législature, nous adopterons une série de décisions très importantes qui changeront à jamais la face de notre Wallonie. Au bout du chemin que nous allons suivre ensemble se trouvent une prospérité nouvelle et une qualité de vie accrue pour les habitants de notre Wallonie.

Vous le savez, le Gouvernement a déjà dégagé près de 750 millions d'euros. Ce budget permet d'apporter des solutions d'urgence aux travailleurs indépendants et autres acteurs de notre société, et d'éviter un effondrement de l'économie wallonne.

Après le sauvetage, vient le temps de la reconstruction. Le Gouvernement se concentre désormais sur la Wallonie d'après, une Wallonie que nous voulons plus dynamique, plus solidaire et plus verte. C'est de cette volonté qu'est né le projet de développement Get up Wallonia.

Ce projet, nous ne le construisons pas seuls, isolés derrière les murs de nos cabinets ministériels. Nous ferons tout d'abord appel à un consultant expérimenté à large expérience. Le marché de services européen a été lancé le 19 juin.

Nous avons aussi prévu un conseil stratégique composé de personnalités académiques issues de nos universités qui conseilleront directement le Gouvernement.

Nous mettrons, par ailleurs, sur pied trois *task forces* opérationnelles dans les secteurs économique, social et environnemental.

Ces trois *task forces* seront composées d'experts de terrain, CEO, partenaires sociaux, responsables représentatifs des domaines économiques, sociaux, environnementaux. Ils formuleront des propositions concrètes.

Enfin, les citoyens qui le souhaitent seront associés au processus. Ils pourront s'exprimer, faire part de leurs idées et réagir aux propositions. Une plateforme numérique est prévue, de même que des formulaires papier, disponibles dans différents lieux publics.

Quelles seront les missions des uns et des autres, me direz-vous? Le Conseil stratégique, avec le concours du consultant, assurera la coordination et la cohérence entre les contributions des trois *task forces* et celles des citoyens. Quant au consultant, il aura notamment pour mission de déterminer les forces, les faiblesses, les menaces, les opportunités, les chaînons manquants dans la chaîne de valeurs de notre Wallonie. On croit les

connaître, mais on ne les connaît pas tout à fait. Le consultant aura également pour mission de comparer notre Région avec d'autres régions européennes, d'accompagner la mise en œuvre des mesures, de gérer l'ensemble des opérations liées au processus de participation citoyenne.

Plusieurs candidats consultants se sont d'ores et déjà manifestés. L'intérêt que nous portent les professionnels montre à quel point la pertinence de notre démarche est réelle. Nous en sommes très heureux.

Mesdames et Messieurs, j'invite la population de Wallonie à s'emparer de Get up Wallonia, à s'approprier Get up Wallonia. J'invite nos concitoyens à faire connaître leurs attentes pour les 10 prochaines années. Toutes les contributions seront examinées et les propositions pertinentes prises en considération. Je vous invite également à vous impliquer, vous, Mesdames et Messieurs les parlementaires wallons. Cette ambition Get up Wallonia, pour réussir, a naturellement besoin de votre soutien. Que vous soyez dans la majorité ou dans l'opposition, vous êtes des acteurs essentiels du redressement wallon.

Nous savons tous que seule une attitude positive et constructive permettra à notre Région de tourner la page des difficultés. Dès qu'il sera établi, le plan Get up Wallonia sera présenté à votre honorable assemblée.

Mes chers collègues, j'en termine. Avec les perspectives que nous ouvrons, les Wallonnes et les Wallons pourront rester fidèles à eux-mêmes et à leurs traditions, tout en se projetant dans une nouvelle modernité.

« L'avenir n'est plus ce qu'il était », avait affirmé Paul Valéry. En effet, l'avenir, ce ne sont plus les mégaentreprises qui dominent le monde, l'avenir n'est pas à la destruction jugée inexorable de notre planète. Cet avenir-là a fait son temps, et plus grand monde ne le désire.

Le nouvel avenir, l'avenir que nous proposons ici, c'est d'abord un recentrage sur les besoins fondamentaux des êtres humains. C'est aussi un respect scrupuleux de l'environnement et une attention vigilante aux signaux que nous envoie la nature. C'est enfin une économie plus dynamique, plus locale et plus à la pointe des technologies nouvelles, une économie plus respectueuse des travailleurs et de leur dignité, une économie de l'intelligence qui facilite les tâches humaines.

Le Gouvernement de Wallonie ne prétend pas vouloir changer tout, du tout au tout, à l'échelle d'une seule législature, mais il entend donner une impulsion décisive pour que notre Wallonie accomplisse un grand bond en avant ; une impulsion qui rende espoir aux habitants de notre Wallonie. C'est l'ambition de tous les membres du Gouvernement, c'est notre engagement.

La voie se dégage. Avec votre soutien, Mesdames et Messieurs les parlementaires, nous pourrons définitivement nous projeter vers un horizon prospère et exaltant. L'espoir est grand et la confiance est de mise.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Mesdames et Messieurs les députés, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues membres du Gouvernement, Mesdames et Messieurs, je souhaiterais, peut-être en quelques mots, vous indiquer ce que fut l'action menée, singulièrement dans les départements qui relèvent de mes compétences, tout au long de cette crise.

Je voudrais évidemment, avant d'entamer mon propos, m'associer au message du ministre-président et témoigner tout notre soutien, toute notre sympathie à toutes celles et ceux qui ont œuvré sur l'ensemble des fronts, à commencer par le front médical, à travers cette lutte contre la pandémie, adresser bien sûr ma plus profonde sympathie à l'ensemble des familles des victimes ou des personnes concernées par la maladie.

En ce qui concerne le front économique, tout d'abord, les entreprises se sont mobilisées pour répondre de façon très forte avec le soutien de nos centres de recherche, de nos dispositifs d'aide et avec le soutien également de nos clusters, de nos centres de compétences, pour répondre aux besoins les plus immédiats. Nous avions des pénuries d'un certain nombre de matériaux, de matériels et de dispositifs.

C'est ainsi que, comme vous le savez, avec l'entreprise Deltrian, nous nous sommes mobilisés, avec que ma consœur, Mme la Ministre Morreale, pour mettre en place rapidement un dispositif de production de masques, qui nous permettra de disposer à la fois d'un stock stratégique en Wallonie, mais aussi d'une capacité de 90 millions de production d'unités de masques par an, qui peut être portée à 120 millions si nécessaire.

Nos entreprises ont été plus de 105 à le faire. Elles se sont mobilisées de manière à produire toute une série de matériels visant à décontaminer les masques, par exemple, à produire des écouvillons, des plaques à puits, des réactifs et toute une série d'autres besoins, et de rencontrer une série d'autres besoins tellement impérieux.

Par ailleurs, nous avons souhaité, à travers nos dispositifs de recherche et de développement, à la fois soutenir ces efforts immédiats, mais bien sûr aussi les perspectives en termes de recherche, de manière à

pouvoir à la fois déployer ces équipements, mais aussi nous aider à identifier des perspectives pour mettre sur le marché ces vaccins ou ces dispositifs curatifs dont nous avons tant besoin.

En ce sens, un budget complémentaire de 25 millions d'euros a été dégagé et, par ailleurs, les dispositions, les pourcentages, les possibilités de bénéficier des crédits Recherche ont été adaptés.

Par ailleurs, deuxième élément, nous avons souhaité répondre aux besoins de liquidités, aux besoins les plus immédiats des entreprises. Je ne dois pas vous rappeler à quel point les dossiers des aides d'indemnité immédiate, les 5 000, les 2 500 euros ont été organisés. Nous avons aujourd'hui près de 112 000 dossiers de cette nature, 5 000 et 2 500 rassemblés, introduits, traités et déposés par l'ensemble des entreprises concernées.

Dans le même temps, nous avons souhaité que nos outils financiers puissent eux-mêmes adapter leurs réponses, leurs cadres, leurs leviers pour pouvoir, face à cette situation totalement exceptionnelle, également disposer d'une réponse qui l'était tout autant. C'est ainsi que, tant en ce qui concerne la SRIW que la SOGEPA ou que la SOWALFIN, nous avons chaque fois pu modifier – j'ai déjà exposé en ce Parlement le détail de ces mesures – à la fois les conditions d'intervention, les plafonds d'intervention ainsi que les procédures de manière à répondre de façon accélérée à l'ensemble des besoins, le dispositif de type réaction, prochainement soumis à votre assemblée, de prêt Coup de pouce, le dispositif de type prêt Ricochet tel que vous le connaissez.

Par ailleurs, une part importante de notre activité fut mobilisée par les réponses aux situations individuelles. Il ne se fait pas un jour sans qu'une difficulté ne soit portée à notre connaissance concernant telle ou telle situation d'entreprise, tel ou tel secteur, telle ou telle demande spécifique. Avec notre administration, avec les outils financiers, nous tentons, dans un délai très court, d'apporter chaque fois une réponse, en ayant en tête à la fois la préservation de l'emploi, la préservation de l'activité et le fait de répondre aux besoins transversaux de solvabilité de nos entreprises.

Ce sera un enjeu absolument essentiel du plan Get up Wallonia, singulièrement de son volet économique : les efforts visant à pouvoir assurer la solvabilité de nos entreprises à court et moyen terme, c'est-à-dire leur permettre de réactiver à la fois leurs achats auprès de leurs fournisseurs, leurs investissements, leurs projets. Vous avez lu comme moi que l'un des éléments majeurs de la relance est l'investissement, public et parapublic, nous y sommes attentifs, mais aussi l'investissement des entreprises et des acteurs économiques.

Je me permets également d'indiquer que, dans l'ensemble de ces situations, vous le savez, les

dynamiques de réindustrialisation de notre territoire, de réappropriation d'un certain nombre d'éléments de nos chaînes de production sur le territoire européen, singulièrement sur le territoire wallon, ont fait l'objet à la fois de préparations au niveau des équipes, au niveau de notre cabinet, mais aussi de dialogues approfondis au niveau européen. C'est l'un des autres volets de la gestion de cette crise : articuler le lien entre Région wallonne, entre interlocuteurs fédéraux et, bien sûr, entre les dispositifs européens.

Permettez-moi d'ajouter – M. le Ministre-Président y a fait allusion – combien le volet agricole a également retenu notre attention à travers des mesures de gestion de crise, à travers le soutien à la proximité portée par l'APAQ-W, à travers des actions spécifiques menées en matière d'écoulement de produits dont le marché était complètement saturé. Je pense à certaines productions végétales, comme les pommes de terre, où des dispositions spécifiques ont été mobilisées pour les agriculteurs en termes, par exemple, d'organisation de stocks ou de gestion des dispositifs mis en œuvre par l'Europe.

Je terminerai mon propos en évoquant deux éléments qui me paraissent également importants : les adaptations réglementaires ou les adaptations des instructions à l'administration. Il nous est apparu, avec les collègues du Gouvernement, que, pendant la période concernée, il convenait de suspendre les procédures, notamment dans leur dimension de consultation permis publique de d'urbanisme, de d'environnement, mais il nous est apparu également indispensable de reprendre dès que possible, dans des conditions sanitaires acceptables et balisées par le Conseil national de sécurité. C'est ainsi que, dès le 30 avril, l'ensemble des procédures d'urbanisme ont pu être réactivées.

Je terminerai mon propos en évoquant également l'action de l'IFAPME, des centres de compétences qui, tout au long de cette période, ont également adapté à la fois leur organisation de formations de cours et de stages, en combinant formation à distance et présentielle, en organisant, en déclinant l'année académique ou l'année scolaire sur une base qui soit adaptée à la situation, à la réalité.

Je termine, dans le temps qui m'est imparti, en indiquant que, avec nos 301 000 indépendants, avec nos 78 000 entreprises, nous avons maintenant un extraordinaire rendez-vous. Vous le savez, une chute du produit intérieur brut de 8 %, en l'espace de quelques semaines, est complètement inédite dans notre histoire depuis la période de guerre. Il convient aujourd'hui que nous puissions être acteurs et moteurs de cette résilience collective, qui concerne à la fois les institutions, les citoyens et le monde économique.

C'est évidemment tout le sens de notre action.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous avons été confrontés à un fléau sans précédent, à un péril foudroyant qui a pris le monde et tout le monde de court.

L'histoire se laisse évidemment écrire en fonction de ce que l'on connaît au moment où on l'écrit, mais la chronologie rapportée ensuite avec honnêteté intellectuelle et esprit critique permet d'éclairer ceux qui cherchent à connaître la vérité pour en connaître les enseignements.

Depuis fin décembre, les scientifiques belges se réunissent pour suivre le virus, notamment sur la base des rapports officiels transmis par la Chine.

Le 3 mars, le virologue et directeur du Comité scientifique, M. Van Gucht, répond à la Chambre : « Nous sommes bien préparés, dans le pire des scenarii, la propagation du virus en Belgique impliquerait l'hospitalisation de 2 000 à 3 000 personnes, dont 500 à 700 en soins intensifs ». Ces données sont comparables à celle d'une mauvaise grippe saisonnière.

Notre objectif, notre obsession dès le début, a été d'être les plus réactifs possible dans un cadre de compétences partagées, avec l'État fédéral chargé de la coordination de la gestion de la crise avec d'abord un accent mis sur la prévention.

Dès le 28 février, la menace était encore lointaine, on nous disait toujours qu'il fallait éviter de créer un climat de crainte excessive.

Avec l'AViQ, nous avons néanmoins envoyé à l'ensemble de nos 2 480 institutions sociosanitaires un rappel des mesures d'hygiène à appliquer pour limiter la transmission des virus respiratoires.

La concertation avec les acteurs de terrain a eu lieu notamment le 2 mars où je suscite une rencontre avec les représentants de la première ligne wallonne et Sciensano, dans un souci de dialogue permanent.

Un manque d'équipement de protection a affecté la planète entière. Le 9 mars, jour où nous décidons de saisir le Comité de concertation pour demander au Fédéral d'activer la coordination de crise, notre Gouvernement mandate aussi l'AViQ pour commander des masques pour équiper les professionnels relevant de la Région qui n'en disposaient pas.

Ce n'est pas la mission normale des pouvoirs publics wallons. C'est parce que nous faisons face à une telle

pénurie sur le marché international qui empêche les structures de se fournir elles-mêmes que nous mobilisons l'AViQ et l'AWEx pour multiplier les contacts et les approvisionner.

Les masques sont distribués à partir du 23 mars : 16 millions de masques chirurgicaux ont pu être livrés à ce jour en Wallonie. Nous disposons d'un stock stratégique aujourd'hui de plus de 6 millions de masques pour faire face à l'avenir.

Même chose pour les FFP2 que la Wallonie a été la seule à fournir à ses établissements avec 3 670 000 masques.

Si nous disposons désormais d'une capacité wallonne, comme l'a évoqué M. le Ministre Borsus, avec les lignes de Deltrian et des processus de décontamination des masques FFP2, c'est le résultat d'une procédure que nous avons amorcée début mars avec le ministre de l'Économie.

Nous avons fait prévaloir systématiquement le principe de précaution. Dès le 11 mars, souvenez-vous, j'ai interdit les visites dans les maisons de repos et les centres d'établissements pour personnes handicapées. C'est un choix qui me vaudra des critiques parfois virulentes qui montrent, a posteriori, combien le danger semblait encore relatif à beaucoup.

Nous rédigeons un nombre impressionnant de circulaires, de foires aux questions, produites en quelques jours, pour chacun des secteurs wallons. Cela se déroule avant le déclenchement de la phase fédérale le 13 mars et une semaine avant le début du confinement qui commencera le 18.

Ces efforts ont sans doute permis d'éviter une explosion plus grande encore de l'épidémie, mais ils n'ont, hélas, pas empêché la propagation du virus sur notre territoire ni dans nos institutions d'hébergement des personnes fragiles. Ce fut particulièrement le cas des maisons de repos même si deux tiers ont pu résister au foyer infectieux.

C'est sans contexte le point le plus douloureux de la crise en Wallonie, celui qui nous marquera tous durablement; celui qui me touche le plus profondément pour avoir partagé la détresse du personnel, des résidents et des familles confrontées au deuil précipité, à la maladie et à l'isolement de leur famille. La fonction et les responsabilités ministérielles ne vous préservent pas de la douleur, simplement humaine et pourtant profondément inhumaine.

La Wallonie a fait ce qu'elle a pu pour préserver ses aînés et les personnes les plus fragiles. Nous sommes montés aux barricades dès qu'un soupçon d'abandon s'est manifesté.

Lorsque j'ai eu vent, le 24 mars, qu'une revendication de la Société belge de gérontologie

préconisait que les résidents très affaiblis, contaminés, ne fassent pas l'objet d'une hospitalisation, je suis montée au créneau pour refuser la résignation au pire.

Lutter contre les foyers infectieux a été l'élément le plus délicat et le plus dramatique que nous ayons eu à gérer. Nous avons organisé la plus grande coordination de services de tous les niveaux en un temps record, même si, une fois entrée, la maladie faisait des ravages. Nous avons fait face à une maladie sournoise qui s'est transmise, tapie, dans des corps sains.

À partir du 21 mars, l'AViQ met en place un monitoring des établissements d'hébergement sur les conseils du Risk Management Group. Le 21 mars, j'impose le certificat de non-contagion pour conditionner le retour des résidents après une hospitalisation.

Pour répondre aux pénuries de personnel dues à la maladie, la crainte ou l'épuisement, le 30 mars, je mobilise 270 conseillers du FOREm et, le 2 avril, nous lançons la Plateforme solidaire de l'AViQ pour mettre en concordance l'offre de volontaires avec les besoins humains. Des contacts sont pris tous azimuts pour mobiliser le personnel non occupé prioritairement par la crise, comme la Fédération des maisons médicales, des ONG, Médecins sans frontières ou encore les étudiants infirmiers.

Le 6 avril, lors d'une conférence interministérielle Santé, dont j'ai demandé la convocation extraordinaire, j'attire une nouvelle fois l'attention de tous sur la situation extrêmement problématique des maisons de repos, comme je l'avais déjà fait les 25 et 31 mars, parce que nous sommes en phase fédérale et qu'il apparaît qu'une mobilisation transversale est indispensable devant l'ampleur du phénomène.

C'est en ce sens que, le 8 avril, avec le ministreprésident, nous réunissons les gouverneurs pour évaluer les besoins de renfort, le personnel et le matériel. Ils mobiliseront la Défense et la Protection civile pour les cas extrêmes.

Le 14 avril, nous lançons des équipes mobiles sanitaires d'urgence, qui viendront en appui d'un personnel particulièrement éprouvé. C'est d'ailleurs à son intention que nous avons créé, dès le 6 avril, des lignes d'écoute et de soutien psychologique.

Je veux rendre un hommage appuyé à tous les intervenants : le personnel des institutions, bien sûr, mais aussi les gouverneurs et leurs équipes, qui ont été avec nous sur le pont 24 heures sur 24, les équipes mobiles, les professionnels du secteur sociosanitaire dans son ensemble, les volontaires et les bénévoles, les ONG, qui se sont mises à disposition des structures en difficulté, ainsi que les fonctionnaires de nos administrations, qui n'ont pas compté leurs heures.

La réaction face aux foyers infectieux est indissociable du *testing*, qui relève du Fédéral. Mon rôle a donc été de plaider sans relâche, dès le 4 mars, dans tous les organes interfédéraux pour l'extension et la généralisation des tests dans les maisons de repos et autres structures d'hébergement. Nous l'obtiendrons le 13 avril, après une phase test le 6 avril.

Le suivi de contacts, lui, incombe aux entités fédérées – nous l'exerçons depuis des années, mais à toute petite échelle –, une stratégie revue fin avril, à la demande du Fédéral, à l'aune du déconfinement, pour mettre en place, dès le 4 mai, un système d'une ampleur inédite à l'échelle du pays.

Face au coronavirus, le cadre légal a soulevé un certain nombre de questions, éthiques et juridiques, qui devront être tranchées pour l'avenir. La volonté d'agir vite au nom de la santé publique a cependant permis de dégager des solutions immédiatement applicables. La réactivité de nos services publics a permis à la Wallonie d'assurer un suivi dès le 7 mai et de travailler en partenariat avec le consortium des mutuelles, sur base des scenarii établis par les experts du Fédéral, à une hauteur de prudence qui, jusqu'ici, s'est avérée surestimée et qui a conduit à un recalibrage des équipes.

L'amorce du déconfinement encadré a donné le signal d'une première évaluation, que j'ai voulu mener à chaud avec les acteurs : l'AViQ, les gouverneurs, le secteur des maisons de repos et du handicap, les fédérations patronales, les organisations syndicales, les représentants des infirmiers et des médecins généralistes et aussi les associations de résidents.

Cela a donné lieu, ce jeudi, à une note d'orientation, qui a été approuvée au Gouvernement, sur le plan de suivi d'actions en cas de rebond ou de nouvelle épidémie.

Au sein du Gouvernement wallon, je vais m'atteler, avec le secteur, à rendre ce plan pleinement opérationnel, un travail que j'entends mener rapidement, avec toute l'humilité et toute la détermination suscitées par l'épreuve que nous avons traversée; une épreuve qui nous a changés, sans doute, mais qui, plus largement, peut être de nature à réhumaniser la société autour de valeurs dont nous avons redécouvert le prix.

J'entends, avec vous, travailler en ce sens, résolument tournée vers l'avenir, qui doit être meilleur.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Monsieur le Président, pour ma part, je vais essentiellement me concentrer sur les questions budgétaires et fiscales. Je crois d'ailleurs avoir largement répondu lundi en ce qui

concerne les compétences des aéroports et des sports également, mais si besoin est je peux y revenir.

Le budget et les finances, comme les départements de mes collègues, ont été fortement sollicités comme vous le savez. Ils l'ont été dans plusieurs directions, celles qui étaient déjà une préoccupation avant le covid, la gestion du financement de la dette.

Très rapidement, est apparu aussi un travail indispensable en termes d'urgence sur la trésorerie et la gestion de la trésorerie : des dépenses s'accumulaient sur le covid et ce suivi des dépenses ; des pistes de relance sur lesquelles on ne pouvait pas attendre la fin du covid, qui n'est d'ailleurs pas terminé, pour alimenter les uns et les autres dans les directions souhaitées et quand le besoin s'en faisait sentir, un effort fiscal également.

Dès le début de la crise, nous avons considéré au sein du cabinet que nous devions disposer d'une vue la plus holistique de l'ensemble des aspects concernés par ces matières et nous avons mis sur pied – je ne peux que m'en réjouir – une *task force* entre mon cabinet, mais aussi les cabinets des vice-premiers et les administrations wallonnes – très compétentes en la matière, je tiens à le souligner –, que ce soit à la DGO7 ou l'Inspection des finances, la CIF.

Nous avons pu également compter sur le Comité de monitoring – clairement, ce sont des personnes qui méritent d'être saluées dans leur travail –, mais également avec des opérateurs externes, que ce soit la Banque nationale, que ce soit le Bureau fédéral du Plan ou même la Commission européenne. Ce qui nous prouve qu'aujourd'hui on ne peut pas affronter cette crise si l'on n'a pas à nos côtés non seulement une entente sur le plan national, mais aussi si l'on n'a pas l'expertise européenne. Cela nous a permis de dégager un dashboard, un tableau de bord. Je ne sais pas pourquoi il faut systématiquement avoir dans nos propos des mots anglophones pour penser que c'est plus intelligent.

Un tableau de bord, je pense que c'est compréhensible. C'est un tableau dans lequel on a à la fois le suivi des décisions prises et l'ampleur de ces décisions est parfois à géométrie très variable, mais aussi un soutien à la décision. Je peux dire qu'aujourd'hui nous disposons d'un tableau de bord qui est à jour et qui permet de paramétrer ces décisions de manière quotidienne — pour ne pas dire par heure —, et cela aussi, au regard des différents scenarii, car il n'y a pas, en matière d'évaluation budgétaire, d'informations budgétaires, fiscales et financières, une seule source.

Voilà évidemment la Banque nationale de Belgique avec son gouverneur – vous savez qu'il est très présent dans ces dossiers – mais le FMI est là aussi, la Commission européenne, le CERPE – qui est un outil wallon qui mérite d'être connu par son expertise – et le Bureau fédéral du Plan.

Tout cela nous permet aujourd'hui d'être à jour et c'est ce qui nous servira, dans les quelques heures et jours à venir, à élaborer également l'ajustement budgétaire.

En termes de chiffres, je ne vais pas vous assommer avec ceux-ci. En soi, ils ne sont pas difficiles à comprendre, même si leur ampleur peut paraître titanesque. C'est en termes de recettes quasiment mécanique, puisqu'il s'agit de recettes à travers d'une baisse du PIB comme annoncée : 720 millions d'euros de recettes en moins. Je dis que c'est mécanique. Nous n'avons pas d'influence sur ces recettes. En fonction de ces prévisions, nous avons des chiffres que nous devons incorporer dans les tableaux.

En termes de dépenses, on a des dépenses supplémentaires de 1,138 milliard d'euros pour lesquelles 711 millions d'euros se situent hors trajectoire.

Si je vous dis « hors trajectoire », c'est qu'il y a eu un repérimétrage, que ce soit par rapport au Plan wallon de transition ou par rapport à des réallocations. Les ministres ont chacun, de manière respective, effectué des transferts dans leur propre budget, car on considérait qu'il fallait d'abord que l'on fasse d'abord un effort chez nous, dans nos propres budgets, pour les orienter en priorité vers les besoins. Les besoins, il n'y a pas de secret, ils sont de deux ordres : des besoins de type économique – M. le Ministre Borsus vous en a parlé – et des besoins sur le plan de la santé, de l'action sociale et de l'emploi – Mme la Ministre Morreale vous en a également parlé. C'est essentiellement dans ces deux directions que ces dépenses se retrouvent. Il y a évidemment d'autres dépenses chez certains autres collègues, mais si l'on veut parler de trend et aller droit au but, il faut dire les choses telles qu'elles sont.

C'est alors aussi une adaptation – et nous en reparlerons lorsque nous approuverons les arrêtés – de la circulaire budgétaire pour permettre d'aller au-delà des plafonds des délibérations budgétaires. C'est l'urgence qui le justifiait, je crois que personne ne le contestera.

En termes de besoins de financement, quand on fait tout cela, on se dit que, au-delà des besoins initiaux dans le budget 2020, c'est 1,5 milliard d'euros qu'il a fallu aller chercher sur le marché. Déjà, le budget initial était au-delà de tout ce que l'on avait fait dans le passé. On l'a fait, on l'a décidé de manière très consciente. La crise climatique existait avant, elle n'a pas disparu, je vous le dis directement, on y reviendra sûrement encore très rapidement, mais c'est un choix qui était déjà fait.

Un milliard et demi d'euros en plus nous amène à considérer que, à l'heure où je vous parle, ce sont 4,014 milliards d'euros que la Wallonie est allée

chercher sur les marchés. C'est la manière aussi, peutêtre parfois un peu imagée, qui me permet de vous dire que la totalité des besoins de la Wallonie sont assurés, en ce compris les besoins liés à la crise de la covid-19. L'argent est à disposition par rapport à ces besoins. Je suis persuadé qu'il y en aura encore d'autres et l'ajustement, dans le cadre du Plan de relance, nous amènera à d'autres dépenses également.

C'est un choix, mais aujourd'hui nous pouvons dire que tout est financé, par deux benchmarks. Sincèrement, on doit, là aussi, souligner la qualité des services. Ce sont deux benchmarks de 1,1 milliard d'euros à un taux de 0,06 %. On croit rêver quand on entend cela. Il n'y a que 20 ans que suis au Parlement, je peux vous assurer que ce sont des taux que je n'avais jamais vus. J'en ai vu de bien plus élevés.

Un milliard d'euros et un deuxième milliard d'euros en 20 ans à 1,12 %. C'est clair que ces « performances » – cela veut aussi dire ce qu'est la valeur de l'argent aujourd'hui –, avec ces taux-là, on peut parfois se poser ces questions sur la valeur de l'argent. Dans notre cas, ce n'était pas la valeur de l'argent que nous questionnions, c'étaient les besoins de la Wallonie pour se relever le plus vite possible et être solidaire.

Je souligne encore que le budget base zéro a été relancé. Il y a eu une période de parenthèses, parce que nous avions autre chose à faire et que les ministres compétents, d'ailleurs l'ensemble des ministres du Gouvernement, avaient autre chose à faire dans leurs compétences. Nous avons pu le relancer. Aujourd'hui, la méthodologie a été validée et l'avis de marché a été publié le 15 juin. Cela nous permettra de dégager ce que j'appelle des marges de réinvestissement. J'insiste et je serai toujours très précis là-dessus : le but est réellement de dégager, dans le réinvestissement, des marges nécessaires aux choix politiques que le Gouvernement posera.

L'optimalisation de la trésorerie paraît une évidence, mais ce n'est une évidence que lorsque l'on y est confronté. La solidarité qui existe, encore plus aujourd'hui, entre les UAP, une particularité qu'a la Wallonie d'avoir deux tiers de ses budgets à l'extérieur du budget. Cette flexibilité était indispensable pour les besoins du budget, indispensable aussi pour ces UAP qui, elles-mêmes, sont confrontées parfois à des pertes de recettes, donc forcément à des besoins plus soudains.

Avec le partenaire Belfius – je ne suis pas là pour faire de la publicité, mais c'est quand même le caissier de la Wallonie –, on a pu travailler main dans la main et je dois les en remercier également.

Une circulaire de prudence budgétaire. J'ai dit tout à l'heure que les ministres avaient fait un effort dans leur budget. Ils l'ont fait doublement, ils ont accepté que, sur le semestre, seuls 40 % du budget de l'année, hors dépenses immunisées, dépenses d'emploi entre autres,

un effort soit fait. Je ne dévoilerai pas le secret du Gouvernement, le ministre-président m'en voudrait sans doute si je le faisais, et il aurait bien raison. Ce n'est toutefois jamais facile de devoir dire à un ministre, de s'« engueuler » au téléphone le matin et, le soir, de « rager » encore plus, de dire non. Le rôle du ministre du Budget est d'être plus « emmerdeur » qu'un autre, c'est juste de dire non, non et non. C'est ce que l'on a dû dire assez souvent, mais je dois aussi les remercier pour la compréhension et surtout pour la réflexion qui accompagne cela, parce qu'elle n'est pas aveugle. Ce sont des choix faits en fonction des priorités du moment.

L'élargissement des pistes de financement, il y a eu tout un débat. Ne nous en cachons pas, nous n'avons pas pris le même chemin que la Flandre. Je ne suis pas de ceux qui pensent sans cesse que la Flandre a raison parce qu'elle a imaginé quelque chose. Oui, nous pourrons, par ce que j'appelle la boîte à outils, recourir à l'épargne privée. Chaque ministre, en fonction de sa sensibilité, de ses objectifs, de ses capacités, de la sensibilité de ses projets, pourra, avec cette boîte à outils, aller rechercher là-dedans.

Nous n'avons toutefois pas systématisé la chose, tout simplement parce qu'il y a une expérience du passé qui peut nous amener à la prudence.

Il y a surtout, quand on voit les taux que j'ai cités, cette évidence sur les marchés. Je le dirais avec un peu d'humour et vous m'en excuserez, mais, si j'étais venu en vous disant 2,5 %, plus d'un ici m'aurait pendu juste à l'entrée du Parlement. Je tiens encore si c'est possible à avoir quelques conversations avec vous dans les semaines, les mois, et peut-être aussi les années à venir.

Tout simplement, des choses sont possibles aujourd'hui qui ne l'étaient pas hier. Ce qui ne veut pas dire que l'épargne privée est regardée avec une longueur de retard. Elle le sera à bon escient. Je ne crois plus à cet appel à l'épargne privée dans lequel on dit aux privés : « apportez-moi l'argent et nous en ferons tout le bonheur dont vous rêvez ». Ces temps ont changé. Aujourd'hui, même avec de l'argent privé, et heureusement, on veut participer à la décision, on veut être impliqué dans la décision. On veut surtout avoir une rentabilité liée à cette coparticipation et c'est ce que les ministres feront respectivement.

Enfin, une des questions qui m'avait été posée concerne la coordination entre entités. Reconnaissons que, dans le passé, cette coordination a été un peu mécanique aussi. C'était une fois par an. Ce que l'on appelle, dans le cadre du programme de stabilité, une rencontre qui s'apparentait plus à un travail de compilation entre chacune des entités, une prise d'acte pour le dire plus politiquement correct.

Je dois dire qu'ici la crise a permis réellement de mener des CIM, des conférences interministérielles, avec le ministre De Croo qui avait la main sur ces CIM. Je dois dire que cela a été intéressant. La *tax shelter* PME, elle ne serait pas née si nous n'avions pas eu la CIM. Là aussi, il faudra aller plus loin, puisqu'il y a une question sur l'IPP. Faut-il ou pas aujourd'hui clairement dégrader 2020 de manière plus forte encore.

La réponse aujourd'hui n'est pas certaine. Nous avons d'abord à respecter ce que l'on appelle la loi de financement et les obligations qui y sont liées. Il y a un groupe de travail interfédéral sur la matière. La méthode peut être revue. Elle sera évaluée une première fois en septembre.

J'en termine là, Monsieur le Président, en vous disant aussi que j'ai souvent entendu dans le passé politique qui est le mien des critiques à l'égard de l'Europe. Personnellement, je vous dis que si nous n'avions pas à la tête de l'Europe une grande dame qui s'appelle Mme von der Leyen, aujourd'hui, ce que je vous annonce comme étant ce qui a été concrétisé par rapport aux besoins de la Wallonie, aux pertes de recettes sur les marchés, sans Mme von der Leyen, sans la Banque centrale européenne, nous...

(Réactions dans l'assemblée)

J'allais terminer là. Comme je sais que les cdH veulent que l'on parle beaucoup aujourd'hui des libéraux, je vous dis, effectivement, sans Charles également, mais vous le connaissez quasiment mieux que moi, nous ne serions pas là.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Bonjour à chacune et à chacun. Vous conviendrez que c'est un exercice difficile de passer après M. le Ministre Crucke à la tribune, même si la circonstance qui nous réunit aujourd'hui est une circonstance grave qui appelle de la responsabilité de chacune et de chacun d'entre nous. C'est vrai que, vu les talents d'orateur de M. le Ministre Crucke, c'est toujours intéressant de mettre un peu de légèreté au sein de cette assemblée, quand bien même nous parlons de choses sérieuses et graves.

Ce qui est le cas, Mesdames et Messieurs, puisque, pour la première fois peut-être depuis la Seconde Guerre mondiale, nous avons vécu ces trois derniers mois un fait social total qui a affecté chacun et chacune d'entre nous dans chacun des aspects de notre vie quotidienne. Que ce soit dans le cadre de nos relations interpersonnelles, que ce soit dans le cadre de nos libertés individuelles et collectives, notre capacité de nous déplacer, de nous réunir, dans l'organisation du monde du travail, dans la sphère économique. Ainsi que dans notre relation à notre environnement, notre environnement direct, notre logement, notre quartier, ville, notre village, notre mais aussi

environnement plus éloigné, notre rapport à l'autre, à l'étranger, ainsi que notre rapport à notre environnement entendu au sens large.

Il a fallu, comme vous savez toutes et tous, du jour au lendemain, quasi d'heure en heure, bouleverser notre quotidien et réinventer nos manières de vivre, nos manières de communiquer, nos manières de nous déplacer ou de limiter nos déplacements, notre manière ou nos manières de travailler, notre manière aussi d'apporter de l'aide, du soutien, de la fraternité à celles et ceux qui sont les plus faibles, à celles et ceux qui sont les plus démunis.

Nous avons même dû revoir notre manière de manifester notre affection à celles et ceux qui nous sont proches ou, même pire, à celles et ceux qui nous étaient proches.

Je ne vais pas ici faire la litanie de l'ensemble des dispositions, que ce soit les arrêtés de pouvoirs spéciaux, que ce soit les circulaires, que ce soit les directives, que ce soit les courriers, que, dans le cadre des compétences qui sont les miennes, j'ai été amené à prendre, à envoyer et à adresser à l'ensemble des partenaires de terrain.

Aujourd'hui, je voudrais profiter de cette tribune pour saluer le travail des acteurs de terrain qui, à côté du personnel soignant, en première ligne sur le front de cette épidémie, ont été présents, celles et ceux sur qui nous avons pu compter pour leur présence, leur réactivité et leur efficacité. Ce sont les membres de nos pouvoirs locaux, de nos sociétés de logement de service public, de nos AIS ainsi que tous nos opérateurs de terrain entendus au sens large.

Je tiens vraiment à saluer ici, je le répète, leur présence à ce rendez-vous impromptu et inédit, leur efficacité, leur réactivité et leur créativité aussi pour trouver des solutions à cette situation inédite au bénéfice de l'ensemble de la population. Je profite de cette tribune pour leur adresser, à toutes et tous, un chaleureux merci.

Je voudrais saluer le travail remarquable effectué par les mandataires locaux et par les fonctionnaires locaux auxquels j'ajoute l'ensemble des travailleurs et des dirigeants des opérateurs du logement, sur le terrain, ainsi que tous nos fonctionnaires au sein de nos administrations et de nos UAP, qui ont permis d'accompagner ce mouvement sur le terrain, de le faciliter, de trouver des solutions et de faire en sorte que le service public à la population, ce service public de terrain dans les besoins les plus essentiels, ait été rendu au quotidien quand bien même nous avons dû faire des sacrifices inédits.

Comme je le disais, je ne ferai pas ici la litanie de tout ce que nous avons été amenés à devoir adopter, prendre et envoyer à l'ensemble de ces acteurs locaux.

Ma préoccupation quotidienne, qui fut celle aussi de l'ensemble du Gouvernement, de même que la vôtre, parlementaires, puisque nous avons pu, au fil des heures passées en commission spéciale sur la covid-19, échanger sur les mesures prises, sur les mesures à prendre, sur la manière parfois de modaliser certaines décisions ou faire en sorte que des décisions prises à un autre niveau de pouvoir, dans le cadre particulier d'une gestion de crise fédérale, puissent trouver la meilleure réponse et la meilleure déclinaison sur le terrain. Ces échanges, nous les avons d'ores et déjà eus. Ils ont été riches, ils ont été intenses et ils ont été constructifs dans 99 % des cas. Je tenais également à les souligner.

On pourra, dans le cadre d'autres échanges, revenir dans le détail sur ces dispositions, sur ce qui a fonctionné, sur ce qui a moins bien fonctionné, sur ce qui aurait peut-être dû être fait. Une fois de plus, nous avons été, toutes et tous, collectivement, confrontés à une crise inédite. Nous devrons en tirer les leçons et les conséquences pour l'avenir, que ce soit dans notre manière de fonctionner, dans notre manière d'organiser la société, dans les rapports que nous entretenons avec la population.

Je ne voudrais pas, en tant que ministre des Pouvoirs locaux et du Logement, que le moment girondin que nous avons vécu ces derniers mois, avec des réponses de terrain adaptées aux situations locales dans toute leur diversité, ne soit balayé par un réflexe jacobin.

Demain, dans l'organisation de nos rapports avec ces acteurs de terrain, nous devrons tenir compte de ce qui s'est passé, de la manière dont les choses ont été faites sur le terrain local et envisager la manière dont nous devrons faire évoluer notre modèle wallon, voire au-delà.

Nous devons rentrer dans une relation de confiance avec ces acteurs de terrain. Cela passe par toute une série de dispositifs, de la simplification administrative, de la souplesse administrative, des contrôles qui devront être plus ciblés et moins réguliers, des dispositifs tel que celui dont nous venons de décider la mise en place, à savoir un droit de tirage dans le secteur du logement pour la rénovation, qui devra se transformer demain en droit de tirage pour la création de logements.

On a tout à y gagner, en simplifiant nos procédures et en recréant ou en approfondissant cette relation de confiance entre le pouvoir régional, les pouvoirs de tutelle et les acteurs locaux.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Mesdames et

Messieurs les députés, d'abord je voudrais m'associer aux remerciements formulés par les précédents orateurs à toutes les personnes qui ont été pleinement mobilisées dans la gestion de cette crise et, avec vous, je vous propose de faire le point pour chacune de mes compétences.

Quelques mots sur la philosophie des actions, les mesures prises et les premières conclusions que j'ai pu en tirer à ce stade de la crise.

Je souhaiterais vous dire que j'ai souhaité travailler de façon transversale dans un dialogue constant avec les acteurs de terrain. Leurs remontées d'informations m'ont été très précieuses. Toutes les mesures prises ont été concertées avec les différents secteurs avant leur mise en œuvre et nous avons tenté d'anticiper tous les besoins et les problèmes provoqués par la crise.

En matière de fonction publique, ma volonté était d'assurer la continuité des missions de service public tout en garantissant la sécurité et la santé de tous les agents de la fonction publique.

Dès la fin février, nous avons mis en place une cellule de coordination de crise pour suivre, de manière continue, l'évolution de la situation et faciliter la mise en place de recommandations et d'informations aux agents de la fonction publique.

Le 13 mars, c'est-à-dire dès le premier jour du confinement, nous avons pris un premier arrêté concernant l'organisation de la fonction publique régionale et, le 24 avril 2020, le Gouvernement wallon a pris des mesures consignant à la fois la reprise des activités qui avaient été suspendues et la nécessaire prudence pour assurer la protection des travailleurs.

Hier, le 30 juin, le Gouvernement wallon a adopté un nouvel arrêté concernant l'organisation de la fonction publique. Il a été décidé que tous les membres du personnel, sauf les personnes à risques, reprennent progressivement le travail en présentiel et que les prestations en télétravail soient limitées à 50 % des prestations. Chaque directeur doit s'organiser en tenant compte de cet objectif, en respectant les règles sanitaires et en étant attentif aux impératifs familiaux exceptionnels liés à la crise sanitaire.

D'autres mesures telles que la flexibilité des horaires, le congé prophylactique pour le personnel contractuel et la protection des personnes à risques qui peuvent continuer à effectuer leurs prestations depuis leur domicile ont été maintenues.

Sur base des derniers chiffres disponibles, on a souvent évoqué ces chiffres en commission, il n'y a que 2,1 % du personnel en dispense de service à ce stade, 84,5 % sont actifs sur le terrain et 35,5 % sont en télétravail pour une large part.

On peut retenir beaucoup d'enseignements de cette crise sanitaire.

J'en retiens deux à ce stade : un déploiement rapide, efficace et sans précédent du télétravail à l'échelle de l'ensemble de la fonction publique régionale. Cela a permis de maintenir largement les services à la population et aux entreprises.

Le Gouvernement wallon a chargé, jeudi dernier, le collège des fonctionnaires dirigeants du SPW et des OIP de mener une réflexion en vue de réformer le télétravail qui avait été déjà largement modifié le 5 décembre 2019.

Deuxièmement, une collaboration et une synergie inédite, à ma connaissance, entre le SPW et les OIP, d'une part, et l'ensemble de l'administration en général et les cabinets, d'autre part, dans la réflexion, l'élaboration et le suivi des mesures. Cette manière de travailler doit se poursuivre avec les nouveaux mandataires et se traduire, dans les prochains contrats d'administration, entre le Gouvernement et l'administration.

En matière d'allocations familiales, mes objectifs étaient d'éviter que des situations provoquées par la crise ne débouchent, dans certains cas, sur une perte de droits et donc d'un apport financier, et devaient permettre à tout un chacun, indépendants et salariés, impactés par une perte de revenus, d'exercer son droit d'accès aux suppléments sociaux.

Un premier arrêté a été adopté par le Gouvernement pour déroger aux règles qui déterminent les obstacles à l'octroi des prestations familiales pour les enfants de plus de 18 ans. Le 22 juin 2020, j'ai donné instruction à l'AViQ d'écrire à près de 370 000 ménages pour attirer leur attention sur les suppléments sociaux liés aux allocations familiales. Ces ménages y ont désormais droit à la suite d'une perte de revenus liée à la crise sanitaire et n'en sont peut-être pas toujours informés.

Je retiendrai donc de cette crise que le système d'accès actuel aux suppléments sociaux n'est pas suffisamment efficace et pas toujours bien compris par la population. Il sera donc nécessaire de l'optimaliser afin de ne plus devoir passer, à l'avenir, par l'extrait de rôle et mieux coller à la réalité de l'évolution des revenus du ménage en temps réel.

En matière de sécurité routière, mon objectif était d'assurer la continuité des missions de service public et l'activité économique. Il y a eu – je ne vais pas revenir sur l'ensemble des mesures – des arrêtés de suspension des activités et, progressivement, une reprise des activités, dès la fin mars, pour le contrôle technique, pour tenir compte des impératifs économiques et d'approvisionnement. Le retour à la normale a eu lieu dès le 4 mai, dans le respect des conditions sanitaires.

Pour la formation à la conduite, cela s'est déroulé en deux temps : la reprise le 11 mai pour les formations et le 25 mai pour les examens pratiques.

Parmi les constats qui peuvent être posés, je retiens en premier lieu, comme d'autres secteurs liés à l'information, celui de l'apprentissage à la conduite, qui a été fortement perturbé à la suite au confinement. L'utilisation du numérique devra être repensée dans les textes et la pratique pour augmenter la résilience de ce secteur à des crises de ce type.

Ensuite, la crise a fait émerger de nouvelles attitudes en matière de mobilité. Il faudra s'assurer, si ces changements s'inscrivent dans la durée et s'agissant plus particulièrement des modes doux, pour qu'ils s'inscrivent dans la durée, d'accompagner le changement pour augmenter la sécurité routière dans toutes ses dimensions.

En matière de tourisme, matière déjà largement abordée en séance plénière et en commission, je voudrais rappeler mes objectifs, qui étaient d'anticiper et puis de monitorer en temps réel les difficultés auxquelles le secteur était et reste confronté, mettre en place un plan de soutien d'urgence adapté aux réalités des différents acteurs du secteur, travailler de façon transversale avec mes collègues du Gouvernement, de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, assurer la réouverture la plus rapide possible par secteur en respect de la gestion de la crise sanitaire et en défendant les protocoles établis auprès des experts de GEES et du Conseil national de sécurité et, enfin, amorcer l'avenir en faisant de cette crise une opportunité pour le secteur du tourisme.

Je voudrais terminer en partageant brièvement avec vous quelques points d'attention et points positifs qui concernent le secteur du tourisme.

Au niveau des points d'attention, le secteur a été fortement impacté par cette crise. La fermeture au tout début de la saison et la réouverture dans des conditions sanitaires strictes et de contingentement laisseront des traces.

Les conséquences sociales et économiques sont très importantes pour la population wallonne, donc pour les principaux clients du tourisme wallon.

Enfin, le budget du Commissariat général au tourisme a été concentré sur le soutien aux opérateurs touristiques. Il est donc largement amputé et diminue les possibilités de projets structurants pour cette année 2020.

Au niveau des points positifs, je voudrais souligner la belle coordination et la concertation de tout le secteur du tourisme, la mobilisation sans faille, la réactivité forte et la résilience des opérateurs touristiques et la réouverture d'une très grande partie de ce secteur, aujourd'hui, le 1er juillet, tout en ayant une pensée pour

le secteur de l'événementiel, encore fortement impacté, avec encore des manifestations qui ne pourront se dérouler durant les mois d'été et aussi les gîtes de grande capacité. Cela représente 8 % de l'offre qui ne peuvent pas encore rouvrir à ce stade.

Enfin, soulignons la mobilisation des moyens financiers propres au tourisme pour le soutien des opérateurs touristiques.

En conclusion, je vois les actions mises en place cette année comme de véritables tremplins pour la saison prochaine, mais le travail est loin d'être fini. En ce qui concerne la fin de l'année 2020 et l'année 2021, le plan se construit, le travail sur les actions plus pérennes a repris, notamment en lien avec le plan stratégique pour le tourisme wallon, que je souhaite toujours mener.

Dans ce cadre, différentes propositions sont en cours d'analyse et toutes orientées vers un tourisme plus durable à la pointe de la digitalisation et véritable moteur d'un écosystème.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Mesdames et Messieurs les députés, M. le Ministre-Président l'a évoqué avec force, la crise du coronavirus est ses conséquences nous auront marqués à plusieurs égards.

Tout d'abord, en rappelant à quel point protéger nos concitoyens était un impératif ; c'est notre responsabilité politique et elle n'est pas facile.

En rappelant également la nécessité de revaloriser la proximité, notamment dans le domaine de l'alimentation, en relocalisant une partie de celle-ci.

En soulignant à quel point nous avons besoin de ces travailleurs essentiels, dans le domaine de la santé, mais également dans la gestion des déchets ou de l'eau. Je tiens à les remercier encore aujourd'hui pour leur dévouement et leur professionnalisme.

La crise nous aura aussi rapprochés de la nature et de nos animaux, et souligné à quel point nous n'étions pas égaux dans notre accès aux espaces verts. Je souhaite faire en sorte que nous puissions renforcer cet accès à la nature pour tous.

Enfin, cette crise aura souligné à quel point nous étions fragiles, à quel point épidémie et dégradation de la nature étaient liées, à quel point aussi nous devions renforcer la résilience de notre Wallonie, sa capacité à rebondir face à des chocs. Ces chocs à venir, nous ne le connaissons pas tous, mais nous en connaissons au moins deux : les dérèglements climatiques et l'érosion

de la biodiversité. Nous devons agir avec force, dès aujourd'hui, pour réduire et anticiper leurs impacts.

J'en viens maintenant à vous partager quelques-unes des actions prises, à mon niveau, dans le cadre de la gestion de la crise du coronavirus.

Dans le secteur de l'eau, que ce soit pour les mesures d'hygiène, mais également parce que l'eau est un besoin essentiel et vital, j'ai souhaité garantir l'accès à l'eau à toutes les Wallonnes et à tous les Wallons. Le Gouvernement a ainsi validé les mesures suivantes :

- l'interdiction de toute suspension de fourniture d'eau et de limitation de débit jusqu'au 30 juin ;
- le renforcement des aides octroyées par les CPAS aux personnes en situation de précarité, avec une dotation supplémentaire exceptionnelle de 500 000 euros au Fonds social de l'eau et un accès simplifié à ce fonds;
- l'octroi d'une indemnité unique forfaitaire de 40 euros visant à réduire la facture de fourniture d'eau des clients domestiques ayant une réduction de revenus suite à un chômage économique temporaire partiel ou total. Le but de cette indemnité forfaitaire était de venir en aide aux ménages les plus touchés économiquement, à savoir les personnes mises en chômage temporaire;
- un budget de 10 millions d'euros a été prévu par le Gouvernement, auquel s'est ajouté l'équivalent, par les opérateurs ; au total ce sont 20 millions d'euros qui ont été dégagés pour cette action.

J'en viens maintenant au domaine des déchets. Comme vous le savez, j'ai été contrainte d'imposer la fermeture temporaire des recyparcs en raison des mesures strictes de confinement. Après environ cinq semaines de fermeture, ceux-ci ont pu progressivement rouvrir, à partir du 20 avril, suite aux décisions du Conseil national de sécurité. Les conditions et modalités réouverture ont été concertées avec intercommunales de gestion de déchets, l'Union des villes et communes de Wallonie et les organisations syndicales, afin de respecter la sécurité de tous, tant des citoyens que des travailleurs. Une cellule de coordination a par ailleurs été établie afin de s'assurer qu'à cette crise du covid ne s'ajoute pas une autre crise sanitaire, dans le respect des travailleurs et de leur sécurité.

Lors de cette crise, j'ai également été attentive au bien-être animal, car il n'est pas envisageable que les animaux de nos refuges soient victimes de la crise. C'est la raison pour laquelle j'ai relayé très rapidement les demandes du secteur aux autorités fédérales et communales, mais également pris une circulaire pour encadrer les activités des refuges et des centres CREAVES, et également pour soutenir l'impact financier que les refuges ont subi, notamment en raison de l'annulation de certains événements de récolte de

fonds. Nous avons débloqué un budget de 171 000 euros pour soutenir les 114 refuges wallons agréés.

Au-delà du secteur des refuges, nous avons également souhaité que le Gouvernement sécurise les subventions octroyées aux associations. Celles-ci ont dû faire face à des annulations ou à des reports de diverses activités de formation, sensibilisation, conférences, événements, impliquant des pertes de recettes propres.

Cette mesure vise à maintenir l'emploi dans le secteur associatif et à garantir la pérennité de ces acteurs, répondant aux besoins essentiels de notre société.

Suite à la crise du coronavirus et du confinement, nous avons également constaté une fréquentation nettement plus importante des forêts et des espaces verts wallons. Dès le début du confinement, la surveillance par les agents du DNF a été maintenue et même renforcée dans certaines zones sensibles.

Mais, surtout, comme je l'ai indiqué, le message des Wallons est clair : nos citoyens veulent plus de nature près de chez eux. Nous devrons entendre cet appel.

Cet appel a également été clair dans le domaine de l'alimentation. La crise du covid-19 nous rappelle qu'il est plus que jamais nécessaire de développer la résilience de notre système alimentaire et d'appliquer à l'échelle européenne le concept de souveraineté alimentaire, tel qu'il est d'ailleurs prévu dans le Code wallon de l'agriculture. Les Wallons, durant cette crise, ont posé des actes forts, en privilégiant les circuits courts ; nous devrons entendre ce signal.

Sans tomber dans un repli sur soi, une relocalisation de certaines productions stratégiques et la poursuite du développement de ces circuits plus courts sont nécessaires.

Dans le cadre des projets de relance et d'initiative Get up Wallonia, nous travaillerons avec mon collègue en charge de l'Agriculture, mais également dans le cadre des moyens de la future Politique agricole commune afin que celle-ci constitue un levier puissant en vue de favoriser cette relocalisation du système alimentaire.

Enfin, M. le Ministre-Président l'a dit, nous devrons œuvrer pour protéger nos concitoyens à offrir un environnement sain et préservé. Le Gouvernement l'a d'ailleurs réaffirmé dans le cadre de Get up Wallonia, les interactions sont fortes, extrêmement fortes entre social, économie et environnement. Cette approche est également celle prônée par la Commission européenne avec un message fort de sa présidente.

À cet égard, la stratégie Biodiversité, l'amélioration du réseau écologique, la mise en œuvre du plan Environnement-Santé ou l'Alliance entre l'environnement sur l'alimentation durable seront prioritaires chez moi pour mettre cette Wallonie sur des rails plus sûrs, plus résilients et plus durables.

La crise du covid-19 nous enseigne l'importance de gérer ces risques et de préparer notre société afin qu'elle soit mieux armée pour y faire face.

Échange de vues

M. le Président. - La parole va maintenant être donnée aux différents présidents de groupe.

Le premier à intervenir est M. Mugemangango, à qui je donne la parole dès que le pupitre sera disponible.

Le temps de parole pour l'ensemble des interventions du groupe PTB est de 45 minutes.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Je vous remercie pour le nettoyage du pupitre.

D'abord, effectivement, un hommage appuyé à toutes ces familles qui ont subi des pertes pendant cette crise sanitaire, et aussi à tous les soignants qui ont été en première ligne pour préserver la population au maximum de cette crise sanitaire.

Deux mille personnes sont décédées en Wallonie de la crise sanitaire, dont 63 % dans les maisons de repos. Ce chiffre à lui seul tord l'idée souvent partagée par le Gouvernement wallon, à savoir que le job a été fait. Devant de tels chiffres, on ne peut pas dire que le job a été fait. On doit plutôt s'inquiéter.

Ce qui s'est passé dans les maisons de repos est tragique. On a laissé les soignants aller à la guerre sans munition, sans équipement, sans sécurité. On les a laissés tomber. On a laissé tomber les maisons de repos. Ce n'est pas moi qui le dis, beaucoup d'experts disent que l'on a laissé tomber les maisons de repos.

C'est la première raison pour laquelle nous voulons une commission d'enquête. On trouve important de voir ce qu'il s'est passé dans les maisons de repos, d'autant plus que manifestement il existait, depuis 14 ans, des recommandations qui auraient pu limiter le nombre de perdues dans les maisons de recommandations demandées à l'époque par le Gouvernement lui-même, un groupe d'universitaires, dirigé par un professeur de la KULeuven, qui prévoyait une série de recommandations pour préserver les maisons de repos de ce type d'épidémie. Pour des raisons qui ne sont pas encore connues, ces recommandations n'ont pas été appliquées, ni par le Gouvernement précédent ni par le Gouvernement actuel. C'est une question que l'on devra poser dans cette commission d'enquête.

Mme la Ministre Morreale a expliqué dans la presse qu'elle ne connaissait pas l'existence de ce rapport. J'ai envie de me poser deux questions. Je me demande pourquoi M. Di Rupo, qui était lui-même Premier ministre fédéral au moment où ce rapport a connu des expériences pilotes qui l'ont rendu faisable et praticable en 2011, ne lui a rien dit.

Je me demande aussi pourquoi M. Demotte, qui était ministre de la Santé en 2006 au moment de l'écriture de ce rapport, ne lui a rien dit.

Ce sont des questions que l'on se pose et qui doivent trouver réponse pour expliquer pourquoi ces recommandations n'ont pas trouvé une concrétisation alors que, d'après le professeur qui a dirigé cette étude, elles auraient pu sauver des vies.

Ce ne sont pas les seules questions que l'on se pose. On se demande aussi comment cela se fait qu'au niveau fédéral on a proposé par deux fois de distribuer les masques directement en maison de repos, et que, d'après M. De Backer, cette proposition a été refusée par deux fois par la Région wallonne.

On se demande aussi pourquoi la Région wallonne n'a pas écouté de manière plus attentive les responsables syndicaux, les personnes qui sont sur le terrain et qui sont en charge justement de ces maisons de repos. Pourquoi la constatation sociale a-t-elle été mise sur le côté? À ce titre, il faut rappeler que toutes les décisions qui ont été prises concernant les maisons de repos, notamment la reprise des visites sans consulter le secteur, ou notamment les arrêtés qui prévoyaient le fait d'obliger les soignants à venir dans les maisons de repos, de les réquisitionner ou qui obligeaient certains à poser des actes infirmiers sans avoir été formés pour cela. Toutes ces décisions ont été prises dans le CNS ou dans le super Kern, en accord avec soit le ministreprésident, M. Di Rupo, ou en accord avec les présidents des partis qui sont ici présents.

Pourquoi n'a-t-on pas plus écouté le terrain? Pourquoi n'a-t-on pas plus écouté ces responsables syndicaux qui connaissent le terrain sur le bout des doigts? C'est aussi une question que l'on se pose.

Il nous faut une commission d'enquête parce qu'il faut que les parents, les familles, les gens qui ont perdu des proches aient des réponses à leurs questions. Parce que les soignants ont aussi le droit d'avoir des réponses à leurs questions. C'est important, on a parlé en commission de chasse aux sorcières, c'est essentiel que ceux qui ont eu en charge la gestion de la crise sanitaire puissent répondre à ces questions. Cela me semble une évidence.

Pourquoi une commission d'enquête, pourquoi pas une commission spéciale ? Puisque c'est un des débats qui est mené. Puisque à d'autres niveaux de pouvoir il y a une commission spéciale. Une commission d'enquête a la possibilité de consulter l'ensemble de la documentation nécessaire pour œuvrer à la manifestation de la vérité. Ce n'est pas le cas d'une commission spéciale.

Une commission d'enquête a aussi la possibilité de faire venir dans cette commission toute personne nécessaire soit pour expliquer ce qui s'est passé, soit pour justifier des décisions qui ont été prises ou qui n'ont pas été prises.

On a bien fait une commission, par exemple, sur le scandale Publifin. On a fait une commission d'enquête au Fédéral sur les tunnels. Je pense que ce qui s'est passé dans les maisons de repos mérite une commission d'enquête.

Un autre élément important, c'est qu'il est temps maintenant de dire où sont nos priorités. On doit refinancer le secteur des soins de santé et singulièrement au niveau régional les maisons de repos, les centres résidentiels et le non-marchand. C'est essentiel, parce que l'on a vu pendant toute cette crise à quel point ils étaient importants, essentiels pour faire tourner la société et pour nous protéger. Applaudir les soignants à 20 heures, c'est très bien ; refinancer le secteur, c'est beaucoup mieux.

Un autre élément qui a été abordé dans la prise de parle de M. Di Rupo, c'est la question de la solidarité. Je pense qu'en fait la Région wallonne a pris des mesures. Effectivement, on ne peut pas le nier, cela a été indiqué. Mais par rapport aux travailleurs temporaires et à leur famille, par rapport aux indépendants dans la sphère privée, c'est la Région qui a en fait été la moins solidaire.

On a fait des propositions qui n'ont pas été suivies d'effets. Par exemple, on a proposé, comme en Région flamande, de soutenir les personnes pour payer leur facture d'énergie ou leur facture d'eau avec une prime, une aide de 200 euros par travailleur temporaire concerné ou par indépendant concerné par les demandes d'aide. Cette mesure existe depuis le début de la crise en Flandre. En Région wallonne, on n'en a pas voulu.

On a pris une proposition qui est appliquée actuellement à Bruxelles par une secrétaire au logement socialiste, à savoir aider les locataires à payer leur loyer avec une aide de 200 euros. Là aussi, la majorité wallonne n'en a pas voulu.

C'est d'autant plus incompréhensible que, à d'autres niveaux de pouvoir, on entend par exemple quelqu'un comme Ahmed Laaouej, qui est le chef de file du Parti socialiste au niveau du Parlement fédéral, dire qu'il faut effectivement des aides directes pour aider les gens.

On entend M. Magnette, président du Parti socialiste, dire que c'est nécessaire de prendre des mesures supplémentaires d'aides directes pour aider les gens. C'est assez logique qu'il le dise, puisque toute une série d'organisations ont dit : « Cela, c'est l'essentiel, c'est ce qu'il faut faire ».

Mais au niveau de la Région wallonne, on ne le fait pas. Donc, c'est « Faites ce que je dis, pas ce que je fais ». Ce n'est pas, à ma conception, prendre ses responsabilités. C'est de la com. Il faut cesser par rapport à cela.

(Réaction d'un intervenant)

C'est de la communication, effectivement. C'est ce que je dis, c'est de la communication, vu que dans les faits cela ne se réalise pas.

Pourtant, les risques de pauvreté sont énormes. Toutes les organisations qui s'occupent d'aider les gens à survivre par rapport à la pauvreté disent que la crise sanitaire sera suivie d'une crise sociale sans précédent.

Il faut bien reconnaître que la situation avant la crise sanitaire en Wallonie n'était déjà pas une situation favorable pour les personnes qui vivent des difficultés dans notre Région.

Une personne sur quatre, actuellement, en Wallonie, est en situation de privation sévère. Une personne sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté. Une personne sur quatre est en précarité énergétique. La situation est donc déjà dramatique pour beaucoup de gens.

Si l'on parle de précarité énergétique, on doit parler de ce qui est en train de se passer actuellement avec les usagers des compteurs à budget.

Ce que j'ai vu hier m'a choqué : des centaines de personnes qui font la file chez Resa, en espérant que l'on rouvre leur compteur électrique et que l'on rétablisse le courant.

Des mesures ont été prises, cela a été dit, et l'on ne peut pas le nier, pour éviter les coupures pendant la crise sanitaire. Par contre, au 30 juin, 3 000 personnes à Liège risquent d'être coupées et, dans deux jours, vendredi, 6 000 personnes au niveau de la Wallonie risquent de ne plus avoir de courant. Le droit à l'énergie est un droit qui doit être garanti par le Gouvernement wallon. C'est un droit qui doit être garanti par le ministre de l'Énergie, M. Henry.

La préoccupation que l'on a eue pendant la crise sanitaire doit se poursuivre aussi après la crise sanitaire, sinon ce n'est pas la peine de parler d'une société aprèscovid qui serait meilleure que la société d'avant-covid. Là-dessus, il faut prendre des mesures urgentes pour que tout le monde bénéficie de son droit garanti à l'énergie, ait à nouveau le courant chez soi.

Faire preuve de solidarité, c'est aussi renoncer à certains privilèges.

La question a été posée dans ce Parlement de savoir si les salaires des parlementaires allaient aider à la lutte contre le covid. Cela s'est fait dans d'autres pays : en Bulgarie, ils ont décidé, pendant tout le temps de la crise sanitaire, de diminuer leur salaire ; en Autriche, même chose. En Nouvelle-Zélande, la chef du Gouvernement a décidé de diminuer son salaire de 20 % pendant six mois ainsi que toute son équipe. En Espagne, la proposition a été faite de proposer aux parlementaires de donner la moitié de leur salaire pour finalement donner aussi un soutien à la lutte contre la crise covid.

En Belgique, vous le savez, les parlementaires du PTB l'ont fait et ils ont donné la moitié de leur salaire, pendant un mois, à trois organisations qui sont sur le terrain; ce qui a fait une somme de 140 000 euros. Si l'on avait fait cela au niveau de l'ensemble des parlementaires, cela aurait fait une somme de 1,3 million d'euros, ce qui n'est pas négligeable.

On doit quand même savoir qu'en Belgique, celui qui est parlementaire et qui gagne 6 700 euros nets par mois fait partie des 10 % les mieux payés de Belgique. Celui qui est ministre, avec 11 000 euros, fait partie des 1,5 % les mieux payés de Belgique.

Pour les parlementaires, cela n'aurait pas été un lourd sacrifice. Par contre, pour les hôpitaux, les maisons de repos, les équipements de sécurité ou de soins, cela aurait été une fameuse aide de 1,3 million d'euros.

En parlant des privilèges, un autre privilège qui, à mon avis, est celui d'un autre temps, c'est le nombre de voitures dont bénéficient les cabinets ministériels : 53 voitures, pour un montant de 1,5 million d'euros, alors que, par exemple, le budget alloué à la pauvreté, au niveau wallon, c'est 300 000 euros, cinq fois moins.

Comme M. Henry qui, par exemple, a une voiture qui coûte 84 000 euros, Mme De Bue qui a une voiture qui coûte 70 000 euros. Je vais vous dire où est le rapport: M. Di Rupo a expliqué dans la presse, sur NL24, que tout le monde allait devoir faire des sacrifices. Ce n'est manifestement pas le cas, car les parlementaires, eux, ne devront pas en faire. Nous condamnons effectivement ce genre de privilèges d'un autre temps et qui vont devoir être remis en question.

Le troisième élément dont je voulais vous parler, c'est la question de la relance. C'est un élément extrêmement important pour l'avenir. On va recevoir, d'après les chiffres, 4,8 milliards d'euros de la part des fonds européens. La question qui se pose est : que va-t-on en faire? Qui va maîtriser ces fonds? Si c'est pour reprendre les mêmes recettes que celles du passé, à savoir mettre ces fonds dans les mains de multinationales ou de grandes sociétés privées qui décideront de licencier ou de s'en aller quand elles le

souhaitent, comme on l'a vécu avec ArcelorMittal, comme on l'a vécu récemment en termes de destruction d'emplois avec GSK, cela ne fonctionnera pas.

Si c'est pour reprendre les anciennes recettes libérales avec ces moyens-là, cela ne va pas fournir une relance pour la Wallonie. Il faut aller vers des recettes qui sont nouvelles. Par exemple, la question d'investir sur le plan public pour de grands projets qui vont fournir de l'emploi, qui vont rencontrer les défis sociaux, écologiques de demain.

Deux exemples : au niveau de l'énergie, quand on voit une ville comme Munich, ils ont créé un pôle énergétique extrêmement étendu. C'est une ville de 1,5 million d'habitants et ils ont décidé que, d'ici un an, en 2021, ils allaient fournir à l'ensemble des ménages et à l'ensemble des transports électriques l'électricité en énergie renouvelable.

Munich possède beaucoup de parcs éoliens, de parcs photovoltaïques, mais pour cela, ils ont dû investir. Depuis 2008, ils ont investi 9 milliards d'euros pour être indépendants sur le plan énergétique et pour pouvoir avoir une énergie verte pour tous. C'est vers cela que nous voulions aller avec, par exemple, l'entreprise démocratique publique Elicio. À partir de là, on peut donc déjà créer ce pôle sur le plan démocratique, écologique et social. Cela peut vraiment être une avancée pour la Wallonie et cela peut fournir une solution pour la relance. Elicio, dans l'état actuel des choses, peut déjà fournir de l'électricité pour 500 000 personnes. Le Bureau fédéral du Plan dit que, avec les capacités qu'elle a et qu'elle peut avoir, elle peut dépasser les besoins nationaux en termes d'électricité à partir de l'énergie éolienne ou l'énergie verte. C'est dans cette direction que nous devons aller.

Un autre exemple, c'est le logement. Le logement est un défi important, mais c'est aussi une opportunité intéressante pour aller vers ces défis sociaux et écologiques de demain. Là, un autre exemple intéressant est ce qui se passe à Vienne. Vienne représente 1,7 million d'habitants et ce sont 200 000 logements publics. C'est un taux de logements publics de 30 %. En Wallonie, par comparaison, on est 3,6 millions d'habitants et on est à un taux de logements publics de 7 %. On peut donc aller beaucoup plus loin.

Une décision récente a été prise d'investir 1,2 milliard d'euros dans le logement social. C'est une bonne décision, qui va en droite ligne de la DPR pour pouvoir rénover, réhabiliter 25 000 logements.

Évidemment, les défis sont plus importants que cela. Il n'y a pas 25 000 logements à rénover, il y en a 72 000. À côté de cela, il y a aussi 40 000 personnes pour qui il faut trouver un logement social dans le futur et qui sont actuellement sur liste d'attente.

Pour pouvoir donc rencontrer ces besoins-là, il faut 8 milliards d'euros que l'on pourrait, par exemple,

distiller en 10 ans dans un *master plan* Logement à concurrence de 800 millions d'euros par an ; ce qui pourrait fournir de l'emploi, ce qui pourrait aider à rencontrer les défis écologiques et sociaux du futur.

C'est dans cette direction que nous devons aller. Par contre, ce que nous ne devons pas faire, c'est ce qui s'est passé avec Voo, dont la vente vient d'être cassée aujourd'hui malgré plusieurs interventions que nous avons faites ici ou en commission par rapport à cette privatisation de Voo. Le Gouvernement n'a pas entendu ces avertissements, n'a pas entendu ces questions et a laissé aller Voo dans cette direction de privatisation. Maintenant, c'est cassé. Voo est essentielle pour l'économie wallonne. Qui peut dire que la relance va se faire sans le digital? Personne. Pendant le confinement, tout le monde a vu aussi l'importance des réseaux sociaux. Voo est donc essentielle. Dans tous les pays où le câble opérateur a été privatisé, cela a été négatif pour les clients, négatif pour les travailleurs. Là, on a une occasion. Maintenant que la vente a été cassée, je m'adresse au Gouvernement, à M. Dermagne : on a l'occasion de garder Voo dans le giron public. C'est essentiel. On a l'occasion de choisir une autre voie que la privatisation. Que le MR veuille privatiser, cela me paraît assez logique, par contre, ce serait bien que le PS et Ecolo entendent cet appel et saisissent l'occasion de maintenir Voo dans le giron public.

Si c'est pour reprendre les anciennes recettes libérales, l'aide européenne ne va évidemment pas aider.

Si, par contre, on veut construire un monde meilleur après-covid, il est temps de choisir une autre voie.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les ministres, chers collègues, je vais un peu modifier le début de mon intervention après ce que je viens d'entendre, comme vous vous en doutez. Je trouve cela dommage parce que j'aurais voulu placer d'emblée le cœur et l'affection par rapport à cette situation de crise que nous venons de traverser, qui n'est pas terminée, qui nous a meurtris.

Monsieur Mugemangango, sachez que notre objectif est et demeurera demain de faire l'analyse de ce qui a été fait, d'en tirer les conclusions et de jeter les bases de ce qu'il faudra modifier pour continuer à faire le travail qui a été fait jusque-là et qui était de protéger nos concitoyens face à une crise, une pandémie que vous aviez peut-être prévue.

Si l'on retourne un peu dans le temps, il y a quelques mois – et encore le 11 mars dernier quand nous étions en débat d'actualité –, on prenait cela à la légère. Tout le monde était joyeux et guilleret, on croyait que c'était une « grippette », comme on nous l'avait dit. On s'est

rendu compte que, au quotidien, il a fallu gérer. Il est toujours plus facile de réécrire l'histoire.

Nous voulons tirer ces conclusions. Ce que je trouve dommage, c'est que, au moment où nous faisons ce travail avec beaucoup d'énergie, votre seul objectif – je viens encore de l'entendre et je le déplore –, c'est de couper les têtes, c'est de faire de la communication, et je ne dirai pas du populisme – parce que le terme est galvaudé ces derniers mois –, c'est de faire de la propagande. C'est déplorable, ce n'est pas notre mission de parlementaire, ce n'est pas ce que les Wallonnes et les Wallons attendent de nous aujourd'hui, alors que nous sommes meurtris et que nous sommes en train de pleurer nos morts!

Vous m'autoriserez à essayer de prendre un peu de hauteur, après avoir entendu parler des voitures et de tous les avantages des uns et des autres, et d'avoir une pensée pour ces personnes décédées pendant cette crise, pour ces familles qui ont dû dire au revoir à leurs proches sans être présentes au moment du dernier souffle, à toutes ces personnes, dans le secteur hospitalier, qui ont travaillé et qui ont côtoyé la maladie. Je peux en parler avec cœur et affection, comme je l'indiquais, parce que je suis passé par là. Je suis resté à côté de ces soignants qui, tous les jours, habillés en scaphandriers, avec une mobilité limitée, dans des conditions terribles, côtoyaient la mort au péril de leur vie et au péril de leur famille! Je veux avoir une pensée pour ces gens.

Monsieur Mugemangango, on peut peut-être se retrouver sur au moins un aspect, pour ce personnel hospitalier, pour celles et ceux qui travaillent dans les maisons d'accueil pour personnes handicapées, pour celles et ceux qui ont continué à faire tourner notre société quand nous étions confinés, ces hommes et ces femmes, ceux qui ramassent les poubelles, les caissières, que ce soit dans le privé ou dans le public, il faudra demain que tous ces métiers à plus-value sociale soient revalorisés. Là, nous nous rencontrerons et j'espère que nous arriverons à dégager, avec l'ensemble des partis, un accord et un consensus. On ne peut pas faire comme si rien ne s'était passé. On ne peut pas applaudir ces gens des services publics et des services privés tous les jours à 20 heures et puis dire après : « On continue comme on a fait avant ».

J'en termine dans ces pensées émues, en envoyant des ondes positives, les plus positives possible, à celles et ceux qui continuent, aujourd'hui – alors que d'aucuns semblent dire que tout va bien, que la vie est belle et que tout est terminé ; je ne le pense pas –, à lutter contre cette maladie.

J'espère que nous n'aurons pas – et je suppose que je peux l'exprimer au nom de l'ensemble des groupes politiques – à faire face demain ni à des vaguelettes ni à aucune forme de rebond. Ce que nous venons de vivre

est, certes, historique, mais au niveau de nos tripes c'est quelque chose qui nous marquera pour des décennies.

Je m'excuse pour mon emballement, mais je voulais m'exprimer avant d'arriver au cœur du sujet avec le cœur, et je vous remercie de votre écoute.

Je l'ai dit, personne, il y a un an, n'aurait pu prévoir cette crise. C'est une crise inédite. On a dû faire face à la gestion au quotidien. Je veux souligner l'action déterminante du Gouvernement qui a été unanime et qui a porté un certain nombre de solutions au quotidien.

J'ai entendu, pendant des dizaines d'heures, des « il n'y a qu'à », « il aurait fallu », « on aurait dû », « on aurait pu ». Je peux comprendre cela, chacun envisage son travail parlementaire comme il le souhaite, mais c'est toujours plus facile de réécrire le match quand il est terminé.

Je sais en tout cas que cette gestion courageuse du Gouvernement a été faite au quotidien, face à des changements, en ce compris qui nous venaient des virologues et des scientifiques qui nous expliquaient l'évolution de la perception de cette maladie. Je pense que chacun doit garder un maximum de modestie dans la critique qu'il veut aborder à l'égard du travail qui a été fait.

C'est clair, et le je le reconnais, il y a eu, certes, des difficultés, des complications, mais on ne peut pas reprocher au Gouvernement de ne pas avoir été transparent. Nous sommes les seuls à avoir installé une commission spéciale, qui s'est réunie pendant des heures et des heures, et les ministres ont répondu, en ce compris dans leur commission respective, à toutes les questions que les parlementaires voulaient poser.

Je ne citerai pas les sources, mais j'ai un peu relu les interventions. Un parlementaire nous disait même en mars : « Essayez de ne pas trop faire paniquer les gens avec toutes vos histoires ». Je peux vous ressortir le texte.

J'en appelle donc à la raison.

Au-delà du travail fait par le Gouvernement, je voudrais mettre en évidence – croyez bien, ce n'est pas une volonté de personnaliser le propos, le Gouvernement a travaillé en permanence – le travail qui a été fait par la ministre Morreale. Elle a été en première ligne, elle a été sous le feu des critiques, parfois extrêmement déplacées. Chacun s'y reconnaîtra. Elle a été présente avec son cabinet, avec son administration, avec l'ensemble du Gouvernement, 24 heures sur 24, sept jours sur sept. C'est un baptême du feu terrible quand on occupe ces responsabilités. Je voulais le souligner.

(Applaudissements)

Elle continue son travail, on le sait, puisqu'elle a déposé un certain nombre de propositions dans le plan comportant 13 mesures pour pallier les difficultés au cas où l'on devrait rencontrer un retour de cette pandémie.

Le ministre Borsus a attiré notre attention sur les mesures prises en matière économique. C'est extrêmement important, il a fallu ne laisser personne au bord du chemin. Il a indiqué 112 000 dossiers d'aide; il y en a pour lesquels il n'y a pas d'aide, M. Desquesnes nous rappellera certaines ASBL, et je suis d'accord; il faut une analyse au cas par cas pour ne laisser personne au bord du chemin. Vous conviendrez que, dans un délai aussi court, 112 000 dossiers traités pour essayer de sortir de l'ornière au moment où c'était compliqué, il faut quand même avoir l'honnêteté intellectuelle de reconnaître que cela a été fait. Je ne vous demanderai pas d'applaudir, mais au moins reconnaître les faits tels qu'ils se sont produits.

Le ministre Dermagne y a fait allusion, je voudrais attirer l'attention et mettre en évidence le travail déterminant mené par les pouvoirs locaux. Deux cent soixante-deux communes wallonnes ont montré leur disponibilité avec leurs mandataires communaux, avec leurs administrations. Je ne sais pas comment vous l'avez vécu dans vos communes. Je ne critique personne parce que je crois que, à tous les niveaux de pouvoir, on a essayé de gérer cette crise inédite le mieux possible. Ce sont quand même les communes qui, en première ligne, ont pallié les manquements en matière de distribution de masques, par exemple. En tout cas, dans ma région c'était comme cela, et il semble que ce soit le cas partout. Cette mobilisation est arrivée bien avant que l'on ne reçoive ces masques du Fédéral, toujours controversés aujourd'hui.

Les CPAS ont aussi été mobilisés. D'autres collègues, Mme Kapompole, MM. Fontaine et Hardy, interviendront de façon beaucoup plus pointue que moi sur le détail des différents départements ministériels.

Je vais en terminer, rassurez-vous.

On a beaucoup entendu, beaucoup lu, beaucoup vu sur les réseaux sociaux que l'après-coronavirus ne serait plus comme l'avant. C'est une formule de style, ce n'est qu'une phrase, mais je pense que, au-delà des mots, il va falloir mettre un certain nombre d'éléments concrets sur la table.

Mme la Ministre Tellier l'a dit, on n'échappera pas à une réflexion de fond du point de vue environnemental. On a vu qu'il était possible d'intervenir sur le climat, vous avez un plan Biodiversité 360° avec le Gouvernement et des objectifs climatiques importants ; nous resterons derrière vous pour y arriver.

Cette crise climatique était là avant la crise du coronavirus, elle le sera encore après.

L'après-coronavirus, ce sera aussi la solidarité; la solidarité, je le dis une deuxième fois, envers tous et toutes, mais surtout envers le personnel soignant.

L'après-coronavirus, ce sera aussi poursuivre et intensifier la lutte contre la pauvreté. La pauvreté était présente, on le sait, bien avant cette pandémie, elle est encore pire aujourd'hui et de plus en plus de familles, de plus en plus de nos concitoyens ont de grosses difficultés à boucler les fins de mois. On en aura besoin. Le ministre Dermagne, que je remercie, a fait allusion aux décisions prises en matière de logement. Il y a eu des actes concrets posés. Il y a, sur la table, un plan de 1,2 milliard d'euros, je viens d'entendre que c'était insuffisant. J'invite le PTB à être candidat au pouvoir, à exercer des fonctions, des responsabilités, certainement qu'ils trouveront des moyens pour investir plus. Je trouve que 1,2 milliard d'euros, ce n'est pas banal, surtout que l'on va agir sur les logements des personnes les plus précarisées et aussi assurer une intervention dans ces logements au niveau énergétique.

Sur les PME, je suis intervenu. Je voulais simplement, pour terminer, souligner l'implication de notre administration wallonne. La ministre De Bue vient de le dire, mais je veux le souligner : ils ont continué à travailler. Ils ont respecté les conditions sanitaires, donc la distanciation, donc aussi le télétravail. Je viens d'entendre avec intérêt qu'une réflexion était menée auprès du top management de la Région pour réfléchir à cette notion même de télétravail. J'engage notre Parlement à se saisir de cela. C'est un peu une découverte. Je crois que tout le monde pensait que le télétravail, avant, c'était moins efficace et chacun faisait ce qu'il voulait. On s'est rendu compte en fait qu'il y avait même un regain d'efficacité. On ne fera pas l'épargne d'un débat parlementaire à cet égard et je voudrais aussi remercier, c'est l'occasion, le greffier et toute l'équipe du greffe qui est restée mobilisée pour essayer aussi de répondre aux problèmes au quotidien.

J'en termine. Je vous ai dit que l'on devait tirer toutes les conclusions de ce que nous avons vécu. Nous sommes prêts à le faire et, avec les groupes de la majorité, nous déposerons, dans les heures qui viennent, un texte visant à la mise en place d'une commission spéciale beaucoup plus large – vous verrez, chers amis de l'opposition – et beaucoup plus complète, mais qui est en tout cas la preuve de notre détermination à analyser ce qui s'est passé et à prendre les mesures adéquates pour un mieux-être de nos concitoyens, les Wallonnes et les Wallons.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, 3 376 personnes, femmes et hommes, ont perdu la vie en Wallonie suite à la crise du covid que nous venons de traverser. C'est malheureusement une crise qui aujourd'hui n'est pas terminée, il faut le souligner. Au

cours de la semaine écoulée, 188 nouveaux cas ont été détectés, il ne faut donc pas baisser la garde. Nous devons bien sûr regarder ce qui s'est passé, mais surtout aussi y rester extrêmement attentifs.

Il aura fallu attendre le large déploiement des tests et la fourniture d'équipements suffisants aux soignants, aux personnels de première ligne, de deuxième ligne, puis à l'ensemble des citoyens, pour être enfin capable de juguler l'épidémie. Merci à celles et ceux qui ont pris soin de nous, au cœur de la crise. Du fond du cœur, merci.

Il y a eu aussi les efforts d'une très large majorité de nos concitoyens, qui sont restés chez eux, qui ont limité leurs contacts, qui ont renforcé les mesures d'hygiène. Il y a aussi les communes, et d'autres l'ont cité, qui ont souvent été en première ligne, les services communaux, mais également les bourgmestres et leur équipe, qui souvent ont tenu les choses à bout de bras.

Mais pour beaucoup, tout cela n'est arrivé que bien trop tard : les équipements et les tests seulement à partir de la deuxième moitié d'avril et de façon suffisante à la mi-mai.

Si le front a tenu face au virus, c'est d'abord grâce aux sacrifices de certaines et de certains. Sacrifice de leur santé et, pour hélas un nombre trop important de femmes et d'hommes, sacrifice de leur vie, le tout dans un contexte particulièrement éprouvant de solitude pour les victimes, mais aussi pour leurs familles.

C'est grâce au bénévolat aussi de nombreuses personnes, des couturières, des fabricantes de tenues de protection, des concepteurs de masques de protection, de visières. C'est grâce à toutes ces personnes-là aussi que nous avons tenu. Il faut aussi les remercier.

Mon collègue, M. Dispa, reviendra sur la gestion de la crise dans nos maisons de repos et les autres institutions sanitaires qui relèvent de la Wallonie.

Nous devons collectivement, c'est le travail du Parlement, tirer les leçons de ce qui s'est passé pour que plus jamais nous n'ayons à revivre cela. Nous le devons à ceux qui ont laissé leur vie, leur santé et pour certains encore de façon durable avec une forme d'épuisement profond.

L'opposition a demandé une commission d'enquête. La majorité n'en veut pas, mais laisse entendre, et a même annoncé aujourd'hui par la voix du président de groupe PS, qu'il y aurait une commission spéciale, dont acte. Alors, ne traînons pas pour l'activer. Nos collègues flamands ont déjà eu cinq réunions de leur commission ad hoc d'analyse de gestion de la crise covid.

Le groupe cdH avait déposé le 14 avril dernier une résolution avec 10 propositions d'urgence pour le secteur médicosocial wallon. Parmi les mesures, l'une concernait l'octroi d'une prime de risque au personnel de ces institutions.

Monsieur le Ministre-Président, vous avez vousmême tweeté sur le sujet en appuyant une initiative, une déclaration, qui est celle de votre président de parti et qui va dans le même sens. Lors des débats, nous avons constaté que votre majorité ne soutenait pas cette logique-là avec une explication qui était de dire que c'était au Fédéral de payer et par à la Région.

Il y a quand même eu un fait nouveau la semaine dernière, c'est que le Parlement fédéral a voté, avec l'appui du groupe socialiste, avec l'appui du groupe Ecolo, une prime de risque de 300 euros pour les travailleurs des hôpitaux, mais pas pour les maisons de repos qui relèvent des Régions.

Mon groupe réitère donc une demande claire, celle d'un déblocage de moyens suffisants pour les pouvoirs organisateurs de ces institutions, ces maisons de repos, ces centres résidentiels pour personnes handicapées, ces maisons psychiatriques. Que l'on dégage des moyens budgétaires pour permettre l'activation de cette prime, pour qu'elle soit payée. On peut discuter du montant bien sûr.

C'est une prime qui a l'avantage de bénéficier d'une défiscalisation fédérale, c'est-à-dire que le brut égale le net. C'est quand même un élément intéressant. C'est pour nous un signal – je l'ai entendu dans la bouche d'autres intervenants – pour passer des paroles et des applaudissements aux actes. C'est une question de respect.

Nous reviendrons donc avec une motion proposant ce type d'engagement de la part de la Wallonie.

À côté du front sanitaire qui a meurtri beaucoup d'entre nous, beaucoup de familles, de Wallonnes et de Wallons, il y a aussi le front économique, puisque la crise du covid est aujourd'hui aussi une crise économique, et donc une crise sociale.

En avril, au plus fort de la pandémie en Wallonie, 258 000 travailleurs ont été mis au chômage temporaire, avec une moyenne de 16 jours par mois ; autrement dit, quasiment à 75 %.

Des dizaines de milliers d'indépendants ont été obligés de fermer leur activité ou de se résoudre à l'arrêter parce qu'il n'y avait plus de clients. Pendant deux mois quasiment, l'économie wallonne a tourné au ralenti. Des secteurs entiers de son activité étaient à l'arrêt.

Monsieur le Ministre de l'Économie, Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement, quand nous avons eu le débat sur les pouvoirs spéciaux, le 17 mars dernier, ici même, je vous avais encouragés à prendre des mesures fortes, rapides et efficaces, en expliquant d'ailleurs que mon groupe, le

groupe cdH, appuierait et voterait les pouvoirs spéciaux au Gouvernement, justement pour lui donner les moyens et pour qu'il n'y ait aucune entrave à la réaction et à la nécessité de réagir rapidement à la situation de crise que nous connaissions.

Cela concernait tous les secteurs d'activité, mais également le secteur économique et le soutien aux entreprises qui se retrouvaient dans la « mouise ». J'avais utilisé cette expression : ne laissons pas « crever » nos entreprises.

Vous aviez des moyens larges et puissants, l'équivalent de notre Parlement, mais il a fallu que vous vous y repreniez à quatre fois pour établir un régime de soutien, à 5 000 et à 2 500 euros. Ce sont des changements et des règles qui se sont avérés trop compliqués, qui ont ralenti inutilement le processus et finalement le délai de paiement des aides. La Flandre et Bruxelles, il faut le reconnaître, ont été plus efficaces que la Wallonie.

Certaines catégories d'entreprises sont encore aujourd'hui oubliées. Elles ne peuvent même pas introduire une aide dans les systèmes mis en place par la Région wallonne.

Il y a les ASBL actives dans le secteur marchand. Nous avons eu l'occasion d'en débattre et nous avons d'ailleurs déposé une proposition de décret pour pallier ce trou dans le filet de la protection des entreprises wallonnes. C'est Mme Schyns qui porte le débat. Peu importe que ce soit la proposition du cdH ou une autre formule qui parvienne à répondre à cette situation, ce qui est important, c'est que l'on y réponde efficacement.

Il y aussi d'autres oubliés et certains renoncements.

Les promesses du Gouvernement, le 22 avril, d'aider tous les indépendants bénéficiaires du droit passerelle, en mars ou en avril de cette année-ci, se sont transformées, dans l'arrêté du Gouvernement, en exigences de mars et avril. Certains indépendants n'ont pas accès à l'aide parce qu'ils ne l'ont pas demandée en mars. Ils ont été en droit passerelle, en arrêt d'activité, en avril, en mai et en juin, et ils ne bénéficient pas du soutien de la Wallonie. C'est une erreur qui, si elle n'est pas corrigée, deviendra une faute.

Malgré le déconfinement, aujourd'hui, à la date du ler juillet, l'ouverture de la phase 4 de déconfinement — quelques secteurs sont encore fermés —, de nombreux secteurs sont encore durement impactés parce que les conditions de reprise et les contraintes sont telles que la rentabilité et l'efficacité de l'entreprise sont encore extrêmement difficiles, voire, dans un certain nombre de cas, impossibles. C'est le cas de l'HORECA. Mon collègue, M. Collin, y reviendra.

C'est également le cas de l'événementiel, des forains. Aujourd'hui, on apprend que la Foire du Midi, à Bruxelles, va reprendre, mais on sait que ce sera une

reprise extrêmement lente. Voilà les entreprises encore durement touchées.

Le secteur du transport et les autocaristes viendront avec une proposition de mes collègues, Mmes Vandorpe et Goffinet.

Le secteur du tourisme aussi, pour lequel, hélas, le plan de relance présenté par la ministre nous semble bien maigrichon et utilisant les moyens déjà existants au sein du Commissariat général au tourisme, comme on l'a entendu tantôt, c'est-à-dire finalement en réduisant les investissements dans un secteur qui en a pourtant bien besoin en plus du soutien conjoncturel.

Surtout, Monsieur le Ministre de l'Économie, Monsieur le Vice-président, où est le fonds d'urgence ? Où est la deuxième vague tant annoncée ? Le 6 juin, le Gouvernement a communiqué à grands frais en disant : « Nous allons arriver avec un nouveau régime d'aide ». On est aujourd'hui le 1er juillet et on n'a rien entendu, pas le moindre début d'annonce d'exécution.

Je signale que chez nos amis flamands – parce que l'on vit dans un pays fédéral et donc regarder ce que les autres font est toujours instructif, intéressant – la deuxième vague est annoncée pour les entreprises qui justement sont en difficulté de reprise. Pour le secteur HORECA, pour le secteur des commerces, il y a déjà une aide de 2 000 euros supplémentaires aux 4 000 euros plus 160 euros par jour. C'est pour ceux qui peuvent rouvrir maintenant, mais qui malheureusement sont impactés par une baisse du chiffre d'affaires d'au moins 60 %. Chez nous, Monsieur Borsus, quelle réponse ? Quand ?

Il faut souligner qu'il y a quand même des éléments positifs dans les réactions sur le plan économique, des mesures positives que nous soulignons. On sait faire la part des choses. Le prêt Ricochet, bien sûr, les mécanismes de garantie ou encore les efforts déployés pour la production de biens essentiels à notre sécurité sanitaire en Wallonie.

Vous avez dressé un premier bilan, mais nous aimerions avoir davantage de précisions. Combien de prêts, combien de garanties ont été octroyées? Quelle est la pérennité des projets économiques soutenus? Que sont devenus les 25 millions d'euros précisément annoncés pour la recherche de lutte contre le virus? Tous ces moyens ont-ils été utilisés?

Enfin, par rapport au département qui est le vôtre, un des constats que nous pouvons tirer de cette crise, c'est que finalement nous n'étions pas du tout armés pour octroyer des aides à nos entreprises. Aucune base de données certaine, pas d'informatisation. On a dû redemander aux entrepreneurs, aux indépendants, des informations qui ont pris du temps à être vérifiées. Pas d'automaticité, pas de lien avec les bases de données du Fédéral, de l'INASTI. Je pense que de ce côté-là, nous aimerions entendre, Monsieur le Ministre, de votre côté,

des engagements clairs pour que nous soyons mieux armés pour identifier toutes les entreprises wallonnes et être rapidement capables de les cerner, mais également de pouvoir les aider.

Si la vague économique nous atteint aujourd'hui, la vague sociale également, puisque le chômage temporaire, les faillites, malheureusement, les licenciements, l'arrêt de nombreuses activités, des activités de nombreux indépendants et, dans certains cas, il faut le reconnaître, les retards de paiement d'aides, ont jeté dans la précarité des milliers de familles.

Toutes n'avaient pas toujours le bas de laine suffisant. Certaines étaient déjà dans la précarité. Le Gouvernement, je le reconnais, a pris de nombreuses mesures positives et importantes comme l'interdiction des expulsions, l'aide aux titulaires de compteurs énergétiques à budget, et cetera - on a eu tout à l'heure l'exposé de Mme la Ministre Morreale - mais certaines de ces mesures ne nous ont pas semblé tout à fait cohérentes et simples. Je vais prendre un exemple : la mesure à 40 euros en ce qui concerne l'eau. C'est une aide de 40 euros qui est réservée à tous ceux qui ont glissé dans le chômage temporaire. C'est très bien. Pour ceux qui ont perdu des revenus, c'est une mesure que nous jugeons positive. Pourquoi s'être limité aux salariés qui étaient en chômage temporaire? Pourquoi les indépendants en droit passerelle n'ont-ils pas pu avoir cette aide ? Si l'on octroie une aide pour l'eau au motif qu'il y a une précarité, qu'il y a un risque de perte de revenus, pourquoi ne le fait-on pas pour les autres biens indispensables comme l'énergie, l'électricité, le gaz? De cela, nous n'avons rien entendu.

Enfin, pour terminer sur le regard dans le rétroviseur, c'est mon collègue M. Antoine qui reviendra sur les aspects budgétaires et financiers de la crise. On a entendu encore ce matin le ministre des Finances se réjouir d'avoir trouvé les 4 milliards d'euros nécessaires au financement cette année-ci de la trésorerie wallonne. Évidemment, avec les liquidités qui courent, le contraire aurait été étonnant ou interpellant. Évidemment, les questions que M. Antoine posera sont celles de la soudabilité sur le moyen et sur le long terme.

J'ai entendu que vous aviez les yeux de Chimène, Monsieur le Ministre Crucke, pour Mme von der Leyen. J'espère que nous pourrons construire quelque chose de correct. Il y a aujourd'hui des idées innovantes en matière budgétaire et d'endettement qui ont été prises par Bercy en France, mais également en Allemagne.

Vous pourriez utilement vous en inspirer.

Sur ces différents points, nous aimerions entendre, et mes collègues auront l'occasion de développer, les réponses des membres du Gouvernement. Au-delà de ces questions sur le bilan, il y a aussi l'avenir, avec un double défi : celui de relancer l'économie et celui en même temps, on en est tous conscients, plus ou moins selon les personnes, de donner un coup de barre, une orientation nouvelle à une série d'actions que nous avons menées, qui doivent nous mener vers des jours meilleurs.

La question est donc: comment construire une Wallonie plus résiliente, plus durable, plus efficiente aussi dans sa gestion? Le temps presse pour relancer les investissements, ce que les entreprises attendent – le président de la Confédération de la construction demandait au Gouvernement des décisions rapides sur les plans d'investissement –, mais aussi pour activer les leviers puissants de l'Europe. Nous sommes à la veille des programmations FEDER 2021-2027, FSE, mais également PAC, la Politique agricole commune nouvelle, avec plus de 1 milliard d'euros qui sera injecté dans l'économie agricole et rurale wallonne, ou encore le Green Deal.

Le temps presse aussi pour éviter une vague de casse sociale. Enfin, le temps presse pour profiter du *momentum*, car la crise que nous avons traversée aura au moins eu cela de bon: elle nous a changés, nous ne sommes plus les mêmes, dans nos relations les uns avec les autres, dans notre rapport à la vie tout simplement, dans notre regard sur certains métiers, sur certaines professions, dans nos comportements d'achat et de déplacements. Mais aussi dans notre perception, notre prise de conscience de la fragilité du monde dans lequel nous vivons.

Attention, la nature humaine est ainsi faite qu'elle peut vite oublier. Il y a donc un *momentum* à saisir par le monde politique, donc un *momentum* à saisir par votre Gouvernement, Monsieur le Ministre-Président, pour transformer les changements positifs, mais fragiles, en de bonnes habitudes durables.

J'ai entendu le lancement, l'ouverture et les envolées qui ont été les vôtres dans votre discours initial : « C'est l'heure de la transition », « nous allons changer la face de la Wallonie ». Avec d'autres mots, c'est ce que j'avais déjà entendu en septembre 2019, quand vous aviez annoncé les « réformes basculantes » pour la Wallonie. De tout cela, aujourd'hui, force est de constater que nous n'avons encore rien vu.

Nous avons eu l'occasion de débattre des modalités du lancement de la procédure de Get up Wallonia. Nous partageons la nécessité de cet élément, comme nous partagions d'ailleurs ce que vous aviez appelé précédemment Plan wallon de transition. Nous sommes même prêts à le soutenir, en fonction de son contenu. Sur le principe nous y sommes favorables. D'ailleurs, puisque le Gouvernement recherche des idées, fait des appels citoyens – j'ai également entendu la main tendue qui était la vôtre aux parlementaires –, nous sommes en train de déposer toute une série de propositions dans des secteurs comme la mobilité, les circuits courts,

l'économie régénératrice, la mobilisation des fonds privés, et cetera. Ils sont sans droits d'auteur, puisez dedans, prenez, amendez, changez, corrigez, peu importe, nous avons des idées et elles sont disponibles.

Par contre, Monsieur le Ministre-Président, nous vous demandons d'accélérer le tempo et de l'accélérer méchamment.

Le 22 avril, le Gouvernement annonçait Get up Wallonia. Nous allions voir ce que nous allions voir. Nous sommes deux mois plus tard, le cahier des charges est lancé, cahier des charges de 30 pages dont le contenu essentiel est retenu en quatre pages. Il vous a fallu deux mois pour l'écrire.

Lundi, vous nous avez expliqué qu'il faudrait encore le temps pour recevoir les offres et encore du temps pour analyser. Au plus tôt fin août ou début septembre, le consultant international sera désigné. Il commencera sa mission par dresser un état des lieux des forces et des faiblesses de la Wallonie, ce pourquoi il aura encore deux mois supplémentaires. Nous sommes donc fin octobre, début novembre.

Là, enfin, le travail va pouvoir commencer et l'on donne un délai de six mois pour que ce plan soit écrit, ce qui nous mène à avril 2021. Le 22 avril 2020, vous annoncez Get up Wallonia et, en avril 2021, on en verra la couleur. Cela nous laisse, Monsieur le Ministre-Président, un goût d'amertume concernant la vitesse et la célérité de l'entreprise. Je pense que nous devons profiter de ce *momentum*. Je le rappelle, les moyens budgétaires européens, c'est pour 2021-2027. C'est maintenant qu'il faut préparer l'écriture des programmes opérationnels. C'est maintenant qu'il faut préparer la future PAC. C'est maintenant qu'il faut s'inscrire dans la logique du Green Deal. N'attendons pas l'année prochaine pour le faire. Le train est en train de passer sous nos yeux, montons-y.

« Rien ne sert de courir, il faut partir à point ». Je crains, Monsieur le Ministre-Président, que la méthode adaptée par votre Gouvernement ne conjugue finalement à la fois le retard du lièvre et la lenteur de la tortue de la fable de Jean de La Fontaine.

Il n'est pas question ici, dans mes propos, de précipitation, mais d'ardeur à l'ouvrage. Nous le devons aux Wallonnes et aux Wallons.

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les ministres, mes chers collègues. J'ai beaucoup apprécié votre intervention, Monsieur le Ministre-Président, parce que je trouve que c'est le message que nous devons entendre et ce sont les mots qu'il fallait prononcer aujourd'hui dans le débat que nous avons voulu tenir au sein de notre assemblée.

Lorsque M. Mugemangango est monté à la tribune, je me suis dit que je m'étais trompé de salle, ou que je m'étais trompé de jour, ou de débat. En définitive, vous avez parlé de beaucoup de choses. Je ne suis pas sûr que tout ce qui a été dit avait vraiment sa place aujourd'hui, soit. M. Frédéric vous a répondu. Je me joins totalement à ses propos, ce qui me permet de gagner du temps de parole pour mes collègues qui interviendront après moi, Mmes Laruelle et Laffut, et M. Dodrimont.

Nous avons été affectés par une crise – je ne vais pas répéter ce que l'on sait et ce que l'on a redit –, et personne ne pouvait prévoir qu'elle allait prendre cette tournure-là. Rappelez-vous, il y a trois ou quatre mois à peine, il ne faut même pas remonter plus haut, nous étions bien loin d'être conscients nous-mêmes de ce qui allait arriver. Lorsque certains de nos collègues commençaient à prendre les gestes barrières, nous les regardions – n'est-ce pas, Monsieur Hazée – avec un étonnement, en disant : « Qu'est-ce qui lui prend encore ? ». Pourtant, c'était l'évidence même, mais qui ne nous est arrivée que petit à petit. Combien d'entre nous, avant les mesures de confinement, n'ont pas encore eu peut-être une absence de bonne appréciation de ce qu'il convenait de faire ?

Monsieur Desquesnes, je vous ai entendu également. Il n'est plus là, vous le lui direz.

(Réaction d'un intervenant)

Comme M. Desquesnes était tellement long, je veux d'ailleurs faire attention parce que je vois que mon temps de parole n'est pas indiqué. C'est ennuyeux.

M. le Président. - Il est de 27 minutes et 39 secondes.

M. Wahl (MR). - J'ai failli prendre les notes de M. Antoine, parce que M. Desquesnes a été tellement long que j'avais peur que M. Antoine ne puisse plus rien dire. On me fait son porte-parole, sans partager bien entendu ses propos, je le crains.

Il n'en reste pas moins que ce que nous dit M. Desquesnes, ce sont des recettes qui sont faciles, de sortir après coup « il n'y avait qu'à », M. Frédéric l'a également rappelé à cet égard.

Je voudrais attirer l'attention. Lorsque j'entends parler de commission d'enquête, lorsque j'entends parler de toute une série de mesures, notre Parlement est le seul à avoir mis en place une commission spéciale qui a permis, pendant des heures et des heures, aux parlementaires de la majorité comme de l'opposition, de poser au Gouvernement des questions et le Gouvernement a pris la peine, le temps de répondre absolument à toutes ces questions, alors que l'on savait qu'ils étaient inévitablement au front, qu'il y avait énormément de travail.

Ce qui a été important dans ce débat-là - et à nouveau j'en remercie le Gouvernement, mais j'en remercie les collègues tant de la majorité que de l'opposition -, c'est que nous avons pu, grâce à ce biais notamment, faire remonter un certain nombre de préoccupations. Bien entendu, on peut aujourd'hui dire à Mme Morreale : « Aviez-vous bien tout prévu ? ». Je dirai à M. Desquesnes, à ce niveau-là: « Attention, lorsque l'on a un trou dans son pantalon, on évite de monter à l'échelle ». Lorsque l'on reproche ou lorsque l'on dit qu'un certain nombre de mesures prises par le ministre Borsus auraient pu l'être plus rapidement, voyons, nous savions que ces mesures allaient être évolutives, nous savions qu'il n'était pas possible de prévoir tout en une fois. Lorsque l'on dit que le système pris en Flandre ou à Bruxelles est un meilleur système, je suis quand même assez perplexe, c'est un autre choix. En attendant, aujourd'hui, toute une procédure de récupération doit se faire parce qu'il y a eu des aides qui ont peut-être été attribuées à mauvais escient ou à des gens peu scrupuleux dans les moyens qu'ils ont utilisés; c'est d'autant plus scandaleux dans la période que nous vivons.

La période reste incertaine; parce qu'il est vraisemblable qu'en fonction des connaissances que nous avions du virus, les mesures prises à l'époque, nous ne les prendrions plus aujourd'hui, si c'était à refaire, si nous avions, à l'époque, la connaissance que nous avons aujourd'hui du virus et il est vrai évidemment pour l'avenir.

Je conclurai – mes différents collègues interviendront d'une manière plus précise sur un certain nombre de points –, en disant que la crise n'est pas finie – on l'a dit et redit – et je relève les propos du porteparole de la lutte contre la covid, Yves Van Laethem, qui est optimiste, dans la presse, ce matin : « On est vraiment dans l'espoir que l'on puisse maîtriser les choses ».

J'entends toutefois aussi les propos du président de l'Organisation mondiale de la santé qui dit que la pandémie est loin d'être finie, elle s'accélère même. Soyons donc extrêmement prudents.

Ce qu'il convient de faire, aujourd'hui, c'est bien évidemment de tirer les leçons de ce qu'il s'est passé et ne pas aller dire : « On aurait pu prévoir ceci, on aurait pu prévoir cela, vous n'avez pas fait ceci ». Restons extrêmement prudents, extrêmement modestes devant des éléments que personne ne pouvait manifestement prévoir.

Puis, bien entendu, l'autre enjeu fondamental est celui de prendre les mesures ou de se préparer à une nouvelle vague et en espérant que cette pandémie disparaisse. Ce qui ne va pas disparaître, c'est l'ensemble des problèmes sociaux, des problèmes économiques, des problèmes de pauvreté que l'on

rencontrera encore et que l'on devra relever. C'est un défi que l'on devra relever pendant plusieurs années.

Je voudrais terminer aussi en ayant une pensée pour tout le personnel soignant, mais aussi ces caissières, ces éboueurs, ces facteurs, qui ont, souvent et pendant plusieurs semaines, été le seul lien qui existait encore entre un certain nombre de personnes confinées et le monde extérieur.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Bonjour à chacune et à chacun.

Il n'est pas possible d'entamer cette intervention sans penser aux 500 000 personnes décédées du coronavirus dans le monde, aux milliers de personnes décédées dans notre pays et dans notre Région, et, trop souvent, en plus, en étant privées des plus élémentaires gestes d'adieu.

Il n'est pas non plus possible, et chacun l'a dit, d'entamer cette intervention sans penser à l'ensemble des personnes qui ont été et qui sont encore au combat contre cette maladie, en particulier au personnel soignant. Un immense merci à eux et à elles.

Il y a le coronavirus, puis il y a aussi le confinement. Il y a le passé, le présent et l'avenir. Ces quatre mois auront été un choc collectif pour notre société, un traumatisme inédit avec des séquelles dramatiques dont certaines risquent de durer.

À côté de cela, il y a aussi un certain nombre d'évolutions positives, d'aucuns l'ont dit, qui aideront à construire le monde d'après.

Nous voulons en particulier souligner, une nouvelle fois, les valeurs de solidarité qui se sont concrétisées à une très large échelle dans notre société. Je pense en particulier à la fabrication des masques, à la rencontre des personnes isolées et seules, et l'on pourrait encore multiplier un très grand nombre d'exemples.

Il faut dire aussi la conscientisation grandissante de la nécessité de changer de modèle, en particulier face aux risques climatiques et environnementaux.

Enfin, notre Parlement a pu fonctionner durant toute cette période, en innovant parfois dans les modalités. Chacun se souviendra de la séance informelle de questions-réponses du 26 mars 2020 par écrans interposés. Il y a également eu les questions et les votes à distance. Ceci a permis non seulement de contrôler le Gouvernement, mais aussi de dialoguer et, pour les parlementaires, d'exposer toute suggestion utile.

Lorsque le Parlement a octroyé les pouvoirs spéciaux, les pouvoirs ont été définis de façon très large, en particulier cet article 2 des projets de décret qui visait

une impossibilité pour le Parlement de se réunir. Il s'agissait alors de parer à toute éventualité. Ceci étant, c'est une bonne nouvelle que cet article 2 n'ait pas été activé. Nous en remercions le président, tous les présidents de groupe, le greffier et les services du Parlement.

Ceci nous rappelle aussi, et Mme la Ministre Morreale l'a évoqué, que si nous pouvons regarder les trois derniers mois avec les informations d'aujourd'hui, toutes les décisions ont dû être prises avec les informations disponibles au moment de leur adoption. Rappeler cette évidence, c'est faire le choix de la bonne foi contre la propagande, c'est faire le choix de l'humilité contre la démagogie.

C'est évidemment le front sanitaire qu'il faut aborder en premier lieu. Nous commencerons par la préparation à une possible deuxième vague. Lors de notre dernier échange en commission, il y a 15 jours, c'était pour nous clairement la priorité, d'autant que, à l'échelle mondiale, la pandémie n'a pas encore atteint son pic.

La ministre a annoncé il y a quelques jours, et elle l'a confirmé tout à l'heure, le plan qui est en concertation avec les acteurs de terrain. J'imagine qu'elle pourra préciser tout à l'heure, dans la réponse du Gouvernement, les étapes à venir. Il reste du travail dans la mise en œuvre. D'ores et déjà, merci d'être à ce rendez-vous.

Nous voulons également insister, parce que l'on voit un certain nombre de précautions qui s'estompent, sur l'importance pour les autorités publiques de continuer à communiquer sur le respect des règles d'hygiène et des règles de distanciation physique durant les prochains mois, et sur le port du masque aussi chaque fois que c'est nécessaire. C'est fondamental pour prévenir la résurgence de la pandémie.

La ministre fédérale de la Santé indiquait encore début mars que nous avions affaire à une « grosse grippe ». Elle illustre ainsi la carence des mécanismes d'alerte de notre pays. Les manquements de la même ministre en matière de masques, d'équipements de protection ou de dépistage sont à l'avenant. La Wallonie a dû aller au feu dans ce contexte très difficile. Le Gouvernement a fait le maximum pour pallier ces carences en utilisant ses compétences et en allant parfois au-delà. La ministre Morreale l'a indiqué tout à l'heure. Je veux, du reste, saluer en particulier le rôle premier qu'elle a eu, par essence, dans la gestion de cette crise.

Il reste que la débrouille a dû, à beaucoup d'endroits, prendre le relais. L'abnégation des travailleurs au sein des établissements, des médecins généralistes, du personnel soignant et de l'ensemble du personnel a été tout simplement extraordinaire.

Il y aura les éléments et les enseignements à tirer pour prévenir d'autres crises. M. Frédéric a évoqué tout à l'heure la création d'une commission spéciale pour ce faire. Il y aura des enseignements à tirer pour réinventer les lieux de vie des personnes âgées dans notre Région. La DPR jetait d'ailleurs certaines perspectives en la matière.

Il faudra aussi se souvenir de cette abnégation pour revaloriser les conditions de travail et renforcer les effectifs bien au-delà d'une prime de crise. À court terme, il s'agit aussi de veiller au moral des équipes, au suivi psychologique de la crise. La ministre a lancé le travail et c'est positif. Mon collègue, M. Heyvaert, reviendra tout à l'heure sur ces enjeux.

Deuxième angle de vue, c'est l'enjeu des inégalités. La crise du covid-19 et le confinement ont amplifié certaines inégalités comme celle des revenus, souvent fortement, en particulier pour les personnes à faibles revenus. Ils ont aussi mis en relief les inégalités existantes qui ont été rendues plus visibles. Nous pensons à l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous pensons aux inégalités dans l'habitat et dans les espaces de vie, dans la façon de pouvoir, ou de devoir, vivre ce confinement. Les personnes en situation précaire ont subi plus durement la crise.

La Wallonie a pris une série de mesures, toujours imparfaites. C'est l'essence même du travail que nous faisons pour préserver le revenu de la population, notamment à travers le logement, à travers l'accès à l'eau et l'énergie, à travers les suppléments sociaux au niveau des allocations familiales. Ces mesures sont positives, mais il faudra franchir de nouvelles étapes. La ministre De Bue évoquait tout à l'heure les assouplissements de procédure possibles à l'égard des allocations familiales.

L'actualité a rappelé hier l'enjeu de l'accès à l'énergie, et le travail qui a été entamé en Commission de l'énergie avec les auditions sur la précarité énergétique constitue, à notre sens, les fondements pour pouvoir franchir ces nouvelles étapes. Il y a aussi matière à aller plus loin, notamment avec le chantier de l'extension du statut de client protégé en matière de gaz et d'électricité.

Le Gouvernement a aussi décidé de réinvestir dans le logement public. Il doit également amplifier son action au niveau de ses espaces de vie dans les quartiers de ces espaces publics, notamment pour déployer la présence de la nature et de la biodiversité essentielle pour la qualité de vie. Ma collègue, Veronica Cremasco, y reviendra tout à l'heure.

Encore un mot à propos de la solidarité, notamment des élus. Il y a des élus, à l'instar de bon nombre de citoyens d'ailleurs, qui ont donné une partie de leur salaire comme geste de solidarité supplémentaire dans cette période de crise et qui l'ont fait sans faire de bruit. À côté de cela, il y a des élus qui aiment en faire du bruit et qui aiment verser des sommes très importantes à

des multinationales américaines pour le faire savoir. De mon côté, j'ai choisi mon camp.

(Applaudissements)

En parallèle de cela, le Gouvernement a immédiatement agi sur le front de l'urgence économique, à travers notamment des indemnités, des mesures en termes d'accès aux crédits, des maintiens de subsides, tout cela en complément des actions fédérales.

Si le Gouvernement a pu décider de façon ultrarapide, puisque le 18 mars 2020 des mesures ont été prises, la concrétisation administrative a tardé. C'est une difficulté interpellante. Ceci étant, aucun système n'est parfait, puisqu'en Flandre une série d'établissements ont quant à eux dû rembourser l'aide reçue à défaut d'un contrôle a priori.

Les aides en matière de crédit sont également importantes pour une série d'entreprises. Le prêt Ricochet est un dispositif intéressant. Ceci étant, il y a peut-être une zone qui reste à rencontrer, ce sont les cas où le secteur bancaire ne prête pas. Je pense notamment au secteur HORECA. Je ne sais pas si le Gouvernement peut ouvrir une voie plus large avec des critères, bien sûr, pour aider dans ce cas de figure.

À côté de cela, une limite de 5 000 dossiers a été fixée. Où en est-on, Monsieur le Ministre, dans la consommation? Ce plafond peut-il être revu à la hausse si jamais il devenait un frein à l'accès à l'aide, à l'accès au crédit pour certaines entreprises en difficulté?

Nous voulons encore, sur ce registre, saluer la prochaine extension du prêt Coup de pouce, à l'instar de ce qui a été fait à Bruxelles. À côté de cela, le Gouvernement a adapté les politiques d'emploi et de formation compte tenu des circonstances. De même, l'État fédéral a positivement suspendu la dégressivité des allocations de chômage. Nous pensons que la dégradation de la situation de l'emploi rend nécessaire de continuer de tenir compte à l'avenir de ces difficultés, de ces conditions beaucoup plus difficiles.

Ceci étant, il reste que, au-delà d'une situation globale extrêmement préoccupante à l'échelle de notre pays et de notre Région, la situation d'une série d'acteurs reste périlleuse. Nous pensons notamment, d'autres en ont parlé également, au secteur culturel et événementiel. Nous pensons aussi à certaines ASBL. Nous espérons que le Gouvernement, dans les prochains jours, pourra aboutir sur les actions ciblées qui restent nécessaires à l'égard de ces acteurs. Les initiatives bruxelloises peuvent également être inspirantes en la matière. À côté de cela, il est sans doute utile de mettre sur pied un tableau de suivi des outils, de leur adéquation aux besoins, peut-être avec le Conseil économique social et environnemental.

Les communes et les CPAS ont joué un rôle crucial dans cette crise du côté des solutions souvent dans un

contexte de grande difficulté; difficultés liées aux pénuries, difficultés liées aux messages parfois contradictoires. Ils ont aussi inventé ou réinventé leur façon de fonctionner en un temps record non seulement pour assurer la continuité, mais aussi pour répondre à une série d'urgences sur le terrain.

Le Gouvernement a adopté des mesures pour aider, pour accompagner ce travail. Nous voulons également saluer le rôle d'appui joué par l'Union des villes et communes de Wallonie. La fourniture d'un masque à chaque citoyen est un exemple de cette collaboration efficace à partir d'une solution simple et décentralisée.

De même, le Gouvernement agit utilement en desserrant les normes budgétaires – cela ne veut pas dire que le travail est fini –, notamment pour la relance et le redéploiement et également le refinancement à travers les zones de secours.

Un bémol, les pouvoirs spéciaux communaux ont été diversement vécus. Dans ce contexte de confinement, une série de communes ont assuré leur boulot, bien évidemment – en période de crise, c'était la priorité pour tout le monde –, mais également un dialogue démocratique avec les élus locaux pour parer à toutes ces difficultés, toutes ces innovations qu'il fallait déployer à travers des réunions à distance, à travers des contacts informels, que ce soit d'initiative ou que ce soit après un rappel plus ou moins vif de l'opposition.

D'autres ont par contre confiné la démocratie locale durant toute la période en ne prévoyant aucun espace de dialogue et de contrôle ; ce que nous regrettons. Il y a par ailleurs eu un moment d'incompréhension lorsque la tutelle a interdit les séances à distance des conseils communaux unifiés par les communes les plus volontaristes, mais le ministre a heureusement très vite revu le tir ; ce que nous avons salué. Tout cela fait partie des points de progrès à retenir. M. le Ministre a évoqué un chantier en la matière, à l'instar des initiatives à prendre pour une plus grande participation des citoyens dans la vie de la démocratie.

Pour terminer et pour laisser le temps utile à mes collègues, ce choc collectif a également conduit ici, en Wallonie, mais aussi à une échelle beaucoup plus large, à renforcer et à accélérer la prise de conscience de nos fragilités personnelles — M. Desquesnes évoquait le rapport à la vie, je partage assez bien son point de vue —, nos fragilités collectives dans l'organisation de notre société. Là derrière, c'est la nécessité de renforcer la résilience de nos territoires, de relocaliser une série d'activités essentielles, d'amplifier la prise en compte des risques climatiques et environnementaux parce que détruire la biodiversité, c'est aussi favoriser de futures pandémies.

La crise du covid-19 et le confinement ont conduit à des changements de comportements :

- davantage de déplacements à pied ou à vélo ;

- une montée en puissance des circuits courts alimentaires ou pas seulement ;
- une volonté de diversifier et de rapprocher les filières d'approvisionnements pour une série d'entreprises qui ont des réflexions stratégiques par rapport à leur futur;
- la reprise d'une pratique sportive ;
- la découverte ou la redécouverte des richesses de notre territoire ;
- la réappropriation des espaces naturels, en particulier à proximité.

L'enjeu est de consolider ces changements de comportement bénéfiques pour les personnes qui souhaitent les avoir, mais bénéfiques aussi à une échelle collective pour un intérêt qui dépasse chacun d'entre nous.

Le Gouvernement a déjà commencé avec une série de communes volontaristes aussi en matière de mobilité, en matière d'urbanisme tactique. Je pense au vélo ou sur le terrain économique en matière de commerce local. Pensons aussi à ce projet de fabrication de masques qui a vu le jour en un temps record.

Le chantier de demain sera d'amplifier le mouvement à travers notamment Get up Wallonia, un projet wallon comme M. le Ministre-Président l'a indiqué à l'introduction de ce débat, afin de choisir un horizon et de faire de cette crise un tournant vers le monde d'après.

(Applaudissements)

M. le Président. - Nous allons maintenant examiner les différentes compétences des membres du Gouvernement, en commençant par les compétences de M. le Ministre-Président Di Rupo.

La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). - Mesdames et Messieurs les ministres, nous avons tous été confrontés à la crise du covid-19. Cette crise, il faut le rappeler, est arrivée de manière soudaine, imprévisible et inévitable. Malgré le bouclier que représente la sécurité sociale, pour les citoyens, cette crise sanitaire a exacerbé les difficultés de celles et ceux qui étaient déjà fragiles.

En effet, il a sans doute été plus facile de vivre le confinement dans une maison quatre façades, où chaque enfant dispose d'un jardin pour s'aérer, d'une chambre pour étudier, que dans un immeuble à appartements bondé. Il a sans doute été plus simple de vivre le confinement lorsque l'on a conservé 100 % de revenus que lorsque l'on en a perdu une partie. Il a sans doute été plus simple de vivre le confinement en famille que seul chez soi.

Concrètement, la crise s'est traduite au travers de l'explosion des demandes d'aide alimentaire, l'accroissement des troubles de santé, les retards de

paiement des loyers, des factures d'énergie et d'eau, du manque d'accès à un logement de façon globale, y compris la situation des sans-abri, qui s'est aggravée.

Face à ces nombreux drames sociaux, le Gouvernement a agi en lançant immédiatement une *task force* d'urgence sociale, qui a mis en place des mesures spécifiques en matière de lutte contre la pauvreté. On épinglera l'octroi de 100 euros pour les ménages équipés d'un compteur à budget en électricité, de 75 euros en cas de compteur à gaz, et 40 euros d'intervention pour la facture d'eau des ménages avec un chômeur temporaire. Au total, c'est potentiellement 215 euros pour les citoyens, donc bien plus qu'en Flandre, Monsieur Mugemangango. Oui, Monsieur Desquesnes, les mesures prises par le Gouvernement touchaient aussi le gaz et l'électricité.

Des moyens complémentaires ont aussi été dégagés pour l'accueil des SDF dans les maisons d'accueil et des sans-abri, 665 000 euros au total; 1 million d'euros pour soutenir le secteur de l'aide alimentaire; 5 millions d'euros ont également été dégagés pour soutenir les CPAS, et j'en passe.

Ces mesures d'urgence, prises à la suite de la crise de force majeure, nous les soutenons avec le groupe socialiste, nous les saluons, car elles étaient nécessaires, mais elles ne seront pas suffisantes.

Mon groupe se réjouit dès lors de l'adoption, lors du dernier Gouvernement, d'une ambitieuse note d'orientation pour adapter et renforcer le Plan wallon de lutte contre la pauvreté. Cette décision réaffirme un budget spécifique complémentaire qui sera consacré au Plan de lutte contre la pauvreté lors du prochain ajustement. Des mesures concrètes, nouvelles, qui concernent l'ensemble du secteur, ciblées et qui participent à la lutte contre la pauvreté sont ainsi prévues. On pense à un prêt à taux zéro pour constituer une garantie locative, la révision des dispositifs de compteur à budget, la possibilité d'offrir des collations gratuites et saines dans les écoles, mais aussi la gratuité progressive des transports en commun.

Au rayon des mesures structurelles visant à lutter contre la précarité énergétique, j'appellerais le Gouvernement à se pencher sur la proposition d'un élargissement, d'un tarif social fédéral sur base des revenus, la possibilité aussi d'augmenter les primes énergétiques pour les ménages à revenus modestes via les CPAS.

Je rappelle également que le groupe PS souhaiterait, à l'avenir, un passage obligatoire devant le juge de paix avant toute coupure de gaz ou d'électricité.

Pour conclure, je dirais que cette crise, comme les autres qui l'ont précédée, a vraisemblablement creusé les inégalités entre les citoyens. Même si de nombreuses actions ont été prises par les pouvoirs publics face à la pauvreté et aux nouvelles formes de précarité, pour

nous, socialistes, il faut agir plus encore. Nous n'avons pas le choix, nous serons du côté des solutions qui font de notre Wallonie une terre de solidarité.

M. le Président. - La parole est à M. Collin.

M. Collin (cdH). - Monsieur le Ministre-Président, vous avez clôturé votre intervention en disant que l'heure est au rebond, au rebond sanitaire, au rebond économique, au rebond environnemental. Je voudrais ajouter que l'heure est au rebond de l'efficacité de la gouvernance. Nous en évoquerons certainement divers aspects dans cette future commission spéciale.

Il faut analyser les choses et il faut assurer les progrès dans la gouvernance intrabelge. On n'est pas ici pour faire la chasse aux sorcières, mais il est clair qu'il y a eu des dysfonctionnements et qu'il y a aussi toute une série de répartitions de compétences qui ne sont ni claires ni précises et qui ne prêtent pas à l'efficacité. Il y a aussi l'efficacité de la gouvernance intrawallonne.

J'ai beaucoup apprécié l'intervention finale de M. le Ministre Dermagne lorsqu'il parle de ce mouvement girondin. Un des enseignements de cette crise, c'est la qualité de la réponse des collectivités locales. Elles ont été, de manière très générale, formidables dans l'action. On doit en tenir compte dans cette volonté, que, j'espère, nous partageons tous, de favoriser davantage et encore la décentralisation.

Puis, l'efficacité de la gouvernance européenne, il y a beaucoup à en dire. Je me limite à ce qui est dans la compétence du Gouvernement wallon, c'est-à-dire la participation de la Région dans les espaces frontaliers, dans les espaces internationaux. Il y a bien sûr la Grande Région qui m'est chère et dont on a parlé récemment dans la Commission des relations internationales, mais il y a aussi, par exemple, l'Eurométropole, sans évoquer ce qui se passe du côté de Liège, d'Aix-la-Chapelle et de Maastricht.

Dans La Voix du Nord samedi, le directeur de l'Eurométropole, Monsieur le Ministre-Président, dans une région qui vous est chère, disait tous ses regrets d'avoir vu cette inefficacité de gestion de la problématique des frontières. Il y a 170 millions d'Européens qui vivent près d'une frontière. Il faut qu'il y ait davantage de coopération, que l'on soit plus efficace et que la Wallonie s'engage davantage pour faire avancer ces espaces grands régionaux ou transfrontaliers en général.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole pour les compétences de M. le Ministre-Président, nous en arrivons aux compétences de M. le Ministre Borsus.

J'ai de nouveau M. Mugemangango, mais je pense qu'il ne prendra pas la parole, c'est M. Liradelfo qui le fera pour son groupe. La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Messieurs les ministres, la crise est sanitaire, mais est indéniablement aussi une crise économique profonde qui laissera des traces.

J'insisterai tout d'abord sur le rôle de nos pouvoirs publics, leur mobilisation de tous les instants a permis de répondre à l'urgence économique et sociale et, tout cela, bien loin des incantations.

Nous l'avons déjà dit, mais il me paraît important de le rappeler, il ne faut pas se souvenir de l'existence de l'État uniquement quand on en a besoin.

N'en déplaise à certains partis de l'opposition, pour répondre à l'urgence, le Gouvernement wallon a pris rapidement des mesures fortes pour soutenir les différents secteurs. Le budget initial dégagé pour les PME était de 233 millions d'euros et le 22 avril, dans le cadre du plan Get up Wallonia, le Gouvernement a décidé d'étendre ces aides en élargissant aux nouveaux secteurs pour un montant de 285 millions d'euros, portant ainsi le montant total des aides à 518 millions d'euros.

La façon dont le Gouvernement a mobilisé les outils économiques wallons, la SOGEPA, la SRIW, la SOWALFIN, pour soutenir les entreprises, est aussi à souligner. M. le Ministre Borsus l'a souligné souvent en commission.

Cette crise nous a aussi montré la capacité de résilience des entreprises coopératives de l'économie sociale. Cela doit nous faire réfléchir sur le modèle économique que nous souhaitons pour l'aprèscoronavirus. Il est nécessaire d'avoir, au sein de ce Parlement, un débat sur la relocalisation de plusieurs secteurs stratégiques de notre économie. Ce débat a déjà été entamé. C'est vital. Nos refus récents de soutenir des accords commerciaux par l'intermédiaire de mes collègues s'inscrivent dans cette démarche.

Valorisons la production locale, l'économie circulaire, favorisons l'émergence d'une économie saine qui soutient nos PME créatrices de valeurs et de nombreux emplois.

À ce titre, le Gouvernement n'est pas resté inactif puisqu'il a soutenu, entre autres choses, le lancement d'une chaîne de production de masques en Wallonie. En matière d'emplois, il n'est pas resté inactif non plus. Nous saluons le travail et les mesures prises par la ministre Morreale. Ces mesures poursuivent des objectifs que nous partageons: sauvegarder un maximum d'emplois et éviter une perte de droits pour les demandeurs.

Si malgré tout je ne devais citer que quelques-unes de ces mesures qui ont été prises pour l'emploi, je pointerais le soutien aux aides-ménagères du secteur des titres-services, le maintien de tous les emplois liés au programme de transition professionnelle, PTP, ou encore l'élargissement d'une partie des aides à l'emploi pour soutenir les artistes et le monde culturel. Toutes ces mesures visant à protéger les emplois de demain et à limiter autant que possible des conséquences de cette crise.

En termes de circuits courts et d'agriculture, l'emploi, il en a été aussi question. En matière d'agriculture, précisément. Le système actuel a montré ses faiblesses : pénurie de main-d'œuvre saisonnière, angoisse des consommateurs qui vident les supermarchés, augmentation substantielle du prix de certaines denrées, ruée vers les filières locales, secteur agroalimentaire et exportations en berne.

Les Belges, les Wallons en particulier, attachent aujourd'hui plus d'importance que jamais à la durabilité lors de leurs achats de nourriture. De plus, il est constaté une augmentation de la préférence pour les produits locaux, conséquence logique de la crise sanitaire. Le consommateur wallon indique aussi, et c'est important, vouloir consommer plus de produits équitables et biologiques après la crise, ce qui est en fait une excellente chose.

Pour notre groupe, il est important de profiter de cet engouement pour rapidement nous préparer à des systèmes alimentaires durables, sains et plus résilients.

Enfin, ces secteurs devront être soutenus afin de professionnaliser, pour que les produits sains et minimisant l'impact sur l'environnement soient concurrentiels par rapport aux denrées alimentaires des grandes surfaces et accessibles au plus grand monde.

J'en terminerai là pour laisser le temps de parole à ma collègue.

(Applaudissements)

M. le Président. - Comme vous étiez le premier à intervenir et que par erreur on avait mis M. Liradelfo en fin, simplement pour être agréable au groupe PTB, j'ai fait remonter M. Liradelfo en deuxième position.

M. Liradelfo (PTB). - Merci d'être agréable au groupe PTB, alors.

M. le Président. - Ce n'est pas la première fois, comme vous le savez.

La parole est à M. Liradelfo.

M. Liradelfo (PTB). - Chers collègues, la crise covid a démontré toutes les contradictions de notre système économique. Même les plus fervents défenseurs du libéralisme, voyant leur mythe s'effondrer, ont dû revoir leurs certitudes. D'ailleurs, on a pu entendre Bruno Colmant dire que l'État doit reprendre la main. Incroyable. Ou encore, la Commission européenne a annoncé que son budget de

relance servira à améliorer la résilience économique des États. On demande à voir.

Nous le voyons, cette crise sanitaire fait place à une crise économique grave et profonde. Il faudra donc autre chose que des mots et des déclarations de principe sur l'après-covid. La question de savoir qui va payer cette crise est centrale et, pour nous, c'est une certitude, ce n'est pas aux travailleurs de payer cette crise, comme cela a été le cas en 2008.

Il faudra donc poser des actes concrets. Au Fédéral, Mme Dedonder, députée socialiste, a déposé une proposition de loi pour interdire les licenciements pendant la crise sanitaire. C'est évidemment une proposition que nous partageons pleinement. Nous l'avions d'ailleurs proposée un mois plus tôt, donc il n'y a vraiment aucun souci, on soutient cette proposition, mais quand on a demandé à M. le Ministre-Président Elio Di Rupo s'il allait défendre la même position dans toutes les entreprises où la Région wallonne a des participations, la réponse a été claire: non, le Gouvernement ne va pas défendre les 7 000 travailleurs de ces sociétés en interdisant leur licenciement. Il y aurait donc deux PS, l'un qui se bat contre les licenciements et l'autre qui les accepte.

Ce n'est pas étonnant. Lorsqu'il s'agit de prendre des mesures pour défendre l'emploi en Wallonie, vous n'avez qu'une seule stratégie: vous distribuez de l'argent public aux entreprises privées en espérant qu'elles daignent continuer leur activité chez nous. Les exemples de votre échec sont nombreux. On peut parler d'Arcelor, de GSK, et l'on peut encore en citer d'autres.

Pendant cette crise, vous avez continué à soutenir les grandes entreprises avec de nombreuses aides. Par exemple, l'ensemble des outils financiers wallons ont décidé de geler automatiquement les prêts des grandes entreprises pendant plusieurs mois, qui n'ont donc pas dû payer les intérêts, contrairement aux ménages, et cette mesure était automatique.

Vous avez aussi octroyé de nombreuses garanties bancaires et vous avez multiplié par cinq le budget des garanties de Gelicar, un outil économique spécialisé dans l'aide aux grandes entreprises, qui est passé de 50 millions à 250 millions d'euros pour garantir des prêts allant jusqu'à 1,5 million d'euros.

Du côté de la SOGEPA, vous avez débloqué une enveloppe de 100 millions d'euros pour garantir des prêts allant jusqu'à 2,5 millions d'euros. Toujours via la SOGEPA, vous avez aussi doublé certains prêts que les banques ont accordés aux grandes entreprises. C'est beaucoup, alors que du côté des aides directes à l'ensemble des travailleurs, vous avez simplement décidé d'octroyer une aide de 40 euros par abonné sur la facture d'eau.

J'ai entendu tout à l'heure le président de groupe Ecolo nous reprocher de payer un service sur les réseaux sociaux. Finalement, votre Gouvernement donne des cadeaux aux multinationales toute l'année.

Cet argent pourrait servir à renforcer l'emploi public, celui que l'on maîtrise et sur lequel on a un réel contrôle démocratique.

Nous devons créer des entreprises publiques dans les secteurs d'avenir. Mon camarade, M. Mugemangango, a cité tout à l'heure l'exemple de Munich où les autorités ont décidé de prendre en charge leur indépendance énergétique en créant une entreprise 100 % publique qui emploie plus de 9 400 personnes. À Vienne, la Société de logement public emploie 4 500 personnes et gère l'un des parcs de logements publics les plus importants d'Europe. En Wallonie, on fait tout le contraire : on brade des entreprises comme Voo en les laissant dans les mains de fonds vautours.

Votre stratégie de subsidiation des grandes entreprises, vous la menez à l'aide de toute une série d'outils économiques : la SOGEPA, la SRIW, les différents *invests* et les pôles de compétitivité. À travers les différents plans Marshall de ces 15 dernières années, vous avez construit, avec de l'argent public, une architecture économique complexe qui a pour principal objectif de distribuer de l'argent public.

À quoi bon distribuer cet argent via la SOGEPA et les *invests* si vous n'êtes pas capables de garantir l'emploi en Wallonie? Lorsque je demande au ministre de l'Économie si la Région wallonne, en tant qu'actionnaire public, va refuser les pertes d'emploi dans une entreprise comme Safran, la réponse est non. Ce dont la Wallonie a besoin, ce sont des emplois publics et stables qui permettent aux travailleurs de vivre en sécurité.

À l'opposé de cette solution, votre politique ne fait que distribuer de l'argent sans contrepartie et sans garanties pour l'emploi. Il ne reste alors que des incantations de potentielles créations d'emplois.

La transparence, on en a beaucoup parlé. Quand on demande au Gouvernement de la transparence sur toutes les aides accordées par les outils économiques, cela devient compliqué. On nous renvoie à des sites européens qui ne sont pas mis à jour. D'une manière générale, quand on demande de la transparence dans ce Parlement, un mot revient : « Vous êtes des populistes ». C'est l'argument de la majorité. Au nom du secret des affaires, vous bafouez le droit des citoyens à savoir ce qui est fait avec leur argent.

La crise économique à laquelle nous faisons face nous impose de prendre des mesures pour soutenir les héros qui se sont battus contre le coronavirus : les infirmiers, les aides-soignantes, les caissières, les réassortisseurs, les techniciennes de surface, les aides-ménagères, les enseignants, les chauffeurs poids lourds, et bien d'autres encore. Ce sont tous ces travailleurs et travailleuses qu'il faut soutenir, et pas les

multinationales. Ils sont ceux qui font tourner notre société

C'est pour cette raison que le Gouvernement doit montrer l'exemple dans toutes les entreprises à participation publique en garantissant le maintien de l'emploi et ainsi le pouvoir d'achat. La crise démontre que la stratégie économique wallonne ne va pas protéger les emplois.

La seule politique viable pour la société et les travailleurs est une politique d'emplois publics sur laquelle la collectivité a un contrôle démocratique. Il est temps de le comprendre, de faire le bilan et de remettre les travailleurs au centre des préoccupations.

(Applaudissements)

- M. le Président. La parole est à M. Dodrimont.
- **M.** Collin (cdH). Monsieur le Président, je vois que l'on m'a enlevé de la liste.
- **M. le Président**. Nous allons vous ajouter à la liste. Il n'y a aucun problème, Monsieur Collin.
 - M. Collin (cdH). Je vous remercie.

Vous n'imaginiez pas que M. Antoine renonce. C'est pour cela que l'on avait supprimé mon nom au lieu du sien.

(Rires)

- M. le Président. La parole est à M. Dodrimont.
- M. Dodrimont (MR). Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, M. Frédéric nous a parlé tout à l'heure de cœur et d'affection. Ce sont des mots auxquels j'associe évidemment mon propos. Néanmoins, je voudrais vous parler de fierté, la fierté d'être Belge, la fierté d'être Wallon dans un moment particulièrement grave pour nos entités respectives, dans un moment où nous avons vécu une crise vraiment extraordinaire. Laissez-moi vous dire que cette fierté s'adresse aussi aux citoyens de notre pays qui, à travers leurs parcours professionnels respectifs, ont su faire face à une crise sans précédent.

Ma fierté est aussi adressée aux autorités de notre pays ; autorités qui, si l'on veut à un moment donné se placer sur le plan fédéral, ont pu rencontrer les priorités qu'il fallait rencontrer au bon moment.

On ne le dira certainement pas trop facilement sur certains bancs, mais, quand il a fallu, dans ce pays, faire face à la détresse de 416 000 indépendants pour leur accorder le droit passerelle, ce qui n'existait pas encore avant 2016 – ce que l'on doit d'ailleurs à quelqu'un qui a rejoint cette assemblée, à la vice-présidence du Gouvernement –, il a été question de trouver, sur le chemin de ces indépendants, un Gouvernement que l'on

qualifie parfois de libéral. Permettez-moi d'en être fier parce que ce sont, en effet, les libéraux qui ont fait en sorte que ces indépendants puissent, dans la détresse qui était la leur, trouver une partie de solution à celle-ci.

(Réaction de M. Luperto)

Avec d'autres, certainement. J'y reviendrai, Monsieur Luperto, ne vous inquiétez pas.

Rappelons aussi que ce Gouvernement fédéral a fait en sorte que le chômage économique soit assimilé au chômage temporaire pour force majeure, permettant là aussi à ceux qui se devaient de bénéficier de cette indemnité de remplacement de bénéficier de 5 % de plus que si l'on n'avait pas procédé à cette assimilation.

Je pense que c'est important de le dire pour une période de cinq mois et demi pour certains. C'est plus de 275 000 travailleurs qui vont être aidés.

Parlons aussi de toute une série de plans de report de diverses cotisations, de plans qui permettent de différer le paiement d'impôts et de taxes. Bref, il y a eu un travail de fond, dont on peut être fiers. Fiers aussi de ce que M. le Ministre Borsus et le Gouvernement dans son entièreté ont proposé pour venir aussi en aide aux indépendants de Wallonie. C'est au total 115 000 de ceux-ci qui vont bénéficier d'une aide de 5 000 euros et de 2 500 euros.

Évidemment, on peut toujours faire plus. On l'a encore entendu cette semaine en commission. Certains ont des envies subites de surenchère, que je peux qualifier à certains moments d'un peu démagogique. Je sais que chacun voudrait apporter le plus possible à ceux qui sont dans la détresse. Je le voudrais aussi, mais je pense que, avant tout, nous nous devons d'analyser une situation dans sa globalité, de tenir compte de ce qui est fait.

J'ai parlé du plan fédéral, mais parlons aussi des pouvoirs locaux, qui se sont montrés particulièrement actifs pour aider leurs indépendants, pour aider leurs entreprises pour aider leurs citoyens.

Bref, l'on n'a pas à rougir du travail de la Wallonie. Ce travail s'insère parfaitement dans ce plan d'aide global réservé à ceux qui ont souffert, à ceux qui souffrent et, on l'espère, qui souffriront moins demain.

Je voudrais aujourd'hui évoquer, peut-être pas directement à l'endroit de M. le Ministre Borsus, mais bien à l'adresse du Gouvernement dans son entièreté, ce que du côté libéral nous espérons pour les semaines et les mois à venir. On parle de ce plan Get up Wallonia. En bon Wallon, on a trouvé une expression qui parle de se lever, de se réveiller, si l'on fait une traduction de ces termes employés. Je n'aurais pas trop envie, Monsieur le Ministre-Président, de parler de réveil ou de quelqu'un qui se lève, parce que les Wallonnes et les Wallons sont déjà bien debout et ils n'ont pas

aujourd'hui besoin d'être réveillés. Toutes ces personnes actives sont là pour continuer à entreprendre leur mission au quotidien.

Si l'on a ce plan, dont on attendra les retombées prochainement, on se doit aussi de tenir compte de l'ensemble des plans qui existent en Wallonie aujourd'hui et qui ne demandent qu'à être activés le plus possible. J'ai déjà plaidé plusieurs fois par rapport à cela, je pense notamment au plan Infrastructures. Voilà un plan, s'il est activé aujourd'hui, qui va procurer du travail à nos entreprises, qui va permettre d'améliorer, comme son nom l'indique, les infrastructures dans nos communes, là où il y a de l'activité économique. Je pense notamment au secteur HORECA. Nos amis du cdH nous proposent de les soutenir plus amplement que ce que l'on a fait jusqu'à présent. Je dirais : réalisons pour eux des infrastructures qui leur permettent d'accueillir plus de clients à leur terrasse, qui leur permettent d'accueillir des gens qui déambuleront sur des trottoirs refaits, qui leur permettent d'accueillir des gens qui trouveront plus facilement des places de parking et autres. C'est aussi une mission que nous nous devons d'employer.

On a parlé également cette semaine développement rural, on a parlé du PCDR. Là, Madame Tellier, je rejoins les propos tenus excellemment par ma collègue, Mme Cassart-Mailleux: ce PCDR, nos communes aussi en ont besoin. On va donc peut-être aller chercher des moyens d'activer l'économie ailleurs, Get up Wallonia, mais on se doit aussi d'utiliser au mieux ce qui existe. On se doit de faire droit à l'idée du ministre Dermagne par rapport à son plan de rénovation du logement : 1,2 milliard d'euros sur la table. Qu'estce que cela va permettre, de booster les entreprises de construction? Qu'est-ce cela va permettre, d'améliorer le quotidien de ces gens qui bénéficient aujourd'hui d'un logement insuffisamment isolé, insuffisamment correct pour leur assurer des conditions de vie souhaitables pour chacun?

Voilà quelques idées. Je pourrais parler aussi du plan RAVeL, du plan Habitat permanent – pourquoi pas, Monsieur Dermagne –, bref, ces plans existent dans nos cartons, des plans de relance sur le plan touristique. Ils sont là, je vous demande, Mesdames et Messieurs du Gouvernement, de les activer au plus vite et de faire en sorte que prioritairement ceux-ci puissent concourir à la relance économique dont notre Wallonie a besoin. Les outils de travail existent, utilisons-les au mieux et au plus vite.

M. le Président. - La parole est à Mme Pavet.

Mme Pavet (PTB). - Comme nous l'avons dit à la suite de la crise sanitaire, c'est une véritable crise économique que nous vivons, car celle-ci se fait déjà ressentir dans de nombreuses familles. Après avoir vécu une période humainement très difficile, les travailleurs sont maintenant touchés au niveau de leurs revenus.

Une fois de plus, on n'est pas tous égaux face à cette crise

Pendant que des patrons de grandes entreprises faisaient des surprofits, d'autres, qu'ils soient employés, intérimaires, étudiants pigistes, sans-papiers, ont perdu une partie ou l'intégralité de leurs revenus.

C'est aussi le cas de nombreux indépendants. Certains, parce qu'ils travaillent dans la culture, dans l'événementiel ou dans l'HORECA, n'ont toujours pas retrouvé une activité complète.

Malgré l'effet d'annonce, le soutien apporté par le Gouvernement wallon à ses indépendants est tardif, aléatoire, complexe et surtout insuffisant au vu de l'ampleur de la crise.

Nous sommes près de quatre mois après la constitution d'un fonds spécial de solidarité, mais aujourd'hui 2 500 indépendants n'ont toujours pas reçu la première aide de 5 000 euros. Ils sont plus de 15 000 à attendre l'une des deux aides proposées.

La procédure mise en place est tout sauf simple et efficace. Cette complexité a mis sous pression les travailleurs du ministère chargés des vérifications et des paiements. Tout cela pour aboutir à un résultat incompréhensible, puisque des indépendants qui répondent pourtant à tous les critères se sont retrouvés sans la moindre aide de la Région.

Nous avons relayé les témoignages des comptables parlant d'un système défaillant et soulevant les incohérences des traitements des dossiers. Certains dossiers rentrés au mois de mars n'ont toujours pas été finalisés alors que d'autres, rentrés au mois de juin, ont reçu une réponse en une semaine. Six mille six cents indépendants à côté de cela ont tout simplement abandonné les démarches. Pour simplifier ces démarches, l'administration pourrait trouver elle-même certains documents, par exemple. C'est un travail supplémentaire, mais c'est tout l'intérêt d'un contrôle a posteriori comme on le recommande.

Selon les chiffres donnés par votre cabinet, il n'y a que 1 250 dossiers refusés sur les 67 000 rentrés. Cela veut dire que l'on pénalise 98 % des dossiers avec une lourde charge administrative alors qu'il n'y a que 2 % des dossiers refusés.

Autre aberration, sur votre site web, vous avez préféré conseiller aux indépendants qui n'avaient toujours pas reçu l'aide de 5 000 euros de l'abandonner purement et simplement ; l'abandonner pour déposer la demande d'aide de 2 500 euros qui, elle, ne pouvait être demandée tant que l'on était toujours dans les démarches pour l'obtention de la première. C'est donc pour nous un non-sens.

Pourtant, des solutions existent. Nous avons dit depuis le début qu'un paiement automatique avec

contrôle a posteriori, donc après l'obtention des aides, était tout à fait possible. Voilà une mesure qui aurait fait passer l'intérêt des indépendants avant tout le reste. Voilà qui aurait pu répondre à l'urgence de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Vous avez systématiquement balayé cette proposition. Le constat, à l'heure actuelle, est que de très nombreux indépendants n'ont toujours reçu aucune aide.

La situation des indépendants, de manière plus large, reste particulièrement inquiétante. En plus de ces dysfonctionnements dont je viens de parler, certains segments d'activité sont toujours en crise. Les cafés et les restaurants, par exemple, tournent toujours au ralenti et certains sont encore fermés, mais vous continuez à faire des aides au coup par coup.

Au contraire, nous avons défendu, et nous défendons toujours aujourd'hui, une aide automatique donnée de manière journalière, jusqu'à ce que la situation redevienne normale, pour accompagner l'ensemble des indépendants, et ce, jusqu'au bout, plutôt que de laisser ceux-ci dans le doute avec des informations qui tombent au compte-gouttes et avec des mesures annoncées trois jours avant leur entrée en application.

Aujourd'hui, les indépendants sont dans l'incertitude et des juges annulent leurs vacances pour s'apprêter à devoir enregistrer un nombre record de faillites. La Banque nationale belge prévoit des dizaines de milliers de pertes d'emploi parmi les indépendants et vos mesures d'aide sont prises en compte dans cette terrible situation. Ces faillites sont donc aussi celles de votre Gouvernement qui, lui, pourra donc partir en vacances.

Un jeune cafetier de 31 ans m'expliquait sa situation. En trois mois, il a perdu 45 000 euros. Si son propriétaire n'avait pas fait un effort en laissant tomber trois mois de loyer, il aurait tout simplement fait faillite. Depuis la réouverture, il bosse de 16 à 18 heures par jour pour rattraper le retard et les dettes. Il sait qu'il n'aura pas de répit avant des mois et il continue à vivre avec 1 000 euros pour deux. Voilà un des très nombreux témoignages que l'on reçoit.

La précarité dont je parle ici s'installe des deux côtés du comptoir. Au-delà des aides pour les indépendants qui n'arrivent pas, il y a aussi la clientèle. La perte du pouvoir d'achat pour toute une partie de la population va être un deuxième coup dur pour ces indépendants. Quelle famille va aller au restaurant alors qu'ils viennent de perdre 30 % de leurs revenus ? Quel étudiant va aller au café alors qu'il vient de perdre son job étudiant ? Quel travailleur fera appel à un ébéniste pour refaire ses châssis alors qu'il vient lui-même de perdre son emploi ?

Ce Gouvernement a obstinément refusé de donner des aides directes aux travailleurs ayant perdu une partie de leurs revenus, comme l'ont pourtant fait d'autres gouvernements régionaux comme fédéral et comme le PTB l'a demandé. Ce refus de renforcer le pouvoir d'achat des personnes les plus impactées sanctionne donc une deuxième fois des secteurs comme l'HORECA ou la culture.

Comme le disait la secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté : « Il est plus simple d'empêcher quelqu'un de sombrer dans la pauvreté que de l'en faire sortir une fois qu'il est tombé dedans ». Cela, c'est une analyse de terrain, une analyse criante de vérité, une analyse qui n'a malheureusement pas été suivie par ce Gouvernement.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Je vais commencer par partager une dimension de cette crise, que nous avons tous vécue et qui nous a tous impactés ainsi que tous les citoyens, à savoir le régime du confinement. Quand je dis « impactés », je devrais dire « traumatisés » tant cela a été fort, tant d'un coup, du jour au lendemain, les espaces publics se sont vidés, les activités se sont arrêtées et la circulation automobile a presque disparu. Nous avons tous été confinés dans nos logements et nous avons tous vécu un véritable traumatisme.

Cette situation extrême, au-delà de la partager avec tous nos concitoyens et de la prendre en considération comme l'une des vraies conséquences de cette crise du covid, a fait ressurgir des champs d'investissements politiques indispensables et vitaux, comme l'a dit M. le Ministre-Président ce matin en reprenant quasiment mot pour mot deux des champs que je voudrais partager avec vous aujourd'hui, c'est-à-dire la qualité de notre cadre de vie, de notre cadre de vie urbain en particulier, et de nos espaces publics, et la nécessité de développer une part plus importante de l'économie de proximité.

Vous comprendrez pourquoi je m'adresse à M. Borsus en particulier puisqu'il a la compétence de l'Aménagement du territoire, de l'Économie et de l'Agriculture – cela fera partie de mon propos –, mais aussi à d'autres ministres, comme M. Dermagne, Mme Tellier et M. Henry. Je ne manquerai pas de partager mes propos directement avec lui, vous pouvez me faire confiance.

Sur l'espace public, nous avons été confinés dans nos logements et les inégalités ont été mises en évidence. Monsieur Dermagne, il n'en fallait pas autant pour vous sensibiliser à la qualité du logement. On vous remercie encore de l'investissement, confirmé après cette crise, dans la qualité du logement.

Je voudrais insister sur le fait que ce moment de confinement extrême a mis le focus sur l'espace commun, sur l'espace public, et sur sa valeur pour lutter justement contre les inégalités. Des enseignements sont à tirer des situations qui ont été vécues dans les quartiers. Quand il a fallu aller respirer, aller marcher, prendre de la distance, envoyer des enfants jouer dehors parce que l'on n'en peut plus, parce que des gens télétravaillent et que l'on voudrait voir ces enfants dans des espaces sains, sécures, intéressants, quand on a envie et que l'on arrive encore à avoir quelques minutes avec une personne âgée pour l'amener aussi dans un espace public, cet espace public et cet espace urbain, et notre urbanisation, ont démontré leur sens vital sur notre santé physique et sur notre santé mentale.

De tout temps, les épidémies ont laissé des traces sur les villes et les ont fait évoluer. Il est certainement trop tôt pour tirer toutes les conséquences aujourd'hui. Néanmoins, il faut se saisir du questionnement wallon par rapport à notre espace public que cela entraîne.

L'espace public est un levier puissant et je voudrais plaider pour sa qualité et son usage qui dépendent éminemment de nous, puisque c'est un espace public où le pouvoir public, c'est-à-dire nous, a la main sur son usage et sur sa qualité. Les conséquences sont directement collectives. C'est un champ d'action transversal et un levier politique puissant.

Étant donné que c'est l'objet du débat, quelles mesures ont été prises par le Gouvernement pendant la crise sanitaire par rapport à cet espace public ?

J'ai oublié cette dimension, mais cela me semble aller de soi : dans les quartiers et dans les quartiers les plus défavorisés, le problème est encore plus aigu. C'est aussi une problématique de cohésion sociale.

Qu'a-t-on fait ? Quelles ont été les mesures prises par le Gouvernement par rapport à l'espace public ? Pas grand-chose et c'est normal. A priori, dans une crise sanitaire comme celle-là, ce ne sont pas des mesures immédiates qui s'exercent là-dessus.

Néanmoins, le Gouvernement a déjà amorcé des choses. M. Henry a proposé, aux différents pouvoirs locaux, l'urbanisme tactique. C'est un moyen. On met des moyens financiers à disposition - je viens plaider devant vous pour que ces moyens augmentent, mais surtout deviennent structurels -, l'urbanisme tactique, ce sont des mesures temporaires pour pouvoir évoluer un peu rapidement, pour pacifier cet espace. C'est une des grandes conséquences de ce confinement aussi, c'est un espace pacifié qui est éminemment important. Évidemment, je pense que vous avez eu comme moi beaucoup de témoignages de citoyens par rapport au bruit. C'était énorme. Cet urbanisme tactique va permettre – on l'espère, en tout cas, on fait beaucoup de vœux par rapport à cela – de transformer profondément l'urbanisme de nos villes.

Une autre action du Gouvernement menée ou qui va être menée – Madame Tellier, j'ai bien écouté vos propos –, c'est la verdurisation, la végétalisation, j'ai presque envie de dire l'agriculture urbaine, plus de nature près de chez nous. Je plaide pour qu'effectivement ces portes de sortie, dès que l'on met le nez dehors, cet espace public nous est commun, il est partagé. Encore une fois, c'est un levier puissant.

Je viendrai peut-être plus généralement, toujours sur l'espace public, et parce que c'est dans notre DPR, peut-être en d'autres mots, mais peu importe comment on l'appelle, si c'est le centre d'expertise de l'espace urbain, de l'espace public, peu importe son nom, mais plaider pour un centre d'expertise régionale, qui propose des solutions innovantes, des marchés publics ambitieux, qui nourrisse les politiques locales et, de surcroît, ait une vraie prospective territoriale.

Évidemment, les communes wallonnes seront à la manœuvre. Elles ont une grande expertise qu'il faut mettre, qu'il faut faire converger. Il faut faire converger tous ces moyens-là. Je ne dis pas que c'est simple, mais c'est le moment de donner de l'ampleur et de l'ambition à cette politique de l'espace public.

Mon deuxième champ était l'économie de la proximité. Le seul groupe que je n'ai pas entendu sur le sujet, c'est le PTB. Je suis désolée. Évidemment, tout s'est arrêté. Notre consommation a été réduite aux biens de toute première nécessité. M. Fontaine a dit que c'était l'angoisse des consommateurs qui vident les supermarchés. Face à cette angoisse, il y a eu une réponse. On a redécouvert quelque part l'échelle du quartier. Les déplacements se sont raccourcis. Les commerces et les services de proximité ont été redécouverts, des produits frais locaux, souvent bien bios, pour des prix souvent équivalents. C'est toute la qualité d'une chaîne et la chaîne de l'alimentation et de ceux qui la font et qui la portent, qui est devenue vitale, comme M. le Ministre-Président le disait à l'entame de son propos.

Cette crise sanitaire aura évidemment illustré toute la pertinence des circuits courts, donnant tout son sens notamment aux logiques de ceinture alimentaire. Encore une fois, ces ceintures alimentaires ont des dimensions différentes, suivant les sous-régions; néanmoins, elles sont un fleuron de la Wallonie. Pour en discuter souvent avec d'autres, on nous l'envie, on a un modèle et un modèle qu'il faut renforcer. Ces ceintures alimentaires, dans leur logique de proximité, dans leur logique de création d'emplois, sont une occasion à saisir.

Dans ces circonstances extrêmes, l'économie de proximité a montré toute sa pertinence, je voulais dire aussi toute sa résilience, parce que ce mot résilience est un peu utilisé à toutes les sauces. Cela veut dire sa capacité à résister et à bondir. Là, je crois qu'il en a fait la démonstration.

Un urbanisme de proximité, Monsieur Borsus, comme le plan Horizon Proximité qui va revenir sur la table du Gouvernement, j'imagine, concomitant à la prise en considération des opportunités de production et

de transformation qu'offrent nos territoires. Cela devient une priorité.

Comme pour l'espace, qu'a fait le Gouvernement sur le sujet ? La même chose, ce sont deux thématiques transversales qui sont des leviers puissants, comme j'ai pu déjà le dire au moins deux fois, mais où l'on ne pourrait pas réagir, en tout cas du tac au tac, par rapport à cela. Une aide progressive peut se mettre en place par rapport aux producteurs locaux. On a l'occasion de discuter HORECA. Certaines collègues en ont parlé tantôt. Pour le groupe Ecolo, on suggérait, plutôt qu'un chèque HORECA proximité, de créer des plateformes d'échanges entre les réseaux de production locale et l'HORECA.

Ces producteurs locaux ont été submergés. J'en suis évidemment assez proche. Il ne faut pas les lâcher.

En développant sur le terrain cette aide logistique dont je viens de parler, c'est un des moyens, mais l'aide logistique de plateforme, cela me semble une solution concrète de déclinaison de politique sur le terrain.

À son extrême inverse, vais-je dire, et beaucoup plus dans une politique de fond, il y a évidemment toute la transition de notre agriculture et notamment notre investissement dans les politiques européennes, de la PAC, de toute la politique alimentaire, de la ferme à la fourchette.

Même chose, Madame De Bue, pour le tourisme de proximité, je suis venue plusieurs fois devant vous, cela soutient une économie locale, de proximité, qui doit être amplifiée. Si j'interpelle M. le Ministre Borsus, c'est pour le champ économique, c'est pour dire non pas qu'il faut drastiquement tout miser là-dessus, ce n'est pas notre propos en tant qu'écologistes. Vous savez que l'on est pour un mix, comme pour le mix énergétique, mais on dit qu'il faut renforcer cette part-là et la renforcer sérieusement.

Je viens aussi interpeller Mme la Ministre Morreale pour le soutien à l'économie sociale et celle-ci a montré toute sa pertinence ; et je me rappelle d'un bel article de M. Deffet dans *Le Soir*. Je regrette un peu que l'on ait cité tous les outils économiques wallons sauf la SOWECSOM, devenue W.Alter, qui permet cette alternative à une économie beaucoup plus volatile.

Nous venons devant vous aussi pour dire que c'est ce champ-là qu'il faut renforcer et l'outil de W.Alter est un outil important. J'en ai fini.

Pourquoi avons-nous développé ces deux champs-là, via ma parole ? Parce qu'ils améliorent les conditions de vie, les conditions de tous, donc la santé, parce qu'ils permettent de considérer l'environnement comme une vraie ressource à préserver et parce que ce sont des choix qui se réapproprient l'économie pour nous rendre moins vulnérables.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Collin.

M. Collin (cdH). - M. Dodrimont a évoqué la fierté qui était la sienne.

Personnellement, je pense que, comme élus, nous devons plutôt être humbles, nous devons être lucides, déterminés et efficaces et aussi objectifs dans les débats.

L'objectivité me commande de dire que ce Gouvernement a fait beaucoup pour le soutien à l'économie, comme le Gouvernement fédéral, avec l'appui de toute une série de partis.

Je n'ai vraiment pas le sentiment d'être dans la surenchère lorsque je dis qu'il faut en faire davantage pour toute une série de secteurs, toute une série d'oubliés.

On a évoqué les ASBL, long débat hier, mais qui n'est pas bouclé. Un centre équestre organisé en ASBL, il a les mêmes frais, les mêmes charges, il est sur le terrain économique comme d'autres sociétés commerciales. Même chose pour une salle de sports, même chose pour un centre de formation continuée, par exemple.

Il faut évidemment trouver des mécanismes d'aides. Alors, j'entendais des préoccupations similaires, notamment sur les bancs Ecolo hier, où l'on disait : « Il faut que chaque ministre aide ses secteurs ».

Si je reprends la filière équestre, Mme Glatigny a déjà dit : « Moi, je n'aiderai pas les centres équestres ». Elle est ministre du Sport.

Mme la Ministre Tellier, au nom du bien-être animal et de la nature, va-t-elle le faire ? M. le Ministre Borsus va-t-il le faire, au nom de l'agriculture ? Va-t-il le faire au nom de l'économie ? C'est une responsabilité gouvernementale collective.

Il faut aider ces ASBL qui, pour l'instant, ne sont pas soutenues.

Je n'ai pas le sentiment d'être dans la surenchère quand je dis qu'il faut en faire davantage pour le secteur HORECA. Il a été fermé du 14 mars au 8 juin. Il rouvre à peine, avec des difficultés et avec un coût aussi au niveau des protocoles sanitaires. Ce sont 8 700 emplois menacés. Le secteur HORECA a perdu 84 % de son chiffre d'affaires pendant le confinement. Le secteur de l'événementiel et des activités récréatives a perdu 84 %. On doit en faire davantage.

Je n'ai pas le sentiment d'être dans la surenchère lorsque l'on dépose un texte pour soutenir les voyagistes, les autocaristes : 800 autocars agréés pour le tourisme en Wallonie. Le coût par autocar, charges fixes : 5 000 euros par mois. Il faut faire autre chose que

les 5 000 euros attribués à toute une série d'indépendants dans ces secteurs.

Effectivement, comme M. Desquesnes, je suis sur ma faim parce que l'on a évoqué au moins deux fois ici la constitution d'un fonds d'urgence de solidarité, qui interviendra à titre complémentaire.

Où est-il ? Quand sera-t-il présenté ? Surtout, quand sera-t-il actionné ? C'est urgent.

Un bref mot aussi pour souligner combien les circuits courts sont importants, combien on doit aussi se réjouir – on les oublie trop souvent quand il n'y a pas de crise – que les agriculteurs ont vraiment fait face pendant tous ces moments difficiles. Il faut continuer cette politique d'installation de logistique de proximité. Sur cinq ans, nous avons fait installer ou financer des projets d'installation de 28 halls relais de logistique agricole. Il faut continuer. Il y avait des moyens prévus dans le Plan wallon d'investissements.

Il faut évidemment le faire. Je présume que M. le Ministre Borsus le fera.

Qu'en est-il des compagnies d'assurances ? On n'en parle pas. On n'évoque pas leur intervention. Elles ont bénéficié de l'inactivité de toute une série de secteurs pendant de longs mois et on ne voit pas, à part une intervention ponctuelle en appui d'un budget de M. le Ministre Crucke, d'une compagnie pour aider à financer du matériel de désinfection dans les clubs sportifs. Je n'ai pas encore entendu la moindre intervention des compagnies d'assurance. Que fait votre Gouvernement pour qu'il en soit autrement ?

(Applaudissements)

M. le Président. - Nous en avons terminé avec les compétences de M. le Ministre Borsus.

Nous en arrivons aux compétences de M. le Ministre Henry.

Je peux vous informer que ce sera M. le Ministre-Président qui répondra en lieu et place.

La parole est à M. Desquesnes.

Il ne souhaite pas intervenir.

La parole est à M. Hardy.

Il ne souhaite pas intervenir non plus.

Nous en arrivons dès lors aux compétences — M. le Ministre-Président s'en voit heureux puisqu'il n'aura pas à répondre — de Mme la Ministre Morreale.

La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). - Bonjour à toutes et tous, sans surprise, on l'a déjà évoqué, la crise du coronavirus

frappe plus durement les travailleurs les plus faibles. Je voudrais aujourd'hui accorder un peu d'attention à des personnes qui travaillent au service de 300 000 foyers. Ce sont les aides ménagères et les travailleurs des titresservices. Ils travaillent pour 11,04 euros par heure, loin en dessous du seuil de pauvreté et malheureusement, suite au confinement, beaucoup ont été en chômage temporaire; ce qui faisait diminuer leurs revenus drastiquement et beaucoup se sont retrouvés avec en moyenne 560 euros par mois.

Depuis le début de la crise, ces aides ménagères sont tiraillées entre, d'une part, la peur de contaminer leurs clients ou elles-mêmes et, d'autre part, la peur de ne pas avoir assez d'argent pour payer le loyer, les factures et nourrir la famille. Comme vous, j'ai entendu pas mal de témoignages qui disent : « J'ai peur de transmettre le virus involontairement à des clients. Des personnes annulent leurs prestations pour se protéger, mais nous, nous ne sommes pas protégées. Nous ne sommes jamais très protégées dans le secteur. Nous passons en dernier ».

Le Gouvernement wallon qui subventionne les agences et entreprises des titres-services à raison de 41 millions d'euros par mois devait relever deux défis : à la fois, protéger la santé des travailleuses et leur garantir un revenu digne.

Il faut bien constater que les mesures prises ont surtout garanti les finances des entreprises, mais pas toujours celles des travailleuses ni leur santé. Vous avez d'abord décidé d'accorder à toutes les agences une prime forfaitaire de 5 000 euros pour compenser le manque à gagner des clients qui annulaient les prestations. C'était fort bien. Ensuite, alors que les conditions sanitaires auraient plutôt dû mener à la fermeture du secteur, les entreprises ont eu le choix entre mettre les travailleuses en chômage temporaire ou continuer à recevoir les subventions régionales pour payer un salaire plein aux travailleuses. Deux tiers des entreprises qui occupent 90 % des travailleuses ont décidé de fermer temporairement. Ces travailleuses ont été plongées dans la misère du chômage.

Dans les entreprises qui ont continué à recevoir les subventions, on ne sait pas si les travailleuses ont touché l'entièreté de leurs revenus. Vous avez dit que c'était au Fédéral de faire un geste et d'accorder une diminution de cotisations sociales pour que les patrons du secteur puissent compenser la perte des quotes-parts clients et verser les salaires complets.

Avec le PTB, on pense que c'est s'en laver les mains : soi-disant, que ce n'était pas votre responsabilité, vous avez laissé les aides-ménagères dépendre du bon vouloir de leur direction.

Que s'est-il passé ? Les grandes entreprises du secteur, celles les moins respectueuses de leurs travailleuses, ont fait pression pour la reprise du travail

alors que les conditions sanitaires n'étaient pas respectées. La FGTB rapporte que le groupe Trixxo, un des plus gros du secteur, a exercé un véritable chantage économique. Comme elles n'avaient pas le choix, beaucoup ont repris le chemin du travail. Par ces méthodes, Trixxo a mis en danger la santé de ces employées ainsi que de leurs clients.

Le 11 mai, vous avez décidé d'augmenter les subventions aux entreprises qui garantissent du matériel pour se protéger et le salaire plein à toutes les travailleuses qui recommençaient au moins quatre heures par semaine. Pour les PME de moins de 250 travailleurs, pas pour tout le monde, vous avez aussi augmenté les subventions pour toutes les heures prestées chez les clients. Le problème, c'est que vous n'avez pas mis en place un système de contrôle, vous avez juste demandé aux entreprises de signer une déclaration sur l'honneur.

Vous ne savez pas si les travailleuses ont touché leur salaire plein, vous ne savez pas si elles ont reçu le matériel et la formation pour se protéger. Or, un sondage a montré que 60 % des aides-ménagères doivent régulièrement travailler chez des clients qui ne respectaient pas les conditions sanitaires requises.

Quand on sait que Start People, par exemple, a fait 23 millions d'euros de bénéfices et distribué 18 millions d'euros de dividendes en 2018, ou que les époux Meylemans, actionnaires de l'entreprise PoetsBureau, un des plus grands groupes privés de titres-services du pays, se sont accordé un dividende de 6,8 millions d'euros rien que pour eux deux, continuer à verser des subsides sans contrôler l'usage que les entreprises en ont fait, c'est un non-sens.

Il aurait été plus efficace, à notre avis, de mettre tout le secteur en chômage temporaire pour raison sanitaire et d'utiliser l'argent prévu pour les subventions pour verser directement aux travailleuses une indemnité complémentaire par heure de chômage temporaire déclarée. C'est ce que le Gouvernement bruxellois a fait, pourquoi n'était-ce pas possible en Wallonie ?

Pour le PTB, ce n'est pas aux aides-ménagères de supporter les coûts de la crise. Vous avez la possibilité de garantir que toutes les aides-ménagères reçoivent leur salaire plein, vous devez garantir qu'elles soient bien protégées. Ce n'est pas avec des déclarations sur l'honneur que l'on va y arriver. Il faudra mettre en place des mécanismes de contrôle et de sanction.

Début juin, un groupe d'aides-ménagères de Charleroi est venu ici devant le Parlement avec une banderole sur laquelle il était inscrit : « Les mains dans les gants ont le droit de recevoir les subsides directement dans leur poche et pas dans celle des actionnaires ».

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Ce débat est aussi l'occasion de rappeler que l'action du Gouvernement dans les matières Santé et Action sociale est beaucoup plus large que la politique des maisons de repos, même si elles ont été les plus impactées.

Je rappelle que le Gouvernement wallon a pris des mesures fortes également pour soutenir les victimes de violences conjugales, pour les personnes sans-abri, comme l'a d'ailleurs détaillé mon collègue M. Hardy, pour les personnes migrantes aussi, pour les services d'aide à domicile, à la fois les aides-ménagères, mais je pense aussi aux aides familiales. Dès le pic, je rappelle que la ministre a pris des initiatives pour limiter la propagation du virus et fournir du matériel aux structures dépendant de Wallonie.

Des budgets de crise, par exemple, 250 euros par lit en maison de repos, 400 euros dans les hôpitaux, ont été rapidement octroyés pour soutenir l'achat de matériel par les structures et permettre la mise en place de l'isolement des résidents touchés par la maladie ou l'engagement de personnel.

Cela, c'est du concret.

Les circulaires avec des protocoles d'action ont été envoyées afin de guider les structures dans la prise en charge des résidents. Cela aussi, c'est du concret. Pour avoir eu l'occasion d'aller saluer ma tante dernièrement dans une résidence, je vois bien que les communications émanant du Gouvernement, de vous, Madame la Ministre, cosignées avec le ministre-président sont affichées. Pourquoi ? Parce qu'elles renforcent encore les mesures données aux visiteurs par rapport aux précautions à prendre. Ce soutien est important.

Le travail est loin d'être terminé. Nous devons comprendre pourquoi certaines structures ont été plus touchées que d'autres, alors que les mêmes recommandations et les mêmes circulaires ont été envoyées.

Autre défi, réaliser des tests sérologiques dans les institutions, afin d'avoir une nouvelle photographie de la situation plusieurs semaines après la fin des premiers tests.

Concernant le *tracing*, il est important de rappeler la nécessité d'avoir un équilibre entre, d'une part, garantir la santé de tous, assurer le suivi de la maladie pour éviter un rebond et, d'autre part, préserver nos libertés individuelles chères à tout le monde. Je pense ici à notre président qui nous l'a rappelé encore il n'y a pas très très longtemps.

Madame la Ministre, pourrait-on avoir des précisions sur l'accord et le cadre légal discuté avec le Gouvernement fédéral ?

Je reviens également sur le plan relatif aux 13 mesures visant à renforcer le secteur de

l'hébergement pour seniors et personnes avec handicap avec une question. Comment sera-t-il mis en œuvre et à quel moment ?

Un autre élément sur lequel certains collègues ont pu déjà exprimer, mais je voudrais vraiment insister sur le fait que cette crise a affecté la santé psychologique des citoyens. Selon un récent sondage de Sciensano, 8 % des adultes déclaraient avoir pensé au suicide ces trois derniers mois. Quelle réponse le Gouvernement wallon peut-il apporter auprès des acteurs de prévention du suicide et de la santé mentale pour éviter que les idées suicidaires ne se transforment en acte ?

Parallèlement au renforcement du secteur, nous soutiendrons les initiatives que Mme la Ministre prendra afin de revoir les modes de vie dans les maisons de repos. Je pense, par exemple, aux expériences Tubbe, qui partent du principe que le/la pensionnaire est chez lui/chez elle. C'est en quelque sorte un renforcement de paradigme pour nos institutions. Ces formules intermédiaires aussi à la maison de repos — en tout cas qui garantissent l'autonomie des personnes chez elles — doivent être développées à l'avenir.

Enfin, Madame la Ministre, vous l'avez remarqué, le déconfinement, bien que progressif, crée un sentiment de retour à la normale et parfois un relâchement dans l'application des gestes barrières et règles sanitaires. Nous souhaitons que le Gouvernement poursuive le travail pédagogique, de sensibilisation et de responsabilisation. Je voudrais savoir ce qu'il est prévu en la matière.

Pour terminer, je voudrais que vous ayez toujours en tête d'avoir une approche genrée de la crise, je dirais même intersectionnelle. Les femmes ont été grandement mises à contribution. Pourtant je trouve qu'on leur donne encore trop peu la parole, dans la suite de cette crise, pour imaginer, pour œuvrer justement à la création de cette Wallonie d'après que nous voulons toujours plus inclusive et riche de sa diversité.

Puisque j'aborde la question du genre, je voulais vous dire, Madame la Ministre, de femme à femme, que je vous ai vraiment trouvée très courageuse et très humaine dans ce dossier.

M. le Président. - La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). - Chers collègues, aucune région du monde n'a été épargnée. Toutes ont subi cette catastrophe sanitaire d'une ampleur et d'une brutalité inédites. L'épidémie a surtout placé dans une situation critique les systèmes de soins de nombreux États.

Ces systèmes n'étant ni pensés ni dimensionnés pour faire face à une vague épidémique de cette nature et se propageant dans des délais aussi brefs.

Cette crise est, en outre, marquée par un fort degré d'incertitude sur les caractéristiques du virus, sur ses modes de transmission, sur les facteurs pouvant expliquer que les personnes infectées développent ou pas une forme grave, sur la réponse immunitaire ou encore sur les réponses thérapeutiques et vaccinales qui peuvent y être apportées.

Aujourd'hui, cette crise est en partie surmontée grâce aux efforts considérables du personnel de santé, du personnel de soins, grâce aux effets du confinement, aux mesures prises par nos autorités et au civisme de l'ensemble des Belges.

Durant le confinement, nos structures d'hébergement, d'accueil et de soins, particulièrement nos MR et nos MRS, ont dû affronter une situation extrêmement difficile : la pénurie de protections diverses, la proximité des soins avec les patients, le manque de préparation et de connaissance du virus, les patients asymptomatiques, et j'en passe.

Mes collègues l'ont rappelé, les autorités et leurs administrations se sont unies et ont bataillé ensemble pour remédier à tout cela dans un contexte compliqué, avec notamment des marchés saturés.

Nous soutenons bien évidemment toutes les mesures prises, Madame la Ministre, au niveau de la santé.

Je me permets de relayer deux questions orales de mes collègues, Mmes Durenne et de Coster-Bauchau, qui ont été jointes au présent débat.

La première porte sur les recommandations à destination des maisons de repos et de soins concernant la gestion des soins palliatifs durant cette crise sanitaire.

Une récente étude internationale, menée par la VUB et le Global Brain Health Institute de San Francisco, a mis en lumière le fait que les soins palliatifs étaient souvent négligés dans les lignes directrices relatives à la covid-19, élaborées pour les maisons de repos et de soins. Les chercheurs ont rassemblé un total de 81 documents contenant les lignes directrices communiquées aux maisons de repos et de soins à travers le monde entier.

Au niveau de la Wallonie, des lignes directrices avaient été données aux maisons de repos et de soins concernant les soins palliatifs. Pouvez-vous nous confirmer cette information? L'AVIQ avait-elle émis des recommandations à ce sujet? Le cas échéant, quelle était la teneur de ces recommandations?

La deuxième question porte sur les foyers épidémiques détectés en Wallonie.

La possibilité d'une seconde vague étant patente, comment la Wallonie participe-t-elle à l'éviter, à la repousser ou, à tout le moins, à la contrôler ?

Aujourd'hui, ce qui est extrêmement important, c'est la détection des clusters et leur maîtrise afin d'éviter qu'ils fassent des petits. Comment la Wallonie s'y attelle-t-elle ?

Vous avez annoncé un plan de 13 mesures afin de réagir face à un rebond dans les maisons de repos. Qu'en est-il des autres structures ?

En votre qualité de ministre wallonne de la Santé, comment vous assurez-vous du maintien des bons gestes barrières et de l'ensemble des mesures sanitaires encore en vigueur, notamment dans les résidences d'accueil et d'hébergement du territoire? Je pense, par exemple, au port correct du masque, au *testing* et au *contact tracing*.

Nonobstant la certaine force de vie de nos concitoyens, la pandémie demeure présente sur le territoire. Une communication particulière de prévention est-elle encore prévue actuellement ?

La crise sanitaire, on le sait, a altéré les liens entre les familles et les résidents. L'interdiction de rendre visite à nos proches dans les MR et les MRS a obligé les équipes dirigeantes à mettre en place de nouveaux moyens de communication permettant de conserver des liens, de gérer l'angoisse des familles, des résidents et du personnel.

Le CNS a souhaité, en avril, apporter une partie de réponse, de manière humaine, à ces conséquences de l'isolement sur le bien-être et la santé mentale des familles, des résidents et du personnel. Il a en effet autorisé les visites dans les structures d'hébergement par une seule personne et sous conditions.

La crise de la covid-19 aura mis ce personnel aidant en première ligne et mis en lumière le courage, la détermination et la bienveillance de ces hommes et de ces femmes pour accompagner techniquement et humainement nos parents, nos grands-parents, parfois jusqu'à la mort.

La première vague épidémique s'achève en Europe, mais l'épidémie n'est pas terminée. Le virus circule toujours, le virus inquiète toujours.

Notre rôle aujourd'hui est de tirer intelligemment et collectivement toutes les leçons de cette crise.

(Applaudissements)

M. le Président. - Je suspends la séance et nous reprendrons à 14 heures.

La séance est suspendue.

Nous reprendrons à 14 heures.

- La séance est suspendue à 12 heures 43 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 2 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

ABSENCES MOTIVÉES

- **M. le Président**. En complément de la communication faite à l'ouverture de la séance, je vous informe qu'a demandé d'excuser son absence cet aprèsmidi :
 - M. le Ministre Borsus, retenu par d'autres devoirs.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président. - Je vous propose, en raison de l'absence de M. le Ministre Henry, de reporter l'examen du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 20 mai 2020 entre la Communauté germanophone et la Région wallonne relatif à l'atteinte des objectifs européens en matière d'énergie et de climat (Doc. 169 (2019-2020) N° 1 et 2) à la prochaine séance plénière.

Puis-je recueillir l'assentiment de l'assemblée sur cette modification ?

Par conséquent, l'ordre du jour est modifié.

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT RÉGIONAL

M. le Président. - Conformément à l'article 69 du règlement, les déclarations d'intérêt régional ont lieu en ce début de séance.

DÉCLARATION D'INTÉRÊT RÉGIONAL DE M. DESQUESNES SUR « LE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE DÉCRET SUR LES CIRCUITS COURTS ET LA DÉSAFFECTION DES CONSOMMATEURS DEPUIS LE DÉCONFINEMENT »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la déclaration d'intérêt régional de M. Desquesnes sur « le dépôt d'une proposition de décret sur les circuits courts et la désaffection des consommateurs depuis le déconfinement ».

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Merci, Monsieur le Président, chers collègues, dans le cadre du débat qui nous anime aujourd'hui, plusieurs l'ont évoqué,

d'ailleurs quasiment dans toutes les formations politiques, les circuits courts, singulièrement les circuits courts alimentaires méritent d'être une leçon positive de la crise que nous avons traversée.

Quand je dis « circuits courts alimentaires », c'est bien sûr le fait positif pour les producteurs de vendre directement ou par un seul intermédiaire leurs produits, c'est-à-dire leur garantir un prix juste et un prix rémunérateur, c'est aussi évidemment, sur le plan environnemental, un aspect extrêmement positif parce que ce sont non seulement des produits frais pour les consommateurs, mais c'est également l'opportunité pour eux de pouvoir réduire l'impact et l'empreinte environnementale.

Il existe aujourd'hui un outil, les halls relais agricoles, développés par mon collègue le ministre, à l'époque, René Collin.

Nous avons déposé une proposition de décret pour renforcer les outils, pour permettre notamment que la location d'endroit puisse être subventionnée, que l'on puisse également subventionner la mise en place des éléments logistiques, par exemple, un véhicule ou encore des plateformes informatiques, de façon à ce que demain, puissent émarger, dans nos villes, dans nos cœurs de village, des halles fermières et artisanales où l'on puisse vendre les produits locaux.

Voici un élément dans la boîte à idées que nous déposons, puisque j'ai entendu l'appel, tantôt de M. le Ministre-Président, aux idées des parlementaires et des citoyens. Voici une idée concrète que nous mettons sur la table au travers de cette proposition. De ce que j'ai entendu, je pense qu'elle aura un écho positif.

(Applaudissements)

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. - Conformément à l'article 68 du règlement, nous en arrivons à l'heure des questions au Gouvernement.

QUESTION URGENTE DE M. ANTOINE À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'AVENIR DE L'INCINÉRATEUR DE VIRGINAL »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Antoine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'avenir de l'incinérateur de Virginal ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). - Madame la Ministre, aujourd'hui, le conseil d'administration de In BW devrait décider de la rénovation et de la prolongation du deuxième four de l'incinérateur de Virginal.

Décision adoptée au mépris des objectifs de votre Gouvernement qui ambitionne de réduire l'incinération de 50 % d'ici 2027, cette décision nie les nombreuses initiatives publiques et citoyennes en vue de réduire la production de déchets, à tel point qu'à l'avenir, un seul four serait nécessaire pour le Brabant wallon. Cette décision nie totalement les émissions de CO2 générées par l'incinération et, plus grave encore, cette décision est arrêtée sans le moindre débat, au sein des 27 communes du Brabant wallon, qui composent l'Intercommunale du Brabant wallon et qui sont, pourtant, les seules autorités locales politiques élues de notre Région.

Très simplement, dans une approche régionale mutualisée, approuvez-vous cette décision singulière? Un second four est-il nécessaire, selon vos analyses, en Brabant wallon?

Enfin, puisque c'est la décision de l'intercommunale, comptez-vous subventionner les travaux de rénovation ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, la question de l'incinération des déchets, comme vous le savez, est très claire dans la DPR. Le Gouvernement ambitionne de réduire très fortement les capacités d'incinération de la Région. C'est pourquoi nous travaillons, avec mon cabinet. l'élaboration d'un plan régional à d'infrastructures de déchets, qui aboutira à la fin de l'année 2021, qui veillera à faire un topo sur l'état des lieux et les nécessités en matière d'infrastructures de déchets, que ce soit en matière de gestion ou d'incinération sur notre territoire, afin d'être à la fois assuré de gérer l'ensemble des flux et en même temps, réduire ses capacités d'incinération.

Le signal est assez clair. Le Gouvernement s'oriente vers une diminution des capacités d'incinération. Si des intercommunales prennent des décisions qui ne vont pas dans ce sens, bien entendu, elles devront s'attendre à ne pas bénéficier d'un soutien régional en la matière.

M. le Président. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Madame la Ministre, je comprends bel et bien votre réponse : il n'y aura pas de subventions pour l'incinérateur. Je comprends qu'implicitement, vous condamniez la décision de l'intercommunale qui va à rebrousse-poil des objectifs

du Gouvernement et de la nécessité du traitement des déchets.

Du reste, vous le savez, deux formations – le cdH et Ecolo – ont condamné la décision projetée et prise, de manière précipitée, pour simplement passer avant l'adoption de votre plan.

Je compte dès lors sur votre vigilance pour anticiper celui-ci et condamner les décisions qui paraissent funestes par rapport à l'environnement et par rapport aux objectifs du Gouvernement que, sur ce terrain-là, nous partageons.

QUESTION URGENTE DE M. DISABATO À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LES DÉCLARATIONS DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE NATIONALE SUR LES DÉPENSES PUBLIQUES EN WALLONIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Disabato à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les déclarations du gouverneur de la Banque nationale sur les dépenses publiques en Wallonie ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). - Monsieur le Ministre, Camus disait : « Mal nommer les choses, c'est ajouter du malheur au monde ».

J'ai donc été un peu surpris et je me suis dit : « Quelle mouche a piqué le gouverneur de la Banque nationale de Belgique ? ». Aurais-je raté quelque chose ?

C'est vrai qu'aujourd'hui, il y a des files quand on va à la boucherie. Peut-être considère-t-il que c'est lié au communisme. Aujourd'hui, nous sommes surtout face à une crise sanitaire qui fait qu'il y a des files à la boucherie.

Plus sérieusement, j'ai été un peu heurté par les propos qui qualifient la Wallonie de quasi communiste au niveau budgétaire. Je voulais entendre votre point de vue à ce niveau-là.

Qu'en est-il au niveau de la dette ? Qu'en est-il au niveau des finances ?

Nous avions prévu pour 2024 un retour à l'équilibre, mais nous vivons une situation exceptionnelle. Il est normal aujourd'hui que nous travaillions à des investissements. C'est pour cela que le projet de la Wallonie est un projet que nous soutenons et je voulais vous entendre à ce sujet.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question. J'avoue que je n'ai pas vu la déclaration du Gouverneur, pourtant je le croise assez souvent. J'imagine que, s'il a traité la Wallonie de communiste, il ne visait pas mon jeune passé, puisqu'il y a quand même quelques années, j'ai encore fréquenté quelque tendance un peu dérivante.

(Réaction d'un intervenant)

Il y a quelque temps, cela remonte quand même à plus de 30 ans. Je rassure notre « camarade » Germain Mugemangango.

Plus sérieusement, s'il vise l'importance de l'investissement public aujourd'hui, il n'a peut-être pas tort; non pas de faire cette comparaison, mais cet investissement est aujourd'hui vital, pour deux raisons:

- d'abord, pour relancer, pour soutenir sur un plan social et économique et pour relancer la machine.
 Aujourd'hui, le keynésien qui ne s'est jamais caché en moi aussi dit: « Il faut que nous prenions nos responsabilités » et nous le faisons;
- après, pour espérer mais c'est plus un espoir en ce qui me concerne comme libéral – que le relais se fasse par le privé qui, parce que cette solidarité se sera exprimée, permettra également de continuer à faire de la Wallonie une référence. Je crois que c'est cela son expression.

Pour en terminer, je me ferai un plaisir d'inviter M. Wunsch sur le terrain wallon, celui que je connais aussi bien, et lui montrer toutes les beautés, pas seulement géographiques, mais également tous ces indépendants, ces entrepreneurs qui se battent pour faire de ce que l'on aime une perle, privée et publique.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

On vit aujourd'hui en Wallonie une certaine forme de communisme, parce que c'est un communisme light ou contradictoire qui peut se permettre de dire qu'il faut taxer à tire-larigot les multinationales et investir 50 000 euros en un mois dans les réseaux sociaux, qui alimentent ces mêmes multinationales. C'est clair qu'à ce niveau-là des choses pas très positives ne sont pas bonnes à dire.

Il me semble que c'est un peu léger comme propos de la part de M. Wunsch. Par ailleurs, je trouve que c'est dangereux, parce que son seul augure ce sont les finances, le budget, l'argent. Je ne dis pas que l'argent n'est pas important, bien au contraire, c'est quelque chose que nous devons aussi tenir en vue. Il n'y a cependant pas que cela quand on fait de la politique.

Permettez-moi de vous dire, comme le disait M. Rocard : « Les idées sont dangereuses, surtout quand on n'en a qu'une ».

QUESTION URGENTE DE MME GALANT À M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE FINANCEMENT DES ZONES DE SECOURS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Galant à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le financement des zones de secours ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). - Monsieur le Ministre, je pense que les communes ont déjà assez payé les effets de la crise et elles les paieront encore. Aujourd'hui, toutes les communes se trouvent dans une situation financière difficile. Dans la DPR, il était prévu que les provinces interviennent dans les frais des services de secours à 100 % d'ici la fin de la législature. Aujourd'hui, on apprend qu'il n'y aurait qu'une intervention de 60 %.

Ces communes attendaient cette bouffée d'oxygène dans la programmation des différents investissements.

On sait que cette réforme du financement devra se faire de manière progressive et qu'il faut faire attention au maintien de l'emploi au niveau des provinces. Je pense aussi que les missions des provinces doivent évoluer, il ne faut pas que les communes supportent seules toutes les modifications.

Je vous sais très ouvert par rapport à la question, vous êtes interpellé quasi tous les 15 jours sur le sujet, généralement par mon collègue du cdH.

Monsieur le Ministre, quelles seront vos pistes de solution, les alternatives, par rapport à ce manque à gagner qui viendrait des provinces ?

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Merci, Madame la Députée, pour votre question qui me permet une nouvelle fois de faire le point sur ce dossier. Je l'ai déjà fait, hier encore en commission, en tout cas sur les différents échanges intervenus, depuis le passage de la note, en première lecture au Gouvernement.

Je voudrais tout d'abord rappeler qu'aujourd'hui, à l'exception des 10 % du Fonds des provinces, dédicacées au financement des zones de secours, c'est

0 %. L'entièreté du financement, qui vient en déduction de la part fédérale insuffisante, est à charge des communes.

La DPR a effectivement fixé, comme objectif, une reprise à 100 % d'ici à la fin de la législature.

Sur la base des différents avis, des échanges et de l'analyse fine des chiffres obtenus, à la fois dans le chef des provinces et à la fois au niveau des zones de secours, sur la base aussi d'une analyse juridique et institutionnelle, il s'est avéré qu'il était impossible d'imposer aux provinces une reprise à 100 % de la part communale dans le financement des zones de secours. Nous avons travaillé sur un scénario alternatif qui vise à atteindre 60 %, à l'horizon 2024, avec à côté de cela un plaidoyer continu auprès du Fédéral – je sais que d'autres ici au sein de cette assemblée y sont attentifs – pour qu'il assume sa juste part dans le financement des zones de secours, en suite de la réforme intervenue à son initiative à l'époque.

M. le Président. - La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Merci, Monsieur le Ministre.

Par rapport au Fédéral, je vous tends la main pour qu'un gouvernement puisse se former le plus rapidement possible et que l'on puisse travailler sur ce dossier très important et que le Fédéral puisse, comme vous le dites, remplir sa part.

Par rapport à ce qui se passe aujourd'hui, au niveau de la Région wallonne et de cette annonce des 60 % au lieu des 100 %, l'on en arrive à une guéguerre entre les pouvoirs locaux, que sont les communes et les provinces. C'est cela qui est dommageable.

Aujourd'hui, il y avait une expression dans la presse du président de l'Union des villes et communes, institution de laquelle je suis administratrice également. Vous pouvez comprendre la colère des bourgmestres et des mandataires locaux à qui l'on annonce une certaine somme pour prévoir des investissements et puis on fait marche arrière.

Je sais que vous êtes très attentif à ce dossier. Je compte sur vous, sur votre efficacité et votre volonté, de trouver des alternatives pour arriver à un financement tel qu'il était prévu.

(Applaudissements)

QUESTION URGENTE DE M. DODRIMONT À M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE NOUVEL OUTIL D'ÉVALUATION COVID EVENT RISK MODEL (CERM) POUR L'ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Dodrimont à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le nouvel outil d'évaluation Covid Event Risk Model (CERM) pour l'organisation d'un événement ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Ministre, à partir d'aujourd'hui, on s'en réjouit, certains types d'événements pourront à nouveau être organisés sur le territoire de notre pays, suite aux décisions prises par le Conseil national de sécurité.

On a mis en place, Monsieur le Ministre, un outil d'évaluation, appelé CERM, pour Covid Event Risk Model. Ce logiciel permettra aux organisateurs d'introduire différents critères dans ce programme, de manière telle à pouvoir évaluer, comme le nom l'indique, si cet événement rencontre les principes de sécurité et peut être organisé. On confiera ensuite la tâche au bourgmestre de décider si l'événement peut en effet s'organiser.

J'aimerais, de par votre compétence au niveau des pouvoirs locaux, que vous puissiez nous dire si cet outil a un caractère indicatif ou réglementaire, comment les bourgmestres pourront juger de ce qu'il est question d'autoriser ou pas.

Bref, encadre-t-on ce nouvel outil d'évaluation ? De quelle manière ? Y a-t-il une circulaire prévue ?

Merci, Monsieur le Ministre, par rapport à votre éclairage par rapport à cette question.

- **M. le Président**. La parole est à M. le Ministre Dermagne.
- M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. Merci, Monsieur le Député, pour votre question. Cet outil a été mis en place. Il nous a été présenté à mon cabinet, au cabinet de ma collègue Mme la Ministre De Bue et au cabinet du ministre-président.

Nous avons pu tester l'architecture et la philosophie de cette solution informatique qui – je le rappelle et je le précise – est un outil d'aide à la décision. Ce n'est bien entendu pas quelque chose avec une réponse blanche ou noire, oui ou non, c'est un outil d'aide à la décision qui prévoit différents critères :

- un feu vert par rapport à un événement qui respecterait ou en tout cas qui n'engendrerait pas de risque au niveau sanitaire;
- un feu orange pour un événement qui nécessiterait des mesures complémentaires ;
- un feu rouge pour un événement qui serait estimé dangereux d'un point de vue sanitaire.

C'est l'un des éléments, parmi d'autres, qui doivent être pris en compte par les bourgmestres et les communes pour autoriser ou non un événement. C'est un élément sur le plan sanitaire, mais, comme vous le savez, il existe à côté de cela toute une série d'autres préoccupations légitimes, en termes de sécurité, d'accès des services de secours, et j'en passe, qui doivent aussi être prises en compte.

C'est un élément de décision, parmi d'autres, qui doit faire l'objet d'un vade-mecum complémentaire, qui sera joint à l'outil.

Nous sommes en contact avec l'Union des villes et communes de Wallonie pour faire en sorte d'accompagner le processus et avoir un travail pédagogique quant à son utilisation.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Je tiens à remercier M. le Ministre pour son éclairage quant à cette question.

Je suis rassuré de ce que le bourgmestre, l'être humain qu'incarne le bourgmestre, restera maître des décisions à prendre en la matière. Il est rassurant que ce ne soit pas un logiciel qui impose une décision ou une autre.

Néanmoins, je confirme que cet outil semble intéressant et pourra, à mon sens, aider les organisateurs à voir quel type de critère il faut retenir ou pas pour leur organisation. Je pense que l'on peut se réjouir de cet outil, à condition qu'il soit bien encadré, comme vous venez de le préciser.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. MUGEMANGANGO À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE TRAVAIL DE MÉMOIRE SUR LE COLONIALISME »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Mugemangango à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le travail de mémoire sur le colonialisme ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Mugemangango (PTB). - Monsieur le Ministre-Président, nous devons être clairs entre nous : 75 ans de colonialisme, cela a été 75 ans d'exploitation économique effrénée. Si cette exploitation économique devait aussi fouler aux pieds les droits des noirs au Congo, cette exploitation devait prendre la priorité.

Le colonialisme, ce sont 3 millions de victimes et 700 000 travailleurs forcés. C'est un crime contre l'humanité.

C'est aussi un crime qui a été rentable pour certains. Si l'on prend l'exemple de l'Union minière, actuellement Umicore, au cours des 10 dernières années du colonialisme, cela a rapporté 31 milliards de francs belges à cette entreprise.

D'où l'importance d'avoir un devoir de mémoire qui raconte la vraie histoire et qui raconte aussi le lien avec les travailleurs en Belgique. Quand on regarde la liste des fortunes en Belgique, sur les 23 familles les plus riches, 11 de ces fortunes se sont faites au Congo.

Certains pensent que, en ayant ce débat, on enlèvera une partie de l'histoire ou qu'on la modifiera. Non, ce que l'on doit faire, c'est la compléter et expliquer que ce n'est pas la population qui a décidé le colonialisme. Ce sont les élites économiques présentes au Congo qui l'ont décidé et qui exploitent les travailleurs en Belgique depuis le début du capitalisme.

Quelle contribution le Gouvernement wallon apportera-t-il au travail nécessaire de mémoire ? Quelle réflexion le Gouvernement wallon portera-t-il en ce qui concerne l'espace public en fonction de ce travail de mémoire ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Député, hier, jour de fête nationale de la République démocratique du Congo, j'ai tenu à transmettre mes pensées fraternelles au peuple congolais et au président Tshisekedi, que nous connaissons tous, en particulier dans notre pays.

Je salue également les propos du Roi Philippe dans sa lettre adressée au président congolais; propos couverts par le Gouvernement fédéral, ce qui leur donne un poids particulier.

La mise en place d'une commission parlementaire sur le passé colonial, au sein du Parlement fédéral, est – je crois que vous en conviendrez – un pas dans la bonne direction. Il est nécessaire d'établir un débat serein et objectif pour faire la lumière sur le passé colonial qui lie notre pays au Congo.

Je crois, si vous me le permettez, qu'on doit permettre à cette commission parlementaire fédérale de vraiment couvrir l'ensemble des aspects en profondeur, pour qu'il y ait – comme vous venez de le dire – des éléments qui permettent de faire émerger la vérité et de faire en sorte que, sur base d'une vérité, une réconciliation entre les peuples puisse s'opérer.

Quant à la Wallonie, depuis 34 ans, elle entretient des relations très étroites avec le Congo. Elles se construisent sur le respect et une écoute mutuelle grâce à une reconnaissance réciproque. Ce partenariat a donné des résultats que l'on juge parfois trop modestes – ce que je comprends –, mais concrets pour nos populations.

Je vous rappelle que la WBI s'était rendue en 2019 en République démocratique du Congo, avait identifié conjointement des axes stratégiques. L'objectif était de relancer le programme de travail fin de cette année. Je devais me rendre avec le vice-président, M. Borsus, et une série d'entreprises pour une mission économique en avril, fin mars début avril. Le covid en a malheureusement décidé autrement. Dès que nous pourrons refixer une date avec les autorités congolaises, soyez assurés que nous nous y rendrons. Je m'y rendrai d'ailleurs moi-même avec M. Borsus. Nous devons établir une relation transparente, saine et profitable pour, bien sûr, la population congolaise et la population de chez nous.

Voilà un peu, Monsieur le Président, la réponse du Gouvernement.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - J'entends ce que vous dites, Monsieur le Ministre-Président, sur la commission parlementaire. Effectivement, je peux être d'accord avec vous sur le fait que le travail de cette commission sera très important, parce qu'il est vraiment important que tout un chacun connaisse réellement cette histoire.

Un seul exemple : en 1941, il y a eu une grève au Katanga, une grève dans l'entreprise que j'ai citée, l'Union minière. Dans cette entreprise, on le sait peutêtre assez peu, il n'y avait pas que des travailleurs noirs, il y avait aussi des travailleurs européens. Lors de cette grève, l'Union minière a fait tirer sur les travailleurs noirs. Il y a eu 60 décès. Par solidarité, les travailleurs européens ont décidé de ne plus travailler dans cette entreprise, parce qu'ils se disaient : « Si maintenant ils sont capables de tirer sur les travailleurs noirs parce qu'ils font grève, ils seront capables de tirer sur les travailleurs blancs, parce qu'ils font grève. » Ils se sont rendu compte que, au-delà du Gouvernement congolais, ce n'était pas tellement le Gouvernement congolais qui dirigeait, c'était la Générale, une des banques les plus importantes à l'époque et qui détenait une grande partie de l'économie congolaise.

Cette histoire populaire du Congo rejoint aussi en fait l'histoire populaire des travailleurs d'ici. C'est vraiment important d'avoir ce travail mémoriel intense

pour que tout un chacun connaisse ces deux histoires sociales.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. HARDY À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'ANNONCE D'AIRBUS DE RÉDUIRE SES ACTIVITÉS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Hardy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'annonce d'Airbus de réduire ses activités ».

La parole est à M. Hardy pour poser sa question.

M. Hardy (PS). - Monsieur le Ministre, la crise du coronavirus a eu entre autres comme impact de totalement geler l'ensemble du secteur aéronautique et toutes les compagnies aériennes au sol. Cela a eu comme impact pour Airbus une diminution de 40 % des ventes et des livraisons au niveau mondial. Le groupe a annoncé récemment la diminution de 15 000 postes sur 90 000 au niveau de l'ensemble du groupe.

Je me demandais si vous aviez eu des contacts au niveau de la Région en tant qu'actionnaire de la société SONACA, l'un des leaders mondiaux sur la production de bords d'attaque, pour évaluer les impacts qu'aura cette décision pour l'entreprise, si vous avez eu aussi des contacts éventuellement avec vos collègues européens pour qu'il y ait une concertation, une réponse à cette décision, puisque le groupe Airbus s'étale sur plusieurs pays européens.

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, votre question est particulièrement importante, elle touche aussi plus globalement le secteur aéronautique, qui figure parmi les secteurs les plus impactés par la crise actuelle. Il l'était déjà précédemment à la suite du ralentissement de l'activité suite à l'apparition du coronavirus en Chine. Par ailleurs, on sait que les événements, notamment liés au 737 Max de Boeing ont impacté aussi lourdement le secteur

J'ai eu des entretiens approfondis avec le CEO de la SONACA concernant les différents éléments de cette situation.

Comme je l'indiquais précédemment, malheureusement, on attend un retour, si je puis dire, à une activité proche de la normale, dans le secteur aéronautique, dans une temporalité qui nous amène vraisemblablement jusqu'à l'année 2023 environ.

En ce qui concerne le groupe européen Airbus, l'annonce d'hier concerne, et de façon très importante, hélas, des pertes d'emplois, considérables, qui concernent la branche « aviation commerciale ».

Comme beaucoup d'autres entreprises wallonnes du secteur aéronautique, cette mesure va impacter très directement la SONACA. En effet, en tant que fournisseur unique d'Airbus sur la plupart de ses programmes, l'activité de la SONACA est directement liée aux cadences de production d'Airbus.

Pour donner un ordre de grandeur, au niveau de la production : en 2019, quand Airbus fabriquait 63 Airbus A320 par mois, la SONACA fabriquait 63 de ces pièces de bord d'attaque, que vous avez mentionnées à l'instant. Si Airbus réduit sa cadence à 40 A320 par mois, par exemple, inévitablement, la production de la SONACA est réduite d'autant.

Par ailleurs, dans le domaine de l'ingénierie, le niveau d'activité est habituellement lié aux nouveaux programmes de développement d'avions lancés par les avionneurs. Or, à l'heure actuelle, il n'y a pas de nouveaux développements annoncés; les grands donneurs d'ordre et les projets sont, soit complètement gelés, soit sans visibilité et sans perspective de reprise éventuelle, en tout cas au moment où l'on se parle.

À la SONACA, on a un chômage économique actuel de l'ordre de 50 % à 60 %. Il sera encore, malheureusement, de l'ordre de 40 % à la fin de l'année. Les volumes de production de 2021 et des années suivantes seront lourdement impactés.

Nous nous sommes entretenus assez longuement avec la SONACA pour voir comment aider – nous l'avons déjà fait – notre entreprise à traverser le cap. Nous sommes en train encore de réfléchir à des dispositifs complémentaires, notamment en ce qui concerne l'aide aux dispositifs, ou la mutualisation du dispositif de recherche. Avec l'accord de M. le Président, j'attire l'attention sur les moyens et les stratégies très fortes déployées par les pays voisins pour sauver leur secteur aéronautique. On doit vraiment être très attentif à cela.

M. le Président. - La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Je me réjouis qu'il y ait déjà eu des contacts pris avec M. Delvaux en vue d'anticiper au maximum l'impact de cette décision d'Airbus.

Je pense qu'il n'y aura pas de réponse magique à cette décision, l'une des premières directes et vraisemblablement pas la dernière, de grandes entreprises qui auront des difficultés face à la crise que nous avons connue.

J'ai toute confiance dans le Gouvernement wallon pour qu'il prenne ses responsabilités en tant que pouvoir public pour accompagner les travailleurs, pour accompagner les investisseurs dans leurs choix futurs, pour attirer des investisseurs et de l'activité sur le territoire wallon.

J'y serai attentif en Commission de l'économie. Les défis sont nombreux et heureusement que les pouvoirs publics sont là aujourd'hui pour faire en sorte que des systèmes comme le chômage économique permettent à 50 % des travailleurs aujourd'hui d'avoir toujours des revenus.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. HERMANT À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LES COUPURES DE COMPTEURS À BUDGET »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DOUETTE À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LA GESTION DES COMPTEURS À BUDGET CHEZ RESA »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FONTAINE À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LA RÉACTIVATION DES COMPTEURS À BUDGET »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité de :

- M. Hermant, sur « les coupures de compteurs à budget » ;
- M. Douette, sur « la gestion des compteurs à budget chez Resa »;
- M. Fontaine, sur « la réactivation des compteurs à budget ».

En l'absence de M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, excusé, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, répondra en son nom et au nom du Gouvernement wallon.

La parole est à M. Hermant pour poser sa question.

M. Hermant (PTB). - Monsieur le Ministre, ce mardi 30 juin, des milliers d'usagers de compteurs à budget qui dépendent du réseau Resa ont subi une coupure d'énergie et ainsi, hier matin, une file importante de près de 500 personnes s'est formée devant le bâtiment parce que les gens allaient réactiver leur carte de compteur à budget. Certaines familles ont même été refoulées par la police, parce qu'il y avait trop de monde dans la file. Les gens sur place ont témoigné les larmes aux yeux. C'était une situation assez difficile à vivre.

Ce vendredi soir, dès 23 heures 1 minute, 6 000 personnes verront leur énergie coupée, également. Ce sont des gens qui dépendent d'autres intercommunales. Cela veut dire que des frigos, des congélateurs, des chauffe-biberons ne seront plus alimentés.

Depuis les mesures sanitaires du covid-19, les compteurs à budget ont été suspendus, mais ce que beaucoup de gens n'ont pas bien compris, c'est qu'il y avait en fait une date de péremption, qui était la fin juin. Nous y sommes.

L'énergie est un bien de première nécessité. Pour les associations de terrains, comme le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté et bien sûr le PTB, c'est inacceptable de procéder de la sorte. L'énergie est vraiment un besoin de première nécessité.

M. le Ministre Henry avait dit en commission : « La lutte contre la précarité énergétique me tient énormément à cœur ». Il a également dit que la DPR prévoit la réalisation d'une étude sur les compteurs à budget pour améliorer les pratiques d'accompagnement des ménages.

On voit qu'il y a là une différence entre la pratique et les paroles, entre les paroles et les actes. Cela pose vraiment un problème vis-à-vis de M. le Ministre, mais également de l'ensemble du Gouvernement qui défend cette DPR.

Comment est-ce possible que cette situation soit aussi chaotique? Quelles mesures prendrez-vous pour remédier à la situation? Quelle mesure prendrez-vous vendredi dès 23 heures 1 minute pour résoudre le problème?

Ce sont des milliers de personnes qui se retrouveront dans une situation très difficile.

N'est-il pas possible de prolonger d'une semaine la mesure, de distribuer des cartes provisoires ?

Concernant les compteurs à budget, n'allez-vous pas en finir avec ces compteurs à budget qui coûtent très cher – 44 millions d'euros à la collectivité –, qui sont problématiques pour les ménages et qui ne bénéficient qu'aux fournisseurs d'énergie ?

(Applaudissements)

- **M. le Président**. La parole est à M. Douette pour poser sa question.
- **M. Douette** (MR). Madame la Ministre, je n'ai pas tout à fait la même expérience que mon collègue et ce qu'il vient de citer.

Ce vendredi 26 juin, les CPAS liégeois étaient informés qu'ils avaient un délai de trois jours, y compris le week-end pour recontacter l'ensemble des clients Resa qui n'avaient pas eu l'occasion d'activer leur compteur.

En cette période de crise, je dois bien vous avouer que, pour l'ensemble de ses CPAS et même pour les services de Resa – parce que nous avons une bonne commutation avec eux –, c'était un peu mission impossible.

Je remarque, par rapport à ce qui s'est passé, que Resa, depuis quelques mois, a informé l'ensemble de ses clients de cette réactivité et de cette remise en état des compteurs, mais il faut constater que certains clients n'ont pas compris qu'il fallait réactiver. Il y avait deux actions à faire, certains ont compris qu'il n'y avait qu'une seule action, mais il y en avait deux à réaliser : sur leur compteur et au niveau des cartes.

Je pense que, là, il y a eu tout simplement un problème de communication. Il fallait améliorer les choses.

Mes questions sont les suivantes. Ce délai est-il strict? Ne peut-on pas laisser à l'avenir un délai complémentaire aux CPAS pour mieux accompagner les personnes qui, malheureusement, malgré toutes les informations de Resa n'ont pas compris qu'elles devaient réactiver leur compteur? Vous allez dire que c'est de l'accompagnement, mais c'est ainsi. Quelles sont les obligations du GRD en la matière? Ne peut-on pas laisser quelques délais complémentaires?

Ceci prouve qu'il est grand temps de passer au compteur intelligent.

- **M. le Président**. La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.
- M. Fontaine (PS). Madame la Ministre, il y a urgence, pas de réfléchir, mais d'agir. Mon groupe fait une priorité de la précarité énergétique. Nous avons d'ailleurs initié le groupe de travail et les auditions en commission. M. le Ministre Henry pourrait le confirmer. Le Gouvernement n'est pas resté sans agir durant cette crise puisque, pendant le confinement, le Gouvernement wallon a gelé les coupures de réseau, et ce, pour deux raisons principales : éviter les déplacements et éviter la propagation du virus.

Ce mardi, comme les collègues l'ont signalé, Resa est repassée en régime normal et, pour ce faire, les utilisateurs devaient réactiver leur carte dans des points de rechargement. Si pas, ils étaient effectivement coupés.

Resa avait fortement communiqué sur le sujet. Force est de constater que des centaines de personnes – comme vous l'avez signalé – se sont retrouvées sur le trottoir de chez Resa en attendant pour régler leur problème de coupure. Pire encore, certains avaient même déjà réalisé les démarches, peut-être pas complètement, et ils étaient coupés malgré tout.

Dans l'urgence, Resa a décidé d'octroyer des cartes personnelles à usage unique et à utiliser avant le 30 juin, pour réactiver temporairement leur compteur à budget, mais avec une condition : sous réserve de prendre rendez-vous avant huit jours pour régler la situation.

Comment expliquer que, malgré cette communication intense émanant de chez Resa, il y a eu ce type de problème et autant de personnes sur le trottoir ?

Quelle est votre position ou votre analyse par rapport à la situation des personnes qui avaient réalisé les démarches et qui ont malgré tout été coupées ?

Enfin, ne serait-il pas intéressant – c'est une suggestion au Gouvernement wallon –, pas de prolonger de quelques jours, mais de prolonger le moratoire sur les compteurs à budget, parce que la crise économique et sociale ne fait que commencer? Cela ferait du bien à énormément de monde.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Je répondrai en lieu et place du ministre Henry, qui ne peut pas nous rejoindre aujourd'hui.

Monsieur le Député, dès le début du confinement, le Gouvernement a pris deux décisions pour préserver la fourniture en énergie : l'interdiction de coupure pendant la période de confinement et la suspension du système des compteurs à budget.

Les GRD ont procédé à la suspension de la fonction de prépaiement des compteurs permettant aux ménages concernés de ne pas être privés de gaz ou d'électricité. Un passage à la borne était nécessaire avant le 30 juin pour relancer le fonctionnement normal du compteur.

Depuis début juin, les GRD ont largement communiqué vers les ménages concernés pour les informer de la nécessité de repasser aux bornes avant le 30 juin à travers SMS, courriel, courrier, réseaux sociaux, communications presse, et cetera. Un relais a également été assuré par les CPAS, le Réseau wallon de

lutte contre la pauvreté, le RWADE, et cetera. Le ministre Henry a également communiqué activement sur le sujet et des reportages télé et radio ont été diffusés ce week-end.

Hélas, mardi matin, 2 900 personnes n'avaient pas réactivé leur compteur à budget sur 35 000 concernés chez Resa. Plusieurs éléments expliquent la non-réactivation par les ménages : ils n'ont pas vu l'information, d'autres ont eu peur de réactiver le prépaiement, une minorité de ménages a rencontré des difficultés techniques, par exemple, une coupure malgré le passage à la borne.

Vingt-cinq pour cent des ménages ont été rétablis directement, 50 % sont en dépannage provisoire. Une carte, qui réactive le compteur pour une durée de 14 jours, leur a été donnée et un rendez-vous a été fixé endéans ce délai pour rétablir complètement le compteur. Les agents de terrain et les CPAS ont également dépanné d'autres ménages.

Pour les autres gestionnaires de réseau, il reste trois jours de délai pour que les ménages passent à une borne de rechargement et procèdent à la réactivation de leur compteur ; 4 300 clients sont encore concernés.

Cette situation regrettable démontre que le système des compteurs à budget en tant que tel doit être revu et réformé. Ce n'est pas sans lien avec les débats en cours au sein de votre Commission de l'énergie.

Enfin, très important, rappelons le soutien financier accordé aux utilisateurs de compteur à budget. À ce jour, environ 60 % des ménages concernés ont chargé cette aide sur leur compteur. Pour rappel, il s'agit d'une aide de 100 euros pour l'électricité et de 75 euros pour le gaz.

M. le Président. - La parole est à M. Hermant.

M. Hermant (PTB). - Merci, mais, concrètement, comment feront ces gens ? Vendredi à 23 heures, y aurat-il un accueil prévu là où ils peuvent faire les recharges ? Que va-t-il se passer exactement ? Vous ne répondez pas clairement à cette question.

Il va se passer le même problème qu'à Liège, c'est quand même une situation dramatique.

Deuxièmement, le RWADE n'était pas d'accord avec les mesures prises pendant la crise. Ils disent qu'en fait on aurait dû simplement suspendre les compteurs à budget et pas nécessairement prendre la mesure que vous avez prise. Ils plaident plutôt pour une *task force* pour en discuter, mais ce n'est pas l'orientation que vous avez prise.

M. le Président. - La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). - Merci pour votre réponse, Madame la Ministre. On voit très clairement dans la

situation qui s'est passée avec Resa que toute une frange de la population qui, malgré tous les SMS et tout ce que l'on peut envoyer, n'a pas compris. Ces gens ont besoin d'accompagnement complémentaire. Vous pouvez envoyer des mails, passer par la télévision — on attend, on vient de le voir —, il faut se baser sur les pouvoirs locaux, notamment sur les CPAS, qui peuvent accompagner.

La difficulté pour les CPAS, je l'ai vécu, c'est de recevoir cette information, je l'ai signalé. Je viens de la Province de Liège. J'ai une bonne entente avec Resa. En tant que commune, on s'entend bien avec eux, mais c'est de le signaler plus tôt.

Comme vous dites, il y a d'autres GRD qui arriveront fin de semaine. Il est peut-être temps de communiquer assez rapidement avec les clients qui n'ont pas fait ce renouvellement pour que les membres du CPAS puissent contacter et justement éviter ce qui s'est passé pour Resa. On a une mauvaise expérience, je pense qu'il ne faut pas la dupliquer avec les autres GRD. On doit prendre parti de cette expérience immédiate, parce que l'on voit que, malgré l'information et malgré tout ce qu'a pu mettre en place Resa, les résultats n'ont pas été à la hauteur des expériences. Dès demain, il y a quelque chose à faire.

Puis, pour clôturer, à l'avenir – on est bien conscients que ce système de compteur à carte est un peu archaïque où les gens doivent faire une démarche complémentaire –, il est temps de passer à des compteurs intelligents et travailler avec les CPAS et les GRD pour vraiment avoir une meilleure relation entre le client, le GRD et avoir un accompagnement des pouvoirs locaux, tels que les CPAS qui peuvent aider les personnes qui, malgré toutes communications que l'on met en place, n'y arrivent pas. Ils ont besoin d'accompagnement pour mieux comprendre ce qui se passe.

M. le Président. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Merci, Madame la Ministre, pour l'ensemble des informations que vous avez pu nous communiquer.

Visiblement, on n'a pas tous entendu la même chose. J'ai entendu qu'il y avait quand même des choses mises en place et qu'on limiterait la casse. Je rejoins tout à fait le collègue Douette. Quand on dit qu'il faut mettre les choses en place, la réforme, il faut la faire et il faut accélérer le tempo puisqu'on a, dans le cadre de la commission, fait des auditions ; nous avons également un groupe de travail et le Parlement wallon dispose maintenant d'études sur les compteurs à budget. Il faut accélérer les choses.

Pour en terminer avec une petite note un peu plus piquante, je pense que le débat – je m'adresse à mes collègues du PTB – ne se fait pas ici. La communication, elle peut se faire ici – on sait que vous

êtes adeptes, cela a été dit à plusieurs reprises aujourd'hui, des grosses campagnes de communication –, mais le travail de fond se fait en commission. En commission, je ne vous ai pas entendu souvent.

(Applaudissements)

M. Hermant (PTB). - Fait personnel, Monsieur le Président, je suis désolé. Le PTB est chaque fois en commission et on prend la parole systématiquement, il faut arrêter.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - Vous m'avez demandé la parole, je vous la donne. Si vous voulez dire quelque chose, vous avez maintenant la parole.

M. Hermant (PTB). - Merci, Monsieur le Président. Je répète ce que je viens de dire, le PTB est présent systématiquement, préside la Commission de l'énergie et pose toutes les questions nécessaires pour la bonne compréhension. Il n'y a aucune raison de venir avec cela ici. Cela fait plusieurs fois que vous revenez avec cette histoire-là, je trouve qu'il faut arrêter, parce que c'est faux, c'est un mensonge. Il faut arrêter avec cela.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - Simplement, si vous voulez bien m'écouter, Monsieur Hermant, parce que c'est à vous que je m'adresse, il n'y avait pas de fait personnel, puisque vous n'étiez pas cité. C'était le groupe qui était cité, mais j'ai bien compris qu'il était mieux dans l'intérêt de ce...

(Réactions dans l'assemblée)

Si je peux parler sans être interrompu par d'autres, j'apprécie également.

Simplement, je considère pour la qualité des débats qu'il convenait de vous donner la parole, mais ce n'était pas réglementaire. Je veux que vous le sachiez bien.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. MUGEMANGANGO À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA CRISE HUMANITAIRE DANS LES MAISONS DE REPOS SELON MÉDECINS SANS FRONTIÈRES (MSF) »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Mugemangango à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la crise humanitaire

dans les maisons de repos selon Médecins sans frontières (MSF) ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Mugemangango (PTB). - Madame la Ministre, en commission du côté flamand, la coordinatrice de Médecins sans frontières, qui a organisé l'aide de MSF aux maisons de repos dans tout le pays, s'est exprimée de la manière suivante, elle a dit: « Si l'on ne considérait pas que ce qui se passait dans les maisons de repos était une crise humanitaire, on ne serait pas intervenu ». Elle a utilisé les mots « crise humanitaire ». Crise humanitaire, ces mots ont aussi été utilisés par le nouveau président des Médecins du monde. Cela frappe comme termes.

Par rapport aux maisons de repos, ce qui est particulier, c'est aussi la fatigue, l'épuisement du personnel. On entend aussi de plus en plus d'informations par rapport à cela.

Le risque de burn-out chez les infirmières a doublé, presque doublé. D'après une étude, il est passé de 35 % à 71 %. Il y a une infirmière sur cinq qui désire maintenant arrêter ce travail, ce qui est un chiffre assez puissant.

J'ai lu et entendu ce que vous avez dit et fait par rapport à votre Plan seconde vague, dans lequel il y a des mesures intéressantes, notamment au niveau des recommandations qui pourraient être issues du rapport de 2006 dont on a parlé tout à l'heure.

Par contre, par rapport au personnel, il y a très peu de choses dans ce plan. C'est le point 7 et il fait huit lignes. On parle de mise en place d'un pool de volontaires. Ce que le secteur désire et ce dont il a besoin, c'est un financement structurel concernant le personnel, c'est une solution structurelle.

Comptez-vous sérieusement réviser les normes d'encadrement au sein des maisons de repos afin d'avoir une solution structurelle en termes de personnel ? Cela me semble le plus important et le plus urgent.

De manière générale, comptez-vous mettre sur pied un fonds structurel pour refinancer les maisons de repos ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, alors que le Gouvernement se réunissait et était constitué depuis deux ou trois mois à peine, nous avons décidé de mettre 22 millions d'euros supplémentaires afin d'engager du personnel dans les maisons de repos, en les transformant en maisons de repos et de soins,

dans 141 maisons de repos, pour permettre l'engagement d'ergothérapeutes, de kinésithérapeutes et de logopèdes.

Cela nous paraissait être la formule la plus adéquate. Nous avions le choix entre cette formule ou créer de nouvelles places. Nous avons favorisé la qualité et l'encadrement. C'était une première démarche dans laquelle le Gouvernement s'est inscrit.

Puis, est arrivée la crise sanitaire d'ampleur. On ne va pas revenir sur tout ce que l'on a déjà évoqué ce matin.

Les médecins généralistes sont partis ou se sont retrouvés en consultation téléphonique ou dans les centres de prétriage et le personnel des hôpitaux était affairé à prendre en charge des malades sévères.

MSF est intervenu à Bruxelles. Je ne connais pas la situation exacte en Flandre.

En Wallonie, nous avons également demandé à MSF s'il souhaitait intervenir. Deux équipes étaient disponibles et ce n'était pas outillé pour couvrir l'ensemble de la Wallonie, mais nous avons pu compter sur leur expertise afin de former une vingtaine d'équipes, notamment grâce à la Fédération des maisons médicales, qui ont tourné dans une septantaine de maisons de repos en soutien aux équipes, en relèvement des normes d'hygiènes et en suivi psychologique.

Comme je l'ai dit ce matin, depuis le 6 avril à peu près, nous avions une ligne téléphonique disponible, mais le personnel ne faisait pas spécialement la démarche de téléphoner et se retrouvait dans une situation très urgente.

Aujourd'hui, on a préparé le plan Rebond, on travaille avec le secteur à des mesures concrètes et l'on agira, dans un troisième temps, sur la reconstruction complète, avec toutes les mesures structurelles nécessaires.

Ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que nous avons décidé de l'engagement de 141 psychologues, qui sont en train d'être recrutés – la moitié des équipes est déjà engagée –, pour passer dans les maisons de repos et travailler sur le volet psychologique avec le personnel, comme l'ensemble des structures d'hébergement particulièrement impactées.

Nous sommes aussi très attentifs aux chocs posttraumatiques et aux effets psychosociaux de la crise, que certains ont traversée de manière beaucoup plus importante que d'autres.

Je me réjouis de celles et ceux qui, dans les deux tiers des maisons de repos, n'ont pas connu de foyer infectieux. Néanmoins, il y a eu aussi de l'angoisse. Nous serons là et nous avons d'ailleurs écrit à

l'ensemble des maisons pour savoir si elles souhaitaient recourir à ce suivi psychologique.

Voilà, brossée en deux minutes, une réponse à vos questions.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - J'entends bien ce que vous me dites : la mesure la plus récente est celle qui voit se créer un pool de psychologues pour l'accompagnement des maisons de repos.

La mesure, que vous évoquez concernant l'emploi et le personnel, comme vous l'avez d'ailleurs indiqué, date d'avant la crise sanitaire.

Le défi auquel sont confrontées les maisons de repos – je vous invite à consulter, si vous n'avez pas eu l'occasion de le faire, une étude intéressante de MSF – dit que le stress dans les maisons de repos est très important du fait que les directives pour les personnes soignantes n'étaient pas claires et que le sentiment de culpabilité est énorme.

Le nouveau défi est de faire face à une seconde vague éventuelle ou à de nouveaux problèmes dans une situation où le personnel est fort impacté et dans une situation d'épuisement psychologique et émotionnel.

On aura probablement l'occasion d'y revenir, mais ma question était : ne faut-il pas de nouvelles mesures pour soutenir le personnel, et pas les mesures uniquement liées à la mesure précédente que vous avez évoquée ? Si vous répondez maintenant, c'est évidemment très bien. D'autant plus que, s'il y a une seconde vague, l'autre problématique que nous avons, c'est que, dans plusieurs maisons de repos, il y a eu quand même la difficulté que des personnes en fait testées positives, mais asymptomatiques, ont été dans l'obligation de venir travailler dans les maisons de repos, l'obligation ou la pression aussi liée à la volonté de faire son travail. C'est aussi un second défi par rapport à ce que peuvent connaître les maisons de repos, si jamais il y a une seconde vague.

Du coup, je pense que dans le Plan seconde vague, il devrait y avoir effectivement une mesure structurelle en plus pour le personnel.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Je voudrais vous dire que les 141 psychologues, c'est une mesure prise il y a quelques jours, quelques semaines, pendant la crise sanitaire, et qui s'applique à partir de cet été pour un travail en profondeur avec les équipes et le personnel qui se trouvent aujourd'hui dans les structures

d'hébergement, dont les maisons de repos, qui ont dû faire face à des clusters importants.

Deux, non, le personnel n'a pas été dans l'obligation de travailler s'il était asymptomatique positif. C'était une possibilité et c'était comme cela qui était libellé en Wallonie.

Trois, dans le cadre du plan Rebond que vous évoquez, que nous avons déposé au Gouvernement, il y a effectivement un appel à projets pour avoir huit équipes multidisciplinaires qui seront mobiles, permanentes et disponibles, pour l'ensemble des structures d'hébergement.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Je voulais juste préciser que Mme Morreale vient de répéter ce que j'ai dit. J'ai bien dit effectivement que les psychologues, c'était une nouvelle mesure, j'ai bien compris.

Je parle de l'engagement de personnel soignant évidemment. C'est de cela que je parle. Je pense que c'est nécessaire et indispensable de procéder aussi, dans un futur immédiat, à un engagement supplémentaire, en plus de ce qui était prévu par la transformation des lits que vous avez évoquée.

Je vous remercie en tout cas pour vos réponses.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. CORNILLIE À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LA RATIONALISATION DE LA COMPÉTENCE SPORTIVE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Cornillie à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la rationalisation de la compétence sportive ».

La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

M. Cornillie (MR). - Monsieur le Ministre, fin juin, vous avez diffusé, en période traditionnelle d'évaluation – en tout cas en temps normal –, votre bilan Subventions en matière d'infrastructures sportives. Ce sont 10 millions d'euros de subsides Sports qui seront bien utiles aux gestionnaires d'infrastructures, d'équipement, qu'ils soient d'ailleurs publics ou privés.

Vous n'avez pas manqué d'ailleurs de signaler que vous alliez travailler avec l'Europe pour démultiplier ces moyens, ce qui ne manquera pas d'appeler d'autres questions en commission.

Comme pour les bulletins, ce sont les commentaires qui sont intéressants dans vos interviews. Vous n'avez pas manqué de signaler que la Wallonie devait devenir la Wallonie du sport, en évoquant la compétence sportive qui pourrait être plus rationnelle dans sa gestion, puisqu'il y a de multiples interlocuteurs :

- la Fédération de la politique sportive. En fait, ce sont les fédérations sportives là derrière, en tant que telles, plus que la Fédération, mais qui n'a peut-être pas les moyens de ses ambitions;
- la Wallonie qui, elle, a les moyens des infrastructures, mais pas nécessairement non plus le pilotage sur la politique sportive.

J'aimerais bien, Monsieur le Ministre, comprendre ce que vous avez voulu dire dans cette interview, puisque vous souhaitez une meilleure articulation de la compétence Sports. J'aimerais comprendre comment vous voyez cette meilleure articulation de la compétence Sports. Par quel canal voulez-vous le faire? Sans réforme, les gens ne comprendraient pas; la réforme, ils ne la tolèrent pas, bien qu'aujourd'hui, pour plus d'efficacité, la réforme est nécessaire, ils le comprennent.

Mes questions portent là-dessus, Monsieur le Ministre. Comment mieux exercer la compétence Sports, en connaissant les deux interlocuteurs fédérés, sans oublier le rôle du national puisque, à l'international, on ne connaît que la Belgique ?

Merci, Monsieur le Ministre, de ce que vous nous direz à ce sujet.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Monsieur le Député, je ne vous étonnerai certainement pas en disant que je n'ai pas changé d'avis depuis un certain nombre d'années, mais que le fait de pouvoir exercer la compétence renforce mes convictions en tant que régionaliste et en termes de régionalisation.

C'est vrai que l'on a beaucoup essayé. On a essayé la double casquette. Voilà, le résultat du sport est toujours ce qu'il est, c'est qu'aujourd'hui, vous regardez une équipe nationale collective. Dans le sport collectif, généralement, vous avez plus de Flamands que de Wallons, généralement, même s'il y a des exceptions.

Simplement, l'efficience, c'est le terme que vous avez employé, c'est celui qui est le mien. J'ai toujours dit que je ne suis pas un régionaliste romantique. Je ne suis pas tombé de mon lit un jour en me disant que ce serait beaucoup mieux si l'on était seul en Wallonie, dans une île au milieu de l'océan. Ce n'est pas du tout cela. En la matière, clairement, quand on exerce la compétence, on voit bien que les infrastructures d'un côté, le sport de l'autre, ce n'est pas une chose facile. On a bien des protocoles dans lesquels on tente de faire

travailler les administrations ensemble, mais cela a aussi ses limites

Vous savez, plutôt que de parler de la septième réforme de l'État dont beaucoup parlent – sans doute à juste titre aussi –, on peut d'abord, entre Wallons et Bruxellois, nettoyer devant nos propres portes.

Je ne vous cacherai pas qu'effectivement, très sereinement, avec tout le plaisir et l'amitié de ceux que l'on connaît également à la Fédération, en sport peut-être comme dans d'autres choses, on peut effectivement réfléchir un peu plus loin que le bout de son nez. Je crois que, si l'on fait cela, demain, on ne s'en portera pas plus mal, mais bien mieux. Je vous confirme que je suis régionaliste, je le reste, je n'ai pas envie de changer et, comme dirait M. Dermagne qui l'a dit bien mieux que moi la semaine passée, c'est le sens de l'histoire.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - Bien, la récréation étant finie, la parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). - Simplement, je crois que nos concitoyens, de manière générale – dans cet article vous aviez fait une audacieuse comparaison avec la santé –, veulent de la lisibilité, ils veulent de l'efficacité. Je plaiderai toujours pour des gens, des niveaux de pouvoir pleinement compétents dans leurs compétences, sinon c'est illisible.

C'était le sens de ma question. Je voulais comprendre quel était votre positionnement là-dessus. En tout cas, je vous encourage – comme je le fais parfois dans d'autres thématiques, mais il faudrait s'y intéresser, en matière budgétaire ou ce genre de chose – à développer les synergies pour tendre vers cette meilleure efficacité et cette meilleure articulation de la compétence « sport ».

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. BOTIN À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE SYSTÈME DE RECONNAISSANCE FACIALE DANS LES AÉROPORTS WALLONS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Botin à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le système de reconnaissance faciale dans les aéroports wallons ».

La parole est à M. Botin pour poser sa question.

M. Botin (MR). - Monsieur le Ministre, un système de reconnaissance faciale via des *e-gates* a été installé en 2015 à Brussels Airport pour un budget important de 2,7 millions d'euros.

Ces systèmes automatiques de vérification des passeports devaient faciliter et fluidifier le contrôle des passagers.

Concrètement, le voyageur devait simplement introduire sa carte d'identité et ce système numérique de reconnaissance faciale vérifiait la concordance entre l'image scannée et la puce électronique contenue dans la carte d'identité ou le passeport.

Malheureusement, de nombreux soucis techniques ont contraint la police à abandonner ce système coûteux. Il est maintenant question de le remplacer par un nouveau système plus performant et plus efficace.

Il convient de savoir pourtant que cette technologie fonctionne dans de nombreux aéroports à l'étranger et entre autres dans les trois aéroports parisiens qui l'utilisent à la fois pour le contrôle frontière, pour les procédures d'enregistrement et d'embarquement. Le constat est que cela permet d'aller trois fois plus vite, d'améliorer, de tripler l'efficacité au niveau du nombre de passagers.

Nos aéroports wallons vivent-ils la même situation que celle que connaît Brussels Airport ?

Des systèmes de reconnaissance faciale sont-ils déjà utilisés ou est-il prévu d'en installer prochainement pour améliorer le contrôle des passagers dans nos aéroports wallons ?

On pense évidemment principalement à Charleroi, Liège étant moins concerné compte tenu de son activité principalement centrée sur le fret.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question.

Effectivement, concernant Liège, la question ne se pose pas parce que le nombre de vols n'impose pas ce type de dynamique.

Concernant Charleroi, il y a effectivement un projet qui doit permettre, en 2022, de disposer de 12 portails électroniques de reconnaissance faciale.

Je vous avoue que, quand j'entends 2022, cela me rassure un peu plus puisque, si effectivement sur le plan de la sécurité, il faut pouvoir vivre avec son temps – on est dans cette nouvelle technologie, qui apporte un certain nombre de garanties –, on doit pouvoir le faire aussi dans un respect total de ce que j'appelle la vie privée.

Or, ce qui vient de se faire à Zaventem n'est pas très rassurant, puisque à peine l'essai commencé, il a dû être arrêté. Quand vous parlez d'un système plus performant

et plus efficace – je reprends vos termes –, je ne peux, par euphémisme, qu'espérer qu'il soit effectivement plus performant et plus efficace, mais jusqu'à 2022, cela nous donne vraiment le temps de pouvoir y arriver.

M. le Président. - La parole est à M. Botin.

M. Botin (MR). - Je remercie M. le Ministre pour ces précisions. Les expériences malheureuses vécues ailleurs nous permettront en 2022 de faire le bon choix, d'opérer le bon système également en allant voir ce qui se passe à l'étranger, parce que je crois qu'il ne faut pas complètement ignorer ces nouvelles technologies. Elles montrent leur efficacité dans d'autres aéroports. Le choix du système sera évidemment important tout en respectant, comme vous l'avez dit, des protocoles sévères en matière de vie privée.

Je suis certain que cela pourra encore améliorer l'efficacité de l'enregistrement des passagers dans l'aéroport de Charleroi.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME MAUEL À M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'IMPLICATION DE PERSONNEL COMMUNAL DANS LA CONSTITUTION DE PERMANENCES POLITIQUES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Mauel à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'implication de personnel communal dans la constitution de permanences politiques ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Mauel (MR). - Monsieur le Ministre, on a appris la semaine passée par voie de presse que le président du CPAS de la Ville de Verviers et l'échevin compétent pour le plan de cohésion sociale ont lancé un projet de permanence politique de façon unilatérale et sans concertation avec le collège communal.

Le danger de cette décision est en fait le clientélisme qui pourrait survenir étant donné que les bénéficiaires du CPAS et les nouveaux clients qui souhaiteraient avoir un rendez-vous avec le président ou l'échevin doivent prendre contact avec le personnel communal ou le personnel du CPAS pour fixer un rendez-vous. Dès lors, sont transmises les coordonnées publiques dont dispose l'administration au niveau politique.

La majorité et l'opposition de la Ville de Verviers se posent à juste titre la question de la légalité de cette façon de faire étant donné que la frontière entre l'action politique et la fonction publique ne semble pas être respectée : un président de CPAS qui peut dès lors effectuer un travail d'analyse de dossier qui appartient normalement à un assistant social et qui le présente de façon anonyme devant un comité spécial qui, dès lors, prend la décision, qui tranche sur l'intervention du CPAS. Or, ici, c'est le président qui dispose de toutes les informations et qui peut intervenir en direct envers le client.

Une motion de méfiance a été déposée à l'encontre du président du CPAS pour son inconduite générale et pour l'ensemble de son œuvre, mais que je n'évoquerai pas ici.

Pour éviter ce genre de situation dans le futur, puisje avoir votre avis sur cette démarche, sur ce mélange entre action politique et action de l'administration et sur la légalité de la façon de faire ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Madame la Députée, je vous remercie pour votre question.

Je ne répondrai pas sur le cas d'espèce que vous m'avez soumis puisque, sur la base de l'article de presse, j'ai demandé à mon instruction de diligenter une enquête. Je n'ai pas encore les résultats. Je n'ai pas encore pu poser un acte de tutelle. Cela étant, je vais vous donner une réponse de principe simple, claire et sans appel : il est bien entendu interdit d'utiliser ou de faire appel à des moyens communaux, qu'ils soient humains ou technologiques — également du CPAS — pour organiser des permanences politiques privées. Les choses sont très claires et vous pourrez sans doute voir dans mes propos l'issue de la décision que je serai éventuellement à prendre sur la base du dossier à l'instruction pour l'instant.

M. le Président. - La parole est à Mme Mauel.

Mme Mauel (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse très courte, mais de principe. Je comprends tout à fait ce que vous dites. Je suis heureuse de la réponse.

En attendant, la situation sur place est électrique et dangereuse. Je suppose que vous êtes au courant. Une foule de 100 personnes s'est présentée devant l'hôtel de ville de Verviers et exerce une pression sur les échevins et conseillers. Il y a des insultes racistes, une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux et Sudpresse qui traite les élus de mon parti de sales juifs. Des membres du conseil communal ont également été menacés directement par des messages privés ou des SMS. Je cite le contenu : « La semaine prochaine, il y aura dix fois plus de monde devant l'hôtel de ville et je te conseille d'être absent. Conseil d'ami ».

Cette façon de faire est très grave pour notre démocratie. C'est tout simplement scandaleux. Il faut que l'on veille à la situation. J'espère que vous resterez attentif à cela et que vous donnerez éventuellement suite à ce dossier

M. le Président. - Puis-je simplement faire remarquer à Mme Mauel que sa réplique n'avait rien à voir avec la question qu'elle posait, ce qui ne me paraît pas être conforme à notre règlement ?

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DESQUESNES À M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE REFUS DE DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER DE L'OPPOSITION D'ÉCAUSSINNES AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ DE LOGEMENT PUBLIC »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Desquesnes à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le refus de désignation d'un conseiller de l'opposition d'Écaussinnes au sein d'une société de logement public ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, je voudrais vous parler d'une petite commune très sympathique de la belle région du Centre, la Commune d'Écaussinnes. C'est une petite commune qui a la particularité, comme d'autres, d'ailleurs, en Wallonie, d'avoir eu un résultat électoral très serré, puisque finalement le groupe politique qui a remporté les élections se retrouve dans l'opposition et les trois autres dans la majorité. Ce sont des choses qui arrivent, mais c'est une majorité ric-rac.

Cette majorité ric-rac n'empêche pas de poser la question de savoir si la démocratie est quand même respectée. Ce n'est pas parce que l'on a une majorité serrée où les propos ou les échanges sont parfois tendus entre majorité et opposition qu'il n'y a pas de règle du jeu, notamment de démocratie.

En l'occurrence, un dossier semble poser problème, puisque la désignation d'un siège réservé au conseil d'administration de la société de logement public, à l'opposition, ne peut toujours pas être occupé par un membre proposé par l'opposition, la majorité ayant à trois reprises fait obstruction. Une première fois en ayant eu la bonne idée de désigner un propre membre de la majorité pour siéger à la place de l'opposition. Finalement, la personne a décidé d'abandonner son mandat, comprenant que la situation ne correspondait pas ni à la légalité, ni à la lettre, ni en l'esprit de la loi.

À une seconde reprise, la majorité a refusé le candidat de l'opposition. Vous avez eu une décision conforme au Code de la démocratie locale, vous avez cassé la décision de la majorité à Écaussinnes et vous avez renvoyé la décision.

Puis, ce lundi, malheureusement, le Conseil communal, toujours la majorité, a encore voulu interdire à cette personne, présentée par l'opposition, de siéger.

Je ne vais pas vous interroger sur le cas particulier de ce troisième cas, parce que vous me renverrez en disant que vous exercez votre pouvoir de tutelle, et cetera.

Cependant, jusqu'à quand, Monsieur le Ministre, une majorité peut-elle ne pas respecter le principe démocratique ?

Quand on dit que c'est la clé D'Hondt, quand on dit que c'est la proportionnelle, il faut respecter cette règle.

L'opposition a le droit de présenter un candidat et ce candidat n'est pas en situation d'inéligibilité. Je ne vois pas pourquoi la majorité refuse cette décision.

J'aimerais que vous puissiez intervenir. Combien de temps le carrousel va-t-il encore tourner avant que la démocratie soit respectée à Écaussinnes ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, vous avez très justement et fidèlement relaté le contexte et les différentes étapes de ce processus chaotique.

J'ai été saisi, hier, d'un nouveau recours introduit par des représentants politiques suite à la nouvelle désignation non conforme, en tout cas au refus de désigner la personne proposée par le groupe cdH ou apparentée au cdH.

Je ne me prononcerai pas sur le cas d'espèce, puisque je suis saisi d'un recours, qu'il est à l'instruction depuis hier auprès de mon administration, mais je ne vous surprendrai pas en disant que les mêmes causes produisent les mêmes effets. Si j'ai annulé une première décision pour de tels motifs, si des motifs identiques se présentent à moi, je ne vois pas pourquoi je prendrais une décision différente.

Vous savez que le code prévoit une série de dispositions qui permettent d'enjoindre un pouvoir local à poser des actes conformes à la législation. Je ne manquerai pas de les utiliser si la commune me met en position de devoir le faire.

M. Desquesnes (cdH). - Je vous remercie pour votre réponse, qui est conforme à...

M. le Président. - Vous attendrez que je vous donne la parole, Monsieur Desquesnes.

(Rires)

(Réactions dans l'assemblée)

- **M. Dermagne**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. C'est le Parlement à l'anglaise, Monsieur le Président, on l'utilise jusqu'au bout.
- **M. le Président**. Ou l'on fait les règles de manière souple, ou l'on ne les fait plus, mais si l'on ne les fait plus, on les fera de manière dure.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je m'excuse, très humblement et très modestement, auprès de notre président, pour mon crime de lèse-majesté.

L'échange que nous avons à l'anglaise est plus intéressant, on devrait en tenir compte à l'avenir ; ce qui n'empêche pas que vous donniez la parole, c'est vous le président de séance.

Je trouve que les échanges de cette façon-là gagnent en dynamique au niveau du Parlement pour l'avenir de nos questions d'actualité et de nos questions urgentes, parenthèses faites.

Je remercie M. le Ministre pour sa réponse qui est conforme à la fois à l'esprit et à la lettre du Code de la démocratie et je m'en réjouis. Je pense qu'un contact de M. le Ministre ou de son cabinet à l'attention du bourgmestre ou du collège échevinal d'Écaussinnes serait utile pour débloquer la situation parce que ma crainte est aussi que, à un moment, certains n'utilisent cet élément-là comme un recours à l'encontre des décisions de la société de logement public, manifestement aujourd'hui illégalement composée en ce qui concerne son conseil d'administration. Je ne voudrais pas que la décision communale de la majorité à Écaussinnes n'entache les décisions importantes en matière de logement public dans la région couverte par la société Haute Senne Logement, pour la citer.

(Applaudissements)

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DI MATTIA À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LE « PASS TOURISME » GRATUIT LANCÉ EN PROVINCE DE LIÈGE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Di Mattia à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « le « pass tourisme » gratuit lancé en Province de Liège ».

La parole est à M. Di Mattia pour poser sa question.

M. Di Mattia (PS). - Madame la Ministre, la crise sanitaire aura des impacts sur la relance du tourisme wallon. Toutefois, comme vous l'avez dit vous-même ce matin, certaines opportunités pourront se présenter.

À titre d'exemple, lundi dernier, la Province de Liège, en collaboration de la Fédération du Tourisme a lancé un « pass tourisme » gratuit qui permet à un certain nombre de citoyens de la Province de Liège de bénéficier de réductions sur une série d'activités d'opérateurs régionaux.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la volonté de relance du tourisme wallon et a été évoqué à plusieurs reprises comme un des éléments moteurs de cette même relance.

Il est présenté comme à un acte novateur. Je dois la vérité de dire que l'aspect novateur – j'ai eu l'occasion de vous interroger à plusieurs reprises en commission et vos réponses étaient parfaitement satisfaisantes et ambitieuses en matière de circuit touristique –, la nouveauté ne réside pas vraiment sur la notion de tourisme, mais plutôt sur la qualité du bouquet proposé aux citoyens, à savoir non seulement des sites touristiques, mais aussi l'HORECA, une série d'attractions, l'hébergement et aussi des offres d'opérateurs locaux, d'artisans locaux. C'est là sans doute que c'est particulièrement novateur.

Une centaine d'opérateurs sont répertoriés sur ce site. À partir d'aujourd'hui, il est consultable. Ce sont plus de 17 000 inscriptions à ce jour. Cela montre à la fois l'engouement et la motivation des citoyens à rentrer dans ce genre de logique.

La première, votre plan de relance inclut-il un « pass tourisme » de ce type pour les Wallons, à l'échelle de toute la Région, souhaitant réaliser des activités sur le territoire ? Pour poser ma question autrement, comptezvous renforcer votre plan de relance en vous appuyant également sur d'autres institutions ? Je pense à la

province, je pense également aux fédérations touristiques.

Deuxième question, est-il imaginable que le développement de ce genre de pass soit porté par WBT?

Enfin, à votre connaissance, existe-t-il également des initiatives de ce genre dans d'autres provinces? Auquel cas, si c'était l'ensemble des provinces, la plusvalue wallonne pourrait plus facilement être apportée.

Merci d'ores et déjà pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Monsieur le Député, comme ce matin, je voudrais vraiment réaffirmer et saluer la grande mobilisation de tous les acteurs touristiques, qu'ils soient d'ailleurs publics et privés.

Concernant particulièrement le pass que vous dites gratuit. On le sait, rien n'est gratuit. Ce pass est une initiative de la Fédération provinciale liégeoise, mais elle est soutenue par 116 opérateurs qui mettent à disposition des réductions et des avantages pour les familles liégeoises. À ce jour, j'ai l'information qu'il y a 25 000 familles qui ont souscrit à ce pass.

Je voudrais aussi saluer d'autres initiatives prises par d'autres fédérations, comme la Maison du Tourisme de la Wallonie picarde qui a, dès le début la crise, incité les citoyens à acheter des bons à-valoir pour soutenir la liquidité des opérateurs touristiques.

Je voudrais également faire référence au projet Escapades, projet qui existe déjà depuis plusieurs années et qui est initié par la Wallonie Belgique Tourisme. C'est une brochure qui propose un certain nombre de réductions selon des principes similaires du pass et qui est également mise en ligne.

Par rapport à sa généralisation, au début de la crise, on a effectivement, pour la saison 2020, réuni l'ensemble des fédérations provinciales pour examiner l'extension possible du pass, on en avait parlé. Là, chaque fédération souhaitait plutôt développer des mesures propres à chaque réalité locale.

Pour la relance, que ce soit à court ou à moyen terme, je vois deux éléments.

Tout d'abord, je souhaite véritablement inciter les opérateurs, qu'ils soient d'ailleurs privés ou publics, à mettre au point des produits touristiques beaucoup plus intégrés, notamment sous forme de circuits, des circuits à thème et qui dépassent aussi les frontières plus locales

et qui soient des produits proposés à l'échelle de la Wallonie.

Autre élément important, je souhaite aussi inciter tous ces opérateurs vers la voie de la digitalisation pour ce type de produit, que ce soient des produits dématérialisés, qu'il y ait une combinaison d'éléments de réduction davantage, avec aussi des produits démonétisés. À ce titre, nous avons eu déjà des réunions très instructives avec des opérateurs privés, qui pourraient effectivement aider le secteur à structurer ce type de produit. Comme vous le savez, la digitalisation, comme le dit aussi l'Europe, c'est un engin important pour le secteur touristique.

Merci, en tout cas, pour votre question.

M. le Président. - La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). - Merci, Madame la Ministre, vos propos vont évidemment dans le sens, à moyen terme, d'un tourisme à la fois durable, un peu comme la DPR l'indique, c'est-à-dire de fédérer les offres touristiques autour d'identités fortes et complémentaires de nos régions.

Simplement, je vous invite peut-être à reconvoquer les fédérations pour voir si certaines complémentarités ne peuvent pas être proposées à l'échelle de la Wallonie. Cela pourrait être un plus pour la deuxième partie de la saison.

D'ores et déjà, je vous remercie d'avoir entendu, en tout cas, les propositions en matière de circuits, qui sont une plus-value indéniable pour notre Région.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME KELLETER À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE BIEN-ÊTRE ANIMAL DANS LES ABATTOIRS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Kelleter à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le bien-être animal dans les abattoirs ».

La parole est à Mme Kelleter pour poser sa question.

Mme Kelleter (Ecolo). - Madame la Ministre, j'ai été choquée une fois de plus et une fois de trop même, en regardant les images qui nous sont parvenues de l'abattoir de Turnhout, il y a quelques jours.

Encore une fois, l'industrie de la viande a vraiment montré ses dérives, des porcs abattus dans des conditions vraiment plus qu'affreuses et des images honnêtement très difficiles à regarder. Moi, après avoir vu cela, je me suis dit qu'il n'y a pas que des animaux qui sont des cochons dans cette affaire.

Ne vous inquiétez pas, je ne vais pas faire ici un plaidoyer pour le végétalisme, j'aime bien manger de la viande. C'est à cause de cela que je me bats aussi pour que les animaux, que nous mangeons et qui sont élevés et abattus à cette fin, soient traités, au cours de leur vie et aussi au moment de leur mise à mort, de la façon la plus juste possible.

Le 25 juin, le jour même où ces images sont sorties, vous avez déclaré que vous prépariez un projet d'arrêté sur le bien-être animal dans les abattoirs, en consultation aussi avec le secteur. Vous avez précisé que le travail était en route et aboutirait prochainement. Pouvez-vous nous dire davantage sur le contenu de ce projet d'arrêté et sur les échéances qui sont liées, aussi en ce qui concerne la concertation avec le secteur ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame la Députée, je partage totalement l'émoi qu'est le vôtre face à ces images terribles, qui nous ont effectivement tous choqués, qui sont absolument insoutenables.

Heureusement, je n'ai pas encore aujourd'hui eu vent de tels cas en Wallonie. Je pense qu'on peut en tout cas le souligner, sachant que seulement 16 % des abattages ont lieu dans notre Région.

Néanmoins, je pense comme vous que les animaux méritent un traitement digne durant toute leur durée de vie, mais également évidemment jusqu'au moment de leur mise à mort. À cet égard, le Code du bien-être animal prévoit un certain nombre de dispositions pour améliorer la transparence durant cette étape. Nous devons maintenant mettre en application ce Code du bien-être animal.

C'est pourquoi je prépare un projet d'arrêté du Gouvernement, qui sera soumis au Gouvernement après l'été, pour renforcer le cadre réglementaire, à la fois pour améliorer la transparence, à travers la mise en place de caméras de surveillance dans les abattoirs, pour améliorer également la formation du personnel – on a vu que, parfois, il y avait un manque d'empathie du personnel envers les animaux dans ce genre de situation –, pour renforcer également le contrôle et les moyens de contrôle de l'administration au niveau des abattoirs et pour notifier de façon obligatoire à l'autorité régionale si les responsables du bien-être animal constatent des situations problématiques.

Par ailleurs, nous travaillons, avec mon collègue, le ministre en charge de l'Agriculture, à soutenir les alternatives, notamment l'abattage à la ferme, qui est un projet qui me tient à cœur, puisqu'il évite à la fois le transport d'animaux, puisqu'il permet aux animaux de demeurer dans un lieu connu et donc moins stressant et puisqu'il favorise les circuits courts, ce qui correspond à une forte demande des éleveurs.

Nous travaillons ensemble pour demander une étude sur les conditions de faisabilité technico-économiques. Le marché public est en cours de rédaction au niveau de l'administration pour avancer en ce sens.

Comme vous, je pense qu'il est totalement inacceptable de voir de telles situations. Nous ferons tout pour faire en sorte que cela ne puisse pas se reproduire.

M. le Président. - La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). - Vous faites bien de dire que la rentabilité ne peut pas être le seul critère de mesure d'une production, surtout si l'on travaille avec des êtres vivants.

C'est bien que vous collaboriez avec le ministre de l'Agriculture sur ce projet parce que ce n'est qu'en réunissant tout le monde autour de la table que l'on arrivera à faire quelque chose et à avancer.

Il faut noter, et vous faites bien de le dire, qu'il y a des abattoirs où les choses se passent bien. Néanmoins, il reste important de créer un cadre qui évite les dérives.

Je vous remercie pour les initiatives que vous êtes en train de prendre.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME ROBERTY À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES ABANDONS D'ANIMAUX »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Roberty à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les abandons d'animaux ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). - Madame la Ministre, ce week-end, LN24 nous informait qu'en Belgique un animal de compagnie est abandonné – tenez-vous bien – toutes les 20 minutes et que nos refuges sont arrivés à saturation.

C'est une évidence et pourtant, tous les jours, il faut encore le signaler : non, nos animaux de compagnie ne sont ni des objets de consommation ni des jouets et encore moins des peluches que l'on abandonne, de manière ignoble, le long d'une route ou encore au cœur de nos forêts.

Il est choquant d'entendre ce genre de choses, mais c'est pourtant la réalité. Une réalité chiffrée qui démontre malheureusement que notre pays est encore l'un des pays où l'on abandonne le plus nos animaux de compagnie.

Allons-nous vivre, à l'aube des grands départs en vacances, un nouvel été de la honte? Comment sensibiliser encore mieux nos citoyens à ce phénomène d'abandon alors qu'une législation existe pourtant pour venir en aide aux animaux?

En parallèle au Code wallon du bien-être animal, le 18 juin dernier, le Gouvernement a adopté, en première lecture, un projet de décret qui soutiendrait nos communes et qui permettrait de renforcer les actions communales. Pourriez-vous nous parler des contours de ce projet de décret ?

Ma dernière question sera liée à la crise du covid-19 que nous traversons. Pouvez-vous nous dire comment le phénomène trop prégnant d'abandon d'animaux s'est traduit pendant la crise du covid et surtout pendant le confinement ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame la Députée, vous avez parlé de honte, et je pense que c'est le bon mot. C'est une honte d'abandonner un animal, en période de vacances ou pas d'ailleurs.

Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour faire en sorte que les personnes qui accueillent un animal gardent leurs responsabilités tout le long de la vie de cet animal. Je déplore que cette responsabilité ne soit pas assumée par certains, et nous devons avoir une action forte en la matière.

Concernant l'impact de la crise sur les abandons, les retours sont contrastés. Certains refuges nous indiquent une augmentation des abandons et d'autres pas. Nous aurons donc des données plus fiables dès 2021.

Néanmoins, quels sont les leviers principaux que nous pouvons déjà activer aujourd'hui pour lutter contre ces abandons ?

Le premier, vous l'avez indiqué, c'est la sensibilisation : c'est rappeler qu'un animal n'est pas un objet.

Pour ce faire, nous avons, à travers l'arrêté du Gouvernement qui est passé en première lecture il y a quelques jours, soutenu les communes dans la sensibilisation au bien-être animal à côté d'une

dynamique de stérilisation, sur laquelle je reviendrai si j'ai encore un peu de temps, en aidant les communes pour soutenir des actions de sensibilisation au bien-être animal dans leur commune et en mettant en place également un référent bien-être animal au sein de chaque commune, qu'elles aient un échevin ou pas.

Par ailleurs, j'ai questionné le Conseil wallon du bien-être animal pour identifier les campagnes de communication prioritaires à mettre en place dans les plus brefs délais.

J'ai également contacté la ministre de l'Éducation pour travailler ensemble sur l'éducation au bien-être animal dans les écoles puisque cette responsabilité s'apprend dès le plus jeune âge, face à nos enfants.

À côté de ces éléments de sensibilisation, il y a, bien entendu, une dynamique législative. Nous travaillons, avec mon administration, à plusieurs niveaux.

D'une part, à l'identification, à l'enregistrement et à la stérilisation obligatoire des chats, qui permet aussi une traçabilité par rapport aux propriétaires de ces animaux.

D'autre part, nous travaillons également à réduire les achats compulsifs ou impulsifs en limitant les possibilités d'annonces de dons ou de ventes d'animaux sur les réseaux sociaux et nous travaillons également à un agrément obligatoire pour les éleveurs occasionnels pour les chiens et les chats, et cetera.

Enfin, troisième action, c'est la répression.

Le Code du bien-être animal prévoit que l'abandon d'un animal soit une infraction de deuxième catégorie, qui équivaut donc à un risque d'emprisonnement jusqu'à trois ans, mais également à une amende qui peut s'élever jusqu'à 1 million d'euros.

Ces éléments sont à rappeler à tout un chacun qui hésiterait à abandonner son animal cet été.

M. le Président. - La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - Je tiens à remercier Mme la Ministre pour ses éléments de réponse qui témoignent, une fois encore, de l'intérêt particulier qu'elle porte à cette problématique.

Merci aussi pour vos réponses sur le projet de décret, car, dans les faits, malgré le Code du bien-être animal, nos villes et nos communes, nos zones de police, nos cellules, les amendes administratives sont encore bien trop démunies pour agir avec efficience.

Je me réjouis, et le groupe socialiste se réjouit également, que nous avancions ensemble pour mettre un terme à cet ignoble phénomène. Je ne manquerai pas de revenir auprès de vous en Commission du bien-être animal pour suivre personnellement le dossier.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME GOFFINET À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES RÉFRIGÉRATEURS PAR RECUPEL »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Goffinet à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la collecte et le traitement des réfrigérateurs par Recupel ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Goffinet (cdH). - Madame la Ministre, 190 000 frigos se retrouvent encore aujourd'hui dans la nature.

Ces chiffres viennent tout simplement de Recupel qui nous les a communiqués hier et nous a communiqué également que l'ASBL avait traité 9 % de frigos et de congélateurs de plus que l'année passée.

Cette augmentation de 9 %, on ne peut que s'en réjouir, c'est vraiment une bonne nouvelle, mais rappelons que tous ces appareils sont nocifs pour l'environnement puisqu'ils contiennent des gaz toxiques.

Le recyclage des congélateurs et des frigos permet à 98 % d'être totalement réutilisés. C'est pour cela qu'il faut pousser ce recyclage. Cette récupération peut se faire via les parcs à conteneurs, via le secteur de la distribution, mais également avec les ressourceries.

Quelle est votre analyse de la situation? Pouvezvous nous faire un état des lieux du recyclage en Wallonie et de la réutilisation de ces appareils ainsi que les objectifs en la matière?

Envisagez-vous de prendre des actions en matière de sensibilisation, mais également de communication ?

Comment expliquez-vous ce chiffre de 190 000 frigos qui traînent toujours dans la nature? Comment, demain, pouvons-nous réduire encore ce nombre?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être

animal. - Madame la Députée, avec les deux minutes de temps de parole, je ne vais pas vous faire un état des lieux de la filière du recyclage, car nous en parlons allègrement en Commission de l'environnement et nous aurons encore d'autres occasions.

Néanmoins, votre question me permet de faire le point sur cette problématique.

Les dernières performances de Recupel sont en amélioration en matière de collecte et de recyclage des réfrigérateurs et des congélateurs usagés. Néanmoins, comme vous l'indiquez, c'est encore beaucoup trop. Certains appareils électroménagers hors d'usage échappent encore aux canaux officiels et réglementés de récupération de ces déchets, qui sont les ressourceries, les recyparcs ou encore le réseau des détaillants, à cause de réseaux parallèles que l'on appelle les *free riders*.

La lutte contre ces réseaux de *free riders* et les filières illégales constituent une mesure phare du Plan wallon des déchets-ressources qui vise à augmenter le contrôle de ces canaux de collecte parallèle, notamment au sein des ferrailleurs, à continuer les contrôles chez les détaillants et les entreprises qui commercialisent ces objets en vue de lutter contre ces *free riders*.

Je compte bien renforcer durant les prochains mois, avec mon administration, les mesures en la matière, en étroite collaboration avec l'organisme de gestion Recupel, pour mieux orienter aussi les actions de cet organisme contre ces *free riders*.

Comme vous, je pense qu'il faut lutter contre l'impunité environnementale et lutter contre cette pollution qui, à la fois, a des impacts directs sur les polluants – vous l'avez indiqué –, mais également sur la malpropreté publique et qui laisse passer l'idée que nous pouvons faire n'importe quoi avec notre environnement. Je m'insurge fortement contre cette image de notre Wallonie.

M. le Président. - La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). - Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse.

Je partage tout à fait votre avis sur la lutte qu'il faut continuer à mener en matière de déchets et de dépôts sauvages.

En plus des actions que vous souhaitez mener, il faut encore renforcer et continuer des actions de sensibilisation et de communication vis-à-vis aussi du grand public. C'est essentiel. Il y a encore des gens qui ne savent pas trop quoi faire de leur vieux réfrigérateur ou congélateur.

Il faut aussi s'appuyer sur les ressourceries qui peuvent être un élément essentiel dans cette chaîne du recyclage.

DÉBAT SUR LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 70 DU RÈGLEMENT

Échange de vues (Suite)

M. le Président. - Nous allons reprendre le débat sur les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19, en application de l'article 70 du règlement.

L'intervenant suivant dans les compétences de Mme la Ministre Morreale est M. Heyvaert.

La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). - Mesdames et Messieurs, chers collègues, quand je suis rentré dans ce Parlement, mon premier objectif était de mettre l'humain au cœur de ce Parlement. Autant dire que, ces derniers mois, la crise a révélé toutes les faces des comportements humains.

Tout d'abord, cette première période, où l'on voyait l'épidémie de très loin. Tout se passait dans d'autres contrées, pourquoi s'en inquiéter? C'est souvent ce sentiment humain que les événements sont tellement éloignés qu'ils ne nous concernent pas. Ce sentiment traverse la population, mais aussi ce Parlement, car nous sommes peu nombreux à nous en être inquiétés.

Je dirais même : le PTB non plus. Pour rappel, vous êtes dans ce Parlement depuis 2014 et, depuis six ans, avant le 12 mars, c'est zéro question sur la vie de nos aînés, trois questions sur les maisons de repos et zéro question sur la crise entre le mois de janvier et le mois de mars.

L'humilité devrait traverser ce Parlement, car aucun d'entre nous ne s'est posé la question de savoir si nous étions prêts, sauf quand nous avons commencé à voir les images venues d'Italie. À ce moment-là, il fallait réagir. Le combat, ce sont les soignants qui l'ont entrepris, sauf qu'à de nombreux endroits on n'avait pas de plan ni de matériel. On pense aux maisons de repos et à tous ces établissements résidentiels. Ils se sont retrouvés à combattre sans plan et sans équipement. Il faudra se poser la question du pourquoi, depuis 2014 et le transfert des compétences, nous n'avions pas de plan, et la commission spéciale pourra y répondre.

Autant dire que le combat face à la crise n'était pas gagné. À ce moment-là, nous avons vécu avec ce sentiment d'impuissance : l'adversaire était beaucoup trop fort. Ce sentiment d'impuissance que nous avons tous vécu quand une maison de repos nous contactait pour dire qu'il n'avait pas de matériel, ce sentiment d'impuissance quand on leur disait que cela allait arriver dans trois jours. Car, oui, trois jours sans protection dans

une maison de repos touchée par le virus étaient intenables. Ce sentiment d'impuissance qui a été perçu par les maisons de repos comme un sentiment d'abandon. Ce sentiment d'abandon, qui se transforme en colère tout à fait légitime, il faut l'entendre et le comprendre, car ce sont des sentiments humains. Il faut l'entendre et l'accepter pour permettre de rectifier les choses et pour que ce sentiment d'impuissance ne puisse plus jamais exister.

Pour cela, il nous faut un plan. Madame la Ministre, vous nous avez annoncé, cette semaine, ce plan. J'aimerais que vous le détailliez. Il nous permettra, si nécessaire, d'aller au combat en évitant ce sentiment d'impuissance.

Ce sentiment de faiblesse est aussi arrivé quand on pense aux personnes qui étaient déjà dans une situation précaire. Cette crise a mis en lumière toutes les inégalités de notre société :

- tous ces citoyens qui n'ont pas de chez-soi quand il faut rester chez soi ;
- l'isolement des personnes âgées déjà isolées ;
- les femmes à qui l'on a dit de rester chez elles avec un mari violent ;
- les citoyens qui ont perdu leur job, qui était déjà parfois précaire.

Nous avons mis beaucoup d'énergie pour combattre le virus. Mettons la même énergie pour combattre les inégalités. Cette énergie a traversé la population, beaucoup se sont retroussé les manches. Cette solidarité s'est mise en place avec les autorités locales, les gouverneurs, les citoyens. On ne le dira jamais assez, les citoyens ne sont pas restés les bras croisés. Chacun, à son niveau, a participé pour surmonter cette crise. Il sera important de pérenniser ce qui a bien fonctionné. Les gouverneurs ont une place importante dans les gestions de crise, il ne faudra pas oublier de les aider à adapter leur plan de crise.

Tous les plans que nous pourrons construire devront se faire depuis le terrain. Lors de cette crise, ce sont les acteurs de terrains qui ont répondu présents. On peut penser aux médecins généralistes, on peut penser à tous les travailleurs sociaux, on peut penser à toutes les travailleures qui ont continué à aller au domicile des personnes qui en avaient besoin. Beaucoup de personnes étaient sur le terrain pendant la crise, d'autres ont dû se confiner et mettre une pause à leur vie. Ce moment de pause est souvent propice à la réflexion sur notre vie d'après, cette vie d'après que nous souhaitons tous meilleure.

Depuis le début, je dis que ce moment sera plus long que l'on imagine, ce moment où nous devrons vivre avec le virus risque de prendre encore de nombreux mois. Nous devons dès maintenant avoir des actes qui nous dirigeront vers un autre monde. L'objectif n'est pas d'avoir un plan de relance de notre ancien monde, mais

d'avoir un plan d'accompagnement vers un autre monde.

Je voudrais aujourd'hui que les ministres nous expliquent quelles mesures sont prises pour traverser cette crise qui n'est pas encore finie. Comment davantage protéger nos aînés? Comment davantage soutenir les acteurs des soins de santé? Comment davantage accompagner les citoyens qui veulent travailler autrement? Comment davantage protéger les plus faibles d'entre nous? Comment davantage mettre en valeur cette solidarité que nous avons vue? Comment davantage aider les acteurs de première ligne à être entendu?

Il faut que, dès aujourd'hui, nous puissions voir comment nous allons sortir de cette crise plus forts. Si nous sortons plus forts de cette crise, nous pour permettre à notre société d'affronter les prochaines crises avec encore plus d'humanité, car, comme je l'ai déjà dit, le XXe siècle aura été celui des guerres et, par contre, le XXIe siècle sera celui des crises sanitaires ou climatiques.

Nous avons aujourd'hui un rôle important afin de permettre à nos enfants et petits-enfants de traverser ce siècle avec sérénité et avec le sentiment que, quoi qu'il leur arrive, tout est prêt.

M. le Président. - La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Tout à l'heure, Mme Kapompole – qui n'est plus là pour l'instant, mais cela ne change rien – a mis en évidence la crise qui risque de nous arriver à l'automne. Celle qui suivra celle-ci sera sans doute une crise économique et sociale, et je vais y revenir, mais elle sera aussi une crise due aux conséquences de la crise que nous sommes en train de vivre.

Madame la Ministre, je voudrais d'abord souligner le fait que vous ayez pris des mesures pour engager un nombre important de psychologues dans un certain nombre des services de santé mentale.

Ce sera important, mais je pense que ce ne sera pas suffisant. Ce ne sera pas suffisant parce que je pense que vous allez devoir demander au Gouvernement de ne pas le limiter dans le temps et devoir demander au Gouvernement que cet accompagnement perdure dans la durée.

Vous avez la chance d'avoir un certain nombre de compétences importantes qui pourront peser positivement sur l'état de santé mentale de notre population et son état de bien-être.

Je vais, en ce qui me concerne, m'attacher rapidement à l'emploi, parce que je veux laisser du temps à mes collègues, et je vais le prendre sur quatre angles.

Le premier, Madame la Ministre, c'est un angle général. Nous le savons et nous le voyons déjà : l'IWEPS nous donne des chiffres et prédit au moins 7 000 emplois encore perdus. Je pense que l'IWEPS fait preuve, malheureusement, d'optimisme, si j'ose dire. Je voudrais vous entendre les mesures générales d'accompagnement au niveau du FOREm, d'accompagnement des demandeurs d'emploi et de la manière dont vous allez permettre de manière plus importante à ces demandeurs d'emploi d'avoir accès à des formations.

Ensuite, je vais m'attacher à trois secteurs, et vous ne m'en voudrez pas de commencer par un secteur qui ne dépend pas directement de nos compétences, mais qui a des répercussions importantes chez nous. C'est celui de la culture avec 250 000 emplois pour le secteur culturel et événementiel.

Le 18 juin, la Chambre fédérale a choisi de ne pas prendre les mesures parce que certains, et plus particulièrement des groupes venus du nord, ont décidé de demander l'avis du Conseil d'État et donc de ne pas voter une modification de la loi permettant à des artistes de bénéficier de dérogations en matière de statut d'artiste. Vous avez la possibilité, non pas de prendre les mesures que le Fédéral devait prendre, mais de prendre des mesures qui permettraient à ces artistes à tout le moins de voir atténuer les conséquences de la crise.

Mes questions seront simples, directes et précises. Ce qui s'est passé au Fédéral le 18 juin a-t-il des conséquences sur la bonne mesure que Gouvernement wallon a pris en termes d'Impulsion 12 mois+ que vous avez proposé et qui permettait à des artistes, y compris les techniciens, les maquilleuses, et cetera, de bénéficier de l'aide Impulsion 12 mois+?

Deuxième aspect, comptez-vous alléger les mesures de contrôle du statut d'artiste – cela, vous pouvez le faire vous-même – afin que le retard pris au fédéral – j'espère retard et non pas enterrement de première classe de cette proposition – puisse être compensé ?

Le troisième aspect concerne les travailleuses titresservices. Madame la Ministre, vous avez largement, avec le Gouvernement, compensé les pertes des sociétés de titres-services. Vous avez dans le même temps pris ces mesures parce que vous souhaitiez que les travailleuses titres-services puissent avoir leur salaire garanti. Je voudrais que vous nous dressiez un bilan de la mesure, que vous nous dressiez un bilan des entreprises qui ont oui ou non recouru au chômage temporaire et, surtout, que vous nous dressiez les perspectives à partir de là de ce que, j'espère, vous avez négocié avec ces entreprises. C'est-à-dire que, dorénavant, et ici je pense en particulier aux entreprises marchandes, elles arrêtent la rotation de leur personnel, elles donnent des possibilités de formation à leurs travailleuses, elles leur donnent un juste salaire et surtout elles dirigent leurs bénéfices qui, parfois, dans le

secteur marchand – pas dans le secteur non marchand des titres-services –, sont plantureux au regard des salaires octroyés aux travailleuses.

Dernier aspect, et je vais être un peu plus critique, Madame la Ministre. Vous avez engagé des montants supplémentaires pour le secteur des aides à domicile. Vous l'avez fait, mais vous n'avez pas compensé les pertes. Vous n'avez pas compensé les manques à gagner dans ce secteur. Je trouve cela particulièrement dommage. Je sais que c'est un secteur qui vous tenait à cœur et qui vous tient toujours à cœur. La crise a montré l'importance de la qualité de l'accueil dans les maisons de repos.

La crise a aussi montré le caractère essentiel de la qualité de vie au domicile. Le secteur des aides et soins à domicile est un puits d'emplois. C'est un secteur qui a besoin d'être consolidé, qui a besoin d'être reconnu et dont les métiers ont besoin – et l'on a avancé grâce au statut d'employé – d'être reconnus, mais c'est aussi un secteur qui a besoin, dans le cadre de la crise et dans les années à venir, d'être largement refinancé, d'avoir les garanties que ce vous avez commencé, c'est-à-dire de suivre la trajectoire budgétaire prévue dans l'assurance autonomie, en y injectant les millions nécessaires. Cela doit aussi devenir un droit, pour tous les citoyens, de pouvoir rester à domicile dans des conditions de qualité.

On l'a vu pendant cette crise et l'on doit le voir en dehors de la crise dans l'intérêt de la santé mentale de l'ensemble de nos citoyens, dans l'intérêt dans l'emploi et dans l'intérêt de la qualité de vie en Wallonie.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, près de sept personnes sur dix qui sont décédées du covid-19 en Belgique sont des aînés qui étaient hébergés en maison de repos. Le chiffre varie un peu d'une Région à l'autre, mais, en Région wallonne, ce sont 63 % des décès qui ont été enregistrés dans les maisons de repos.

C'est le signe que, si nous avons pu gérer la crise dans le secteur des soins hospitaliers en échappant au pire, nous n'avons pas pu éviter l'hécatombe dans les maisons de repos et de soins.

Il est maintenant de notre responsabilité de mesurer l'ampleur de cette catastrophe, d'en identifier les causes et, quelque part, d'en assumer les responsabilités. Il ne s'agit évidemment pas d'une responsabilité individuelle. Je n'incrimine personne et certainement pas la ministre. Collectivement, nous avons, à l'égard des familles et des personnels soignants, à rendre compte de ce qui a rendu possible cette hécatombe.

Pour démontrer que je ne veux pas cibler le champ des responsabilités, je pense que nous devrons, collectivement, nous interroger sur ce rapport de 2007 qui contenait des propositions législatives pour la maîtrise des infections liées aux soins en maisons de repos et de soins.

Quelles suites ont été données ou non à ce rapport ? Les recommandations qu'il contenait n'auraient-elles pas pu permettre d'améliorer la gestion de la crise que nous avons vécue ?

On pourrait même se souvenir que dans la loi spéciale du 8 août 1980 figurait l'obligation de conclure entre le Fédéral et les entités fédérées un accord de coopération devant créer l'institut pour garantir des réponses concertées aux grands défis en matière de soins de santé. Une disposition intelligente d'il y a 40 ans qui est restée lettre morte.

Bien sûr, on ne pourra pas refaire l'histoire, mais on ne pourra pas non plus faire l'économie d'une analyse des six derniers mois que nous venons de vivre.

Je me permettrai de rappeler, puisque certains ont évoqué les interventions des uns et des autres, que ce sont deux parlementaires cdH qui, les premiers dans cette enceinte, au tout début du mois de février, ont interrogé le ministre sur la propagation du virus, par la voix de M. Collin et de Mme Vandorpe. Nous avons essayé modestement de jouer notre rôle de lanceur d'alerte, comme beaucoup d'autres l'ont fait, en relayant les inquiétudes du terrain.

Très vite, il est apparu que nous n'avions pas la capacité de mise en œuvre rapide et structurée d'un plan Pandémie, que les stocks stratégiques n'avaient pas été réalimentés et que le *testing* massif de la population n'était pas organisé.

On s'est donc retrouvés face à une conjonction de facteurs qui expliquent en partie l'hécatombe : la population des aînés était extrêmement vulnérable – l'OMS l'avait annoncé très rapidement, les personnes âgées étaient touchées davantage que les autres par le covid-19 –, l'absence de matériel et de tests, et puis des instructions tardives et parfois floues. Tout cela a eu des conséquences désastreuses.

Nous étions bel et bien, collectivement, même si chacun a fait de son mieux – là n'est pas la question –, dans un état d'impréparation. Ce n'est pas l'opposition qui le dit, mais ce sont des experts et des spécialistes.

Je peux citer le président du Groupement belge des omnipraticiens qui a dénoncé l'état d'impréparation de la Belgique, tous étages confondus : « La crise n'a fait que donner un nouveau coup de projecteur sur l'improvisation, le manque de moyens mis dans la prévention et le manque de gouvernance ».

M. Emmanuel André, l'ancien porte-parole interfédéral de lutte contre le covid, a aussi dénoncé ce manque de prévoyance.

Aujourd'hui, Madame la Ministre, nous avons deux impératifs.

D'une part, faire toute la clarté sur ces errements, sur ces manquements qui se sont accumulés au fil du temps et qui expliquent en partie cette situation. Je pense que cela passe par une commission d'enquête, mais je crois comprendre que la majorité en a décidé autrement. L'objectif n'est pas de faire du show politique ni de chercher des boucs émissaires, mais simplement d'aller au fond des choses. C'est un devoir de vérité que l'on doit à toutes les victimes de cette crise, à leurs familles et aux personnels soignants, en particulier dans les maisons de repos et de soins.

D'autre part, nous devons faire en sorte que désormais nous ne soyons plus dans cet état d'impréparation. Chacun s'accorde à considérer qu'il y aura si pas une deuxième vague, en tout cas de nouveaux épisodes d'épidémie, de nouveaux risques qui s'abattront sur nos populations.

Les menaces existent. Elles se produiront tôt ou tard. Nous ne pouvons plus imaginer que les services se retrouvent une nouvelle fois débordés ou dépassés par la situation, comme ce fut le cas ici, lors du covid-19. Il nous faut absolument un plan wallon de crise sanitaire. Vous annoncez une note d'orientation, un plan d'action en cas de rebond du covid-19. C'est certainement un pas dans la bonne direction. On se réjouit de prendre connaissance du contenu précis de ce plan.

En toute hypothèse, il est impératif, et c'est de notre responsabilité collective, de faire en sorte que toutes les mesures soient prises pour que les drames auxquels nous avons dû assister au cours des derniers mois ne se reproduisent plus à l'avenir. C'est notre devoir collectif.

M. le Président. - Nous en avons terminé avec les compétences de Mme la Ministre Morreale.

Nous en arrivons aux compétences de M. le Ministre Crucke.

Normalement, après M. Antoine, vis-à-vis d'un autre ministre, M. Collin devait encore intervenir. Vous constatez qu'il reste encore quatre minutes.

Comme je vous connais un peu, je préfère anticiper.

M. Antoine (cdH). - Vous me demandez l'impossible, Monsieur le Président.

M. le Président. - Ce n'est pas moi qui vous demande l'impossible. Ce sont vos collègues, Monsieur Antoine, qui, en ayant utilisé tout le temps, font en sorte de vous mettre dans une position impossible.

Je peux regarder cela avec une certaine bienveillance, mais la bienveillance n'est pas un abus.

Si vous pouviez faire un effort, ce serait bien aussi.

La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - L'effort va croiser votre indulgence.

Madame et Messieurs les ministres, la pandémie a non seulement emporté des milliers de vies, mais elle a aussi bouleversé nos habitudes de vie, avec des conséquences désastreuses pour notre économie et notre modèle social. Elle a aussi modifié, reconnaissons-le, notre approche, notre regard, sur les finances publiques.

Face aux victimes du covid-19, la rigueur doit s'effacer devant la nécessaire vigueur de la réaction des pouvoirs publics.

Des moyens considérables doivent accompagner et soutenir celles et ceux qui souffrent ou qui ont pâti du confinement dans lequel notre pays a été projeté.

À ce propos, Monsieur le Ministre du Budget, quels sont les moyens financiers affectés au Fonds d'urgence que votre collègue de l'Économie a annoncé en faveur des oubliés? Le fonds a été annoncé, mais nous n'en connaissons pas le montant.

Aujourd'hui, au-delà de ces premiers éléments, des comptes s'imposent à nous avec l'augmentation, et vous l'avez rappelé, des dépenses et la diminution des recettes. Le recours à l'endettement est donc inévitable. La dette de la Belgique va ainsi exploser à 120 % du PIB, soit 20 % de plus que les niveaux d'avant la crise. Le déficit belge global de 2020 devrait s'approcher des 50 milliards d'euros : du jamais vu dans l'histoire de notre pays.

Rien que pour 2020, les besoins de financement de notre Wallonie, et ce sans Plan de relance, devraient atteindre 4,221 milliards d'euros et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles est pointé à 1,9 milliard d'euros sans la moindre autonomie sur ses ressources. Pour compléter ce tableau particulièrement sombre, ajoutons la détérioration des finances communales wallonnes à hauteur de 180 millions d'euros et de 300 millions d'euros l'année prochaine.

Plus grave, les projections négatives se succèdent. Le 5 juin dernier, le Bureau fédéral du Plan publiait le budget économique, document extrêmement important pour notre pays, avec une baisse historique de notre PIB de -10,6 %, mais, le 23 juin, le même Bureau fédéral du Plan évoque désormais un recul de -11,1 %.

Pour 2021, différents experts évoquent une croissance de 8,2 %, le déficit se réduirait, mais stagnerait autour de 5,8 % du PIB, soit 27 milliards

d'euros ; ce que le gouverneur de la Banque nationale, l'ami de M. Disabato, M. Wunsch, a déjà jugé intenable.

Reconnaissons-le, les choix budgétaires sont et seront particulièrement délicats, même si les taux d'intérêt sont historiquement bas, notamment suite au rachat massif par la Banque centrale européenne d'obligations souveraines à hauteur de 900 milliards d'euros à ce jour.

Les prochaines décisions de l'Union européenne – le ministre-président nous l'a confirmé en commission – seront à ce titre doublement déterminantes pour notre cadre budgétaire.

D'une part, quels montants réservera l'Union européenne à notre pays pour relancer son économie : 5,3 milliards d'euros, 4,8 milliards d'euros, ou moins ? Avec quelle répartition entre Fédéral, Régions et Communautés ?

Ces montants sont importants, mais loin des légitimes prétentions que nous devons avancer. La sélection des critères de financement est essentielle pour notre sort.

Espérons que la Belgique parle d'une seule voix au sein du Conseil européen et qu'elle puisse compter sur une compréhension proactive du président du Conseil, Charles Michel. Où sont vos contacts à ce propos ?

D'autre part, les représentants de la Commission nous ont confirmé ici même, au Parlement wallon, que l'année 2020 serait exemptée de tout contrôle dans l'application du Pacte de stabilité et de croissance. Ils annoncent cependant un retour progressif de l'application du cadre budgétaire européen fin 2021.

Il est vrai que la pression des quatre frugaux – Pays-Bas, Autriche, Danemark, Suède – reste très forte pour arrêter une flexibilité budgétaire extrêmement limitée, avant de revenir au plus vite à un environnement financier strictement rigoureux au sein de la zone euro.

Le FMI leur donne raison, évoquant même une asymétrie entre les pays du Nord, qui vont retrouver un déficit de moins de 3 %, voire l'équilibre, et les pays du Sud, dont la Belgique, qui continueront à présenter un déficit considérable.

C'est pourquoi le cdH plaide pour que le Fédéral procède rapidement à un ajustement budgétaire en actant les nouveaux paramètres du Bureau fédéral du Plan. Nous devons exploiter en 2020 la tolérance budgétaire en actant au maximum les pertes de recettes fiscales ainsi que l'essentiel des dépenses en lien avec le covid-19.

À ce propos, où en sont vos contacts avec votre homologue, M. Clarinval? Comptez-vous, à l'occasion des travaux d'ajustement budgétaire de la mi-juillet, adopter une nouvelle trajectoire budgétaire? Certes, pour nous, elle ne doit pas être marquée du sceau de l'austérité, mais elle a présenté un parcours progressif de maîtrise de nos finances publiques. Le sérieux de nos choix budgétaires est à ce prix si nous voulons éviter une nouvelle crise institutionnelle avec nos amis du Nord, très proches des thèses des quatre frugaux.

En vérité, cette législature, et j'en termine, sera celle de tous les dangers : moins de recettes, une instabilité politique fédérale persistante, une dette appelée à être contrainte, des communes asphyxiées et la nécessité d'un authentique plan de relance économique, le besoin d'une transition climatique, l'urgence d'assurance sociale et, pour couronner le tout, une défiance démocratique jamais égalée dans le chef de nos concitoyens.

Oserais-je vous dire que le plus difficile nous attend? Toutes les espérances sont grandes, mais les moyens sont comptés et limités.

Le cdH, comme l'a rappelé notre président de groupe, M. Desquesnes, analysera sans complaisance, mais avec objectivité, vos décisions, partagera les décisions opportunes et, d'ici mi-juillet, formulera de nombreuses propositions de relance, notamment la mobilisation de l'épargne privée par la proposition de décret Coup de main, ou encore pour inscrire notre Région sur la voie de la prospérité, de la solidarité et de la responsabilité.

M. le Président. - Nous en avons terminé avec les compétences de M. le Ministre Crucke.

Nous en venons à celles de M. le Ministre Dermagne.

La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux, comme vous le savez, cette crise du covid a de graves répercussions sur l'état des finances communales qui subissent à la fois une diminution des recettes et une augmentation des dépenses.

Pour y répondre, vous nous avez présenté en commission une série de mesures de soutien partiel. Vous prévoyez notamment un assouplissement budgétaire en autorisant des déficits en 2020 et 2021.

Selon les prévisions de l'Union des villes et communes de Wallonie, ce déficit s'élèvera à 182 millions d'euros en 2020 et atteindra 309 millions d'euros en 2021. C'est évidemment énorme, d'autant plus quand on sait que beaucoup de nos communes aujourd'hui sont déjà en difficulté et de plus en plus endettées.

Comme le rapportait une étude, encore une fois de l'Union des villes et communes de Wallonie, en 2019, les réserves des communes ont fondu ces dix dernières

années et les communes les plus pauvres sont celles qui connaissent à la fois les moins grandes rentrées et les plus grandes dépenses, notamment pour permettre à leurs habitants les plus précaires de rester à flot.

Durant ces deux années, 2020-2021, les communes pourront soit vider leur tirelire – du moins si elles en ont une – pour réduire leur déficit, soit celles qui n'ont pas de tirelire pourront contracter des emprunts, c'est-à-dire s'endetter encore plus. Un non-sens quand on connaît l'endettement actuel de nos communes.

Monsieur le Ministre, sans refinancement des communes, toutes ces mesures n'auront l'effet que de postposer les problèmes, mais certainement pas de les résoudre.

Vous avez même affirmé qu'il serait illusoire de penser que la Région allait compenser toutes les pertes et refinancer l'ensemble des villes et communes. Vous avez dit que ces villes et communes auront à prendre des décisions fortes pour sortir de cette crise.

On sait tous ce que cela veut dire, prendre des décisions fortes. Cela veut dire faire payer les gens, d'une manière ou d'une autre : soit par des pertes d'emplois via a suppression des services communaux à la population, par exemple, soit par l'augmentation des taxes communales.

Quand je dis « faire payer les gens », c'est aussi ceux que l'on applaudissait et que l'on applaudit peutêtre encore tous les soirs. Celles et ceux que l'on applaudit tous les soirs, c'est aussi ceux qui ont pris des risques, ceux qui continuent à en prendre aujourd'hui, ceux qui ne comptent pas leurs heures pour faire tourner cette société pendant cette crise sanitaire. Ceux-là aussi vont devoir payer.

Prendre des mesures fortes, cela veut dire aussi stopper les investissements publics qui étaient prévus.

Quand on sait que les villes et communes concentrent 50 % des investissements publics belges, on comprend que ces investissements publics sont essentiels pour une relance économique et qu'ils doivent donc se poursuivre et même s'amplifier.

Or, faire payer les gens ou stopper les investissements, cela a déjà commencé, Monsieur le Ministre.

À Thuin, par exemple, c'est l'augmentation de la taxe « poubelles ». Cela veut dire près de 40 euros par an en plus pour les ménages. Pour beaucoup de ces ménages, c'est une double peine parce que, après avoir subi une perte de revenus soit par un chômage économique, soit par la perte d'un emploi, ces familles se voient aujourd'hui sanctionnées avec une augmentation de taxes.

À Mons, on a dû postposer des investissements publics prévus cette année à l'année prochaine. Tout cela pour pouvoir limiter l'hécatombe au niveau des commerçants en leur procurant une aide financière qui était bien nécessaire.

Monsieur le Ministre, tout le monde dit que c'est la pire crise que la Wallonie traverse depuis la Seconde Guerre mondiale et que cette crise aura des conséquences économiques et sociales jamais connues depuis. Le moins que l'on puisse dire, c'est que c'est une situation exceptionnelle.

À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. Ainsi, nous pensons que le mécanisme actuel du financement du Fonds des communes, à savoir l'adaptation au taux d'inflation majoré de 1 %, est largement insuffisant. Il faut un refinancement des communes par le Fonds des communes à hauteur de 15 %. Il faut le faire si l'on ne veut pas laisser le niveau de pouvoir qui est le plus proche des citoyens payer cette crise. C'est vraiment essentiel.

Monsieur Dermagne, vous ne proposez pas de solution pour les communes qui plongent dans le rouge aujourd'hui. Avec votre politique, ce sont les habitants qui vont casquer, avec des suppressions d'emplois publics ou avec des augmentations de taxes communales. À un moment donné, c'est ce qui va se passer, il n'y aura pas d'autre choix.

La situation financière des communes est dramatique. Il faut donc réagir.

Des solutions existent. Les grandes entreprises présentes sur le territoire de nos communes doivent contribuer à l'effort budgétaire. C'est tout à fait normal que les plus larges épaules contribuent le plus.

En outre, je ne comprends pas, par exemple, pourquoi vous freinez les communes qui veulent imposer aux grandes chaînes de magasins de payer une taxe en fonction du nombre de leurs places de parking.

Je ne comprends pas pourquoi la Région continue à compenser certaines taxes que les communes ne réclament plus, comme celles du secteur carrier.

Sur les trois dernières années, cela représente 15 millions d'euros ; 15 millions d'euros qui pourraient servir à des programmes d'aide à la population.

Bref, pour nous, le Gouvernement doit assurer le refinancement des communes et promouvoir une fiscalité communale beaucoup plus axée sur les contributions des grandes entreprises et non pas, malheureusement, la freiner, comme vous le faites actuellement.

(Applaudissements)

M. le Président. - Nous en arrivons aux compétences de Mme la Ministre De Bue.

Comme vous le savez, Monsieur Collin, vos collègues ne vous ont plus laissé de temps, mais vous pouvez intervenir de manière raisonnée et raisonnable.

La parole est à M. Collin.

M. Collin (cdH). - Monsieur le Président, je vous remercie puisque je pars à moins deux minutes vingttrois secondes.

Il me faudra une minute pour dire à Mme la Ministre De Bue, que j'apprécie par ailleurs, que 6,5 millions d'euros pour sauvegarder le tourisme wallon, c'est largement insuffisant en regard des 80 000 emplois du secteur et des 6 % que le tourisme représente dans le produit intérieur brut wallon. C'est trop peu.

D'ailleurs, vous avez reçu 2 173 demandes d'aide. Vous l'avez signalé aujourd'hui dans un communiqué. Cela fait moins de 3 000 euros disponibles par demande. C'est beaucoup trop peu, surtout si vous amputez le Commissariat général au tourisme des possibilités d'aider les investissements qui sont essentiels, comme dans tous les domaines : infrastructures, rénovation urbaine, rénovation rurale et développement rural.

Ce qu'il faut, c'est renforcer les moyens à destination des opérateurs de tourisme. Ce sont des entrepreneurs. Il faut aussi avoir un regard particulier, un soutien spécifique, pour les mouvements de jeunesse, qui sont encore en inquiétude, et par rapport aux propriétaires d'hébergements touristiques qui ne rentrent pas dans le circuit commercial.

Ensuite, il faut un vrai plan de relance. Un plan de relance qui, non seulement, comme vous l'avez fait et comme tous les médias belges le font pour l'instant, incite nos concitoyens à profiter des beautés de nos terroirs wallons et belges, mais qui permet également de toucher nos marchés de proximités, ceux auxquels on a réservé les priorités depuis quatre à cinq ans et qui sont nos clients principaux à côté de nos compatriotes.

C'est extrêmement important de valoriser ce qui se fait notamment autour de l'Ardenne, mais pas nécessairement; il y a aussi d'autres connexions possibles.

Il faut que ce territoire, à l'intérieur de l'Europe, où les distances sont raisonnables, soit un grand champ de découverte réciproque. Cela contribuera à renforcer le potentiel du tourisme wallon.

Madame la Ministre, faites davantage et plus vite, s'il vous plaît.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, je serai relativement brève.

J'aimerais intervenir sur deux aspects dans la politique de Mme la Ministre du Tourisme.

J'entends votre prédécesseur venir vous expliquer ce qu'il aurait fallu faire et ce qu'il conviendrait de faire, mais, in fine, c'est peut-être parce que lui n'a peut-être pas fait ce qu'il aurait dû faire quand il avait la compétence.

(Réactions dans l'assemblée)

Six millions et demi, on peut toujours trouver que ce n'est pas suffisant, mais cela vient en addition d'autres aides.

M. Collin parlait des acteurs économiques qui ont eu accès aux dispositifs que le Gouvernement wallon a mis en place.

Ce que je voudrais souligner, Madame la Ministre, dans votre plan, c'est que ce n'est pas un plan trop lent. C'est un plan de soutien. Nous attendons les prochains débats sur Get up Wallonia, où on l'aura un certain nombre de mesures de relance.

Dans votre plan, vous n'avez oublié aucun acteur. Ainsi, vous avez également soutenu et vous souhaitez soutenir les opérateurs au niveau du tourisme plus social. Vous travaillez en concertation.

On a eu les chiffres dans votre communiqué, mais je voudrais avoir votre premier sentiment sur la nouvelle politique de promotion Visit Wallonia qui a été mise en place et sur la problématique aussi, on en a un peu parlé, des gîtes de grande capacité. Je sais que cela ne dépend pas de vous, mais je voudrais savoir si vous avez déjà des perspectives à ce propos.

Je voudrais aussi parler d'agriculture, mais je ne le ferai pas parce que je risque de déplaire à certains si je commence à en parler. Je voudrais juste rappeler que, en matière d'agriculture, il n'y a pas un modèle, il n'y a pas un type d'exploitation agricole. Autant bien les circuits courts et les produits locaux doivent continuer à être amplifiés et à avoir le soutien du Gouvernement dans ses différentes politiques, ce ne sera pas la seule politique à mener en matière d'agriculture. Je sais, Monsieur le Ministre Borsus, que vous connaissez très bien le secteur de l'agriculture et que vous ne tomberez pas dans ce simplisme.

Le dernier point que je voudrais aborder, Monsieur le Président, c'est en matière d'emploi. On a parlé du tourisme. Votre prédécesseur a rappelé le nombre d'emplois.

Madame Morreale, j'aurais pu intervenir aussi dans vos compétences, mais plutôt que de prendre cinq fois la parole, j'ai souhaité ramasser mon propos.

L'UWE dit : « Plus de 50 000 demandeurs d'emploi vont malheureusement arriver petit à petit ». Je souhaiterais vous entendre parce que l'on sait que l'on a une crise économique et sociale, dont les effets seront sans précédent, qui se fait déjà sentir.

Je voudrais avoir également un certain nombre de précisions pour ces nouveaux demandeurs d'emploi. Comment les identifier le plus rapidement possible ? Je sais que le FOREm a lancé Talent Impulsion Mobilisation – je ne sais pas si c'est français ou anglais, mais peu importe – et j'aurais également voulu vous entendre à ce sujet.

Je sais que l'objectif est d'identifier un conseiller par demandeur d'emploi. On sait que, dans le cadre du personnel du FOREm, des analyses prouvent qu'il faudrait augmenter le nombre de conseillers si l'on veut réellement un conseiller par demandeur d'emploi, d'autant plus que le conseiller accompagnera plus qu'un demandeur d'emploi, nous sommes bien d'accord.

Vous avez également mis 4 millions d'euros à la disposition de la formation à distance. Quel type de formation, pour quel type de demandeurs d'emploi ? Y a-t-il des priorités ? Avez-vous déjà des retours à ce propos ?

Enfin, je voudrais rappeler l'importance, vous le savez, dans cet accompagnement des demandeurs d'emploi : il faut évidemment que leur chemin vers le retour à l'emploi soit le plus efficace possible et le plus cohérent possible. C'est de voir aussi – je ne vais pas vous parler du dossier unique du demandeur d'emploi – comment le FOREm va rendre ce trajet, ce parcours, le plus cohérent possible, sans laisser parfois des espaces où l'on ne sait pas très bien quelle formation a suivi le demandeur d'emploi, avec quel résultat; non pas dans un souci de contrôle bien évidemment, mais dans un souci d'efficacité et de cohérence.

Enfin, je voudrais terminer, Monsieur le Ministre-Président, par vous donner une rose ; elle sera bleue, elle ne sera malheureusement pas rouge.

Après le Conseil national de sécurité, on a entendu un certain nombre d'expressions, et tous n'étaient pas des plus corrects. Certains remettaient en questionnement des décisions prises parfois par un gouvernement dans lequel ils siègent. On a encore entendu quelques petites scories de ce type d'attitude aujourd'hui.

Je voudrais souligner votre attitude d'homme d'État parce que vous n'êtes jamais tombé dans ce piège. Vous êtes toujours resté au-dessus de la mêlée et vous avez toujours joué l'équipe. Être dans un gouvernement, ce n'est pas chose aisée, que ce soit un gouvernement régional, un gouvernement fédéral, un gouvernement de communauté. Je sais que l'ensemble des ministres, quels qu'ils soient, ont été sur le pont jour et nuit et que chacun a fait son maximum.

Tout a-t-il été fait de la meilleure des façons, dans le meilleur des mondes? Bien évidemment, non, nous n'étions pas dans le meilleur des mondes. Il faudra que l'on tire des enseignements et des évaluations, mais je voudrais souligner l'ensemble de l'action des différents gouvernements.

Quelqu'un dit : « La critique est aisée, l'art est difficile », mais vous l'avez réussi avec brio.

(Applaudissements)

M. le Président. - Nous en arrivons aux compétences de Mme la Ministre Tellier.

Personne ne souhaitant prendre la parole, nous en avons terminé avec les interpellations aux membres du Gouvernement.

Il nous revient de commencer les réponses du Gouvernement et de donner la parole à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Tout d'abord, je voudrais remercier l'ensemble des collègues qui ont pris la parole.

Certes, je mentirais si je disais que tout ce que j'ai entendu était source de bonheur ou de plaisir, mais, en démocratie, je crois qu'il faut respecter l'expression de chacun et je salue particulièrement les collègues parlementaires des groupes de la majorité.

Une réponse qui concerne la question sur la lutte contre la pauvreté dans un contexte budgétaire difficile, comme cela a été rappelé.

Nous avons mobilisé des moyens exceptionnels. Le montant total des dépenses liées au covid, quand on fera les comptes et que l'on cumulera toutes les dépenses, ce sera plus de 1 milliard d'euros ; et ce n'est pas mon collègue, à mes côtés, qui me démentira. C'est plus de 7 % du budget de la Région qui est consacré à la pandémie.

Ces nouvelles dépenses comprennent notamment des aides directes aux citoyens ainsi qu'aux secteurs qui le soutiennent. Sont ainsi concernés, les services de la santé, de l'action sociale, du handicap, des aînés, de l'emploi, de l'insertion socioprofessionnelle, des CPAS et des communes. Je pense que nous l'avons déjà pas mal indiqué.

Les aides directes aux citoyens visent en particulier les plus fragiles d'entre nous. Je citerai les primes covid-énergie, les primes covid-eau, la levée des compteurs à budget ou encore le prêt à taux zéro pour les locataires du secteur privé.

Pour répondre au nom de mon collègue, M. le Ministre Henry, qui y a travaillé, les GRD ont beaucoup communiqué pour prévenir celles et ceux qui possédaient des compteurs à budget que, avant le 30 juin, les personnes concernées devaient repasser aux bornes. Hélas, hier, il a fallu constater qu'un certain nombre de personnes n'avaient toujours pas réactivé leur compteur à budget. Cette situation est bien sûr regrettable, mais je sais que les GRD tentent de la gérer au mieux.

Pour mémoire également, je rappellerai qu'à l'initiative de notre collègue, M. le Ministre Henry, le Gouvernement a octroyé une aide de 100 euros par compteur à budget électrique et 75 euros pour le gaz. Ces montants sont octroyés au moment de la réactivation du compteur. Il est donc important que les gens y aillent.

Il y a eu une grande campagne de communication et beaucoup d'acteurs – le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté et les CPAS – s'y sont mis, mais vous le savez comme moi, il y a toujours, malheureusement – c'est un sujet de réflexion pour nous tous –, une frange de la population qui n'est pas touchée par quelque communication que l'on puisse faire.

Pour les personnes les plus démunies, le Gouvernement a dégagé aussi 1 million d'euros pour l'aide alimentaire et 23 millions d'euros pour le maintien des salaires des travailleurs et travailleuses titres-services; ma collègue y reviendra.

En outre, les subventions octroyées au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté en 2020 s'élèvent à 567 000 euros. La lutte contre la pauvreté ne se limite pas à une subvention. Un gigantesque travail est mené par les relais sociaux, les maisons d'accueil, les CPAS, les services d'insertion sociale, les centres d'insertion socioprofessionnelle, les services de médiation de dettes et les sociétés publiques de logement. Il s'agit d'un ensemble vaste et diversifié d'opérateurs subventionnés de façon structurelle par les pouvoirs publics pour aider les citoyens précarisés.

En outre, j'ai fait adopter, et je remercie mes collègues, la semaine passée, une note d'orientation qui fixe des balises du Plan wallon de sortie de la pauvreté. Pourquoi « de sortie de la pauvreté » ? Parce que non seulement nous devons aider ici et maintenant, mais il faut que l'on travaille et que l'on investisse beaucoup pour sortir un maximum de ces personnes de la pauvreté et les remettre au travail et dans la société active. Dans celle-ci, j'ai prévu notamment un fonds extraordinaire de sortie de la pauvreté qui sera discuté lors de l'ajustement budgétaire.

Une autre question a été posée avec insistance, c'est la prime des 300 euros votée par le Fédéral. Pourquoi

pas la Wallonie? Je vous répondrai : pourquoi pas? L'analyse est en cours, et ma collègue y reviendra vraisemblablement. Nous verrons, lors d'une prochaine séance du Gouvernement, comment nous pouvons agir. Vous savez que les vice-ministres-présidents et moimême avons d'ailleurs rencontré à ce sujet des représentants syndicaux du secteur non marchand en front commun – SETCa, CGSLB et CNE – la semaine dernière. Nous avons déjà discuté entre nous. Nous verrons quelle réponse la plus appropriée nous pourrons apporter, mais nous sommes très conscients de la réalité.

Pour ce qui est de la question sur la coopération transfrontalière, je vais être très sincère: je crois que cette problématique transfrontalière, dans le cadre de la crise du covid, par la fermeture des frontières, n'a pas été appréhendée comme elle aurait dû parce que les décisions ont été nationales. La réalité que vivent les transfrontaliers est une réalité qui fait que, depuis maintenant des années, dans le cadre de Schengen, et cetera, il n'y a plus de frontière, que l'on va et l'on vient; et tout d'un coup, une barrière, soit physique, soit par des douaniers, se dresse. C'est vrai que c'est une situation qui a beaucoup choqué.

Lors des sommets intermédiaires de la Grande Région, j'ai beaucoup défendu le fait que l'on devait trouver des solutions au Conseil national de sécurité. Le grand acteur de cette discussion est mon collègue de la Communauté germanophone qui retrouvait cette même réalité, non pas avec le Luxembourg, mais avec les länder allemands.

J'espère du fond du cœur, comme vous, qu'il n'y aura pas de deuxième vague, mais, objectivement, bien malin celui qui peut dire ce qu'il va se passer. Si l'on devait se retrouver dans une telle hypothèse, il faudrait que, à l'entame, les gouvernements nationaux puissent discuter entre eux – des tentatives ont été réalisées, sans entrer dans le détail, mais sans succès – pour trouver une solution sui generis à la frontière, sur un certain nombre de kilomètres, pour permettre aux frontaliers non seulement d'aller travailler, mais aussi de prester et de faire des courses ainsi que les contacts avec les familles qui ont posé d'énormes difficultés.

On m'a aussi posé la question des relations intrafédérales. Pour être bref, je n'ai pas besoin de dire que la crise que nous avons connue, et que nous connaissons toujours est inédite. Mon sentiment, c'est que, malgré la complexité institutionnelle de notre pays, on aurait pu croire que c'eut été un handicap majeur pour une politique un tant soit peu cohérente à l'échelle de tout le pays.

Objectivement, à ce stade, et grâce aux efforts des uns et des autres – la Première ministre, mais aussi, dans leurs rôles, les ministres-présidents et les ministres concernés dans les conférences interministérielles –, les mesures qui ont été prises l'ont été d'une manière coordonnée sur l'ensemble du territoire. C'est un

élément extrêmement important, qui montre que la complexité n'a pas empêché la coopération et l'action dans notre pays. Je crois que l'on doit mettre cet élément en exergue non seulement chez nous, mais également à l'étranger.

Encore un mot, avant de terminer, sur Get up Wallonia.

J'ai entendu notre collègue, le président du groupe cdH, expliquer l'agenda qu'il avait préconisé. Je vous confesse que, en vous suivant, j'étais déjà fort loin et que j'allais presque en 2022, mais cela ne se passera pas comme cela. Vous conviendrez avec moi que célérité et précipitation sont deux choses différentes. Vous l'avez indiqué, et je vous en remercie.

Il faut aussi intégrer que Get up Wallonia est un programme dont les mesures d'urgence se prennent maintenant, dont les mesures de relance se prendront avec un effet le plus immédiat possible et puis des effets de restructuration. L'ensemble durera 10 ans. Nous allons travailler pour une période de 10 ans avec, en plus, comme horizon, 2040-2050 et la décarbonation de la société. Ce n'est pas un travail uniquement pour une réponse urgente et immédiate.

Les candidats consultants, de bureaux d'études et de conseils, devraient remettre leur offre le 22 juillet. Il y aura bien sûr un examen des offres et puis les délais légaux pour que les sociétés ou les institutions non retenues puissent faire valoir leurs arguments. À partir de ce moment-là, le consultant retenu aura deux mois pour réaliser toutes les études de départ et développer les outils de la consultation avec les citoyens. Le rapport final est attendu dans un délai de six mois.

Là aussi, c'est un projet très ambitieux. Je crois que, si l'on s'y met un peu tous, on peut donner un élan significatif à notre Région. Je comprends parfaitement les débats démocratiques et le rôle des parlements. J'ai une expérience qui me permet de le dire ; certains disent qu'elle est déjà trop longue. La Wallonie est fragile et l'on a besoin de se serrer les coudes ensemble. J'espère que l'on y parviendra.

Voilà, Monsieur le Président, chers collègues, en vous remerciant.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Merci aux différents intervenants pour leurs commentaires et remarques. Je me permettrai d'y répondre en plusieurs temps, si vous le voulez bien.

Tout d'abord, je voudrais vous confirmer que le Gouvernement est saisi d'une note visant à accorder à des secteurs – vous avez eu l'occasion de mentionner une partie d'entre eux, des secteurs qui sont aujourd'hui encore à l'arrêt ou très largement à l'arrêt – une indemnité complémentaire.

Le budget dont il est question ici est de 50 millions d'euros. L'objectif est de répondre distinctement à celles et ceux dont la situation est aussi distincte.

Vous le savez, depuis le début – on a cité ici à plusieurs reprises les montants –, si j'additionne les indemnités sensu stricto, mais si je mentionne également les moyens nécessaires aux prêts, aux garanties, et cetera, on est dans un schéma de mobilisation financière qui dépasse les 600 millions d'euros à destination des acteurs économiques.

D'aucuns ont évoqué le différentiel avec la Flandre en disant : « Oui, mais regardez, la Flandre a choisi un montant nominal de départ inférieur, il est vrai, mais une mécanique complémentaire de paiement par jour ».

J'ai, en toute transparence, répondu à cette question, notamment en commission, en indiquant que les moyens de la Flandre ne sont pas ceux de la Wallonie. Vous vous souvenez, Monsieur Desquesnes, par exemple, lorsque vous demandiez il y a quelques semaines 100 millions d'euros complémentaires pour un certain nombre de catégories. On est aujourd'hui largement au-delà du triple de montant complémentaire.

C'est dire combien nous avons voulu une réponse qui est adaptée. Ne croyez pas, comme ce fut indiqué erronément, que nous aurions navigué à vue en ce qui concerne ces différentes décisions.

Relisez notre premier arrêté : nous avions, dès le départ, mentionné que nous prévoyions la possibilité d'adapter la liste des bénéficiaires.

Deuxième élément évident de considérations, me semble-t-il, c'est que l'on a suivi les réponses qui étaient apportées à la pandémie en termes à la fois de durée du confinement, en termes de déconfinement progressif, de reprise d'activité partielle sous conditions plus ou moins importantes pour certaines catégories professionnelles, pour certains indépendants, pour certaines PME.

Si aujourd'hui vous appeliez à la troisième phase – je pense qu'il faut parler aujourd'hui de troisième phase plutôt que de deuxième – c'est effectivement eu égard aux dernières décisions du Conseil national de sécurité.

Notons également – plusieurs d'entre vous l'ont relevé, et je veux le souligner – que la réponse à ce véritable choc, tout d'abord en termes de santé publique et en termes sanitaires, mais à ce véritable choc en termes économiques, est une réponse qui s'est déclinée au niveau fédéral.

Les mesures qui ont été prises au niveau fédéral, il faut l'indiquer – M. Dodrimont, Mme Laruelle et d'autres ont évoqué cela sur tous les bancs –, sont d'une amplitude extraordinaire, que ce soit en ce qui concerne le droit passerelle, le chômage temporaire, les mobilisations garanties, une série de dispositions à caractère social, et cetera.

La réponse, me semble-t-il, doit être l'addition d'efforts importants à mener par les différents interlocuteurs institutionnels tout d'abord.

Je pense que la Région a eu la volonté d'assumer pleinement et totalement, et au bout de ses efforts, au bout de ses capacités, le soutien nécessaire non seulement au domaine économique, mais aussi bien sûr en termes de solidarité, en termes d'un certain nombre d'acteurs. Mes collègues l'évoqueront.

À ce propos, je voudrais signaler qu'une part importante de l'activité consiste à travailler maintenant la solvabilité, à travailler dossier par dossier, secteur par secteur, la façon dont on permet à nos entreprises dont on aide nos entreprises pour qu'elles puissent franchir les caps de ces prochaines semaines et de ces prochains mois.

Même si beaucoup d'efforts ont été déployés, j'attire l'attention sur le fait que, en matière économique, nous ne sommes qu'au milieu du gué, si je puis dire. Nous ne sommes probablement qu'à 50 % peut-être des efforts à déployer.

Les efforts à déployer à l'avenir seront d'une autre nature, mais croire aujourd'hui que l'essentiel en matière économique est derrière nous serait une erreur fondamentale ; vous ne le faites pas, et je ne le fais pas non plus.

Deuxième point, vous avez évoqué encore un certain nombre de catégories. Ce sont des catégories sectorielles : l'événementiel, le monde de la nuit, les traiteurs, les forains et un certain nombre d'autres, les autocaristes, les voyagistes, et cetera, dont, aujourd'hui, l'activité est encore soit à l'arrêt, soit très lourdement impactée.

Nous avons eu, avec Mmes Schyns, Laruelle et d'autres, un débat intéressant hier, en commission, concernant les ASBL : quelles ASBL, de quelle façon, et cetera ?

Vous le savez, on a toujours attiré l'attention sur le fait qu'il y a des catégories au niveau wallon en termes d'aides à l'expansion économique, en termes d'aides, qui sont différentes; les unes – les ASBL – comme les autres – les sociétés – bénéficiant d'aides de nature différente, l'une et l'autre, l'autre comme l'une.

À l'initiative de son auteure, Mme Schyns, il a été décidé hier que le Conseil d'État serait interrogé à cet égard. Je pense que ce sera illustratif; on verra. Il y a eu

des signes de vigilance qui ont été donnés en disant : « Attention aux aides d'État, attention aux autres débats sur les aides que l'on a connues, par exemple, autour du secteur OISP, EFT, et cetera ».

Nous nous sommes toujours déclarés ouverts concernant ce dossier. Rendez-vous de manière à pouvoir l'appréhender également lorsque nous aurons précisé les ASBL potentiellement concernées. On a rappelé justement – ce fut le travail de mes collègues, qui le diront à nouveau –, il y a eu des efforts sectoriels déployés par les ministres compétents, que ce soit ici, à la Région wallonne, ou que ce soit à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je voudrais aussi mentionner le deuxième volet qui me semble important, c'est le volet « Plan de relance ». Le ministre-président l'a indiqué : on doit aujourd'hui être extraordinairement volontariste, mais aussi inspirés, documentés en analyses et en accompagnement.

On doit aussi pouvoir faire des choix qui seront absolument cruciaux pour l'avenir de notre Région et son avenir socioéconomique; pas seulement l'avenir des 307 000 indépendants, des 78 000 entreprises, d'un certain nombre de catégories professionnelles, mais l'avenir de notre Région. C'est en ce sens que j'adhère pleinement à une démarche qui est très fondatrice, très conceptuelle, très réfléchie, très analytique et très inclusive des dimensions qui soient en même temps sociales, environnementales, de transition, mais aussi de relance économique, d'emploi, et aussi inclusives d'une réflexion moderne sur le territoire.

Mesdames et Messieurs, chers collègues parlementaires, si l'on rate ce rendez-vous-ci, c'est un rendez-vous qui est d'une extraordinaire importance pour notre Région. On doit avoir collectivement un regard sur ce rendez-vous qui doit être empreint – vous l'avez dit à plusieurs reprises – d'humilité, mais d'une extraordinaire ambition pour notre Région.

Nous n'avons pas le droit, ni vous ni moi ni personne, de se tromper par rapport à ce rendez-vous.

Cependant, concernant ceci, Monsieur Desquesnes, vous avez décliné une séquence de temps conduisant à croire que tout cela nous emmènerait dans une temporalité où nous arriverions à parler de Pâques à Noël, ou de Toussaint à Pâques, si j'ai bien compris le raisonnement. Ce n'est pas du tout l'intention du Gouvernement parce que le fait de pouvoir réfléchir de façon aussi structurée n'empêche évidemment pas l'action immédiate et n'empêche pas que certaines mesures plus directes soient prises.

Lorsque, avec le ministre du Budget, avec les collègues, nous sommes en réunion pour décider d'un certain nombre d'affectations budgétaires dans les prochaines semaines, lorsque nous proposons, Monsieur Desquesnes, des mesures d'accélération administrative pour traiter différemment un certain nombre de

demandes, lorsque nous plaidons l'investissement à la fois dans sa dimension publique, dans sa dimension de soutien à celles et ceux qui vont investir, lorsque nous créons la dynamique pour que l'investissement entrepreneurial soit un investissement important dans notre société, nous répondons à cela en Wallonie.

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que réfléchir dans « un pas de temps », si je puis dire, qui est « un pas de temps » un peu plus moyen terme, n'empêche évidemment pas qu'un certain nombre d'actions puisse être menées dans des délais plus courts.

Je voudrais aussi signaler plusieurs interventions du PTB, qui tente de nous amener dans cette espèce de fracture, de fossé, dans cette espèce de conflit permanent sur le mode : attention, l'entrepreneur privé serait coupable de tous les maux.

Comment n'est-il pas possible de le bastonner un peu plus, cet entrepreneur, tous les jours? Churchill rappelait que l'on ne voit que rarement en lui le bœuf qui tire la charrue, qui est aussi porteur de beaucoup de création d'activité. Puis-je simplement rappeler, avant que l'on ne fasse le procès permanent en cette assemblée que les investissements étrangers ont représenté, rien que pour les deux dernières années, 5 618 créations d'emplois sur notre territoire?

Je ne suis pas prix Nobel d'économie, mais pense-ton en cette assemblée que l'on pourrait, en Wallonie, dire : « On ne fait rien pour attirer qui que ce soit sur notre territoire, pour y créer de l'activité, pour y créer de l'investissement, pour y créer de l'emploi ». Pire, on prend un certain nombre de mesures destinées à faire fuir celles et ceux qui envisagent de s'installer en Wallonie et que, naturellement, ils se trouveraient quand même des entreprises pour décider d'accroître leur présence ici, ce qui est souvent le cas parce qu'elles s'y sont déjà installées précédemment, ou de choisir dans le globe entier : « Tiens, la Wallonie pour venir », alors même que l'on dirait : « Non, surtout pas, zéro mesure pour vous. Zéro, zéro, zéro ». Non ! Ce n'est pas cela, la réalité économique.

(Rires)

S'il vous plaît! On ne demande pas de mesures inéquitables. On ne demande pas d'être aveugle par rapport à telle ou telle situation. On ne demande pas d'être, lorsqu'il y a des mesures qui sont prises par les entreprises, non volontaristes, mais, s'il vous plaît, l'économie c'est aussi une économie ouverte où, légitimement, on sait faire valoir nos atouts.

Nos entreprises ont pu – et je remercie d'ailleurs les différents intervenants –, que ce soit nos administrations, que ce soit les différents outils, et vous les avez cités, à travers le SRIW, la SOGEPA, SOWALFIN, Geligar, SOFINEX, les *invests*, les pouvoirs locaux, se mobiliser pour apporter des réponses. Que voulez-vous ? On a cité tout à l'heure

l'exemple notamment de l'aéronautique complètement effondrée : le marché, le cadre, les sources de financement, et cetera. Comment voulez-vous que n'importe quelle situation puisse traverser la crise sans autre forme de soutien ?

C'est la raison pour laquelle nous avons, avec un certain nombre de critères, veillé à prêter, à renforcer le capital, à prendre des prises de participation et donc à permettre qu'un certain nombre reste debout après les périodes que je viens d'indiquer.

Je voudrais encore mentionner, très brièvement, puisque je vois qu'il ne me reste que 33 minutes et 20 secondes...

(Rires)

M. le Président. - Vous utilisez tout le temps, il n'y a pas de problème. Vos collègues ne répondent pas. Cela les arrangera peut-être.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Je fais très vite.

Je pensais que le temps était comme le bonheur, que l'on pouvait le partager sans en réduire les portions de chacun, mais je vais essayer de m'appliquer.

(Applaudissements)

Je voudrais simplement indiquer que je suis très sensible à la réflexion de Mme Cremasco concernant le territoire, concernant le fait de pouvoir effectivement réfléchir à l'aménagement de l'espace, de faire de l'aménagement de l'espace un atout sociétal, mais aussi un atout pour l'organisation de la vie en commun, le développement du commerce de proximité, le développement de l'activité.

Par ailleurs, je tiens à disposition de mon collègue, M. Collin, l'état des lieux concernant les halls relais. Toute une série de halls relais ont fait l'objet d'appels successifs en 2011, 2015 et 2018 avec 47 projets au total et 10 abandons de projets parmi ceux-ci. Neuf ont aujourd'hui abouti et sont en fonctionnement, six doivent compléter leur dossier et 22 sont dans des phases intermédiaires. L'idée n'est donc pas mal, mais vous conviendrez avec moi, à la lecture de ces chiffres, qu'il convient de retravailler, d'aider, d'accompagner différemment le modèle si l'on veut qu'il y ait moins de sinistralités dans le dossier.

Je termine en disant que j'ai été très sensible aussi, et je l'ai relayé moi-même dans votre message, aux assurances. Je pense que les assurances peuvent et doivent faire plus, notamment en termes de *prorata temporis* de la diminution probablement des primes dès

l'instant où le risque a été moins important, voire inexistant, pendant les périodes de non-activité.

Voilà, de façon trop résumée. Je vous sens un peu frustrés et déçus de cet exposé trop court, mais, Monsieur le Président, avec votre accord, je me permets de donner rendez-vous au Parlement pour les nombreuses questions que, de toute façon, vous n'auriez pas manqué légitimement de me poser concernant le suivi de tout ceci.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Le Gouvernement a adopté des aides financières importantes dans le secteur social et de la santé, avec des aides spécifiques apportées aux publics en situation de détresse ou de précarité, notamment pour l'aide alimentaire urgente – le ministre-président en a parlé –, l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri, mais aussi des femmes victimes de violences.

On a pris des mesures pour soutenir l'emploi et les travailleurs, et prémunissant les opérateurs de terrain des conséquences financières de la baisse d'activité liée au confinement. Ce sont des aides et des mesures qui représentent un budget cumulé de l'ordre de 250 millions d'euros, sans compter toutes les immunisations. Elles ont été, dès le temps de la crise sanitaire, autant de pierres de fondation pour la relance que nous devrons rapidement soutenir.

En termes d'emploi, Madame Greoli, il y a effectivement un certain nombre d'emplois qui ont été perdus. Il est à craindre que, avec la fin des mesures de chômage temporaire — nous l'avons déjà évoqué, notamment en commission —, d'autres emplois viennent à être perdus et des chercheurs d'emploi risquent d'augmenter le nombre de demandeurs d'emploi, ce qui n'était plus le cas depuis 2013 ou 2014.

Le FOREm, qui était en pleine mutation avec la réforme que le Gouvernement a préparée et a déposée sur la table du Gouvernement il y a quelques jours, Tim, - nous l'appellerons ainsi -, qui est le partenaire du chercheur d'emploi, c'est faciliter le travail au sein du FOREm pour le chercheur d'emploi, pour avoir une vision qui soit plus linéaire - vous évoquiez les barrières en amont, parfois -, avec des demandeurs d'emploi qui ne sont pas encore prêts à rentrer sur le marché de l'emploi, mais qui sont dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle, qui terminent. Le constat partagé d'un certain nombre de députés était de dire qu'il y a trop de gens qui tournent en rond et qui, à l'issue de cette formation socioprofessionnelle, reviennent au début d'un parcours frustrés et dévalorisés parce que le parcours ne continue pas dans la chaîne qui va les mener vers l'emploi.

Le dossier unique fait partie de Tim, de ce nouvel accompagnement que nous avons lancé. Le numérique doit aussi être un rendez-vous et le confinement nous a permis de faire un bond de dix ans dans la manière dont nous envisageons le rapport au numérique. Cela ne remplace pas tout, mais cela permet aussi de travailler sur l'e-learning, sur des formations, sur le fait de s'inscrire en ligne comme chercheur d'emploi, faire en sorte de préparer un entretien, faire des vidéos, donc du *face to face*, comme on dit parfois, pour se présenter à un entretien d'embauche, pouvoir poser sa candidature en ligne et en vidéo.

Tout cela, ce sont des outils que le FOREm va mettre en place dans le cadre de la réforme de l'accompagnement que nous avons déposée. Le FOREm va aussi travailler toute la numérisation pour celles et ceux qui sont autonomes en termes de numérisation. Ceux qui ne le sont pas, on va les accompagner. On va s'assurer aussi que leur profil correspond à la détermination du profil qu'ils ont fait.

Si l'on veut que les entreprises aujourd'hui s'inscrivent davantage encore sur le Tinder de l'emploi, si l'on veut que le service public de l'emploi soit un partenaire fort des entreprises pour pouvoir les aider et à être une plus-value dans leur recherche de personnel, alors il faut s'assurer que la qualité des profils soit au rendez-vous et qu'il y ait une adéquation entre le profil recherché par l'entreprise et le profil du demandeur d'emploi qui le poste. Il y aura donc un travail d'accompagnement qui sera fait aussi avec le conseiller au sein du FOREm.

On va demander, au sein du FOREm, à ce que des conseillers qui sont aujourd'hui plutôt des conseillers recherche administrative, démarches administratives, en amont, puissent plutôt se former davantage encore et devenir des vrais coachs, ce qui pourra augmenter le nombre de conseillers, de partenaires des chercheurs d'emploi, et les accompagner dans ce chemin.

Les formations à distance vont être augmentées, mais on n'a pas encore déterminé quelles seront les formations de manière précise. En tout cas, on a voulu, notamment dans le cadre du déconfinement, tirer les enseignements de ce qui a pu être possible pendant les trois mois. Pour des tas de formations, pour des tas de chercheurs d'emploi, c'est possible de suivre des formations à distance. On va donc augmenter cette offre-là.

La culture est un sujet qui a été important. On en avait parlé – je ne vais pas revenir sur les développements que l'on avait déjà eus en commission – sur les mesures d'assouplissement en matière de contrôle, en matière de travail avec le FOREm, mais qui ont été allégées. Effectivement, en fonction de l'adaptation et de la situation, je pense qu'elles devront se prolonger eu égard à la situation particulière que nous connaissons et d'un déconfinement progressif qui prive

une partie des artistes et des techniciens autour des artistes, de tous ceux qui travaillent autour du secteur des artistes au sens large, de pouvoir retourner sur le marché de l'emploi de manière beaucoup plus classique.

Par ailleurs, je l'ai expliqué, comme ministre de l'Emploi, j'ai voulu prendre des mesures spécifiques en matière de culture, même si, vous l'avez dit, la Fédération Wallonie-Bruxelles a des compétences, le Fédéral, je l'espère, qui reconnaîtra le statut des artistes – cela me semblerait être une avancée. J'espère que les choses se débloqueront. Très honnêtement, je suis inquiète de ce qui s'est passé ces derniers jours à la Chambre des représentants. J'espère qu'ils avanceront.

En tout cas, pour ce qui concerne la Région, c'est une mesure prise par l'ensemble du Gouvernement. Nous avons pris une mesure qui permet à tous ceux qui sont en code 046 de pouvoir avoir un droit de tirage, donc d'avoir une réduction de la part de l'employeur pour attirer des artistes et permettre l'engagement d'artistes eu égard à leur réalité. C'est en tout cas ce que le secteur nous avait proposé comme formule et qui me semble rentrer dans le *scope* de la Région.

En matière de santé mentale, je vais proposer cet été au Gouvernement de lancer une campagne de promotion du bien-être et de la santé mentale. Je ne vais pas anticiper sur ce que je vais proposer au Gouvernement, mais sachez que j'ai tout à fait conscience et que j'ai été rapidement alertée par des signaux, notamment par la ligne urgence sociale que le Gouvernement avait lancée, d'appels de détresse, de problèmes de santé mentale, qui étaient relevés chez les enfants, chez les personnes confinées, dans les familles qui avaient rencontré des deuils et qui en ont été privées, pour tout le personnel qui a été impacté dans le cas de la crise covid.

Pour toutes ces raisons, je pense que les mesures que nous avons prises avec les 141 psychologues que nous engageons, avec les psychologues que nous engageons aussi avec Un pass dans l'impasse pour faire en sorte de suivre et d'accompagner les indépendants qui vivront ou qui vivent des situations de grande détresse, pour éviter le pire et parce qu'un certain nombre d'entre eux vont penser ou pensent au suicide, nous devons aussi être à côté des indépendants. Ce sont des mesures que nous avons prises, mais nous allons poursuivre en matière de santé mentale, avec toute une série de mesures, dont celles que je viens de vous évoquer.

Je souhaite revenir à l'emploi avec un secteur qui me touche particulièrement, c'est celui des aidesménagères. Sans doute parce que, en ma qualité de ministre des Droits des femmes, je sais à quel point on a là affaire à un public qui peut être fragilisé du point de vue financier et où l'on a beaucoup de femmes seules avec enfants qui vivent dans des conditions financières qui ne permettent pas toujours de nouer les deux bouts. La crise les impacte donc doublement.

J'avais proposé, à l'entame de la crise, une mesure forte qui était de maintenir 40 millions d'euros par mois de la part de la Région wallonne – cette quote-part de 14,86 euros – pour faire un pas important pour permettre à des entreprises de continuer à payer leurs travailleuses plein pot. On sait qu'il fallait un complément. J'avais demandé au Fédéral de mettre un terme pendant la crise à la fonction d'aide ménagère. Cela n'a pas été le choix opéré, de la même manière que sur la réduction des cotisations. Bien que, au départ il y avait un accord entre les organisations syndicales et Federgon, il semble que Federgon se soit rétracté et, finalement, le Fédéral n'a pas accepté la demande en matière de réduction de cotisations.

Cela veut dire que cette mesure que la Région a prise, qui était une mesure financière importante, n'a pas eu l'entièreté de l'effet escompté puisque seulement une partie des entreprises titres-services a joué le jeu, mais une partie l'a fait quand même. Je ne sais pas l'estimer totalement aujourd'hui, mais je vous donnerai des chiffres plus affinés dans les prochaines semaines, quand on y verra un peu plus clair sur les chiffres qui rentrent et les déclarations de Sodexo. En tout cas, je peux vous dire qu'une partie a fait le chemin.

Au moment du déconfinement, nous avons proposé, au niveau du Gouvernement, de travailler sur une mesure de reprise qui soit à la fois du soutien aux travailleuses et qui serve aux salaires des travailleuses et à la fois de l'aide aux petites et moyennes entreprises de notre Région.

Malgré les nombreux tweets, les nombreuses annonces ou encore les informations que j'entends aujourd'hui, ni Trixxo ni Start People n'ont reçu d'argent pour les heures prestées. Cette mesure concernait bien les PME. Nous avons décidé de poursuivre, pour juin, juillet et août, des mesures de soutien pour permettre aux travailleuses des titresservices d'être financées au maximum des possibilités. Ce qui veut dire que nos mesures permettent de financer 100 % des entreprises de titres-services.

À celles et ceux qui disent qu'il n'y a pas de contrôle, je voudrais apporter cette précision : l'entreprise doit mentionner dans l'application spéciale de Sodexo qu'elle demande l'intervention pour les heures rémunérées, mais non prestées, des alertes sont mises en place pour détecter d'éventuels cas suspects et les données font l'objet de contrôle. Je pourrai vous donner des informations plus tard sur les contrôles qui ont été effectués.

Pour répondre aux questions de Mme Kapompole, dans les maisons de repos, on doit favoriser des expériences participatives. Il existe des maisons de repos formidables, notamment celle que l'on a vue à Moresnet, avec les expériences Tubbe. Ces expériences sont extrêmement positives. Le Gouvernement avait voulu les soutenir : nous passons de trois à 45 maisons

de repos qui sont dans ce type de dispositif qui permet de travailler davantage entre les résidents et le personnel.

Madame Laffut, les questions sur les soins palliatifs sont d'une extrême importance. J'avais préparé une réponse à une question parlementaire de Mme Durenne pour expliquer toutes les mesures que nous avions prises en matière de soins palliatifs et les recommandations qui avaient été formulées dans nos structures d'hébergement. Je vous propose de vous donner ces informations de manière écrite afin que vous puissiez en disposer de manière complète.

Nous avons également déposé une note d'orientation au Gouvernement, que l'on peut appeler plan Rebond, qui est le fruit des consultations que nous avons réalisées, à chaud, à la sortie de la crise, avec les maisons de repos, mais aussi les structures d'hébergement pour personnes handicapées, les médecins généralistes, les infirmiers, les organisations syndicales, les organisations patronales, pour essayer de voir ce que nous pouvions améliorer dans l'immédiat si jamais nous étions amenés à avoir un rebond de l'épidémie.

Nous avons développé cinq axes et 13 mesures qui seront opérationnalisées avec le secteur. Certaines sont déjà réalisées, dont le stock stratégique de 6 150 000 masques de protection et équipements de protection qui doit être géré de manière dynamique, notamment grâce à l'aide de Deltrian, cette entreprise wallonne qui fabrique désormais des masques, mais aussi préparer les structures d'hébergement à des plans d'urgence, les huit équipes mobiles multidisciplinaires que nous souhaitons mettre en place et d'autres mesures encore que nous aurons l'occasion de détailler en commission dans les prochaines semaines.

Dans les mesures, je ne partage pas l'avis selon lequel les SAFA n'ont pas été soutenus, à la fois parce qu'ils l'ont été via des mesures forfaitaires, mais aussi par une compensation d'une partie de la quote-part des utilisateurs.

À l'occasion de rencontres que j'ai eues avec des aides-ménagères sociales, j'ai aussi demandé à Fedris que l'on reconnaisse la covid comme maladie professionnelle, en espérant avoir une réponse positive de leur part.

Monsieur Dispa, la prévention est importante. Si nous n'en avons pas fait assez, examinons-le.

Je voulais juste rappeler que, il y a quelques années, des ministres ont quasiment été mis à l'échafaud parce qu'ils avaient fait preuve de trop de prévention ou parce qu'ils avaient investi massivement, dans le cadre de la crise H1N1, au sein de l'Union européenne, en achetant des vaccins, des kits et du matériel de protection dont on n'a heureusement pas eu besoin.

Je trouve que la prévention est parfois un peu le parent pauvre parce que, investir dans la prévention, personne ne le voit, c'est parfois beaucoup d'argent, et ce n'est utile qu'en cas de catastrophe ou que si le malheur prédit arrive. Nous sommes disposés à augmenter encore la prévention. Notamment par rapport aux grippes saisonnières qui vont arriver, il est nécessaire de pouvoir élargir les informations à l'égard des personnes moins âgées, à partir de 50 ans ; de 50 à 60 ans, cette partie des personnes n'est pas encore aujourd'hui suffisamment sensibilisée ; donc, nous le ferons évidemment à l'égard de l'ensemble de la population de la Wallonie.

Voilà, mes chers collègues, les quelques réponses que je peux vous donner.

Si je n'ai pas été complète, n'hésitez pas. J'ai passé un peu plus de 21 heures de commission spéciale à vous répondre et je le ferai encore bien volontiers parce que pour moi la transparence et le contrôle parlementaire ont tout à fait leur droit dans une crise comme celle-là.

Je n'ai jamais rechigné et j'ai d'ailleurs été une des premières à proposer de venir rendre des comptes pour que le travail démocratique puisse se poursuivre, malgré les conditions exceptionnelles que nous avons connues dès le confinement de la crise, et je continuerai de la manière la plus transparente et la plus positive possible pour pouvoir à la fois échanger l'ensemble des informations, mais surtout – et je pense que c'est cela qui nous occupe – faire en sorte que nous puissions, chacun et chacune, tirer les enseignements de cette crise et nous préparer au mieux à l'avenir même si, nous le savons – et je voudrais quand même juste en terminer par là – les hôpitaux sont préparés avec des plans d'urgence.

Bon nombre d'hôpitaux ont demandé à me rencontrer pour discuter avec eux de la situation et ils m'ont tous dit : « Oui, nous étions préparés à un plan d'urgence, mais nous n'étions pas préparés au covid en tant que tel et donc les plans d'urgence que l'on avait faits, c'est des plans d'urgence qui étaient très courts pour des durées de déraillements de trains, d'attentats. On n'imaginait pas devoir, pendant trois mois, avoir comme cela une tension aussi forte, aussi intense. Cela nous a demandé énormément d'adaptation. Oui, nous avions une méthodologie de planification d'urgence, mais jamais on ne peut prédire le type d'épidémie auquel on peut être confrontés ».

Eux aussi, évidemment, tireront des enseignements, même s'ils disposaient d'un plan d'urgence.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Je réponds à

M. le Député Antoine, même si ce sont essentiellement des observations qui ont été soulevées.

Quant aux questions par rapport au fait de plomber l'exercice 2020, comme il le conseille, j'avais répondu, mais j'ai un élément supplémentaire parce que, effectivement, une CIM sera organisée demain – je dois remercier M. le Ministre De Croo à cet égard – qui permettra d'anticiper le constat sur le budget 2020.

Il ne se fera pas pour l'IPP, pour des raisons que vous connaissez et qui sont liées à l'exercice même de l'IPP. Par contre, une grande partie pourra effectivement intégrer l'exercice 2020. On ne devra donc pas attendre le compte 2021. Je crois que c'était le but de la réflexion.

Je vous l'avais dit en commission, cela me semblait logique pour autant que l'ensemble des entités puissent participer dans la même réflexion logique et souhaitable. Je le dis, sous réserve de ce qui sera dit demain aussi, mais je crois que l'on s'oriente vers cela.

Pour la nouvelle trajectoire, je crois qu'il vaut mieux attendre fin de l'année et même éventuellement un deuxième ajustement. Je préfère savoir d'où l'on part exactement, avoir des clarifications sur l'endroit d'où l'on part pour savoir où l'on arrivera.

Aujourd'hui, il y a encore trop d'incertitudes ; on sait que des paramètres peuvent encore changer. Je crois que, là, ce serait finalement refaire un exercice plus hasardeux que rassurant.

(Réactions dans l'assemblée)

Effectivement, pour 2021, il faut une trajectoire.

En ce qui concerne le Fonds d'urgence, je ne peux pas donner un montant précis aujourd'hui et de savoir les montants liés à des opérateurs pour lesquels il y a encore des demandes. Pourquoi ? Parce que cela fera également l'objet des débats que nous avons pour l'instant et, dans le cadre de l'ajustement, il devrait y avoir des précisions.

Sur le recours à l'endettement, vous dites que l'endettement est inévitable. Non, il y a une alternative : c'est l'impôt. Vous reconnaîtrez, comme moi, qu'aujourd'hui il n'y a pas une personne qui dit que c'est réellement vis-à-vis de cette trajectoire ou en tout cas vers ce choix qu'il faut s'orienter.

Aujourd'hui, lever l'impôt alors que l'on sait que l'on a une économie qui est par terre ou quasiment par terre, avec des citoyens qui ont réellement du mal à nouer les deux bouts, faire cela, c'est un coût supplémentaire plutôt que l'aide.

Clairement, il n'y a pas d'alternative ; l'impôt serait irréaliste, déplacé et même contre-productif.

Je veux, parce qu'il le fait bien mieux que moi, vous dire ce que Stiglitz – prix Nobel que vous connaissez en tout cas en termes de références également – dit à cet égard : « Le rôle fondamental que joue l'État dans une économie de marché est double. On a besoin de l'État pour accomplir ce que les marchés ne veulent pas et ne peuvent pas faire – et c'est le cas aujourd'hui, c'est cela – et l'on a besoin de l'État pour garantir que les marchés agissent bien et comme ils sont censés le faire ».

Pour cela, il faut que les marchés puissent refonctionner, et c'est cela que nous faisons aujourd'hui. C'est de permettre à ces marchés de fonctionner, c'est donc d'agir par l'emprunt.

Sur les paramètres, j'ai dit ce que j'en pensais également. C'est vrai que vous citez le paramètre du Bureau du Plan. C'est le paramètre légal. C'est celui sur lequel nous devons travailler puisque la législation nous indique ce paramètre.

Le *dashboard* a ceci d'intéressant : il intègre d'autres paramètres aussi – ce sont des références – à ces paramètres du FMI, du CERN, de la Commission européenne et de la Banque nationale. Ce n'est pas toujours les mêmes.

En fonction de cela, on voit cette différence. Ce qui était plus intéressant dans le débat, c'est de dire qu'aujourd'hui, puisque c'est assez mathématique ce que l'on fait en termes d'intégration des recettes, et ce que l'on peut vous dire, c'est qu'un point de PIB aujourd'hui en termes de dotation, c'est 50 millions d'euros en moins.

Ce qui prouve que l'on peut encore avoir des éléments qui changent parce que, si la relance est plus vigoureuse que l'on ne l'espère, rapidement, on va retrouver des marges. Si c'est l'inverse, on aura des marges dans l'autre sens.

Je partage le caractère décisif de la stratégie européenne. Vous avez cité les pays frugaux. Aujourd'hui, le Conseil européen, avec le couple Merkel-Macron – il y a peut-être là une heureuse coïncidence que l'Allemagne reprenne la présidence du Conseil –, avec le fameux fonds de relance, qui est de l'inspiration Merkel-Macron, et les 750 milliards d'euros, c'est plutôt cela qu'il faut pouvoir retenir.

Les « frugaux » sont ce qu'ils sont, et il ne faut pas le nier, mais quand on a Mme Merkel et M. Macron sur le dos, pour certains, il y a peut-être des souvenirs qui peuvent être plus vivaces et dans lesquels je crois qu'il faut réfléchir à deux fois avant de dire que l'on s'opposerait à ce que l'Europe a comme chance unique : celle de montrer que, à travers les deux grands blocs — que personne n'envie, je crois, chez nous —, que ce soit la Chine ou les États-Unis, il y a réellement un chemin à emprunter.

Je travaille main dans la main avec le ministreprésident – c'est lui qui a les compétences européennes et internationales – et la Première ministre, Mme Wilmès. C'est vers ces éléments que s'orientent nos débats à l'égard de l'Europe.

Ne négligez pas le rôle de la Banque centrale européenne qui – vous l'avez dit, et je le partage également – est celle qui, sur les marchés, nous a permis d'obtenir aussi aujourd'hui ce que l'on a obtenu.

Enfin, « la législature de tous les dangers ». D'accord, disons surtout une législature inédite. Je viens de relire un débat que nous avions eu, au mois de février, avant le covid. Vous m'avez posé la question : « Avez-vous anticipé les futurs financements ? » Vous aviez quelques craintes, en disant : « Je connais un peu la légèreté des ministres ». Je dis cela avec l'humour que l'on connaît les uns et les autres.

Je peux confirmer que j'ai anticipé et que l'on est arrivé au bord de l'ajustement dans les meilleures conditions possible. Ne dites pas que je rêve d'aller chercher 4 milliards d'euros, comme je l'ai fait, sur les marchés. J'aurais préféré ne pas devoir le faire. Le fait d'avoir pu le faire nous permet, avec une certaine sérénité, d'affronter le débat de l'ajustement et surtout celui de la relance parce que c'est un travail qui va seulement débuter.

Là, on pourrait soit s'entendre, soit se contredire. Le vrai débat ne sera pas de se dire : « Faut-il de l'investissement ? » Il faut de l'investissement. La question, c'est la qualité de l'investissement. Quel investissement : est-ce un investissement dinfrastructurel – ce que je crois –, un investissement dans la recherche et un investissement de solidarité avec la logique climatique que vous connaissez, ou est-ce que ce sera ce que l'on appelle parfois de l'helicopter money ? Ce qui ne sera pas le choix du ministre du Budget, je peux vous le dire.

J'ai plutôt l'impression qu'il y a un consensus au sein de la majorité – ce n'est pas qu'une impression, c'est une conviction –, pour nous dire que l'heure est aussi à l'investissement et à l'investissement vertueux.

- **M. le Président**. M. Antoine a demandé très gentiment de pouvoir intervenir, mais de manière extrêmement brève, si je traduis bien son geste.
- **M. Antoine** (cdH). Ce sera tout à fait bref, Monsieur le Président.
 - M. le Président. La parole est à M. Antoine.
- **M.** Antoine (cdH). Il y a un chiffre concernant le Fonds d'urgence. Vous avez dit : « Je vous renvoie à l'ajustement ». Or, le ministre Borsus a avancé 50 millions d'euros il y a un quart d'heure.

(Réactions dans l'assemblée)

Vous me pardonnerez, j'entends bien « de l'ordre de », mais le ministre Crucke, qui sait être intransigeant, et il vient encore de le dire, a dit : « Ce n'est pas déterminé ». Alors qui dois-je croire ?

(Réactions dans l'assemblée)

- **M.** Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. Si vous essayez de trouver un cheveu entre Willy Borsus et moi, vous...
 - M. le Président. Allez-y, Monsieur le Ministre.
- **M. Antoine** (cdH). Ce n'est pas un cheveu que je cherche. Ce sont des chiffres.
- **M. le Président**. La question est posée. M. Antoine a fermé son micro et M. le Ministre Crucke va lui répondre.
- M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. Il est tout à fait normal que le ministre de l'Économie annonce « de l'ordre de » et il est tout aussi normal que le ministre du Budget, qui a une mathématique en tête, vous dise que vous aurez peut-être même une heureuse surprise. Attendez quelques jours encore. Je vois déjà l'impatience lui dans vos yeux. Vous ne pourrez qu'être heureusement surpris.

(Réactions dans l'assemblée)

- **M. le Président**. La parole est à M. le Ministre Dermagne.
- **M. Dermagne**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. Monsieur le Président, très rapidement, pour répondre plus spécifiquement à l'interpellation de M. Beugnies puisque c'est le seul à avoir complété les exposés généraux par un point plus spécifique sur les pouvoirs locaux.

Alors, oui, Monsieur Beugnies, comme je l'ai dit, et comme vous l'avez dit aussi, c'est la pire crise depuis la Seconde Guerre mondiale que notre pays, que notre population et que notre Wallonie ont connus. C'est vrai pour la population et c'est vrai pour l'ensemble des niveaux de pouvoir, que ce soit au niveau local, communes et CPAS, que ce soit au niveau des entités fédérées, Régions et Communautés, ou que ce soit au niveau de l'État fédéral. La situation est la même pour tout le monde et cette crise, quel que soit le niveau de pouvoir, nous allons devoir y faire face du mieux que nous pouvons.

On a évoqué longuement les différents dispositifs adoptés pour essayer d'amortir au maximum l'impact de cette crise pour la population, mais aussi pour l'ensemble des structures intermédiaires et locales, telles que les pouvoirs locaux. Comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, il est clair – on ne pourra pas dire le

contraire, et je le dis sous contrôle du ministre du Budget –, que l'on ne pourra pas compenser l'ensemble des impacts de cette crise. Il faudra faire en partie avec, c'est clair. On ne peut pas vendre du rêve, on ne peut pas vendre du mensonge.

La situation des communes est-elle préoccupante ? Oui, elle l'était avant la crise, elle l'est aujourd'hui et elle le sera encore plus demain. Cette situation est-elle due à un abandon de la part de la Région ? Je ne le pense pas et je vais vous le démontrer dans quelques instants.

Cette situation est le fruit de toute une série de transferts de charges avec des financements qui n'ont pas suivi. On peut parler de l'impact des pensions, on peut parler des zones de secours – on l'a fait tout à l'heure –, on peut parler de la réforme de la police. On peut aussi parler, et il faut, de l'impact du *tax shift* sur les finances communales. C'est toute une série de décisions qui ont effectivement des impacts sur les recettes et parfois sur les dépenses des pouvoirs locaux.

La Région a-t-elle abandonné ses communes ? Non, non, non. Deux chiffres : le Fonds des communes en 2010 : 962 millions d'euros ; le Fonds des communes en 2020 : 1 267 000 000 d'euros. En pourcentage, l'augmentation, entre 2010 et 2020, ce que la Région verse aux communes de Wallonie et aux CPAS, c'est +24 %. Cela veut clairement dire que chaque année...

- M. Beugnies (PTB). Ce n'est pas assez.
- **M. Dermagne**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. Je n'ai pas dit que c'était assez, Monsieur Beugnies, mais attendez ! Je ne parle pas...

(Réaction de M. Beugnies)

Est-ce un abandon, comme vous semblez le dire à longueur de séances de commission et de séance plénière, de la Région vis-à-vis de ses pouvoirs locaux ? Non, non et non! Plus 24 % en 10 ans! Quel est le budget régional de transfert qui a augmenté de 24 % en 10 ans? Aucun. C'est un mécanisme qui est encore garanti et c'est d'ailleurs un mécanisme qui pose question par rapport aux finances de la Région.

Cela veut dire que, chaque année, la Région dépense proportionnellement plus que ce qu'elle gagne vis-à-vis de ses villes et communes, que ce soit pour le financement général, via le Fonds des communes, que ce soit pour le financement général des CPAS, via le FSAS, auxquels on pourrait ajouter toute une série d'autres dispositifs : les PCS, le financement d'emplois via les APE, et cetera.

La Région a toujours été aux côtés de ses pouvoirs locaux et elle le sera encore demain, notamment pour aller plaider, à d'autres niveaux de pouvoir, pour un juste financement et pour une prise en compte des conséquences de décisions prises ailleurs. Que l'on arrête de dire que la Région a abandonné ses villes et communes. Ce n'est pas le cas, ce n'est pas vrai. C'est un mensonge!

J'entends alors...

- **M. Beugnies** (PTB). Je n'ai surtout jamais dit cela, Monsieur le Ministre. Je vous invite à repasser tous les enregistrements. Le mot « abandon », je ne l'ai jamais prononcé, c'est vous qui le faites.
- **M. Dermagne**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. On ira voir sur les réseaux sociaux les capsules que vous publiez.

La taxe sur les multinationales : il faudrait taxer au niveau local et des multinationales. Je suis d'accord avec vous. Les multinationales à Gedinne, à Vresse-sur-Semois, à Doische, à Onhaye, à Libin, à Chiny, à Sainte-Ode, à Daverdisse, à Froidchapelle, à Sivry-Rance.

Cinq communes sur 253 communes en Wallonie, ce n'était pas cela ce que M. Beugnies disait tout à l'heure.

Moi, j'entends ces propositions sympathiques, simplistes, mais elles ne collent pas à la réalité.

Le tissu local en Wallonie, ce sont des TPE ou ce sont des PME qu'il faut soutenir, qu'il faut aider, qu'il faut développer bien plus encore que nous le faisons aujourd'hui. Il faut renforcer ce tissu, il ne faut pas l'affaiblir. En tout cas, ce n'est pas ma volonté.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Je vais très rapidement répondre aux questions, principalement de M. Collin.

Durant la gestion de la crise, on a travaillé vite et l'on a anticipé. Monsieur Collin, il ne faut pas confondre les mesures de soutien et les mesures de relance que l'on va encore évidemment mettre en place et que l'on doit encore concevoir.

Je voudrais, et vous le savez aussi bien que moi, vous rappeler que le secteur touristique est un secteur d'activité économique à part entière et qu'une grande partie du secteur a aussi bénéficié des aides économiques qui ont été mises en œuvre par le ministre de l'Économie.

Ces 6,5 millions d'euros de mesures de soutien, ce sont des mesures qui ont aidé un certain nombre d'acteurs et d'opérateurs à passer le cap de la crise. J'ai aussi pu répondre à des spécificités du secteur parce que, bien que ce soit un secteur économique, il a des spécificités propres. Avec ce budget, j'ai pu aider des maisons du tourisme, des organismes de tourisme social qui n'étaient pas éligibles aux aides économiques et, comme vous le savez, bon nombre d'attractions économiques – à concurrence de 70 % d'entre elles – sont des ASBL. J'ai aussi pu aider ces attractions touristiques puisque l'aide est calibrée en fonction de la fréquentation de ces attractions et l'aide peut aller de 1 000 à 200 000 euros. C'est donc assez conséquent.

Concrètement, les modalités prévoyaient que les opérateurs remplissent un formulaire au 30 juin à minuit. C'est pour cela que je peux vous donner le chiffre de 2 173 dossiers qui ont été rentrés. C'était une procédure selon les principes de simplification administrative puisque l'on mettait moins de 10 minutes pour rentrer le dossier. Je peux vous affirmer que les paiements pourront être effectués à partir du 1er août pour soulager le secteur.

Dans le cadre de la relance, on a anticipé aussi la relance à travers cette campagne de promotion 2020 « Changer d'air » qui, je le rappelle, s'élève quand même à plus de 2 200 000 euros. Cette campagne « Changer d'air » n'est pas simplement une campagne, cela va bien au-delà d'une campagne, puisque j'ai voulu développer une forte identité, une marque, qui est Visit Wallonia, avec son site visitwallonia.be.

On pourrait se demander, en toute amitié, Monsieur le Député, pourquoi depuis un certain nombre d'années, la marque Visit Flanders existe et la marque Visit Brussels existe.

Ici, je le répète, on a travaillé vite, on a anticipé et l'on a peut-être rattrapé un retard par le développement de cette marque que je veux pérenniser dans l'avenir.

M. Collin (cdH). - C'était la marque « Wallonie-Belgique-Tourisme ». Est-elle moins bonne que Visit Brussels ?

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Visit Wallonia est une marque utilisée à travers le monde, qui donne une image forte à la Wallonie et qui a aussi permis, dans le cadre de cette crise – d'autres ministres le signalaient –, de fédérer les acteurs puisqu'on a eu un rythme de travail très soutenu avec l'ensemble du secteur, les administrations, l'ensemble des opérateurs, et l'on a fédéré les acteurs autour de cette marque Visit Wallonia. Un kit de communication et de promotion a été conçu pour l'ensemble des opérateurs du secteur.

L'ensemble des opérateurs ont été invités à s'approprier cette campagne, cette marque, et à déployer leur propre promotion avec la marque et le type de message que nous voulions faire passer pour

l'année 2020, à savoir « Changer d'air ». C'est dans cette voie que je veux véritablement inscrire le tourisme d'une cohérence et d'unicité du message de l'ensemble du secteur.

J'ai pu le constater, depuis quelques semaines et quelques jours, cette marque, Visit Wallonia, est utilisée d'Arlon à Tournai. Je me rends compte qu'elle a été vraiment positivement accueillie par le secteur.

Je peux vous rassurer, Monsieur Collin, cette campagne s'adresse aussi à nos marchés de proximité. Cela a tout son sens depuis l'ouverture des frontières. Nous avons calibré la campagne dans ce contexte aussi pour rassurer nos touristes qui connaissent et qui devraient peut-être mieux connaître la Wallonie. Les opérateurs sont prêts et ont mis en place toutes les mesures sanitaires nécessaires.

Un dernier élément sur lequel je voudrais insister : le patrimoine est aussi mobilisé. J'ai voulu associer les acteurs du patrimoine à cette campagne de promotion puisque des produits patrimoniaux pourront renforcer l'offre touristique durant cet été et aussi pour cet automne.

Voilà, brièvement, les réponses que je souhaitais apporter aux questions qui m'ont été posées.

M. le Président. - Nous en arrivons au moment des répliques. Nous avons convenu que chaque groupe disposait de 10 minutes maximum. Le premier groupe est le PTB.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Cela va être un peu compliqué de ramasser en 10 minutes des réponses à l'ensemble du Gouvernement ou presque.

Un élément qui m'a fait réfléchir pendant le débat et qu'il faut creuser, c'est par rapport aux maisons de repos. Personne n'a une boule de cristal, mais quand on dit que l'on n'aurait rien pu prévoir, il y a quand même quelques éléments qui me frappent, notamment le fait que, depuis le début du mois de décembre 2019, la pandémie faisait rage dans les pays asiatiques. À ce moment-là, un avertissement avait déjà été lancé que les personnes plus âgées avaient plus de risques d'avoir des complications via ce coronavirus.

Le 30 janvier, il y a alerte mondiale au niveau de l'OMS. Encore une fois, l'OMS insiste sur le caractère mondial de la pandémie et sur le caractère dangereux pour certaines couches de la population. Début février, il y a les premières contaminations en Belgique. C'est alors le 2 mars que le secteur des maisons de repos sonne l'alarme par rapport à la situation qui risque d'être grave au niveau des maisons de repos. Au niveau du calendrier, on doit attendre le 13 avril – pour toute une série de raisons qui méritent d'être approfondies –

pour finalement avoir le lancement du dépistage, soit six semaines plus tard.

On ne peut certainement pas tout prévoir, mais on peut s'interroger quant au calendrier de l'intervention publique par rapport en particulier à la crise sanitaire et à sa gestion au sein des maisons de repos.

De manière plus générale, pour revenir à la nécessité de refinancer le secteur, on sait que des décisions ont été prises au niveau du Gouvernement. Je voudrais juste attirer votre attention sur un chiffre qui a été mis en évidence par la FGTB, qui explique que, entre 2000 et 2011, on a créé 800 lits par an dans les maisons de repos, mais qu'en fait il faudrait 1 500 lits par an pour répondre à la demande. Dans ce sens, il y a nécessité de parler d'un financement structurel, d'un fonds d'urgence et d'un fonds structurel pour aider les maisons de repos à faire face à la demande et aux besoins, en tenant compte des leçons que l'on doit tirer de la crise sanitaire.

En ce qui concerne la gouvernance économique, peut-être que cela appartient aux ministres du Gouvernement de faire un peu de théâtre ou de caricaturer les débats, mais c'est un débat très sérieux que celui de la gouvernance économique. On a des outils économiques à la disposition du Gouvernement wallon qui totalisent un capital de 7 milliards d'euros qui est investi dans différentes participations. En principe, on a un pouvoir avec cela, on a une capacité d'action avec l'ensemble de ces outils économiques. On avait déjà posé la question du comportement de ces outils économiques, notamment dans le dossier NLMK à l'époque, sur le fait que la SOGEPA, qui est un outil économique public, appuie sur le même bouton que le patron pour licencier les travailleurs. Cela nous posait déjà question.

Plus près de nous, au début de la crise, j'avais posé la question à M. Borsus quant aux garanties de sécurité sanitaire qui devaient être mises en place dans les entreprises. Là, nouveau constat, on déclare que, au-delà des mesures qui existent et qui étaient à l'époque faiblement contrôlées — quand on lit les rapports notamment au niveau du contrôle de la santé au travail —, comme Région wallonne, on ne comptait pas intervenir avec ces outils économiques pour protéger les travailleurs. Quand on pose la question du licenciement, c'est la même réponse. Alors que l'on a une capacité d'intervention à travers ces outils économiques, on n'intervient pas pour sauver les travailleurs. C'est notamment la réponse qui a été faite à mon camarade par rapport à l'usine Safran.

Évidemment que des outils économiques peuvent être intéressants. À un moment donné, on peut se poser la question de ce à quoi cela sert. À quoi cela sert-il pour les travailleurs ? Si cela ne sert pas pour protéger leur emploi, si cela ne sert pas pour protéger au niveau

de la sécurité sanitaire, à quoi servent les outils économiques si l'on n'agit pas dans ce sens ?

Par rapport à l'emploi, je pense aussi que l'on ne peut pas caricaturer le débat. Quand on regarde comment l'emploi est géré en Wallonie par rapport aux multinationales, j'entends bien, on parle d'entrepreneurs privés, mais évidemment quand on est en train de parler de subsides importants, on ne parle pas des indépendants, ce n'est pas de cela que l'on parle, on parle des multinationales, de grosses entreprises privées qui, elles, ont l'essentiel des subsides par rapport justement à la gouvernance économique wallonne. Quand on regarde l'état de l'emploi par rapport à cela, en fait, on devrait parler de création d'emplois et aussi de destruction d'emplois. Je sais que c'est le thème préféré de certains économistes plutôt libéraux de parler de destruction créatrice, mais c'est une utopie. En fait, qu'est-il en train de se passer au niveau de la Région wallonne? L'emploi est en train de se transformer depuis ces dernières années. En fait, on quitte un emploi stable pour avoir des emplois qui sont dits plus productifs, mais qui sont surtout plus intenses, plus flexibles et plus précaires. C'est cela qui est en train de se produire.

J'invite tout un chacun, mais certainement le ministre Borsus, à se pencher sur un certain nombre d'études qui démontrent que les emplois sont de plus en plus souvent le fait de la sous-traitance, de plus en plus souvent le fait de l'intérim et de plus en plus le fait d'emplois flexibles et précaires.

Dans quoi ai-je lu cela? Je vous invite à lire simplement les rapports de la SOGEPA.

La SOGEPA fait des rapports très intéressants sur la création d'emplois chaque année. Dans ces rapports-là, on voit effectivement que l'on doit plutôt parler de précarisation de l'emploi.

Là aussi, si l'on veut finalement répondre en termes d'emploi aux besoins des Wallons et des Wallonnes, on doit évidemment aller vers des emplois stables, vers des emplois solides, vers des emplois qui permettent aux gens de vivre dignement.

J'entends M. Dermagne sur l'intervention de mon camarade Beugnies. J'ai rarement entendu pareille caricature. Si vous le voulez, on peut regarder la bande ensemble. Il n'a jamais parlé d'abandon, mais surtout vous n'avez pas répondu aux deux questions fondamentales qu'il pose.

La première question qu'il pose, c'est ce que l'on va faire dans l'état actuel quand on observe le mécanisme des financements au niveau des communes. On a eu la discussion simplement à Charleroi. Vous avez parlé du Fonds des communes. Charleroi est une ville qui bénéficie quand assez largement du Fonds des communes, il faut bien le reconnaître, puisqu'il y a 39 % du budget qui émargent au Fonds des communes.

La question est : comment fait-on pour le reste ? En partie, mais pas seulement, ce sont évidemment des taxes qui sont prises sur la population.

Il y a deux éléments, par exemple, qui font réfléchir par rapport à cela. Pendant la période de confinement même, à la Ville de Charleroi, on a étendu la zone de parking payant. On a été placer de nouvelles machines pour, au moment où le confinement allait prendre, aller effectivement faire payer le parking dans une zone géographique plus importante. Pour nous, c'est clair, dans la Ville de Charleroi, où il n'y a pas de plan de mobilité sérieux, où il n'y a pas d'alternative de mobilité, le parking payant, c'est quoi, c'est une taxe qui ne dit pas son nom. C'est cela qui est en train de se passer.

Une autre évolution qui a été soulignée par mon camarade Beugnies, c'est effectivement ce qui se passe avec la gestion des déchets et avec les taxes poubelles. Charleroi est une ville qui a connu une augmentation très importante des taxes Déchets. Quand ils ont commencé avec cette taxe, c'étaient 75 euros par famille. Maintenant, ce sont 200 euros par famille. Maintenant, à Thuin, on voit aussi que cela augmente. Cette taxe aussi n'est pas en rapport en fait avec le coût de gestion du déchet. Il suffit de regarder...

(Réactions dans l'assemblée)

Monsieur le Président, si je peux terminer, ou alors on décompte simplement de mon temps.

- **M. le Président**. Poursuivez, Monsieur Mugemangango, vous avez la parole.
- **M. Mugemangango** (PTB). Je ne vous ai pas cité, j'ai cité votre commune, Monsieur Furlan.
- **M. le Président**. Vous n'allez pas commencer à jouer. Ce n'est pas à vous, Monsieur Furlan.
- **M.** Mugemangango (PTB). De même que quand on cite le PTB, on ne cite pas Germain Mugemangango ou John Beugnies.
- **M. le Président**. La parole est à M. Mugemangango.
- M. Mugemangango (PTB). Je veux juste inviter tout un chacun à lire notamment la documentation qui est donnée aux citoyens de Charleroi au moment où ils doivent payer leur taxe d'insalubrité urbaine ou leurs redevances. C'est indiqué au dos de ce formulaire que le prix de la taxe n'est pas lié à la récolte des déchets. Je vous invite simplement à observer cela.

Le mécanisme auquel on va être confronté, qu'estce ? Le mécanisme auquel on va être confronté, c'est que les communes, comme elles le font simplement depuis des années – c'est dans l'étude Belfius –, elles vont devoir aller chercher dans les taxes, sur les épaules des gens, elles vont devoir aller chercher le manque à gagner pour financer leur politique, leur activité en tant que commune. La question que pose mon camarade, M. Beugnies, à laquelle vous ne répondez pas, c'est pourquoi effectivement ces taxes s'appuient principalement sur les simples citoyens au lieu de s'appuyer effectivement sur les grandes entreprises. Vous avez beau jeu de citer quelques communes où effectivement il n'y a pas de grande entreprise, mais rassurez-vous il y a encore...

(Réactions de M. le Ministre Dermagne)

Puis-je terminer, Monsieur le Président?

- **M. Dermagne**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. Je procède de la même manière que vous. Je simplifie mon propos et cela ne vous plaît pas comme c'est comme cela.
- **M.** Mugemangango (PTB). Vous ne procédez pas de la même manière. Vous m'interrompez. C'est ce que vous faites.

Je vais achever. Après, vous pourrez prendre la parole et nous pourrons dialoguer.

(Réactions dans l'assemblée)

Ce qui se déroule, c'est que, de plus en plus, les villes sont en train d'appuyer leur élément de financement principal sur les épaules des simples gens. J'ai donné l'exemple du parking.

Un autre élément qui fait réfléchir, dans les budgets des communes, que va-t-il se passer? Il y aura un manque à gagner lié au covid, calculé à 5,8 millions d'euros au minimum pour Charleroi, et cela fera l'objet d'un prêt CRAC.

Le CRAC, véritable FMI des communes, quand il prête de l'argent, il suffit de le demander à tous les municipalistes présents, il y a des conditions liées au prêt de l'argent. Par exemple, à Namur, encore dernièrement, le CRAC a suggéré que, dans le cadre des conditions du prêt, il fallait s'attaquer au financement des maisons de repos de la commune. D'ailleurs, un homme politique, qui n'est pas de mon parti, s'est insurgé contre cela.

Dans ce sens-là, effectivement, on peut s'inquiéter sur les conséquences financières de la crise du covid sur les communes et sur le fait que cela ciblera ceux que cela cible depuis déjà de longues années, à savoir le simple citoyen.

Par rapport aux indépendants, M. Dodrimont a avancé l'idée que le MR est le parti des indépendants et qu'il est donc logique que le MR prenne des mesures pour les indépendants.

Comme on dit en anglais : « The proof is in the pudding ». Il suffit donc de regarder les faits : 60 % des indépendants, d'après une enquête de l'UCM, ont des doutes quant à la poursuite de leur activité économique. Encore dernièrement, le SNI a mis en évidence qu'un indépendant sur deux dit que, dans les mois à venir, il va licencier. Ce sont les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Dans le secteur du commerce en particulier, huit commerçants sur dix – c'est l'élément auquel on voulait faire référence quand on parlait de soutien au pouvoir d'achat...

- **M. Dodrimont** (MR). C'est pour cela qu'il ne faut pas les aider et les laisser...
- **M. Mugemangango** (PTB). Non, je dis qu'il faut plus les aider. Cela a été assez clairement la teneur de mon propos, mais je vais y revenir, Monsieur Dodrimont, ne vous inquiétez pas.

(Réactions dans l'assemblée)

Je vais décompter tout le temps que l'on m'interrompt, cela me paraît clair.

(Réactions dans l'assemblée)

J'en termine, Monsieur le Président.

Huit commerçants sur dix sont dans la situation actuelle où ils attendent le client. Ils ont ouvert, ils ont la capacité d'ouvrir, mais encore faut-il que des gens puissent consommer de manière suffisamment forte que pour soutenir le secteur des indépendants.

Par rapport aux différences régionales, Monsieur Borsus, je vous invite à lire un article intéressant dans la presse de ce jour qui dit que le SNI croule sous les plaintes de gens qui s'estiment maltraités en comparaison avec d'autres Régions, notamment avec la Région flamande. Ce débat est donc loin d'être terminé.

Dernier élément, M. Heyvaert a évoqué notre travail parlementaire par rapport aux maisons de repos. D'abord, tout un chacun pourra aller regarder sur le site de la Région wallonne, qui est fort bien fait matériellement, ce que M. Heyvaert dit est faux. Surtout, il y a aussi ce qu'il se passe en dehors des murs de ce Parlement.

Cela fait des années que le secteur est en lutte et combat pour avoir son refinancement. Nous sommes aux côtés de ce secteur pour le soutenir. Cela fait des années que notamment la question des pensions, qui n'arrivent pas à 1 500 euros, pose un problème dans le financement des maisons de repos pour les gens qui doivent y entrer.

Tout un chacun sait que le PTB a mené campagne par rapport à cela. Cette problématique nous préoccupe grandement et continuera à nous préoccuper. (Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Monsieur le Président, je serai beaucoup plus bref et beaucoup moins caricatural.

J'ai le sentiment que ce à quoi nous avons participé aujourd'hui est un peu la synthèse ou la reproduction des 31 heures de commission spéciale et de ses 275 questions.

Cela a permis à la majorité d'expliquer, de démontrer et de mettre en lumière et en évidence les actes concrets qui ont été pris, au jour le jour, en fonction des éléments dont on disposait et de leur évolution et cela permet à l'opposition de nous expliquer et de nous réexpliquer, chaque fois, comment on aurait dû faire, comment on aurait pu faire, comment ils auraient pu faire s'ils avaient pris les responsabilités qu'ils n'ont jamais accepté de prendre.

Je suis déjà un peu fatigué d'entendre M. Mugemangango – c'est la seule chose que je veux dire à son égard, ce serait faire trop d'honneur et j'ai entendu trop de caricature – sur son obsession sur la mauvaise gestion de ma camarade, Mme la Ministre Morreale, sur les maisons de repos.

(Réactions dans l'assemblée)

Ah bon? Vous venez de dire, Monsieur Mugemangango, que dès le 1er décembre, c'est ce que vous avez dit, dès l'apparition du covid sur un marché chinois – vous avez certainement été informé par priorité – dès le 1er décembre, vous vous étiez informé du risque. Vous étiez informé du drame qui allait nous arriver. Vous étiez informé de ce qui allait se passer dans les maisons de repos. La preuve, d'ailleurs, c'est que vous avez réagi tout de suite. Le 28 février, c'est le premier jour où vous avez posé une question sur le sujet, de l'impact du covid sur les maisons de repos. Moi, à titre personnel, j'ai le sentiment qu'entre le 1er décembre et le 28 février, il s'est passé trois mois.

J'ai un peu regardé aussi, le PTB, sur les maisons de repos, comme cela vous saurez et pourrez être exact, il y a eu deux questions. Deux questions : une en 2015 à une autre époque, vous étiez déjà passionné par le sujet manifestement et une en 2019 sur les maisons privées. Voilà. Je veux simplement remettre l'église au milieu du village. Quand on critique... Il y a une expression que j'aime bien du ministre Borsus : « Quand on monte à l'arbre, on essaye de ne pas avoir un trou dans sa culotte ». Je voulais simplement vous rappeler cet élément factuel, qui peut être vérifié. Vous pourrez dire après : « Je l'avais dit, je l'avais dit ». Non. C'est dans les textes.

Comme quand vous dites que dans les auditions sur la précarité énergétique, vous intervenez longuement. Vous regarderez, je vous surlignerais les quatre lignes qui correspondent aux propos de votre représentant de cette commission. Mais c'est une autre histoire et j'avais dit que je ne m'emporterais pas. Donc, je ne m'emporterai pas.

Remercier le Gouvernement pour ses réponses. On sait que ce n'était pas simple, mais des réponses ont été apportées. On sait qu'en 2020, c'est 4 milliards d'euros de besoins de financement qui seront nécessaires pour lutter contre cette crise et plus encore puisqu'il reste un certain nombre de points d'interrogation. Je sais que ce n'est jamais assez, Monsieur Desquesnes, il faut toujours plus. Je préfère faire partie des gens qui posent des actes concrets discrètement, plutôt que de crier dans le désert en permanence. Cela ne sert pas à grand-chose.

Troisièmement, le Gouvernement ne se limite pas à gérer la crise. Le Gouvernement se projette dans l'avenir avec Get up Wallonia dont on a ébauché la discussion, avec le Plan de lutte contre la pauvreté et les mesures en cas de recrudescence, le plan auquel Mme la Ministre Morreale a fait allusion.

Je pense que tant les publics les plus fragilisés que les indépendants, les TPE, les PME, le tourisme, les pouvoirs locaux, les secteurs des structures d'hébergement, les acteurs de l'aide aux personnes, ont été soutenus autant que faire se peut par le Gouvernement et je l'en remercie.

Avant de clôturer, Monsieur le Président, je voudrais vous indiquer qu'au nom de la majorité, je vais déposer une motion au terme de ces débats et en fonction de l'ensemble des informations que nous avons obtenues aujourd'hui. Au-delà des considérants que vous pourrez lire et relire, elle se termine par une demande au Gouvernement de poursuivre et intensifier ses actions – poursuivre et intensifier, chaque mot est pesé permettant de répondre à court et moyen terme à l'impact de la crise sanitaire et de prendre les mesures structurelles permettant l'amélioration du bien-être de la population ainsi que le redéploiement social, économique et écologique et le renforcement de la résilience de la Wallonie. Je joins aussi une demande d'urgence pour que nous puissions voter ce texte auiourd'hui.

J'en termine en remerciant à nouveau celles et ceux qui étaient en première ligne pour combattre cette pandémie terrible, ceux qui sont toujours aujourd'hui en première ligne. Nous devons tirer – et je l'ai dit tout à l'heure, et je le répète avec fermeté – les leçons de cette crise pour aller de l'avant. La Wallonie et ses citoyens le méritent.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, le débat et les échanges que nous avons eus, tant durant

la commission spéciale que dans les commissions lorsqu'elles ont repris, sont des échanges normaux entre majorité et opposition. Il faut être humble et modeste, tant dans l'opposition que dans la majorité. On peut toujours faire mieux. On peut toujours amener des idées et je pense que c'est cela l'intérêt de nos échanges démocratiques.

On ne dit pas, je pense, en tout cas du côté du cdH, que l'on a la science infuse et que l'on a toujours des solutions, que la majorité n'a pas fait... On n'a jamais dit cela. Je pense que l'on a pu saluer ce que le Gouvernement a fait comme actions. On a aussi amené des idées. On a évité de tomber simplement dans la critique bête et méchante. On est venu avec toute une série de propositions.

On constate que certaines ont été reprises par la majorité, tant mieux, d'autres ne le sont pas, dont acte. Cela n'empêche pas d'avancer.

On a eu l'occasion de reparler, et M. le Ministre-Président a replacé Get up Wallonia en perspective, avec les mesures d'urgence, les mesures de relance et enfin, les mesures de redéploiement, de transition, de réorientation, de régénération. On sait que c'est en partie un emballage des mesures qui ont été prises par le Gouvernement, que l'on ne conteste pas, et du Plan wallon de transition, qui nous avait été annoncé dès la naissance du Gouvernement en septembre 2019.

C'est un peu là notre critique de fond, ce n'est pas sur les premiers volets, c'est sur le fait que par rapport aux promesses de réformes basculantes, sur le travail de fond, et cetera, on a l'impression qu'aujourd'hui, on est encore au point zéro, à la désignation d'un consultant.

Pourquoi ces réformes basculantes, cette transition annoncée, n'ont-elles pas été initiées par le Gouvernement encore durant l'année 2019 ? C'est à ce moment-là qu'il fallait désigner un consultant, si le choix était de travailler avec un consultant.

Malheureusement, ce que l'on constate, dans l'agencement du calendrier, c'est que le 22 avril, on annonce Get up Wallonia avec notamment les mesures de transition, de réorientation. Puis, c'est deux mois plus tard qu'on lance le cahier des charges. On sait que pour procéder à la désignation, il y a des procédures. Cela va donc prendre encore deux mois. On commence par un premier élément qui est l'état des lieux, cela fait deux mois supplémentaires. Cela fait donc six mois pour arriver à dresser un état des lieux de la Wallonie entre le 22 avril et fin septembre. Ensuite, intervient seulement le travail de six mois.

Concernant un groupe de travail comme cela s'est fait en Flandre, le Gouvernement flamand, dès la crise, a lancé ses groupes de travail. Ils vont rendre leurs conclusions dans les jours prochains, qui vont permettre au Gouvernement de faire des choix.

De ce côté-là, nous pensons que l'on a perdu un peu de temps. On voudrait que les choses puissent être hâtées du côté de l'action gouvernementale. J'entends le ministre de l'Économie nous dire : « On va quand même décider des choses », mais je prends un seul exemple, celui de la construction et des travaux publics. Effectivement, on a une partie de la décision qui a été prise avec la rénovation des logements. On va voir, dans les prochaines semaines, la lecture finale qui sera adoptée par le Gouvernement wallon, mais le plan Infrastructures, lui, est toujours au frigo.

Que dit le Directeur général de la Confédération de la construction, M. Carnoy? Qu'il y a urgence à avoir des décisions d'investissement! C'est de cela que nous avons besoin.

Je constate que dans un certain nombre de domaines, le Gouvernement, pour certains ministres en tout cas, a décidé d'appuyer sur le frein. Des investissements aujourd'hui sont bloqués, on a décidé de bloquer les subsides. C'est regrettable alors que l'on a besoin maintenant d'avoir des choix clairs et des investissements.

En ce qui concerne les aides aux entreprises, j'ai entendu vos réponses, Monsieur le Ministre Borsus. Même si nous sommes plus pauvres que la Flandre, il faut être correct, je constate qu'un établissement HORECA, un magasin en Flandre, aujourd'hui, avec les premières aides qui ont été décidées, a touché jusqu'à 13 920 euros pour la période de fermeture obligatoire. On vient rajouter à cela 2 000 euros pour la période de relance, si jamais son chiffre d'affaires connaît une baisse importante.

C'est une différence importante par rapport à notre propre situation. J'entends qu'il y aura le fonds d'urgence. Pour la première fois, on a avancé, en tout cas vous avez avancé, Monsieur le Ministre Borsus, une enveloppe de 50 millions d'euros, y compris pour tous les oubliés et ceux qui ont des difficultés aujourd'hui à se relancer. C'est très bien.

J'entends cependant que votre ministre du Budget dit : « Oh, pas trop vite, les montants ne sont pas encore clairs ». Il est urgent de dégager ces mesures-là maintenant, d'expliquer clairement et de les mettre en œuvre. Combien de semaines va-t-on encore attendre avant que, d'une part, ces entreprises oubliées et, d'autre part, celles qui sont dans la difficulté de la relance soient aidées ? C'est maintenant qu'elles ont besoin de ce soutien.

De grâce, ne partez pas en vacances sans avoir mis en œuvre concrètement ce deuxième ou ce troisième volet d'aides, selon le calcul que l'on a. C'est un aspect qui nous semble extrêmement important.

J'en viens aux réponses de Mme la Ministre Morreale, sur deux points essentiels.

D'abord, se réjouir qu'effectivement, sur le plan de la nouvelle vague, malheureusement, celle des difficultés d'ordre psychologique, de souffrance personnelle, d'épuisement physique et moral, avec sans doute à la clé des drames, on n'en a eu l'écho pas plus tard qu'hier malheureusement, l'on doit être très attentif à cela et vraiment y mettre les moyens. On ne peut que vous encourager à poursuivre.

Autre élément que je trouve extrêmement important, vous l'avez signalé, c'est la vaccination contre la grippe saisonnière, parce que si nous avons un rebond de l'épidémie de covid en même temps qu'une grippe saisonnière, alors là, nous commencerons à avoir des problèmes sérieux. Il faudra faire de la conviction. On ne peut pas obliger les gens à se faire vacciner, mais il y a là un vrai programme à faire. Il faudra s'assurer que l'on a d'abord suffisamment de vaccins pour répondre à la demande. Il faut faire un travail de conviction auprès de l'ensemble de la population wallonne. C'est une compétence wallonne. J'entends que vous répondez positivement à cela. Nous nous en félicitons. C'est un élément important à poursuivre.

J'en viens maintenant à l'aspect trajectoire budgétaire. Nous notons l'engagement du ministre du Budget à dire que pour 2021, nous aurons une trajectoire budgétaire. Je peux comprendre qu'ici, effectivement, c'est encore un peu difficile d'y voir clair. En 2021, Monsieur le Ministre du Budget, nous devrons avoir cette trajectoire budgétaire, parce que si nous répondons en Wallonie aux besoins – et encore, il y en a encore à couvrir – du secteur économique, du secteur social, et cetera, il faut aussi que l'on garde une certaine trajectoire de sérieux pour ne pas plomber non plus le futur. De ce côté-là, nous attendons.

Bien sûr, il y a des choix à faire et des priorités à donner.

Sur l'enjeu du tourisme, on ne va pas rouvrir un grand débat, Madame la Ministre. VisitWallonia, c'est très bien, mais la notoriété de Wallonie à l'international, c'est quand même plutôt limité. On a une marque aussi Belgique qui est plus forte que la marque Wallonie à l'étranger. Je ne voudrais pas que nous jetions le bébé avec l'eau du bain. On peut développer VisitWallonia, mais Wallonie Belgique Tourisme est aussi une marque importante, parce qu'elle accroche à une notoriété, celle de la Belgique, qui est beaucoup plus importante que celle de la Wallonie, même si nous voudrions tous que la Wallonie ait davantage de rayonnement dans le grand public à l'international.

J'en terminerai avec un enjeu et une réponse. Je dirais que c'est une des nouvelles d'aujourd'hui. Le Gouvernement, à la question d'une prime pour le personnel soignant, pour le personnel qui travaille en première ligne dans nos institutions, maisons de repos, mais également centres d'hébergement pour personnes handicapées ou encore maisons psychiatriques, le

ministre-président a répondu à notre sollicitation d'intervention avec un « Pourquoi pas ? » Pourquoi pas, cela veut dire que la porte n'est plus aussi fermée que le vote de la majorité, il y a un mois. On est ici sur une possibilité. Oui, la motion que nous avions déposée a été refusée par la majorité, au motif que c'était le Fédéral qui devait payer la prime. Depuis lors, le Fédéral a décidé de payer une prime de risque pour le personnel relevant des entités fédérales de soins et donc renvoyant de facto la balle vers les Régions pour ce qui concerne leurs compétences. Nous avons redéposé, en conclusion de ce débat, une motion qui demande deux choses. Elle demande simplement que dans le conclave budgétaire - on sait que c'est dans quelques jours que les choix vont se faire – le Gouvernement dise : « D'accord, nous allons prévoir une réserve, un montant ». On n'a pas fixé d'élément, parce qu'il ne faut pas non plus tomber dans la dépense sans limites. On en est bien conscient. Au-delà des applaudissements, il faut les traduire par des actes. Nous demandons donc que le conclave détermine une enveloppe budgétaire qui permettra de négocier, avec le secteur, l'établissement et le financement d'une prime de risque.

Deuxièmement, ce financement et cette prime de risque, tout le monde l'a dit ici, doit aussi être le premier jalon, mais ce sera pour 2021, le budget base zéro, et cetera, aussi d'une revalorisation des rémunérations, en particulier les aides-soignants, les nettoyeurs et les nettoyeuses dans ces institutions-là, qui ont été des revenus quand même relativement basiques. Nous souhaiterions qu'il y ait un signal et que le « Pourquoi pas ? », la porte entrouverte du ministre-président, se traduise par un encouragement unanime aujourd'hui de notre Parlement de Wallonie.

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Merci, Monsieur le Président.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - Continuez, Monsieur Wahl.

Ne vous laissez pas perturber par M. Antoine.

M. Wahl (MR). - Non, pour cela, il y a peu de danger. Rassurez-vous.

(Rires)

D'autant plus que je ne compte pas utiliser tout mon temps de parole donc il m'aide à l'utiliser.

Nous avions voulu ce débat. Il était important de le tenir. Je dois bien admettre – mais nous connaissions le risque – que nous sommes parfois sortis de l'objet du débat lui-même qui était « débat sur les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire ». On a parlé de beaucoup d'autres choses – très bien – y compris des parkings à Charleroi. Je n'ai pas de souci avec tout cela. J'ai cru parfois me trouver à

un débat budgétaire ou à un débat sur l'état de la Wallonie, mais c'est fort bien aussi, car nous n'avons pas su l'avoir en raison de la crise. C'est donc chose faite.

Je pense que nous avons fait quelque chose qui n'avait jamais été fait en Wallonie: accorder les pouvoirs spéciaux au Gouvernement. En principe, il s'agit de permettre au Gouvernement de prendre un certain nombre de mesures, d'avoir quelque part, les coudées franches, d'avoir le temps également de prendre toutes ces mesures. Admettons que rarement, dans de telles circonstances et dans l'histoire de notre pays, un parlement aura été autant associé pendant tout le processus à ces arrêtés d'exécution de pouvoirs spéciaux qui ont été adoptés par le Gouvernement. Cela s'est d'ailleurs fait à d'autres niveaux de pouvoir par le mécanisme que l'on sait en associant l'ensemble des formations démocratiques du pays.

J'ai eu aujourd'hui parfois l'impression d'entendre un disque rayé, un vieux 33 tours dans lequel il y a une griffe et où le bras n'arrête pas de répéter la même chose. En effet, si effectivement, il y a des suggestions qui ont été faites par l'opposition cdH. Si effectivement, ces suggestions qui étaient parfois également formulées par la majorité et si un certain nombre ont été prises en considération parce qu'elles résultaient inévitablement et faisaient une sorte de consensus, je ne donnerais la paternité à personne à ce niveau-là. Nous avons eu l'idée et le Gouvernement a, à chaque fois, au fur et à mesure de l'évolution de la crise, évalué les conséquences de celles-ci, au fur et à mesure des connaissances scientifiques que nous avions de ce virus, à chaque fois, le Gouvernement a pu rectifier le tir avec un travail parlementaire qui a été fait et qui a été important et surtout écouté par le Gouvernement.

Je trouve que c'est quelque chose qui est à souligner parce que, admettons-le, dans un moment aussi difficile qu'a traversé la planète, mais notre pays et notre région, notre mécanisme n'a en définitive pas si mal fonctionné que cela. Je trouve que globalement parlant, avec bien entendu quelques difficultés, avec bien entendu quelques ajustements nécessaires, je trouve que franchement, globalement et à tous les niveaux de pouvoir, au niveau de notre pays et de notre région, nous avons fait ensemble un bon travail.

Je ne voudrais pas non plus m'attarder à répondre au PTB, mais quand même. Je voudrais là réagir aux propos que vous avez tenus, Monsieur Mugemangango, sur les déclarations et sur l'exposé de M. Dodrimont lorsque vous parliez des indépendants.

Vous savez, dans l'histoire, lorsque les communistes se sont occupés des indépendants, ce n'était pas une bonne nouvelle pour eux. Alors, quand vous dites que vous allez vous occuper des indépendants, je m'en inquiète très fort, car les exemples du passé démontrent que c'était plutôt pour leur disparition. En tout cas, ce n'est pas dans les gênes du communisme.

Je peux respecter les idées, mais il y a un antagonisme profond entre dire qu'il faut mieux respecter les indépendants et par ailleurs, les idées que nous vous entendons développer – que je respecte, mais que je ne partage pas. Lorsqu'il y a une contradiction, permettez-moi de le soulever, parce que je ne vois pas très bien – et il faudra un jour que vous me l'expliquiez – le lien que vous parvenez à faire à ce niveau. Je ne crois pas que les recettes que vous proposez seraient de nature à permettre d'améliorer le train de vie de nos concitoyens.

J'en termine, Monsieur le Président, par une simple considération. Nous avons dit qu'il faut essayer de tirer les enseignements de cette crise. Un certain nombre de choses ont évolué plus vite que s'il n'y avait pas eu la crise.

L'exemple du télétravail a été cité. Il est vrai que le télétravail devrait probablement se répandre de plus en plus et qui a pris, avec la crise, un véritable coup d'accélérateur. Je pense que c'est une bonne chose, qu'il faut bien entendu ajuster. Malheureusement, il n'y a jamais une seule bonne solution. Si le télétravail a des avantages sur le plan de la mobilité, sur le plan de la pollution, sur le plan du bien-être des uns et des autres, il crée également quelques dommages collatéraux. Par exemple, le lien social entre les gens ou, dans les grandes villes et notamment à Bruxelles, en ce qui concerne la relance de l'HORECA et du commerce de détail, cela pose un problème parce que les gens se déplacent moins et restent beaucoup plus chez eux au risque de commander sur les sites web où il est désormais possible de tout acheter.

Votre travail est difficile parce que vous entendez un certain nombre dire : « Il faut faire ceci, vous auriez dû faire cela et vous devez encore faire ceci ». Non, parce que vous êtes en même temps amenés à devoir examiner toutes les conséquences qu'aura chaque décision que vous allez prendre puisque chaque décision aura des conséquences.

Mesdames et Messieurs les ministres, je vous remercie pour tout le travail que vous avez effectué et je vous souhaite surtout beaucoup de courage pour tout ce qu'il vous reste à faire et ce travail est bien plus énorme encore.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je remercie les différents intervenants pour leur contribution au débat et les ministres pour leurs réponses.

Nous avons eu l'occasion aujourd'hui de passer en revue – de façon synthétique, néanmoins en prenant le

temps – bon nombre des mesures prises, et parfois ajustées d'ailleurs, par le Gouvernement, comme M. Wahl l'a dit, dans un certain dialogue avec le Parlement.

Le travail est important, mais les défis et les urgences auxquels il faut répondre le sont encore davantage. Le travail est par nature imparfait, mais le travail continue. Le Gouvernement a un certain nombre de rendez-vous à très court terme sur une série de terrains.

Nous avons identifié une série de chantiers tout aussi importants à moyen terme. La crise nous oblige et elle est aussi une opportunité pour amplifier une série d'évolutions pour la résilience, pour la transition écologique et pour le redéploiement de notre Région.

Il y a une série d'enseignements à tirer de cette crise, de ce choc collectif, chacun le mesure. Ce travail, nous l'espérons, pourra se poursuivre en commission spéciale.

Cette crise a aussi souligné l'importance des pouvoirs publics – M. le Ministre-Président l'a dit –, l'importance des communes – plusieurs l'ont dit également –, l'importance des investissements publics et l'importance de la solidarité dans notre société. Ce sont des fondements pour construire demain.

S'agissant des dépenses et des investissements publics, je veux noter qu'ils seront plus importants en 2020 que jamais dans l'histoire de notre Région – le ministre du Budget en a parlé tout à l'heure.

Enfin, dernière considération, M. Heyvaert a dû taper juste puisqu'il a eu un élément de réponse, mais il n'a absolument pas évoqué le combat – légitime, par ailleurs – pour les pensions des travailleurs. Il a évoqué l'absence d'alerte de certains procureurs qui oublient qu'ils savent aujourd'hui ce qu'eux non plus ne savaient pas hier.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 5 MARS 2020 PORTANT MODIFICATION DE L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 4 NOVEMBRE 2008 CONCERNANT LA PRÉVENTION ET À LA GESTION DES DÉCHETS D'EMBALLAGES (DOC. 126 (2019-2020) N° 1 À 3)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 5 mars 2020 portant modification de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et à la gestion des déchets d'emballages (Doc. 126 (2019-2020) N° 1 à 3).

Discussion générale

M. le Président. - Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. Clersy sous le n° 126 (2019-2020) N° 3 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). - Madame la Ministre, cette question et ce texte ont fait déjà discussion lors de notre commission. Nous avions dit que nous étions d'accord et qu'en fait, il renforçait les exigences écologiques du côté des vrais producteurs des déchets, c'est-à-dire notamment les industries.

Vous le savez, on s'opposait depuis le début au principe du coût-vérité en Wallonie qui est l'application version belge du pollueur-payeur. On trouve que ce texte va plutôt dans ce sens-là, puisqu'il renforce effectivement cette logique du pollueur-payeur. Nous le soutenons pour cela.

Il renforce également les objectifs du commerce en ligne. Cela, c'est plutôt aussi une bonne chose. Cela étant, comme on l'a défendu en commission et comme le souligne d'ailleurs l'avis du pôle Environnement, on ne comprend pas pourquoi dans l'article 6, il y a une exigence plus importante pour le taux de recyclage des déchets ménagers que pour ceux de l'industrie.

En effet, le pourcentage minimum du recyclage au poids pour le plastique est de 65 % pour les déchets d'emballage d'origine ménagère et de 55 pour les déchets d'emballages d'origine industrielle. Le pôle Environnement s'étonne de cette différence alors qu'évidemment, les déchets d'origine industrielle sont bien plus importants. Vous nous avez d'ailleurs répondu que cette différence devait être acceptée parce que le secteur industriel est en fait très en retard, puisqu'il part de beaucoup plus loin et qu'il est beaucoup plus récent à rentrer dans le système. Je trouve en fait que l'on doit avoir un objectif plus ambitieux pour les industries responsables de plus de production de déchets d'emballage que les ménages. Ce sont ceux qui peuvent le mieux réduire le volume de déchets. Après tout, personne n'a d'usine à déchets à la maison. C'est bien l'industrie qui les fabrique. Nous devons donc avoir des objectifs plus élevés pour ces entreprises.

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Madame la Ministre, chers collègues, suite aux différents échanges que nous avons eus en commission, je voudrais rappeler que pour mon

groupe, il est crucial de continuer à miser sur l'approche préventive.

Évidemment, il convient également de gérer de manière efficace le traitement des déchets.

Comme nous l'avons encore rappelé en séance de commission, il arrive encore trop souvent de voir des produits livrés de pays lointains suremballés de plastique pour résister aux chocs du voyage. Cela génère un coût de gestion des déchets important, à charge de la collectivité.

Nous nous réjouissons donc – voyez comme je suis contente – de l'approche ambitieuse du Gouvernement. En effet, les articles 6 et 8 renforcent les objectifs environnementaux en excédant les exigences minimales des directives européennes, afin de mieux correspondre au niveau de recyclage déjà atteint en Belgique, de valoriser l'importance stratégique de l'économie circulaire, de créer un ancrage pour les engagements volontaires pris par les entreprises en 2018 et fournir un signal fort à l'ensemble des acteurs de la filière.

Ainsi, pour chaque type de déchets, la transposition dans l'accord de coopération va plus loin que ce qu'impose la directive et c'est heureux. Par ailleurs, l'article 2 de l'accord de coopération améliore et complète un certain nombre de points, notamment au niveau de certaines définitions et au regard de la responsabilité élargie des producteurs, dans le cadre, par exemple, du développement du commerce électronique. Il est crucial de s'attaquer à cette problématique, parce qu'une des conséquences de la croissance de l'ecommerce est la génération d'une quantité impressionnante de déchets.

Tous ces envois engendrent des tonnes de cartons, de plastiques, de rubans adhésifs qui, une fois le colis déballé, sont dans la plupart des cas, jetés.

Il est important que le Gouvernement agisse par rapport au développement de l'e-commerce et c'est chose faite.

Vous comprendrez donc que mon groupe soutiendra le projet.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). - Je voudrais remercier Mme la Ministre d'avoir continué le travail initié précédemment et certainement la remercier d'avoir encouragé de futurs projets.

Le cdH, comme vous le savez, a rentré plusieurs projets de décret. J'en cite quelques-uns : l'interdiction de destruction des invendus non alimentaires, la lutte contre les déchets sauvages, l'introduction d'une consigne sur les canettes et bouteilles en PET ; ceci a

fait long débat en commission. Manifestement, beaucoup se sont positionnés en faveur de ces propositions.

Aujourd'hui l'idée est d'avancer tous ensemble. En tout cas, ce sont des idées positives et qui font que nous pourrons avancer positivement sur la chose.

M. le Président. - La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). - Madame et Messieurs les ministres, chers collègues, le projet de décret à l'ordre du jour de cette séance plénière transpose partiellement deux directives européennes, on l'a dit, et apporte aussi des précisions et des solutions techniques à un certain problème de l'application de l'accord de coopération de 2008.

Le projet de décret renforce les objectifs environnementaux en révisant à la hausse plusieurs objectifs par type de matériaux et ces objectifs supplémentaires sont, pour certains, plus ambitieux que les exigences minimales imposées par les directives européennes — notamment pour le recyclage des emballages plastiques — et sont induits par le niveau de recyclage déjà atteint à ce jour en Belgique.

Le groupe MR apportera bien sûr son soutien à ce texte qui s'inscrit dans la stratégie d'économie circulaire formulée dans la DPR.

Comme le recommande le pôle Environnement du CESE, nous porterons une attention particulière à la méthodologie de calcul relative au taux de recyclage en cours de modification au niveau européen, surtout que cette adaptation pourrait avoir pour conséquence que les objectifs actuellement atteints par la Belgique ne le seraient plus.

Pour conclure, j'aimerais souligner que l'accord de coopération initial de 2008 ne renvoyait pas explicitement au commerce électronique. Les clarifications et adaptations ont été apportées à présent et l'accord de coopération tel que modifié à présent prend en compte l'e-commerce et le principe selon lequel les entreprises étrangères qui envoient des colis à des clients wallons seront soumises aux mêmes règles que les entreprises belges est désormais clairement établi.

Nous continuerons à suivre de près ce dossier, notamment la façon dont la mesure sera implémentée au niveau du contrôle de l'e-commerce.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). - Madame la Ministre, chers collègues, cet accord de coopération modificatif s'inscrit pleinement dans la directive 2018-851 de l'Union européenne qui est extrêmement importante pour le

développement de l'économie circulaire et on le sait, la Wallonie en a fait un objectif majeur pour les cinq années à venir.

Le texte initial précise en effet, au niveau de l'économie circulaire, que la fin du statut de déchet ne peut être accordée que si des substances ou les objets respectent les exigences spécifiques applicables au produit. En d'autres termes — et c'est un point très important pour les écologistes —, ces substances sortent de la réglementation qui incombe aux déchets, mais doivent mécaniquement se soumettre aux obligations relatives aux produits.

De manière plus spécifique, la transposition des deux directives que mes collègues ont évoquées, dont nous avons également débattu en commission, contribuera à prévenir la production des déchets et à augmenter considérablement le taux de recyclage des déchets dans les communes, mais aussi au niveau des déchets d'emballages.

Ces règles élimineront progressivement, on l'espère – et c'est la volonté du Gouvernement à travers la DPR –, la mise en décharge et encourageront le recours aux instruments économiques tels que les régimes de responsabilité élargie des producteurs. Je vais y revenir dans un court instant.

Mon groupe ne peut donc que se féliciter que la Wallonie s'inscrive dans cette dynamique, mais aussi que vous ayez pris l'option d'aller plus loin que les normes européennes en vigueur, mes collègues l'ont souligné.

Comme vous l'avez précisé au cours de la commission, Madame la Ministre, plusieurs objectifs de recyclage sont augmentés, des objectifs supplémentaires sont formulés, notamment pour la collecte sélective.

Il s'agit à tout le moins d'un signal appréciable pour l'environnement. Par ailleurs, nous avons déjà ici même eu quelques discussions au sujet de l'épineux problème de la traçabilité des déchets, mais aussi de la responsabilité financière des entreprises en matière de pollution. En lien avec ce débat, le texte qui prévoit une extension de la responsabilité à des entreprises qui viendraient vendre des produits et qui seraient situées en-dehors du territoire belge est une avancée notable, notamment par rapport au déploiement de l'e-commerce et à la vente à distance qui gagne inévitablement du terrain.

Vous comprendrez donc aisément que nous soutiendrons évidemment ce texte.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Le décret qui vous est présenté aujourd'hui et

qui a fait l'objet d'un vote à l'unanimité des membres en commission porte assentiment à l'accord de coopération modifiant l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages.

Ce projet de décret a pour objet l'approbation d'un accord de coopération modificatif nécessaire afin de transposer partiellement deux directives européennes.

Pour en revenir à l'essence de l'accord de coopération, cet accord dresse le cadre légal pour la prévention et la gestion de tous types de déchets d'emballages, tant ménagers qu'industriels.

Comme cela a été rappelé en commission, le meilleur déchet, bien sûr, est celui qui n'existe pas. En matière de déchets, on doit rappeler que l'approche la plus effective et la plus pertinente est bien entendu l'approche préventive.

Globalement, comme cela a été dit, l'accord de coopération définit trois obligations pour les entreprises qui introduisent des produits sur le marché belge, l'obligation d'information, l'obligation de reprise et l'introduction d'un plan de prévention.

L'accord de coopération modificatif a aujourd'hui été signé par toutes les parties à l'accord. L'accord de coopération modificatif transpose partiellement deux directives européennes. D'une part, elle transpose la directive 2008/98 relative aux déchets telle que modifiée par la directive 2018/851 du 30 mai 2018 et d'autre part la directive 94/62 relative aux emballages et aux déchets d'emballages, telle que modifiée par la directive 2015/720 du 29 avril 2015 et la directive 2018/852 du 30 mai 2018. Comme cela, vous saurez tout.

Cet accord de coopération modificatif apporte des précisions et deux solutions techniques suite à des problèmes d'application de l'accord de coopération du 4 novembre 2008. L'accord est également amélioré et complété sur un certain nombre de points, notamment au niveau de certaines définitions et au regard de la responsabilité élargie des producteurs dans le cadre, par exemple, du développement du commerce électronique.

Enfin, plusieurs objectifs, comme vous l'avez indiqué, de recyclages par type de matériaux issus de l'accord d'origine sont renforcés et les objectifs supplémentaires, plus ambitieux, sont formulés en matière notamment de recyclage des emballages plastiques et également en élargissant la responsabilité des entreprises.

Ces dispositions contribuent à la stratégie de l'économie circulaire qui est formulée dans la DPR de même qu'à l'intérêt de garder au maximum dans un système fermé les matières rares et précieuses présentes dans les emballages en les collectant et en les recyclant.

Voici en quelques mots le contenu de cet accord de coopération.

Je vous remercie en tout cas pour votre soutien unanime à ce projet de décret.

M. le Président. - La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). - Merci, Madame la Ministre. J'ai bien entendu que vous étiez plus ambitieuse que le minimum requis. Je vais prendre mon exemple personnel, mais quand je revenais de l'école avec un 4 sur 20 en néerlandais, même si je disais que les autres faisaient 2 sur 10, cela ne changeait rien. Je me faisais quand même engueuler.

Je maintiendrai notre position. Nous allons signer et nous sommes pour. Cela va dans le bon sens, mais je pense qu'à un moment donné, il va falloir revoir les objectifs des entreprises.

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Je tiens à remercier Mme la Ministre et rappeler à mon collègue, M. Dupont, qu'il faut harmoniser les cotes en 10 ou en 20.

Merci pour vos éléments de réponses. C'est très bien pour le projet.

- M. le Président. La parole est à M. Matagne.
- M. Matagne (cdH). Je n'ai rien à ajouter. Nous soutiendrons le projet.
 - M. le Président. La parole est à M. Janssen.
 - M. Janssen (MR). Je n'ai rien à ajouter non plus.

Je vous remercie.

- M. le Président. La parole est à M. Clersy.
- M. Clersy (Ecolo). Simplement remercier Mme la Ministre pour son intervention et en lien avec l'intervention de M. Dupont, dire que l'on peut réellement accorder un 10 sur 10 à Mme la Ministre.
- M. le Président. Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen de l'article unique

M. le Président. - Je vous propose de passer à l'examen du nouvel intitulé et de l'article unique du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 5 mars 2020 portant modification de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et à la gestion des déchets d'emballages (Doc. 126 (2019-2020) N° 1 à 3).

Nous commençons par l'examen du nouvel intitulé.

« Nouvel intitulé »

- Pas d'objection?
- Le nouvel intitulé est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article unique.

« Article unique

Assentiment est donné à l'accord de coopération du 5 mars 2020 portant modification de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages, joint en annexe au présent décret. »

- Pas d'objection ?
- L'article unique est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret en ce compris le nouvel intitulé.

PROJET DE DÉCRET TRANSPOSANT LA DIRECTIVE (UE) 2017/1852 DU CONSEIL DU 10 OCTOBRE 2017 CONCERNANT LES MÉCANISMES DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS FISCAUX DANS L'UNION EUROPÉENNE (DOC. 154 (2019-2020) N° 1 À 3)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret transposant la directive (UE) 2017/1852 du Conseil du 10 octobre 2017 concernant les mécanismes de règlement des différends fiscaux dans l'Union européenne (Doc. 154 (2019-2020) N° 1 à 3).

Discussion générale

M. le Président. - Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission du budget et des infrastructures sportives.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. Botin sous le n° 154 (2019-2020) N° 3 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Furlan.

M. Furlan (PS). - Très rapidement, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, de quoi s'agit-il? Les États de manière très concrète établissent entre eux des conventions fiscales. Puis, ils les interprètent et les appliquent de manière différente, ce qui fait que les entreprises et les citoyens sont confrontés – c'est l'histoire du pot de terre contre le port de fer – à un État et un autre et se voient doublement imposés. S'entame à partir de là, une longue procédure judiciaire.

Le décret que vous transposez permet de résoudre ce problème, puisqu'il met en place une procédure de conciliation d'abord, et puis cela se termine par un arbitrage. Cela ne peut apporter que de la sécurité juridique et c'est une bonne chose.

Si c'était pour dire cela, Monsieur le Ministre, si c'était pour vous remercier d'avoir transposé, je pourrais m'arrêter. Ce n'est pas très intéressant. Mais je suis surtout intéressé, et je voudrais vous inviter à y travailler, bien sûr, par les revenus doublement taxés. Il faut l'éviter. Mais ce qui m'intéresse beaucoup, c'est les revenus jamais taxés, les *stateless income*. Je voudrais vous inviter. Pourquoi ? Parce qu'ils sont générés de manière légale ou illégale par des entreprises qui, au contraire des citoyens, eux par des biais et des mécanismes divers seront amenés à ne payer aucun impôt dans aucun des États.

Si l'on veut que la relance qui nous occupe aujourd'hui, mais de manière générale, le bien-être et une société équilibrée, il faut que chacun puisse contribuer de la plus juste manière qui soit et vous comprenez tout le débat que nous avons, notamment, sur la progressivité de l'impôt. Je n'y reviens pas.

Toutefois, ici, je voudrais inviter le Gouvernement à défendre auprès de l'Europe, et je sais que vous le faites, Monsieur le Ministre, mais je voudrais vous donner l'occasion de le redire, à plaider auprès des institutions européennes pour que ces revenus définitivement non taxés puissent, un jour ou l'autre, surtout quand ils proviennent de multinationales, participer de manière juste au financement des besoins de nos concitoyens.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Botin.

M. Botin (MR). - Merci, Monsieur le Président.

Comme l'a expliqué mon collègue, on est confronté à un décret assez technique qui transpose une directive européenne. Mais il revêt un caractère important pour le redevable qui se voit confronté à une situation potentielle de double imposition.

Grâce à cette transposition du décret, la personne concernée aura maintenant la possibilité de compter sur une procédure de règlement efficace, contraignante et encadrée par certains délais obligatoires.

Actuellement, la Région wallonne n'est pas directement concernée par les potentiels différents, puisqu'elle ne détient pas de compétences en matière d'impôts sur le revenu visés par le décret. Seul le précompte immobilier sera concerné lorsque la Région en assumera pleinement le service le 1er janvier 2021. L'échéance approche donc à grands pas.

Je voudrais féliciter M. le Ministre qui a pris ses responsabilités dès à présent en transposant cette directive de manière efficace, minutieuse, alors que le champ d'application, comme je l'ai dit, qui la concerne n'est pas encore totalement effectif.

Une chose importante, c'est qu'il faudra nécessairement une coordination avec les différents niveaux de pouvoirs pour l'efficacité du mécanisme. Cependant, à cet égard, un accord de coopération est en cours de préparation et je voudrais que M. le Ministre nous confirme que les choses avancent de ce côté-là et qu'elles seront donc finalisées à temps et à heure.

Également, le choix d'attendre la réception de tous les avis avant de nous demander d'adopter ce décret était pour moi totalement pertinent et principalement par rapport aux dispositions relatives à la protection de la vie privée qui était très importante en la matière.

La Région wallonne n'est pas du tout en retard. Elle est même totalement à l'heure. Ce décret tombe à point nommé. Cette démarche est utile et nécessaire avant la reprise concrète de la gestion effective de la perception du précompte immobilier. À ce niveau, on se félicite d'entendre en commission que tout est prêt pour reprendre complètement cette compétence. Ce décret était donc nécessaire pour compléter l'arsenal avant cette reprise.

Notre groupe soutiendra totalement ce projet de décret

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Président, les intervenants précédents ont clairement exposé les enjeux du décret, très technique, visant une transposition. Je renvoie donc, pour ce qui me concerne, au rapport de commission.

Au-delà du décret, je souscrirais à la perspective que M. Furlan a évoquée et qui me paraît extrêmement importante dans les enjeux de ce monde d'après.

Je veux aussi me réjouir de l'annonce par le ministre, en commission, d'un travail qu'il a entamé et qui est déjà bien engagé pour ce qui concerne la prévention des abus de droit dans un but d'éviter l'impôt. Il a notamment fait état d'un travail inspiré par le juge Claise, bien connu dans la lutte contre la corruption et la poursuite des criminels financiers. Je voulais, dès lors, me réjouir également de cet horizon qu'il nous a proposé.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Je remercie les parlementaires pour leurs questions ainsi que pour l'appréciation qu'ils apportent au dossier.

Effectivement, c'est un mécanisme de transposition d'une directive qui vise à régler l'absence de résolution de contentieux. Chacun, en ce qui concerne les États européens visés, pouvant – ce n'est pas « devant », mais « pouvant » – se cantonner à une application stricte de son droit, ce qui a pour conséquence de développer des mécanismes dans lesquels soit on a une surtaxation, soit on a certains investissements qui ne se font pas parce que les États taxent deux fois lorsque l'on est dans ces conventions. Il y a tout de même 93 conventions concernées par la double imposition aujourd'hui, mais 10 en cours de finalisation. Les textes sont donc assez nombreux.

Cette procédure, malgré sa complexité – comme l'a dit M. Hazée, et j'y souscris –, a cette valeur de transparence avec des magistrats ou des académiques – mais je préfère encore des magistrats – pouvant être désignés à la tête de la Commission d'arbitrage de manière à garantir cette indépendance.

Sur la question de M. Furlan, à savoir les revenus jamais taxés, il faut reconnaître qu'il s'agit essentiellement – pour ne pas dire toujours – d'une question d'impôt sur les revenus. C'est une compétence du Fédéral, encore aujourd'hui, même si cela peut changer à l'avenir.

Par contre, je peux confirmer, comme je l'avais dit en commission, que nous rédigeons un texte qui luttera contre les abus fiscaux. Cela vaut pour toutes les compétences wallonnes. Je l'ai fait suite à la rencontre avec le juge Claise parce qu'il apparaissait qu'il y avait matière à le faire, même en Wallonie, sans vouloir alourdir l'impôt. Ce n'est pas le but, mais l'abus d'impôt fait que d'autres en subissent les conséquences ; ce qui n'est pas juste. Un impôt doit être équitable et juste et il doit, pour cela, être appliqué de la même manière pour tout le monde, que l'on puisse bénéficier de super conseillers ou pas.

En ce qui concerne l'accord de coopération, je vous confirme qu'il est en bonne voie et qu'il sera finalisé pour la fin du mois de décembre. En ce qui concerne la Wallonie, nous serons prêts. Pour la Flandre et Bruxelles, j'entends que cela pourrait avoir un peu de retard, mais je ne peux pas modifier les règles à la place de ces deux entités.

Enfin, j'en termine en confirmant que nous serons concernés, dès le 1er janvier 2021, à l'égard du précompte immobilier. Je croyais aussi que l'on serait finalement dans l'exception. Ce n'est pas, sur le plan européen, l'exception. Plus d'un État taxe ses

ressortissants, même en dehors de l'État où ils sont domiciliés, uniquement parce qu'ils sont propriétaires d'un bien à l'extérieur. Ils sont aussi taxés par le pays, ce qui a des conséquences qui peuvent s'avérer dramatiques. Je croyais que c'était une exception, mais selon les renseignements qui m'ont été donnés par les services fiscaux, ce n'est pas le cas. L'Europe, en visant la directive, a eu raison de le faire.

Enfin, dernier élément, et je le dis par rapport à M. Beugnies même s'il n'est pas intervenu, une abstention avait été justifiée par le PTB en commission en disant que la directive ne s'appliquait qu'aux entreprises et cela n'est pas exact et on peut évidemment avoir tous une lecture d'un texte différent et moi je respecte les points de vue, même si je ne les partage pas, du PTB, mais je ne peux pas dire que la motivation qui avait été donnée est une motivation conforme au texte, cela concerne également les citoyens. Même pour les PME et citoyens, on a ce que l'on appelle une procédure qui est allégée, ce qui n'est pas le cas pour les grandes entreprises.

Simplement, que l'on soit bien conscients que ce texte s'adresse à tout le monde, quel que soit l'état de fortune des uns et des autres. Pour faire du contentieux, il ne faut pas toujours avoir une grande fortune, cela peut arriver entre deux personnes qui habitent sur le même territoire ou sur des territoires différents. On peut avoir un bien dans un territoire juste voisin. La Belgique, comme vous le savez, et la Wallonie aussi, a des territoires voisins et certains ont un domicile dans un autre territoire et on a les conséquences de cette double imposition.

Je crois que pour le citoyen, dans son quotidien, cela peut aussi être un texte important.

M. le Président. - La parole est à M. Furlan.

M. Furlan (PS). - Vous l'avez dit, Monsieur le Ministre, ce qui permet au citoyen d'accepter l'impôt, c'est-à-dire une contribution au fonctionnement de la société, c'est que cet impôt soit juste, objectif, progressif et payé par tout le monde.

J'entends qu'en ce qui concerne les compétences wallonnes, vous allez y travailler et proposer un texte. On y sera évidemment très attentifs. Je vous remercie en tout cas.

M. le Président. - La parole est à M. Botin.

M. Botin (MR). - Je n'ai rien à ajouter.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

Non plus.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. - Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret transposant la directive (UE) 2017/1852 du Conseil du 10 octobre 2017 concernant les mécanismes de règlement des différends fiscaux dans l'Union européenne (Doc. 154 (2019-2020) N° 1 à 3).

Nous commençons par l'examen de l'article premier.

Chapitre 1er – Disposition générale

« Article premier

§1er. Le présent décret transpose la directive (UE) 2017/1852 du Conseil du 10 octobre 2017 concernant les mécanismes de règlement des différends fiscaux dans l'Union européenne, ci-après dénommée directive (UE) 2017/1852.

§2. Le présent décret établit des règles relatives à un mécanisme destiné à régler les différends entre États membres lorsque ces différends découlent de l'interprétation et de l'application d'accords et de conventions tendant à éviter la double imposition du revenu et, le cas échéant, de la fortune.

Le présent décret s'applique, dans la mesure où ces impôts et taxes constituent des impositions du revenu et, le cas échéant, de la fortune, au sens de l'article 1er de la directive (UE) 2017/1852, relatives :

1° aux taxes régionales, en principal et intérêts, et amendes, établies par décrets, sauf dans la mesure où ces décrets y dérogent ;

2° aux impôts régionaux visés par l'article 3 de la loi spéciale relative au financement des Communautés et des Régions du 16 janvier 1989 ;

3° aux autres impôts et taxes auxquelles s'appliquent les articles L3321-1 à L3321-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. »

- Pas d'objection?
- L'article premier est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 2.

Chapitre 2 – Mécanismes de règlement des différends fiscaux dans l'Union européenne

Section 1re – Définitions

« Art. 2

Pour l'application du présent décret, l'on entend par :

1° l'État membre concerné : un État membre de l'Union européenne, ainsi que ses entités territoriales ou

administratives, y compris ses autorités locales, concerné par le différend ;

- 2° l'autorité compétente : l'autorité désignée par le Gouvernement ;
- 3° l'autorité étrangère : l'autorité visée par l'article 2, §1er, a), de la directive (UE) 2017/1852 d'un autre État membre, désignée comme telle par chaque État membre concerné ;
- 4° la juridiction compétente : selon le cas, le tribunal de première instance ou le président du tribunal de première instance, siégeant comme en référé ;
- 5° la double imposition : l'imposition par deux États membres ou plus sur les mêmes revenus imposables ou sur la même fortune imposable concernant des impôts relevant d'un accord ou d'une convention préventive de la double imposition sur les revenus et, le cas échéant, sur la fortune, lorsque cette imposition donne lieu à :
 - a) une charge fiscale supplémentaire;
 - b) une augmentation de la charge fiscale;
- c) une annulation ou une réduction des pertes, qui pourraient être utilisées pour compenser des bénéfices imposables;
- 6° la personne concernée : toute personne qui est résident fiscal d'un État membre et dont l'imposition est directement matière à différend ;
- 7° la grande entreprise : une entreprise qui, à la date de clôture de son bilan, dépasse au moins deux des trois critères suivants :
 - a) total du bilan: 20 000 000 euros;
 - b) chiffre d'affaire net : 40 000 000 euros ;
- c) nombre moyen de salariés au cours de l'exercice : 250 ;
- 8° le grand groupe : un groupe composé d'une entreprise mère et d'entreprises filiales comprises dans une consolidation et qui, à la date de clôture du bilan de l'entreprise mère, dépasse, sur une base consolidée, les limites chiffrées d'au moins deux des trois critères suivants :
 - a) total du bilan: 20 000 000 euros;
 - b) chiffre d'affaires net : 40 000 000 euros ;
- c) nombre moyen de salariés au cours de l'exercice : 250 ;
- 9° le différend : l'affaire qui donne lieu à un différend visé à l'article 1 er, §2 ;

10° le responsable du traitement : la personne visée à l'article 4, 7), du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), cette personne est l'autorité compétente, la commission consultative visée à la section 7 ou la commission de règlement alternatif des différends visée à la section 9, chacune respectivement pour les traitements de données qu'elles réalisent pour l'exercice des missions de service public qui leur sont confiées par le présent décret. »

- Pas d'objection?
- L'article 2 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 3.

Section 2 – Réclamation

« Art. 3

§1er. Toute personne concernée peut introduire une réclamation concernant un différend auprès de l'autorité compétente, en demandant le règlement du différend.

La réclamation est introduite dans un délai de trois ans à compter de la date de la réception de la première notification de l'acte qui entraîne ou entraînera un différend, que la personne concernée utilise ou non les voies de recours disponibles dans le droit national.

La personne concernée introduit simultanément la réclamation auprès de l'autorité étrangère, en joignant chaque fois les mêmes informations et en indiquant, dans la réclamation, quels sont les autres États membres concernés par le différend.

- §2. Chaque réclamation fait l'objet d'un accusé de réception dans les deux mois de sa réception par l'autorité compétente.
- §3. L'autorité compétente informe l'autorité étrangère de cette réclamation dans le délai visé au paragraphe 2. À ce moment-là, l'autorité compétente informe l'autorité étrangère de la langue ou des langues qu'elle souhaite utiliser dans ses communications au cours des procédures concernées.
- §4. La réclamation visée au paragraphe 1er est uniquement acceptée si, dans un premier temps, la personne concernée qui a introduit la réclamation, fournit à l'autorité compétente les informations suivantes :
- 1° le ou les noms, la ou les adresses, le ou les numéros d'identification fiscale et toutes autres informations nécessaires à l'identification de la ou des personnes concernées ayant introduit la réclamation

auprès de l'autorité compétente, de l'autorité étrangère et de toute autre personne intéressée ;

- 2° les exercices d'imposition concernés, ou à défaut, les périodes fiscales ;
- 3° des précisions sur les faits et circonstances à prendre en considération dans le cas d'espèce, y compris sur la structure de la transaction et les relations entre la personne concernée et les autres parties aux transactions concernées, ainsi que sur tous faits établis de bonne foi dans un accord mutuellement contraignant entre la personne concernée et l'administration fiscale, le cas échéant, et, plus particulièrement, sur la nature et la date des mesures donnant lieu au différend, y compris, le cas échéant, des précisions sur les mêmes revenus perçus dans l'autre État membre et sur l'inclusion de ces revenus parmi les revenus imposables dans l'autre État membre, et des précisions sur les impôts exigés ou qui seront exigés au titre de ces revenus dans l'autre État membre, ainsi que sur les montants correspondants dans les monnaies des États membres concernés, avec une copie de toute pièce justificative;

4° une référence aux dispositions légales applicables et à l'accord ou à la convention visée à l'article 1er, § 2, alinéa 1er; lorsque plusieurs accords ou conventions sont applicables, la personne concernée qui a introduit la réclamation précise quel accord ou convention donne lieu à interprétation dans le cadre du différend en question, cet accord ou cette convention est l'accord ou la convention applicable aux fins du présent décret;

- 5° les informations suivantes fournies par la personne concernée qui a introduit la réclamation auprès de l'autorité compétente, avec des copies de toute pièce justificative :
- a) une explication des raisons pour lesquelles la personne concernée estime qu'il y a matière à différend ;
- b) des informations détaillées sur les actions en justice et procédures de recours engagées par la personne concernée à propos des transactions concernées et sur toute décision de justice portant sur le différend ;
- c) un engagement de la personne concernée de répondre de manière aussi complète et rapide que possible à toutes les requêtes appropriées formulées par l'autorité compétente et de fournir toute pièce demandée par l'autorité compétente ou par l'autorité étrangère ;
- d) une copie de la décision d'imposition définitive sous la forme d'un avis d'imposition définitif, du rapport de contrôle fiscal ou de tout autre document équivalent entraînant le différend et une copie de tout autre document émis par les autorités fiscales concernant le différend, le cas échéant;

- e) des informations sur toute réclamation introduite par la personne concernée dans le cadre d'une autre procédure amiable ou procédure de règlement des différends au sens de l'article 16, § 5, et un engagement explicite par lequel la personne concernée déclare qu'elle respectera les dispositions de l'article 16, § 5, le cas échéant;
- 6° toute information spécifique complémentaire demandée par l'autorité compétente qui est considérée comme nécessaire pour procéder à un examen au fond du cas d'espèce.
- §5. L'autorité compétente peut demander les informations visées au paragraphe 4, 6°, dans un délai de trois mois à compter de la date de la réception de la réclamation.

D'autres demandes d'informations peuvent être adressées au cours de la procédure amiable prévue à l'article 4 si l'autorité compétente le juge nécessaire.

La demande visée aux alinéas 1er et 2 ne peut pas entraîner la divulgation d'un secret commercial, industriel ou professionnel, ou des procédés commerciaux.

Une personne concernée qui reçoit une demande visée au paragraphe 4, 6°, répond dans un délai de trois mois à compter de la réception de cette demande.

Une copie de la réponse est adressée simultanément à l'autorité étrangère.

§6. Dans un délai de six mois à compter de la date de la réception de la réclamation par l'autorité compétente ou dans un délai de six mois à compter de la date de la réception des informations visées au paragraphe 4, 6°, la date la plus tardive étant retenue, l'autorité compétente prend une décision sur l'acceptation ou le rejet de la réclamation visée au paragraphe 1er.

L'autorité compétente informe sans tarder la personne concernée et l'autorité étrangère de sa décision.

Dans le délai visé à l'alinéa 1er, l'autorité compétente peut décider de régler le différend sur une base unilatérale sans faire intervenir l'autorité étrangère. Dans ce cas, l'autorité compétente informe sans tarder la personne concernée et l'autorité étrangère. À la suite de cette notification, il est mis fin aux procédures engagées au titre du présent décret.

§7. Lorsqu'une personne concernée souhaite retirer une réclamation, elle présente une notification écrite de retrait à l'autorité compétente et à l'autorité étrangère simultanément. Cette notification met fin avec effet immédiat à toutes les procédures engagées au titre du présent décret. L'autorité compétente qui reçoit une telle

notification informe sans tarder l'autorité étrangère de la fin des procédures.

- §8. Si, pour quelque raison que ce soit, un différend cesse d'exister, toutes les procédures engagées au titre du présent décret prennent fin avec effet immédiat et l'autorité compétente informe sans tarder la personne concernée de cet état de fait et des raisons générales qui y sont liées.
- §9. La personne concernée peut adresser les communications indiquées aux paragraphes 1er, 5 et 7, par dérogation à ces dispositions, uniquement à l'autorité étrangère de l'État membre dans lequel la personne concernée est résidente, ou à l'autorité compétente lorsque la personne concernée est résidente en Région wallonne :

1° soit lorsqu'elle est un particulier;

2° soit lorsqu'elle n'est pas une grande entreprise et ne fait pas partie d'un grand groupe.

L'autorité étrangère ou l'autorité compétente, selon le cas, informe simultanément l'autorité compétente ou l'autorité étrangère respectivement, des communications, dans un délai de deux mois à compter de la réception de ces communications. Une fois cette notification effectuée, la personne concernée est réputée avoir adressé la communication à l'ensemble des États membres concernés à la date de ladite notification.

En cas d'informations complémentaires reçues en vertu du paragraphe 5, l'autorité compétente qui a reçu les informations complémentaires en transmet une copie à l'autorité étrangère. Une fois cette communication effectuée, l'autorité étrangère est réputée avoir reçu ces informations complémentaires à la date à laquelle l'autorité compétente a reçu les informations. »

- Pas d'objection ?
- L'article 3 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 4.

Section 3 – Procédure amiable

« Art. 4

§1er. Lorsque l'autorité compétente et l'autorité étrangère acceptent une réclamation visée à l'article 3, §1er, elles s'efforcent de régler le différend à l'amiable, dans un délai de deux ans à compter de la dernière notification d'une décision de l'un des États membres d'accepter la réclamation.

Le délai de deux ans visé à l'alinéa ler peut être prorogé d'un an maximum à la demande de l'autorité compétente ou l'autorité étrangère, adressée respectivement à l'autorité étrangère ou à l'autorité compétente, si l'autorité compétente ou l'autorité étrangère requérante fournit une justification écrite.

§2. Une fois que l'autorité compétente parvient à un accord sur la manière de régler le différend avec l'autorité étrangère, dans le délai prévu au paragraphe ler, l'autorité compétente notifie sans tarder cet accord à la personne concernée sous la forme d'une décision contraignante pour l'autorité compétente et l'autorité étrangère, et exécutoire pour la personne concernée, sous réserve que cette dernière accepte la décision et renonce au droit à toute autre voie de recours, le cas échéant.

Au cas où des procédures concernant ces autres voies de recours ont déjà commencé, la décision devient contraignante et exécutoire une fois que la personne concernée a fourni à l'autorité compétente des éléments de preuve attestant que des mesures ont été prises pour mettre fin auxdites procédures. Ces éléments de preuve sont fournis au plus tard soixante jours à compter de la date à laquelle la décision a été notifiée à la personne concernée. La décision est alors appliquée sans tarder, quels que soient les délais prévus par le droit national.

- §3. Lorsque l'autorité compétente et l'autorité étrangère ne sont pas parvenues à un accord sur la manière de régler le différend dans le délai visé au paragraphe 1er, l'autorité compétente en informe la personne concernée en indiquant les raisons générales pour lesquelles il n'a pas été possible de parvenir à un accord. »
 - Pas d'objection?
 - L'article 4 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 5.

Section 4 – Décision de l'autorité compétente concernant la réclamation

« Art. 5

§1er. L'autorité compétente peut décider de rejeter une réclamation dans le délai visé à l'article 3, § 6, alinéa 1er :

1° si la réclamation ne comporte pas les informations requises en vertu de l'article 3, §4;

2° s'il n'y a pas matière à différend ;

3° si la réclamation n'a pas été soumise dans le délai de trois ans prévu à l'article 3, §1er, alinéa 2.

Lorsque l'autorité compétente informe la personne concernée du rejet conformément à l'article 3, § 6, elle fournit les raisons générales qui motivent son rejet.

- §2. Si l'autorité compétente n'a pas pris de décision dans le délai prévu à l'article 3, § 6, la réclamation est réputée acceptée par cette autorité compétente.
- §3. Si l'autorité compétente et l'autorité étrangère rejettent la réclamation, la personne concernée peut

intenter une action contre la décision de l'autorité compétente, conformément aux articles 1385 decies et 1385 undecies du Code judiciaire.

La personne concernée qui exerce ce droit de recours ne peut pas présenter une demande en vertu de l'article 6, §1er, alinéa 1er, 1°:

- 1° tant que la décision fait encore l'objet d'un recours ;
- 2° lorsque la décision de rejet peut encore faire l'objet d'un recours ;
- 3° lorsque la décision de rejet a été confirmée dans le cadre de la procédure de recours visée au 1°, mais qu'il n'est pas possible de déroger à la décision de la juridiction compétente ou des autres autorités judiciaires compétentes dans l'un des États membres concernés.

Lorsque le droit de recours a été exercé, la décision de la juridiction compétente est prise en compte aux fins de l'article 6, §1er, alinéa 1er, 1°. »

- Pas d'objection ?
- L'article 5 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 6.

Section 5 – Règlement des différends en commission consultative

« Art. 6

§1er. Sur demande présentée par la personne concernée à l'autorité compétente et à l'autorité étrangère, une commission consultative est constituée par lesdites autorités compétentes, conformément à l'article 8, lorsque :

- 1° la réclamation introduite par cette personne concernée a été rejetée conformément à l'article 5, §1er, par l'autorité compétente ou l'autorité étrangère, mais pas par toutes ;
- 2° l'autorité compétente et l'autorité étrangère ont accepté la réclamation qui a été introduite par la personne concernée mais elles ne sont pas parvenues à un accord sur la manière de régler le différend à l'amiable, dans le délai visé à l'article 4, §1er.

La personne concernée peut uniquement présenter la demande visée à l'alinéa ler si, contre le rejet visé à l'article 5, §1er, aucun recours ne peut être introduit, aucun recours n'est en instance ou la personne concernée a formellement renoncé à son droit de recours. La demande contient une déclaration à cet effet.

La personne concernée présente par écrit la demande de constituer une commission consultative au plus tard dans le délai de cinquante jours après la date de la réception de la notification au titre de l'article 3, § 6, ou de l'article 4, § 3, ou, selon le cas, dans un délai de

cinquante jours à compter de la date du prononcé de la décision par la juridiction ou l'organe judiciaire compétent au titre de l'article 5, §3.

La commission consultative est constituée au plus tard dans un délai de cent vingt jours à compter de la date de la réception de cette demande et, une fois qu'elle est constituée, son président en informe sans tarder la personne concernée.

§2. La commission consultative constituée dans le cas visé au paragraphe 1er, alinéa 1er, 1°, adopte une décision concernant l'acceptation de la réclamation dans un délai de six mois à compter de la date de sa constitution.

Elle notifie sa décision à l'autorité compétente et à l'autorité étrangère dans un délai de trente jours suivant l'adoption de ladite décision.

Lorsque la commission consultative confirme que toutes les exigences mentionnées à l'article 3 ont été remplies, la procédure amiable prévue à l'article 4, §1er, est engagée sur demande de l'autorité compétente ou de l'autorité étrangère.

L'autorité compétente notifie cette demande à la commission consultative, à l'autorité étrangère et à la personne concernée. Le délai prévu à l'article 4, §1er, commence à courir à compter de la date de la notification de la décision prise par la commission consultative, selon laquelle elle accepte la réclamation.

Si ni l'autorité compétente, ni l'autorité étrangère n'ont demandé l'ouverture de la procédure amiable dans un délai de soixante jours à compter de la notification de la décision visée à l'alinéa 2, de la commission consultative, ladite commission rend un avis sur la manière de régler le différend, comme cela est prévu à l'article 14, §1er. Dans ce cas, aux fins de l'article 14, §1er, la commission consultative est réputée avoir été constituée à la date d'expiration du délai de soixante jours.

- §3. Dans le cas visé au paragraphe 1er, alinéa 1er, 2°, la commission consultative rend un avis sur la manière de régler le différend, conformément à l'article 14, §1er.
- §4. Si la commission consultative ne rend pas d'avis dans le délai visé au paragraphe 2, alinéa 1er, l'indemnité visée à l'article 12, §1er, alinéa 1er, 2°, n'est pas due.
- §5. La personne concernée peut adresser les communications indiquées au paragraphe 1er, par dérogation à ces dispositions, uniquement à l'autorité étrangère de l'État membre dans lequel la personne concernée est résidente, ou à l'autorité compétente lorsque la personne concernée est résidente en Région wallonne :

1° soit lorsqu'elle est un particulier :

2° soit lorsqu'elle n'est pas une grande entreprise et ne fait pas partie d'un grand groupe.

L'autorité étrangère ou l'autorité compétente, selon le cas, informe simultanément l'autorité compétente ou l'autorité étrangère respectivement, des communications, dans un délai de deux mois à compter de la réception de ces communications. Une fois cette notification effectuée, la personne concernée est réputée avoir adressé la communication à l'ensemble des États membres concernés à la date de ladite notification. »

- Pas d'objection ?
- L'article 6 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 7.

Section 6 – Nominations par les juridictions compétentes

« Art. 7

§1er. Si une commission consultative n'est pas constituée dans le délai prévu à l'article 6, §1er, alinéa 4, la personne concernée peut introduire une action en référé devant le président du tribunal de première instance siégeant comme en référé afin de constituer la commission consultative.

§2. Lorsque l'autorité compétente n'a pas procédé à la nomination d'au moins une personnalité indépendante et d'un suppléant, la personne concernée peut demander au président du tribunal de première instance siégeant comme en référé de nommer une personnalité indépendante et son suppléant à partir de la liste visée à l'article 9.

Si l'autorité compétente et l'autorité étrangère n'ont pas procédé à la nomination d'au moins une personnalité indépendante et d'un suppléant, la personne concernée peut demander au président du tribunal de première instance siégeant comme en référé de nommer les deux personnalités indépendantes à partir de la liste visée à l'article 9.

Ces personnalités indépendantes désignent le président par tirage au sort à partir de la liste visée à l'article 9, conformément à l'article 8, §3.

Lorsque plus d'une personne concernée intervient dans la procédure, les personnes concernées communiquent la demande de nomination des personnalités indépendantes et de leurs suppléants à chacun de leurs États de résidence respectif.

Lorsqu'une seule personne concernée intervient dans la procédure, cette personne concernée communique la demande de nomination des personnalités indépendantes et de leurs suppléants à l'autorité compétente ou à l'autorité étrangère de l'État

membre qui n'a pas désigné au moins une personnalité indépendante et un suppléant.

- §3. Les demandes visées aux paragraphes 1er et 2 peuvent être portées devant la juridiction visée au paragraphe 1er ou au paragraphe 2, uniquement à l'expiration de la période de cent vingt jours visée à l'article 6, §1er, alinéa 4, et au plus tard dans un délai de trente jours suivant le terme de ladite période.
- §4. Dans les cas visés au paragraphe 2, le président du tribunal de première instance siégeant comme en référé désigne les personnalités indépendantes, conformément à l'article 1680, §1er, alinéa 1er, du Code judiciaire.

Les décisions de nomination ou de remplacement des personnalités indépendantes ne sont pas susceptibles de recours. Toutefois, un appel peut être formé contre une telle décision si le président du tribunal de première instance a décidé de ne pas procéder à une nomination.

- Le tribunal de première instance notifie la nomination à l'autorité compétente. L'autorité compétente informe les États membres concernés de la désignation. »
 - Pas d'objection?
 - L'article 7 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 8.

Section 7 – La commission consultative

« Art. 8

§1er. La commission consultative visée à l'article 6 est composée comme suit :

1° un président ;

- 2° un représentant de l'autorité compétente et un représentant de l'autorité étrangère, si l'autorité compétente et l'autorité étrangère en conviennent, le nombre de ces représentants peut être porté à deux par autorité;
- 3° une personnalité indépendante qui est nommée par l'autorité compétente et une personnalité indépendante nommée par l'autorité étrangère à partir de la liste visée à l'article 9, si l'autorité compétente et l'autorité étrangère en conviennent, le nombre des personnalités ainsi désignées peut être porté à deux par autorité.
- §2. Les règles applicables à la nomination des personnalités indépendantes sont convenues entre l'autorité compétente et l'autorité étrangère. À la suite de la nomination des personnalités indépendantes, un suppléant est nommé pour chacune d'entre elles, conformément aux dispositions relatives à la nomination

des personnalités indépendantes, pour le cas où celles-ci seraient empêchées de remplir leurs fonctions.

- §3. Lorsqu'il n'a pas été convenu de règles applicables à la nomination de personnalités indépendantes conformément au paragraphe 2, il est procédé à la nomination de ces personnes par tirage au sort.
- §4. Sauf dans le cas où les personnalités indépendantes ont été nommées par le président du tribunal de première instance conformément à l'article 7, §1er, l'autorité compétente peut récuser toute personnalité indépendante pour tout motif convenu à l'avance entre l'autorité compétente et l'autorité étrangère ou pour un quelconque des motifs suivants :
- 1° la personnalité en question appartient à l'une des administrations fiscales concernées, ou exerce des fonctions pour le compte de l'une de ces administrations, ou s'est trouvée dans une telle situation à un moment donné au cours des trois années précédentes ;
- 2° la personnalité détient ou a détenu une participation importante ou un droit de vote dans l'une des personnes concernées, ou elle a été l'employée ou la conseillère de l'une des personnes concernées, à un moment donné au cours des cinq années précédant la date de sa nomination ;
- 3° la personnalité ne présente pas suffisamment de garanties d'objectivité pour le règlement du ou des différends à trancher;
- 4° la personnalité est une employée au sein d'une entreprise qui fournit des conseils fiscaux ou donne des conseils fiscaux à titre professionnel ou s'est trouvée dans une telle situation à un moment donné au cours d'une période d'au moins trois ans avant la date de sa nomination.
- §5. L'autorité compétente et l'autorité étrangère peuvent demander qu'une personnalité qui a été nommée conformément aux paragraphes 2 ou 3, ou son suppléant, déclare tout intérêt, toute relation ou tout autre élément qui serait de nature à nuire à son indépendance ou à son impartialité ou qui pourrait raisonnablement donner une impression de partialité au cours de la procédure.

Pendant une période de douze mois suivant la date à laquelle la décision de la commission consultative a été rendue, une personnalité indépendante faisant partie de la commission consultative ne peut pas se trouver dans une situation qui aurait pu conduire l'autorité compétente ou l'autorité étrangère à s'opposer à sa nomination, comme le prévoit le présent paragraphe, si elle avait été dans cette situation lors de sa nomination au sein de ladite commission consultative.

- §6. Les représentants de l'autorité compétente et de l'autorité étrangère et les personnalités indépendantes nommées conformément au paragraphe 1er, choisissent un président à partir de la liste des personnes visée à l'article 9. Sauf si les représentants de l'autorité compétente et de l'autorité étrangère et les personnalités indépendantes en conviennent autrement, le président est un juge. »
 - Pas d'objection?
 - L'article 8 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 9.

Section 8 – Liste des personnalités indépendantes

« Art. 9

§1er. Le Gouvernement nomme au moins trois personnes compétentes et indépendantes et capables d'agir de manière impartiale et intègre afin de permettre l'établissement de la liste des personnalités indépendantes comprenant l'ensemble des personnalités indépendantes proposées par les États membres.

La notification de la procédure de nomination des personnalités indépendantes mentionnées à l'alinéa 1er, ainsi que le profil auquel ils doivent répondre font l'objet d'une publication au *Moniteur belge*.

La décision finale de nomination, est également publiée au *Moniteur belge* dans un délai d'un mois à compter de la notification.

- §2. Le Gouvernement notifie à la Commission européenne les noms des personnalités indépendantes qu'il a nommées.
- Le Gouvernement communique également à la Commission européenne les informations complètes et actualisées sur le parcours académique et professionnel de ces personnes, leurs compétences, leur expertise et les éventuels conflits d'intérêts. Il précise laquelle de ces personnes peut être désignée comme président.
- §3. Le Gouvernement informe sans tarder la Commission européenne de toute modification apportée à la liste des personnalités indépendantes qui ont été désignées par lui.

En ce qui concerne le retrait des personnalités indépendantes de la liste, le Gouvernement en informe les personnes indépendantes par envoi recommandée.

§4. Lorsque, compte tenu des dispositions pertinentes du présent article, un État membre a de bonnes raisons de s'opposer au maintien d'une personnalité indépendante sur la liste susmentionnée en raison d'un manque d'indépendance, il en informe la Commission européenne et fournit des éléments de preuve appropriés qui étayent ses préoccupations. La Commission européenne informe à son tour l'État

membre ayant nommé la personne en question de l'opposition et des éléments de preuve. Sur la base de cette opposition et des éléments de preuve, le Gouvernement prend, dans un délai de six mois, les mesures nécessaires pour examiner la réclamation, puis il décide de maintenir ou non cette personne sur la liste. Le Gouvernement en informe ensuite la Commission européenne sans tarder. »

- Pas d'objection?
- L'article 9 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 10.

Section 9 – La commission de règlement alternatif des différends

« Art. 10

§1er. L'autorité compétente et l'autorité étrangère peuvent convenir de constituer une commission de règlement alternatif des différends en lieu et place de la commission consultative visée à l'article 6, pour rendre un avis sur la manière de régler le différend, conformément à l'article 14. L'autorité compétente et l'autorité étrangère peuvent également convenir de constituer une commission de règlement alternatif des différends sous la forme d'un comité ayant un caractère permanent.

- §2. Excepté en ce qui concerne les règles relatives à l'indépendance des membres énoncées à l'article 8, §§4 et 5, la commission de règlement alternatif des différends peut différer de la commission consultative en ce qui concerne sa composition et sa forme.
- La commission de règlement alternatif des différends peut appliquer, le cas échéant, toute autre procédure ou technique de règlement des différends pour trancher le différend d'une manière contraignante.
- §3. L'autorité compétente et l'autorité étrangère conviennent des règles de fonctionnement de la commission de règlement alternatif des différends conformément à l'article 11, §4.
- §4. Les articles 12 et 13 s'appliquent à la commission de règlement alternatif des différends, à moins qu'il en ait été convenu autrement dans les règles de fonctionnement visées à l'article 11. »
 - Pas d'objection ?
 - L'article 10 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 11.

Section 10 – Règles de fonctionnement de la commission consultative ou de la commission de règlement alternatif des différends

« Art. 11

- §1er. L'autorité compétente communique à la personne concernée, dans le délai visé à l'article 6, §1er, alinéa 4, les informations suivantes :
- 1° les règles de fonctionnement de la commission consultative ou de la commission de règlement alternatif des différends ;
- 2° la date à laquelle l'avis sur le règlement du différend sera rendu ;
- 3° les références à toute disposition juridique applicable dans le droit national des États membres et à tout accord ou convention applicable.
- §2. Les règles de fonctionnement sont signées entre l'autorité compétente et l'autorité étrangère de chaque État membre concerné par le différend.

Les règles de fonctionnement prévoient notamment :

- 1° la description et les caractéristiques du différend ;
- 2° le mandat sur lequel l'autorité compétente et l'autorité étrangère s'accordent en ce qui concerne les questions juridiques et factuelles à régler;
- 3° la forme de l'organe de règlement des différends, soit une commission consultative, soit une commission de règlement alternatif des différends, ainsi que le type de procédure pour tout règlement alternatif des différends, si elle diffère de la procédure d'avis indépendant appliquée par une commission consultative;
- 4° le calendrier de la procédure de règlement des différends ;
- 5° la composition de la commission consultative ou de la commission de règlement alternatif des différends, comprenant le nombre de membres, leurs noms, des détails quant à leurs compétences et leurs qualifications ainsi qu'une communication relative aux conflits d'intérêts;
- 6° les règles régissant la participation de la personne ou des personnes concernées et des tiers à la procédure, les échanges de notes, d'informations et d'éléments de preuve, les frais, le type de procédure de règlement de différend à utiliser et toute autre question procédurale ou organisationnelle pertinente ;
- 7° les modalités logistiques pour les travaux et la remise de l'avis de la commission consultative.

Si une commission consultative est constituée pour rendre un avis en vertu de l'article 6, §1er, alinéa 1er,

- 1°, seules les informations visées à l'alinéa 1er, 1°, 4°, 5° et 6°, figurent dans les règles de fonctionnement.
- §3. Si les règles de fonctionnement sont incomplètes ou si la personne concernée n'a pas été informée des règles de fonctionnement, les règles de fonctionnement types établies par la Commission européenne sont applicables.
- §4. Lorsque l'autorité compétente n'a pas notifié les règles de fonctionnement à la personne concernée conformément au paragraphe 1 er et au paragraphe 2, les personnalités indépendantes et le président complètent les règles de fonctionnement sur la base des règles de fonctionnement types visées au paragraphe 3 et les transmettent à la personne concernée dans un délai de deux semaines à compter de la date de la constitution de la commission consultative ou de la commission de règlement alternatif des différends.

Lorsque les personnalités indépendantes et le président ne se sont pas accordés sur les règles de fonctionnement ou ne les ont pas notifiées à la personne concernée, les personnes concernées peuvent saisir le président du tribunal de première instance siégeant comme en référé afin d'obtenir une ordonnance aux fins de fixation et d'exécution les règles de fonctionnement types visées au paragraphe 3. »

- Pas d'objection?
- L'article 11 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 12.

Section 11 – Frais de procédure

« Art. 12

- §1er. Sauf disposition contraire visée au paragraphe 2, et à moins que l'autorité compétente et l'autorité étrangère en soient convenues autrement, les frais suivants sont répartis en parts égales entre les États membres concernés :
- 1° le défraiement des personnalités indépendantes pour un montant correspondant à la moyenne des montants habituellement remboursés aux hauts fonctionnaires des États membres concernés :
- 2° la rémunération des personnalités indépendantes est, le cas échéant, limitée à 1 000 euros par personne et par jour de réunion de la commission consultative ou de la commission de règlement alternatif des différends.

Les frais exposés par la personne concernée ne sont pas à la charge des États membres.

§2. Tous les frais visés aux paragraphe 1er, alinéa 1er, et pour autant que l'autorité compétente et l'autorité étrangère en conviennent, sont à la charge de la personne concernée lorsqu'elle a présenté :

1° une notification de retrait de réclamation en vertu de l'article 3, §7 ;

2° une demande au titre des dispositions de l'article 6, §1er, à la suite d'un rejet intervenu conformément à l'article 5, §1er, et après que la commission consultative a statué que c'est à bon droit que l'autorité compétente ou l'autorité étrangère a rejeté la réclamation. »

- Pas d'objection?
- L'article 12 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 13.

Section 12 – Renseignements, éléments de preuve et auditions

« Art. 13

§1er. Aux fins de la procédure visée à l'article 6, dans la mesure où l'autorité compétente et l'autorité étrangère y consentent, la ou les personnes concernées peuvent fournir à la commission consultative ou à la commission de règlement alternatif des différends tous renseignements, éléments de preuve et documents susceptibles d'être utiles pour la décision. La ou les personnes concernées, l'autorité compétente et l'autorité étrangère fournissent tous renseignements, éléments de preuve ou documents, à la demande de la commission consultative ou de la commission de règlement alternatif des différends. Toutefois, l'autorité compétente ou l'autorité étrangère peut refuser de fournir des renseignements à la commission consultative dans chacun des cas suivants :

- 1° l'obtention des renseignements nécessite de prendre des mesures administratives qui vont à l'encontre du droit national ;
- 2° les renseignements ne peuvent être obtenus en vertu du droit national ;
- 3° les renseignements concernent des secrets commerciaux, industriels ou professionnels, ou des procédés commerciaux ;
- 4° la divulgation des renseignements est contraire à l'ordre public.
- §2. Les personnes concernées peuvent, à leur demande et avec l'accord de l'autorité compétente et l'autorité étrangère, se présenter ou se faire représenter devant une commission consultative ou une commission de règlement alternatif des différends. Si la commission consultative ou la commission de règlement alternatif des différends le requiert, les personnes concernées se présentent devant elle ou s'y font représenter. »
 - Pas d'objection?
 - L'article 13 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 14.

Section 13 – Avis de la commission consultative ou de la commission de règlement alternatif des différends

« Art. 14

§1er. La commission consultative ou la commission de règlement alternatif des différends rend son avis à l'autorité compétente et à l'autorité étrangère dans un délai de six mois à compter de la date où elle a été constituée.

Lorsque la commission consultative ou la commission de règlement alternatif des différends estime que le différend est tel qu'elle aurait besoin de plus de six mois pour rendre un avis, le délai prévu à l'alinéa 1er peut être prolongé de trois mois.

La commission consultative ou la commission de règlement alternatif des différends informe l'autorité compétente, l'autorité étrangère, ainsi que les personnes concernées de cette prorogation.

- §2. La commission consultative ou la commission de règlement alternatif des différends fonde son avis sur les dispositions des accords ou des conventions visées à l'article 1er, § 2, alinéa 1er, et sur le droit national applicable.
- §3. La commission consultative ou la commission de règlement alternatif des différends se prononce à la majorité simple de ses membres. En l'absence de majorité, la voix du président est prépondérante. Le président communique l'avis de la commission consultative ou de la commission de règlement alternatif des différends à l'autorité compétente et à l'autorité étrangère. »
 - Pas d'objection ?
 - L'article 14 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 15.

Section 14 – Décision définitive

« Art. 15

§1er. Dans un délai de six mois à compter de la notification de l'avis de la commission consultative ou de la commission de règlement alternatif des différends, l'autorité compétente et l'autorité étrangère conviennent de la manière de régler le différend.

§2. L'autorité compétente et l'autorité étrangère peuvent prendre une décision qui s'écarte de l'avis de la commission consultative ou de la commission de règlement alternatif des différends.

Toutefois, si elles ne parviennent pas à un accord sur la manière de régler le différend, elles sont liées par l'avis de la commission consultative ou de la commission de règlement alternatif des différends.

§3. L'autorité compétente notifie sans tarder la décision définitive à la personne concernée.

En l'absence d'une telle notification dans un délai de trente jours à compter de la prise de la décision et uniquement si elle réside en Belgique, la personne concernée peut s'adresser au président du tribunal de première instance siégeant comme en référé pour obtenir la décision définitive.

§4. La décision définitive est contraignante pour les États membres concernés mais ne constitue pas un précédent.

La décision définitive est mise en œuvre, sous réserve que la ou les personnes concernées l'acceptent et renoncent au droit à toute voie de recours interne dans un délai de soixante jours à compter de la date à laquelle la décision définitive a été notifiée, le cas échéant.

Sauf dans le cas où une juridiction ou tout autre organe judiciaire compétent d'un État membre concerné estime, conformément à son droit national applicable en matière de recours et au regard des critères visés à l'article 8, qu'il y avait un manque d'indépendance, la décision définitive est appliquée conformément au droit national des États membres concernés, qui, à la suite de cette décision définitive, modifient leur imposition, quels que soient les délais prévus par le droit national.

Lorsque la décision définitive n'a pas été mise en œuvre, la personne concernée peut, conformément aux articles 1385 decies et à l'article 1385 undecies du Code judiciaire, saisir le tribunal de première instance afin de la faire exécuter. »

- Pas d'objection?
- L'article 15 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 16.

Section 15 – Interaction avec les procédures et dérogations nationales

« Art. 16

§1er. La personne concernée peut recourir à la procédure visée par le présent décret même dans le cas d'un avis d'imposition qui est devenu définitif ou d'une décision du fonctionnaire en charge de l'établissement ou du contentieux administratif relatifs à l'imposition, qui a abouti au règlement du différend de façon définitive.

§2. Le fait que le différend soit traité par la procédure amiable ou la procédure de règlement des différends, visées respectivement aux articles 4 et 6, n'empêche pas la Région wallonne d'engager ou de poursuivre, pour les mêmes affaires, des procédures judiciaires ou des procédures visant à appliquer des sanctions administratives et pénales.

- §3. Si la personne concernée a utilisé une voie de recours, les délais visés à l'article 3, § 5, et à l'article 4, §1er, débutent à la date à laquelle un jugement prononcé dans le cadre de ladite procédure devient définitif, ou à laquelle ladite procédure a été définitivement close par un autre moyen, ou lorsque la procédure a été suspendue.
- §4. Si la juridiction compétente s'est prononcée sur un différend ayant acquis l'autorité de la chose jugée, et si la Région wallonne ne peut pas déroger à cette décision, l'autorité compétente notifie à l'autorité étrangère la décision de cette juridiction, et :
- 1° la procédure amiable visée à l'article 4 prend fin à compter de la date de cette notification si aucun accord n'est intervenu sur le différend à la date de cette notification;
- 2° les dispositions de l'article 6, §1er, ne peuvent plus être invoquées par la personne concernée si le différend est resté sans solution pendant toute la durée de la procédure amiable visée à l'article 4;
- 3° il est mis fin à la procédure de règlement des différends visée à l'article 6 si la décision de la juridiction compétente a été rendue après qu'une demande a été présentée par une personne concernée au titre de l'article 6, §1er, mais avant que la commission consultative ou la commission de règlement alternatif des différends n'ait rendu son avis à l'autorité compétente conformément à l'article 14. En outre, l'autorité compétente informe la commission consultative ou la commission de règlement alternatif des différends, et l'autorité étrangère quant à l'effet de la décision de la juridiction compétente ou de tout autre organe judiciaire compétent.
- §5. L'introduction d'une réclamation, comme le prévoit l'article 3, met fin à toute procédure amiable ou procédure de règlement des différends en cours au titre d'un accord ou d'une convention visée à l'article 1er, § 2, alinéa 1er, donnant lieu à une interprétation ou à une application dans le cadre du différend en question. Il est mis fin à cette autre procédure en cours concernant le différend en question avec effet à compter de la date de la première réception de la réclamation par l'autorité compétente ou une autorité étrangère.
- §6. Par dérogation à l'article 6, l'autorité compétente peut refuser l'accès à la procédure de règlement des différends dans les cas où il a été infligé, dans l'ordre juridique interne, des sanctions en rapport avec les revenus ou capitaux corrigés pour une fraude fiscale, faute intentionnelle et négligence grave.

Lorsque des procédures judiciaires ou administratives susceptibles d'aboutir à de telles sanctions ont été engagées et que lesdites procédures sont menées simultanément à une des procédures visées dans le présent décret, l'autorité compétente peut suspendre les procédures prévues dans le présent décret

à compter de la date d'acceptation de la réclamation jusqu'à la date de l'issue définitive desdites procédures.

- §7. L'autorité compétente peut, au cas par cas, refuser l'accès à la procédure de règlement des différends visée à l'article 6 lorsqu'un différend n'a pas trait à une double imposition. Dans ces cas, l'autorité compétente informe sans tarder la personne concernée et l'autorité étrangère. »
 - Pas d'objection?
 - L'article 16 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 17.

Section 16 – Publicité

« Art. 17

- §1er. Les commissions consultatives et les commissions de règlement alternatif des différends rendent leurs avis visés à l'article 14 par écrit.
- §2. L'autorité compétente et l'autorité étrangère peuvent convenir de publier dans leur intégralité les décisions définitives visées à l'article 15, sous réserve du consentement de chacune des personnes concernées.
- §3. Lorsque l'autorité étrangère ou la personne concernée ne consente pas à la publication de la décision définitive dans son intégralité, l'autorité compétente en publie un résumé.

Ce résumé est accompagné d'une description du problème posé et des faits, de la date, des périodes imposables concernées, de la base juridique, du secteur d'activité, d'une brève description du résultat définitif et d'une description de la méthode d'arbitrage utilisée.

Avant de publier les informations conformément à l'alinéa 1er, l'autorité compétente les communique à la personne concernée. Au plus tard soixante jours à compter de la réception de ces informations, la personne concernée peut demander à l'autorité compétente de ne publier aucune information qui concerne un secret commercial, industriel ou professionnel, ou un procédé commercial, ou qui est contraire à l'ordre public.

- §4. L'information visée aux paragraphes 2 et 3 est communiquée via des formulaires types établis par la Commission européenne.
- §5. Avant toute publication, les décisions définitives visées au paragraphe 2 et les résumés visés au paragraphe 3 sont expurgés des données à caractère personnel qui y sont reprises, excluant ainsi l'identification des personnes concernées.
- §6. L'autorité compétente communique sans tarder à la Commission européenne les informations à publier conformément aux paragraphes 2 et 3. »
 - Pas d'objection?

- L'article 17 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 18.

Section 17 – Obligation de secret

« Art. 18

§1er. Les membres d'une commission consultative ou d'une commission de règlement alternatif des différends doivent respecter la plus stricte confidentialité des renseignements qu'ils obtiennent en leur qualité de membres d'une commission consultative ou d'une commission de règlement alternatif des différends.

§2. La personne concernée et son représentant traitent de manière confidentielle toutes les informations, y compris la connaissance des documents, qu'ils obtiennent au cours de la procédure.

Sur demande de l'autorité compétente, la personne concernée et son représentant déclarent qu'ils traiteront de manière confidentielle toutes les informations, y compris la connaissance des documents, qu'ils obtiennent au cours des étapes de la procédure. »

- Pas d'objection?
- L'article 18 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 19.

« Art. 19

La violation de l'obligation au secret prévue à l'article 18 est soumise à l'application de l'article 458 du Code pénal. »

- Pas d'objection ?
- L'article 19 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 20.

« Art. 20

Sans préjudice de la conservation nécessaire pour le traitement à des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques visé à l'article 89 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), les données à caractère personnel qui résultent des traitements prévus dans le présent décret ne sont pas conservées plus longtemps que nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées avec une durée maximale de conservation ne pouvant excéder un an après la prescription de toutes les actions qui relèvent de la compétence du responsable du traitement et, le cas échéant, la cessation définitive des procédures et recours administratifs et judiciaires ainsi que du paiement intégral de tous les montants y liés. »

- Pas d'objection?
- L'article 20 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 21.

Chapitre 3 – Modifications du décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes

« Art. 21

L'article 20*bis* du décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes, inséré par le décret du 10 décembre 2009, est complété par un 3°, rédigé comme suit :

« 3° des impôts sont encore dus à la suite d'une procédure amiable en application d'une convention internationale préventive de la double imposition ou après une procédure de règlement des différends visée aux articles 3, 4, 6, 10 ou 15 du décret du xx/xx/xxxx transposant la directive (UE) 2017/1852 du conseil du 10 octobre 2017 concernant les mécanismes de règlement des différends fiscaux dans l'Union européenne, dans ce cas, l'impôt ou le supplément d'impôt est établi dans les douze mois à compter de la date à laquelle la procédure est terminée. ». »

- Pas d'objection?
- L'article 21 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 22.

« Art. 22

L'article 27 du même décret, modifié par les décrets des 17 janvier 2008 et 10 décembre 2009, dont le texte actuel formera le paragraphe 1er, est complété par un paragraphe 2 rédigé comme suit :

« §2. Le fonctionnaire désigné par le Gouvernement accorde d'office le dégrèvement de l'impôt excédentaire payé, tel que constaté après une procédure amiable en application d'une convention internationale préventive de la double imposition ou après une procédure de règlement des différends visée aux articles 3, 4, 6, 10 ou 15 du décret du xx/xx/xxxx transposant la directive (UE) 2017/1852 du conseil du 10 octobre 2017 concernant les mécanismes de règlement des différends fiscaux dans l'Union européenne, à condition que cet impôt excédentaire ait été constaté par l'administration ou signalé par le redevable de celle-ci dans les douze mois à compter de la date à laquelle la procédure est terminée. ». »

- Pas d'objection?
- L'article 22 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 23.

Chapitre 4 – Disposition Transitoire

« Art. 23

Le présent décret s'applique à toute réclamation introduite à compter du 1er juillet 2019 concernant des différends relatifs aux revenus ou aux capitaux perçus au cours d'une période imposable commençant le 1er janvier 2018 ou après cette date. »

- Pas d'objection ?
- L'article 23 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À INSTITUER UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE CHARGÉE DE FAIRE LA LUMIÈRE SUR LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 AU SEIN DES MAISONS DE REPOS ET DES MAISONS DE REPOS ET DE SOINS EN WALLONIE, DÉPOSÉE PAR M. MUGEMANGANGO (DOC. 174 (2019- 2020) N° 1 ET 2)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée de faire la lumière sur la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 au sein des maisons de repos et des maisons de repos et de soins en Wallonie, déposée par M. Mugemangango (Doc. 174 (2019- 2020) N° 1 et 2).

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Roberty sous le n° 174 (2019-2020) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Oui, nous estimons nécessaire d'avoir la tenue d'une commission d'enquête sur la gestion de la crise sanitaire au sein des maisons de repos.

Je ne vais pas refaire toute l'explication vu qu'elle a été faite aussi pendant la journée. Je vais peut-être simplement revenir sur quelques éléments. J'ai dit pendant la journée que l'on s'interrogeait sur comment il se fait, effectivement, que ce rapport de recommandations de 2006 n'avait pas été suivi d'effet.

L'historique de ce rapport, en bref, c'est que ce rapport a été produit à la demande du Gouvernement par un collectif d'universitaires sous la direction du professeur Lepeller qui est en fait un professeur à la KUL, à Louvain. Ce rapport, dans un premier temps, avait été refusé par le SPF Santé publique comme étant un rapport non réaliste, non finançable. C'est pour cela que des expériences pilotes ont été faites en 2011 et en 2011, il a été confirmé que ce rapport était efficace, finançable et intéressant sur le plan sanitaire.

Ensuite, il a disparu. Manifestement, il a disparu dans les méandres institutionnels suite à la régionalisation de la matière des maisons de repos. Mais il est réapparu en Flandre en 2016, puisque à ce moment-là, en 2016, Jo Vandeurzen a appliqué un certain nombre de recommandations, notamment sur la question des équipements de sécurité dans certaines maisons de repos. Donc là, il est réapparu en Flandre, mais pas en Wallonie. Pourquoi ? C'est aussi une question qui se pose.

On a eu un contact avec ce professeur Lepeller qui a notamment témoigné dans la presse, et on s'est posé la question finalement de ce qu'est devenu ce rapport, comment il se fait qu'il n'ait pas connu une application. Il avait déjà dit dans la presse que lui s'en étonnait, qu'il trouvait cela très dommage et que son avis était que ce rapport aurait pu sauver des vies.

Il nous a appris que ce rapport avait été actualisé jusqu'en 2019. Là, cela reste alors du coup un mystère. Comment cela se fait que ce rapport a échappé aux équipes au niveau de la Région wallonne, mais il faut bien le reconnaître, aussi à Bruxelles et aussi en grande partie en Flandre.

C'est une des questions que l'on se pose parce que si, en tout cas, comme l'évoquait un journaliste qui écrivait dans *De Standaard*, le rapport à disparu dans les méandres institutionnels, alors on peut évidemment s'interroger, comme j'ai eu l'occasion de le faire, vis-àvis de Mme la Ministre Morreale et vis-à-vis de M. le Ministre-Président Di Rupo, sur les conséquences de la régionalisation des maisons de repos.

Si effectivement, cette régionalisation a eu comme conséquence de rendre la gestion tellement chaotique que des recommandations aussi importantes disparaissent simplement de la conscience des équipes qui ont à s'occuper de ce type de pandémie, cela pose un problème.

Un autre élément d'interrogation, c'est que l'on sera tous d'accord que le covid-19 est probablement la pandémie la plus importante qu'il y ait eu dans le monde et en Belgique, en particulier. Par contre, la problématique des maladies infectieuses et des

coronavirus en particulier ne date pas de cette année ou de l'année dernière.

Une des premières pandémies auxquelles on a été confrontés de manière bien plus légère que maintenant, il faut bien le reconnaître, c'était en 2003 avec le SRAS. Des travaux avaient déjà été faits pour prémunir les centres résidentiels et les maisons de repos, également avec le MERS en 2012.

Se pose alors la question : comment se fait-il que les travaux, qui avaient été faits par des scientifiques au niveau belge et au niveau européen, n'ont pas trouvé une oreille attentive pour l'application de recommandations au sein des maisons de repos et au sein de la société en général ? Ce sont des questions qui se posent.

Une autre question qui se pose, que l'on avait posée en son temps d'ailleurs à M. Borsus, c'est par rapport à la mobilisation des industries, donc du secteur industriel et textile en particulier, pour produire le matériel de sécurité dont on avait besoin pour se protéger de cette crise, de ce virus, en particulier au niveau des maisons de repos.

Il faut bien reconnaître qu'une initiative a été prise avec l'entreprise Deltrian à Fleurus, qui a commencé à produire des masques au mois de juin, mais la question se posait depuis le mois de mars. Il reste là un mystère de pourquoi on n'a pas pu prendre contact avec un certain nombre d'entreprises qui auraient pu, qui pour certaines l'ont dit et en on témoigné dans la presse, éventuellement prendre des mesures pour transformer leur chaîne industrielle afin de produire le matériel dont on avait besoin.

Cela s'est passé dans d'autres pays. En Espagne, par exemple, on a vu une entreprise automobile comme Seat produire des respirateurs. Cela s'est produit aussi en Belgique à petite échelle. Par contre, à grande échelle, alors que l'on est quand même historiquement une patrie du textile, cela pose cette question du pourquoi on n'a pas pu réaliser cette mobilisation des outils industriels.

Le troisième point qui pose question, c'est toute la question du soutien au personnel et là, il y a un élément de passé avec les normes d'encadrement - j'en ai parlé tantôt - où l'on voit que dans les maisons de repos tant publiques que privées, on est quand même dans une situation particulière où ces maisons de repos doivent prendre de leurs finances propres pour engager le personnel nécessaire et que les normes d'encadrement historiquement sont finalement trop basses pour pouvoir rencontrer les besoins au sein des maisons de repos. Cette question-là aussi nous interpelle de savoir comment cela se fait que l'on ait laissé la situation évoluer à ce point-là, d'autant plus que manifestement, d'après certaines voix notamment syndicales, la poursuite du processus de régionalisation ne fera qu'aggraver les problèmes de personnel au sein des maisons de repos. Cette question est importante.

Dans quelle mesure a-t-on manqué de soutien pour les personnes qui étaient finalement en première ligne? Il suffit de lire les déclarations syndicales des uns et des autres pour entendre que certaines organisations syndicales trouvent que les pouvoirs régionaux ont abandonné le personnel face à cette crise du coronavirus et n'ont pas pris les mesures nécessaires pour protéger le personnel avec les conséquences que l'on connaît et aussi avec la question qui a été aussi évoquée par Mme la Ministre Morreale que finalement, même si l'obligation n'existait pas, du personnel qui a été contaminé a dû travailler dans des conditions très difficiles, avec des conséquences sanitaires dont on peut se douter

Un élément que je ne vais pas développer parce que je l'ai développé tout à l'heure, mais que je vais quand même citer, c'est l'élément de la concertation sociale. On aime souvent à dire que l'on est un pays de concertation sociale et c'est important de pouvoir mettre cela sur la table. Là, manifestement, cela a manqué, notamment par rapport à des mesures qui ont été prises en collaboration avec le Conseil national de sécurité ou en collaboration avec les instances fédérales.

Pourquoi une commission d'enquête et pas une commission spéciale, comme je l'ai entendu évoquer notamment par M. Frédéric ? Parce que, justement, on veut pouvoir avoir accès à toutes les informations. Je vais donner un seul exemple : dans les débats parlementaires que l'on a eus dans le cadre de la commission spéciale, un élément ne vous a pas échappé, c'est tout le débat qu'il y a eu sur le suivi de contact, notamment sur qui organisait le suivi de contact au niveau des maisons de repos en particulier, mais au niveau de l'ensemble des personnes qui doivent être suivies par rapport justement à une éventuelle contamination.

On a demandé à ce moment-là les contrats qui avaient été pris avec les sociétés, comment on peut aboutir à des contrats qui sont manifestement plus chers que les contrats du marché. On avait demandé à ce moment-là d'avoir, pour l'ensemble des parlementaires, ces contrats de manière tout à fait transparente. On ne les a jamais eus. C'est un exemple de document dont on a besoin pour pouvoir juger la prise en main de la crise sanitaire, notamment sur la question du suivi de contact.

Un dernier élément par rapport à la transparence : beaucoup de médecins coordinateurs se demandent pourquoi, à l'issue de la campagne de dépistage, à l'issue de la campagne de testing, les résultats par maison de repos n'ont jamais été publiés. Pour ceux qui s'interrogent, j'entends Mme la Ministre Morreale dire que deux tiers des maisons de repos, et je n'ai aucune raison de ne pas la croire, ont été, mais deux tiers des maisons de repos ont été sauvegardées de la contamination, mais dans le tiers restant, comment la contamination s'est produite? Comment la contamination s'est-elle répandue? En fait, l'information

n'existe pas et elle n'est pas attendue que par nous, mais aussi par une partie du corps médical qui se demande finalement pourquoi ces informations n'ont pas été produites de manière transparente.

Cette commission d'enquête permettrait donc d'avoir toutes les informations nécessaires et de pouvoir aussi en appeler à toutes les personnes qui peuvent documenter cette commission pour pouvoir concourir à la manifestation de la vérité et à la transparence par rapport à ce travail qui a été fait.

Je vais quand même terminer par dire que nous ne sommes pas les seuls à se poser ces questions-là. Vous avez donc sans doute vu comme moi, dans la presse d'hier, qu'il y a une série de citoyens qui ont porté plainte contre X. Dix citoyens ont porté plainte contre X dans le cadre de la gestion de cette crise sanitaire et dans ces 10 citoyens, les personnes qui ont témoigné, une des deux personnes est une personne qui a perdu quelqu'un en maison de repos et qui veut savoir comment cela s'est passé.

Cette plainte, vous devez le savoir, est soutenue par une centaine de personnes. Il y a donc une intention, une envie, des questionnements qui se posent parmi les citoyens notamment et parmi les travailleurs des soins de santé qui ont été confrontés à cette crise.

Je pense donc que les citoyens ne comprendraient pas qu'il n'y ait pas cette volonté de clarification, de transparence à travers une commission d'enquête alors que sur d'autres sujets – je l'ai dit tantôt – on n'a pas hésité, à juste titre, à faire ce type de commission.

J'en ai terminé et je vous remercie de m'avoir écouté.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Merci, Monsieur le Président.

Extrêmement brièvement, j'ai eu l'occasion d'expliquer en long et en large la position de mon groupe en commission et je sais qu'il y en a qui aiment tourner en boucle, répéter et répéter sans arrêt la même chose, mais moi, malgré mon âge, j'ai justement passé l'âge de me répéter 20 fois, surtout si je n'apporte pas de plus-value au débat.

Dès lors, j'ai signalé tout à l'heure que notre volonté, c'est effectivement de tirer les enseignements de ce qui s'est passé, c'est de jeter les bases et de modifier éventuellement nos modèles, si l'on estime que c'est nécessaire et surtout, poursuivre le travail qui est fait par le Gouvernement pour être presque certain que l'on puisse répondre à d'éventuels rebondissements.

Cette commission, la majorité va déposer ou a déposé – parfois, le mystère de la transmission m'échappe un peu – le texte va arriver pour qu'il y ait une commission qui fera toute la lumière. M. Mugemangango aura l'occasion de s'y exprimer, de répéter. Parfois, il y a des intérêts subis et réécrire l'histoire parfois, c'est évidemment facile quand on la réécrit à son avantage.

Nous ne soutiendrons donc pas cette résolution.

- M. le Président. La parole est à M. Desquesnes.
- **M. Desquesnes** (cdH). J'ai entendu les uns les autres et pour résumer la position de mon groupe par rapport à cela, nous avons également déposé une proposition de commission d'enquête sur le sujet.

On ne partage pas le ton de la proposition du PTB qui est inquisitrice, qui cherche à identifier des coupables. Nous pensons qu'il faut davantage se concentrer sur « tirer les leçons ». On a aussi entendu que la majorité, elle, en ce qui la concerne, souhaite avancer avec une commission spéciale, une commission ad hoc.

Je regrette qu'on n'ait pas eu l'occasion, aujourd'hui, de prendre connaissance du texte qui est celui de la majorité. Cela aurait peut-être pu faire évoluer le débat et montrer que l'on veut avancer.

Je l'ai dit tantôt dans mon intervention sur le débat général. Nos amis du Parlement flamand en sont déjà à la cinquième réunion de leur commission spéciale ad hoc chargée de tirer les leçons de ce qui s'est passé.

Ce que je demanderais donc à la majorité, c'est que l'on puisse à la plénière prochaine avec le bénéfice de l'urgence, prendre une décision sur le lancement de cette commission. J'entends que ce ne sera pas une commission d'enquête, mais que ce sera une commission spéciale.

Je pense qu'il ne faut pas partir en vacances sans que cette commission soit installée.

Voici la position de mon groupe.

(Applaudissements)

- M. le Président. La parole est à M. Wahl.
- **M. Wahl** (MR). Merci, Monsieur le Président. D'abord, sur l'intervention de M. Desquesnes, effectivement, je pense que pour le texte, vous allez l'avoir. Il est signé.

C'est une commission beaucoup plus générale. C'est une commission spéciale, mais beaucoup plus générale que ce qui a été demandé; ce dont nous débattons actuellement. Je crois qu'effectivement, il faut que nous puissions mettre les choses en place pour commencer à travailler à la rentrée, ce qui me semble raisonnable.

Je ne suis pas tout fait d'accord avec M. Frédéric, pour une fois.

(Réaction de M. Frédéric)

Je vais vous expliquer pourquoi et vous allez peutêtre me rejoindre.

(Rires)

- M. Frédéric a dit que certains avaient bien répété 20 fois la même chose. Non, en fait, M. Mugemangango répète effectivement ce qu'il a dit en commission, mais c'est parce que dans une heure, il y aura un montage des meilleurs passages sur les réseaux sociaux avec une note explicative de ce que vous avez dit : « C'est une manière d'aider les grands groupes américains ».
- **M. Frédéric** (PS). Excusez-moi, Monsieur Wahl, alors je vous rejoins. Je n'avais pas compris cette subtilité et je vous remercie de m'éclairer.
- **M.** Wahl (MR). Après chaque motion ou quelque intervention considérée comme importante, cela se retrouve sur Facebook et d'autres réseaux sociaux avec un petit montage, fort bien fait d'ailleurs, diffusé parce que c'est évidemment sponsorisé.

(Rires)

M. le Président. - Continuez, Monsieur Wahl, et ne vous laissez pas distraire par de vieux garnements.

(Rires)

M. Wahl (MR). - Ils m'ont perturbé, c'est vrai.

Pour le surplus, je m'en réfère aux propos que j'ai tenus en commission en disant que ce n'était ni le moment ni l'heure et qu'une solution bien plus adéquate, proposée et signée, sera déposée incessamment.

- M. le Président. La parole est à M. Hazée.
- **M.** Hazée (Ecolo). Nous avons fait le débat en commission et depuis lors, nous avons annoncé le dépôt d'une proposition de création d'une commission spéciale.

Comme nous l'avons indiqué en commission, il y a une évaluation à faire et il y a des enseignements à tirer. Cependant, dans le contexte tout à fait inédit, que nous avons d'ailleurs largement évoqué durant toute cette journée, nous ne pensons pas qu'il s'agisse de mener une enquête et de désigner des coupables comme les auteurs veulent le faire, en ayant d'ailleurs déjà dressé l'acte d'accusation d'après ce que j'ai lu dans la presse ces derniers jours.

À nos yeux, il s'agit de tirer les enseignements et de faire progresser le débat de fond de façon plus large et plus prospective. Dès lors, nous ne soutiendrons pas cette proposition de résolution.

Comme M. Wahl, je souscris à la proposition de M. Desquesnes. Il eût été préférable, dans son

organisation fluide, que le texte puisse déjà être pris en considération aujourd'hui. C'est un rendez-vous qui n'a pas pu être atteint. La logique est bien celle que vous évoquez, à savoir que d'ici 15 jours, on puisse avancer avec prise en considération et adoption dans le délai d'urgence lors de la prochaine séance plénière.

Enfin, ne mélangeons pas tout lorsque l'on évoque le droit de chaque citoyen de déposer plainte en justice. Dans notre État, la justice est indépendante et elle fait son travail. Les débats que nous avons dans un sens comme dans l'autre n'auront pas d'influence sur la suite que la justice donnera à la demande qui a été formulée. Plus exactement, ce n'est pas ce Parlement qui va empêcher la justice de travailler et il en est tout à fait normal ainsi.

(Applaudissements)

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de résolution.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. MUGEMANGANGO À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR LE MORATOIRE SUR LES LICENCIEMENTS DURANT LA CRISE DU COVID-19 PAR M. MUGEMANGANGO (DOC. 189 (2019-2020) N° 1) ET PAR M. HARDY, MME GALANT ET M. DISABATO (DOC. 190 (2019-2020) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Mugemangango à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur le moratoire sur les licenciements durant la crise du covid-19.

La première motion motivée de M. Mugemangango a été imprimée et distribuée sous le document n° 189 (2019-2020) N° 1.

S'il vous plaît?

- **M.** Mugemangango (PTB). Ici, c'est marqué que l'on va voter sur la demande d'urgence, sur le projet de motion n° 217.
 - M. le Président. On va changer l'affichage.
- **M. Mugemangango** (PTB). Auquel cas, je pense...
- **M. le Président**. On va y arriver, sur l'urgence, ne vous tracassez pas.

- **M. Mugemangango** (PTB). Ce n'est pas le problème. Ce n'est même pas mon urgence.
- **M. le Président**. Voilà, nous sommes un peu en *freestyle* aujourd'hui.

(Réaction d'un intervenant)

Je vous remercie de la collaboration que vous faites au service du greffe.

La seconde motion pure et simple de M. Hardy, Mme Galant et M. Disabato a été imprimée et distribuée sous le document n° 190 (2019-2020) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par M. Hardy, Mme Galant et M. Disabato.

La parole est à M. Mugemangango, auteur principal du projet de motion motivée pour trois minutes.

M. Mugemangango (PTB). - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Il s'agit de la thématique qui a été abordée tout à l'heure par mon camarade, M. Julien Liradelfo. À savoir qu'il y a eu une proposition au niveau fédéral du Parti socialiste d'empêcher les licenciements pendant la crise du covid et même plus loin puisqu'il y avait une date, qui a été mentionnée à travers une émission de télévision, c'était le 31 octobre 2020.

La question se pose pour nous de savoir si cette mesure peut-être adaptée ou appliquée par le Gouvernement wallon. La défendre au niveau fédéral, c'est plus compliqué pour le Parti socialiste ou en tout cas aboutir à sa concrétisation. Ici, au niveau de la Région, le Parti socialiste, c'est la première force en présence, ce serait donc assez logique que là où le PS a les manettes, qu'il mette à exécution sa propre proposition.

J'en appelle aux mandataires du Parti socialiste à soutenir cette motion qui devrait concrétiser une proposition du Parti socialiste qui est faite au niveau fédéral.

Dans le débat que l'on a eu jusqu'à maintenant, c'est peut-être un élément qui n'a pas encore été assez souligné, mais dans les débats que l'on a eus avec le Parti socialiste pendant les négociations, la question de savoir ce que l'on fait du volant économique, dont on dispose quand on dispose d'invest comme la SOGEPA ou comme la SRIW a été au centre des discussions.

Il serait assez logique de la part du Parti socialiste de soutenir cette motion.

M. le Président. - La parole est à M. Hardy, auteur principal du projet de motion pure et simple.

M. Hardy (PS). - Chers collègues, nous avons eu ce débat en commission et nous avons décidé de déposer une motion pure et simple avec la majorité. Pourquoi ? Parce que ce débat a lieu au Fédéral. Vous l'avez expliqué, Monsieur Mugemangango, c'est là que nous avons un texte. C'est là que l'on doit débattre de la résiliation unilatérale d'un contrat de travail. C'est là que cela se passera.

À ce stade, on attend l'avis du Conseil national du travail et du Conseil d'État. Ensuite, nous espérons que là où cela se passera, le PTP soutiendra le texte du Parti socialiste.

Par ailleurs, je pense que vous avez été attentif aux propos de M. le Ministre-Président en commission, qui vous a précisé que l'ensemble des outils financiers wallons se mobilisaient pour préserver l'emploi dans les entreprises qui dépendent directement ou indirectement des pouvoirs publics.

Moi, j'étais pleinement rassuré par le discours de M. le Ministre-Président. J'ai été rassuré par les propos de l'ensemble du Gouvernement dans le débat que nous avons eu aujourd'hui sur la crise du covid-19. Je ne sais pas ce qu'il vous faut de plus. Nous n'avons pas besoin d'avoir des débats éternels. J'ai été rassuré, mon groupe a été rassuré, la majorité a été rassurée et nous déposons une motion pure et simple.

- **M. le Président**. La parole est à M. Disabato, coauteur du projet de motion pure et simple.
- **M. Disabato** (Ecolo). Je n'ai pas de commentaire, Monsieur le Président.

On se rallie à la discussion en commission.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Très brièvement, j'ai été à la même commission que M. Hardy. La question qui a été posée très clairement au ministre-président, c'est : les membres du conseil d'administration, qui sont des représentants de la SOGEPA et de la SRIW ou d'autres Invests, vont-ils oui ou non s'opposer au licenciement dans les entreprises où ils le peuvent ? La réponse a été non. C'était clair.

Le second élément, très brièvement, c'est que M. Hardy dit que le débat a lieu au Fédéral. Oui, mais l'action peut avoir lieu ici. C'est la question qui est effectivement posée. Manifestement, il y a débat au Fédéral, mais il n'y a pas d'action ici.

Le troisième élément, c'est qu'évidemment que le PTB va soutenir la proposition du PS de protéger les travailleurs contre le licenciement. Cela fait déjà en fait un mois ou un mois et demi avant que l'on avait fait la même proposition. Il n'y a pas de souci avec cela. Je

pense que là où l'on peut agir, on devrait agir, mais apparemment ce n'est pas le cas.

- **M. le Président**. Je vous invite à activer votre poste de vote à l'aide de votre badge nominatif.
 - Il est procédé au vote nominatif.

70 membres prennent part au vote.

- 51 membres répondent oui.
- 19 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Durenne, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Greoli, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Pavet, Schyns, Vandevoorde, Vandorpe.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. DESQUESNES À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR LA NÉCESSITÉ DÉMOCRATIQUE D'UNE TRANSPARENCE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE EN WALLONIE PAR M. MUGEMANGANGO (DOC. 191 (2019-2020) N° 1), PAR M. HARDY, MME GALANT ET M. DISABATO (DOC. 192 (2019-2020) N° 1) ET PAR MM. DESQUESNES ET BASTIN (DOC. 193 (2019-2020) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur la nécessité démocratique d'une transparence de l'action gouvernementale en Wallonie.

La première motion motivée de M. Mugemangango a été imprimée et distribuée sous le document n° 191 (2019-2020) N° 1.

La deuxième motion motivée de MM. Desquesnes et Bastin a été imprimée et distribuée sous le document n° 193 (2019-2020) N° 1.

La troisième motion pure et simple de M. Hardy, Mme Galant et M. Disabato a été imprimée et distribuée sous le document n° 192 (2019-2020) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par M. Hardy, Mme Galant et M. Disabato.

La parole est à M. Mugemangango, auteur principal du premier projet de motion motivée.

M. Mugemangango (PTB). - L'enjeu de la motion a été discuté en commission. La question, c'est qu'il existe une Commission d'accès aux documents administratifs, qui a été reconnue par décret, mais cette Commission d'accès aux documents administratifs n'est pas pourvue d'arrêtés qui permettent que les décisions qu'elle prend puissent être accompagnées de sanctions en cas non-respect. Du coup, les décisions de cette commission sont ineffectives et on le voit dans les faits.

Dans le cadre, par exemple, des problématiques qu'il y a eu au niveau de l'ISPPC, des documents ont été demandés pour pouvoir faire la clarté sur les éléments qui avaient posé question lors de la nomination d'une personnalité à un poste de direction. L'ISPPC a en fait prétendu ne pas obéir à la décision qui avait été prise par la CADA et ne pas envoyer les documents nécessaires. La CADA prend deux décisions et comme ces décisions ne sont pas pourvues de sanctions administratives, finalement, l'ISPPC n'a qu'à ignorer ces décisions.

Il s'est passé la même chose par rapport à la Ville de Mons, où là aussi, des documents ont été demandés sur le plan administratif pour faire la clarté sur certains éléments. Là non plus, il n'y a pas eu de respect de la décision ni la possibilité pour le CADA de faire respecter la décision vu qu'il n'y a pas d'éléments de contraintes.

La motion pure et simple déposée aujourd'hui est étonnante puisque à l'époque M. Hazée, d'une part, et M. Dermagne, d'autre part, se sont battus pour qu'il y ait des arrêtés d'exécution que le Gouvernement devrait mettre en place pour fournir ces sanctions possibles, se sont battus pour que les décisions soient effectives et soient liées à des éléments de contrainte.

Simplement, le Gouvernement devrait faire ce à quoi il s'était engagé à l'époque, à savoir fournir la possibilité que ces décisions soient des éléments contraignants. C'est pour cela que je pense que cette motion doit être soutenue.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes, auteur principal du second projet de motion motivée.

M. Desquesnes (cdH). - J'ai interpellé M. le Ministre-Président il y a 15 jours sur ce que nous estimons une insuffisance de transparence de la part du Gouvernement wallon, avec notamment en exergue le fait que le cadastre des subsides n'est plus rendu public sur le site Internet de la Région wallonne et ce, depuis le jour de naissance du nouveau Gouvernement. C'était le cas précédemment, ce n'est plus le cas aujourd'hui. C'est huit mois après l'installation de votre Gouvernement.

La seule réponse qui m'a été fournie, c'est qu'il y avait des problèmes avec la protection des données personnelles, avec le RGPD. Moi, j'aime beaucoup le RGPD, c'est normal. Il faut effectivement protéger les données des citoyens, mais huit mois après la découverte du problème, on n'a toujours pas de solution.

Notre motion propose que le Gouvernement, dans les deux mois, clarifie ce qui peut être publié comme information. Si certains bénéficiaires de subsides ne peuvent pas être mentionnés entièrement, que ce soit assuré, parce que l'on ne peut pas laisser cet élément-là qui a été porté par tous les partis au sein de cette assemblée sous les différentes majorités.

Je plaide vraiment pour ce premier aspect dans la motion.

Le deuxième aspect, c'est celui sur la CADA. Vous le savez ou vous ne le savez peut-être pas, mais nous réclamons les documents du Gouvernement depuis sa naissance, depuis octobre de l'année passée. M. le Ministre-Président n'a pas donné de réponse aux demandes que nous formulions.

Nous l'avons interpellé ici, en décembre, au sein de ce Parlement. Il nous a dit qu'il allait examiner juridiquement si c'était autorisé ou pas. Faute de réponse, j'ai saisi la Commission d'accès aux documents administratifs, qui est une juridiction administrative que nous avons créée tous ensemble voici maintenant un an, en tout cas comme juridiction puisqu'elle a un pouvoir décisionnel. La juridiction CADA a donné droit à la demande que nous avions formulée, mais le Gouvernement ne s'est pas exécuté et M. le Ministre-Président laisse planer le doute quant au fait qu'il pourrait aller au Conseil d'État contre une juridiction administrative que nous avons mise en place nous-mêmes en Wallonie et qui demande la transparence.

À un moment donné, je pense qu'il faut quand même faire des choix et c'est au Parlement de le faire. Nous demandons donc que le Gouvernement obéisse, suive la décision de la juridiction administrative que nous avons instituée au sein de ce Parlement de Wallonie et par ailleurs, qu'il mette également en œuvre les arrêtés d'exécution qui doivent permettre les sanctions en cas de non-obéissance.

Si le Gouvernement ne veut pas obéir aux décisions de cette juridiction administrative, je comprends qu'il soit réticent à mettre en place les arrêtés d'exécution. J'en appelle là au sursaut démocratique de cette assemblée.

M. le Président. - M. Hardy m'a fait savoir qu'il n'interviendrait pas comme auteur principal du projet de motion pure et simple.

La parole est dès lors à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Comme je l'ai dit en commission, c'est incroyable que cette interpellation vienne du cdH, parce que sous l'ancien Gouvernement, vous aviez deux experts en la matière, MM. Collin et Di Antonio, pour la distribution et le saupoudrage de subsides, où il n'y avait aucune transparence. On recevait généralement l'appel à projets une semaine avant pour être sûr que les communes non amies avec le cdH ne pouvaient pas introduire de dossier.

Ce qui me rassure, c'est que M. le Ministre-Président a confirmé la volonté du Gouvernement d'appliquer et de mettre en œuvre le chapitre 22 de la DPR concernant justement la bonne gouvernance et la volonté de transparence. Cette volonté de transparence avait d'ailleurs été initiée par le précédent ministre-président, M. Borsus.

M. le Président. - La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). - Madame la Ministre, ce n'est un secret pour personne, mon groupe et moi-même sommes très attachés au principe fondamental de transparence. J'en veux pour témoin les nombreuses questions qui ont été posées par mes anciens collègues à M. Borsus, alors ministre-président. Je rappelle par ailleurs que le cdH faisait partie du Gouvernement de M. Borsus.

En l'état actuel des choses, il est clair que la consultation de ce cadastre via le site de la Région wallonne est susceptible de soulever des interrogations auxquelles, à mon sens, M. le Ministre-Président a répondu précisément et en toute franchise en commission.

Il a par ailleurs précisé que la publication du cadastre des subventions a dû être suspendue temporairement, non pas, comme vous le disiez, Monsieur Desquesnes, du fait de la mise en place d'un nouveau Gouvernement, mais en raison de questions se rapportant à la comptabilité des modalités de cette publication avec le règlement général de la protection des données.

En effet, plusieurs plaintes ont été introduites par des bénéficiaires de subventions, ce qui est leur droit le plus strict, car leurs données personnelles avaient été publiées sans leur consentement. La précaution recommandait donc, dans l'attente d'une clarification des questions juridiques, que l'administration efface les données concernées sur le site et interrompe temporairement la publication de nouvelles informations, selon la méthode utilisée jusqu'alors.

Si cela est regrettable, force est de constater que le principe de transparence se heurte ici à un principe tout aussi fondamental auquel nous ne pouvons nous soustraire, à savoir la protection des données personnelles. Il n'empêche – en cela nous sommes tous d'accord, me semble-t-il - qu'une solution doit être trouvée pour permettre la reprise de la publication des informations en matière de subsides, ce sur quoi d'ailleurs l'administration des délégués à la protection des données travaille pour le moment. L'objectif étant de permettre la consultation libre du cadastre des subsides wallons en conformité avec les dispositions du RGPD. Des principes de transparence et de protection des données personnelles seront ainsi, tous deux, respectés, ce qui ne semble pas pouvoir être garanti pour l'heure.

Concernant l'unique demande de la motion déposée par le PTB, M. le Ministre-Président a répondu en toute franchise que le Gouvernement n'avait pas encore eu le temps de prendre un arrêté d'exécution sur les sanctions en cas de non-respect des décisions de la commission d'accès aux documents administratifs, eu égard à la priorité donnée à la crise sanitaire.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles – la journée d'aujourd'hui en est la preuve – et dramatiques auxquelles nous avons tous été confrontés ces six derniers mois et au regard de la nécessité de mobiliser toutes nos forces dans la lutte contre cette pandémie et ses conséquences sur le plan social et économique, nous partageons pleinement la hiérarchie des priorités fixée par le Gouvernement wallon.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je ne vais pas entrer dans la discussion des notes demandées par le cdH ou a fortiori dans la relation entre M. le Ministre-Président et le président de groupe cdH.

Par contre, je veux dire que le décret sur l'accès aux documents administratifs est un décret important que nous avons en effet pu faire aboutir en fin de législature dernière avec M. Dermagne, mais également avec M. Wahl et Mme Simonet, puisque nous avons pu, après quelques écueils, converger pour aboutir avec un vote à l'unanimité.

La DPR prévoit la mise en œuvre du décret et, dès lors, notamment l'adoption des arrêtés requis et en

particulier l'arrêté « sanctions ». Si la DPR le prévoit, ce n'est évidemment pas par hasard.

J'avais d'ailleurs interrogé, pour assurer la mise en œuvre de cet engagement, Mme la Ministre De Bue, en charge de l'administration, en mars dernier. C'était quelques jours avant le début de la phase aiguë de la crise du coronavirus. Elle m'avait confirmé, tout aussi logiquement, que son cabinet y travaillait.

S'agissant des subsides, je n'enlève absolument rien à ce que Mme Galant a indiqué quant à la logique d'initié qui a été mise en œuvre avec cette espèce de carrousel offert à certains et pas à d'autres par des délais différents sous la dernière législature.

Pour le reste, M. le Ministre-Président s'est engagé à régler les difficultés, qu'il a évoquées en commission, avec le RGPD.

Nous voterons donc la confiance au Gouvernement pour l'exécution du décret.

(Applaudissements)

M. le Président. - Nous passons au vote nominatif.

- Il est procédé au vote nominatif.

70 membres prennent part au vote.

- 51 membres répondent oui.
- 19 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Durenne, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Greoli, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Pavet, Schyns, Vandevoorde, Vandorpe.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

DEMANDE D'URGENCE

M. le Président. - J'ai été saisi du dépôt de projets de motion déposés en conclusion du débat sur les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19

Ils ont été déposés sur le portail des parlementaires

Le premier déposé par MM. Desquesnes, Antoine, Collin, Mme Goffinet, M. Dispa et Mme Greoli sera imprimé et distribué sous le n° 216 (2019-2020) N° 1.

Le second déposé par MM. Frédéric, Wahl et Hazée sera imprimé et distribué sous le n° 217 (2019-2020) N° 1.

Vote nominatif

M. le Président. - J'ai été saisi par MM. Frédéric, Wahl, Hazée, Mmes Galant, Ryckmans, M. Dodrimont, Mme Pécriaux, MM. Botin et Sahli d'une demande d'urgence relative au vote en séance en séance plénière de ce jour du projet de motion déposé en conclusion du débat sur les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19 par MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 217 (2019-2020) N° 1).

La parole est à M. Desquesnes.

- **M. Desquesnes** (cdH). Nous avons également demandé l'urgence sur notre motion.
- M. le Président. Elle est absorbée, car dès qu'une des motions est visée par l'urgence, toutes les autres le sont

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'urgence ? Non.

Nous allons voter sur la demande d'urgence.

- Il est procédé au vote nominatif.
- 69 membres prennent part au vote.
- 69 membres répondent oui.
- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Collin, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Dupont, Durenne, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Hardy, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lekane, Lenzini, Léonard, Lepine, Liradelfo, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mugemangango, Nikolic, Pavet, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandevoorde, Vandorpe, Wahl, Witsel.

En conséquence, l'urgence est accordée. Cette décision emporte que l'urgence est également accordée au projet de motion n° 216.

DEMANDE DE PRIORITÉ

Vote nominatif

M. le Président. - J'ai été saisi par MM. Bastin, Collin, Desquesnes, Mmes Vandorpe, Schyns, Goffinet, Greoli, MM. Dispa, Antoine et Matagne d'une demande de priorité relative au vote en séance en séance plénière de ce jour du projet de motion déposé en conclusion du débat sur les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19 par MM. Desquesnes, Antoine, Collin, Mme Goffinet, M. Dispa et Mme Greoli (Doc. 216 (2019-2020) N° 1).

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - La majorité a déposé une motion motivée qui soutient l'action du Gouvernement, c'est logique. Nous en avons déposé également une sur un élément précis, qui était l'échange que j'ai pu avoir avec M. le Ministre-Président sur la prime, le financement d'une prime de risque pour le personnel de nos maisons de repos, de nos centres résidentiels pour personnes handicapées ou autres maisons psychiatriques.

Ce que nous demandons dans notre motion, on ne peut en voter qu'une seule des deux, la priorité sur notre motion, parce qu'au-delà de l'enjeu du soutien, dans les échanges que j'ai eus avec M. le Ministre-Président, on a bien senti que M. le Ministre-Président a dit : « Pourquoi pas ». On sent qu'il est prêt à dire oui au projet. Si l'on est tous d'accord pour dire que c'est un élément important et que le Parlement se prononce pour dire « Oui, c'est important », c'est ce que nous proposons dans notre motion, dans ce cadre-là, il restera au Gouvernement, dans le cadre de son conclave, de déterminer précisément le montant budgétaire qui sera affecté pour payer cette prime de risque au personnel soignant qui relève des institutions de la Région wallonne.

J'en appelle vraiment à un sursaut de chacune et de chacun pour que l'on puisse, par rapport à un ministreprésident hésitant qui dit : « Pourquoi pas » que l'on dise oui.

M. le Président. - Je rappelle peut-être à notre Parlement que lorsqu'il y a plusieurs motions motivées, c'est la motion la plus large qui l'emporte. C'est la raison pour laquelle le groupe cdH dépose une demande de priorité pour inverser la règle, la motion déposée par la majorité étant nettement plus large que celle déposée par le groupe cdH.

(Réaction d'un intervenant)

C'est un jugement de qualité que je ne me permettrai pas, en tant que président en tout cas.

S'il y a une demande de priorité, c'est aller à l'encontre du règlement.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - C'est utiliser le règlement, si je me permets, Monsieur le Président...

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - Comme vous le savez, tout le monde n'a pas lu avec autant d'attention que vous, mais vous savez aussi que je peux être souple sur l'interprétation du règlement dans certains cas. Ici, je voulais que chaque parlementaire présent dans l'assemblée connaisse bien la portée du vote que vous sollicitez et pourquoi vous le sollicitez. C'est la seule chose qui me paraissait utile, puisque des demandes de priorité, on ne les vote pas tous les jours. À cet égard, je trouvais que c'était utile et de mon devoir d'informer les parlementaires sur un vote technique.

M. Desquesnes (cdH). - Je vous en sais gré, Monsieur le Président.

Je voulais juste préciser que cette motion de priorité que nous proposons est la seule façon de faire passer un message positif au Gouvernement, parce que si nous ne votons pas cette motion de priorité, ce sont les choses qui continuent à fonctionner et on n'aura pas donné l'occasion de donner le message clair au Gouvernement à la veille du conclave budgétaire.

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Très brièvement, Monsieur le Président.

Nous voterons contre cette demande de changement de priorité postulée par le cdH, d'autant plus que, effectivement, vous l'avez dit vous-même, M. le Ministre-Président vous a répondu. Il vous a dit : « Pourquoi pas ». Vous voulez forcer. Non, M. le Ministre-Président, dans sa grande sagesse, dit que l'on va examiner et on va voir ce qui est faisable ou pas. Pourquoi ne pas répondre cela ?

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Dans le même sens, le débat a déjà permis de répondre à cette question. Nous soutenons clairement la revalorisation des conditions de travail du personnel des maisons de repos, des autres institutions sociosanitaires. Le cdH veut fermer le débat avec la proposition qu'il a formulée. Le Gouvernement a déjà anticipé en indiquant effectivement que le débat était en cours quant aux modalités. Il y a aussi un dialogue social.

J'entends que certains syndicats préfèrent – je le comprends – un travail structurel plutôt qu'une logique de primes. Cette discussion est en cours. Le Gouvernement avancera. Nous voterons donc également sur ce point, la confiance au Gouvernement, en refusant la priorité demandée par le cdH.

- M. le Président. La parole est à M. Frédéric.
- **M. Frédéric** (PS). Très brièvement, je partage le propos exprimé par MM. Hazée et Wahl.

Je pense d'ailleurs n'avoir rien dit d'autre dans mon intervention de ce matin sur cette nécessité de revaloriser d'une façon ou d'une autre le personnel. La motion que nous avons déposée est une motion plus large. Excusez-nous d'être plus ambitieux que vous, Monsieur Desquesnes, mais en ce qui concerne le message adressé au vice-président, je m'engage personnellement, devant toute cette assemblée, à le relayer pour faire en sorte que la porte s'ouvre complètement.

Vous savez, je ne suis pas madame Soleil et j'aime laisser le temps au temps. Je ferai donc le message au nom de mon groupe à M. le Ministre-Président.

Je vous remercie.

- M. le Président. La parole est à M. Desquesnes.
- **M. Desquesnes** (cdH). Je me permets de rappeler que la prérogative budgétaire est une prérogative parlementaire. C'est donc le Parlement qui est amené à prendre une position sur les orientations budgétaires et pas le Gouvernement.

Si je lis la motion déposée par la majorité, elle dit ceci : « Demande au Gouvernement de poursuivre et intensifier ses actions permettant de répondre à court et moyen terme à l'impact de la crise sanitaire et de prendre des mesures structurelles permettant l'amélioration du bien-être de la population ainsi que le redéploiement social, économique, écologique et le renforcement de la résilience de la Wallonie ». Autrement dit, c'est très général, très large. C'est tellement large que cela ne veut plus rien dire.

La proposition qui est la nôtre, je me permets de la relire et j'en ai terminé, Monsieur le Président : « Demande au Gouvernement wallon de dégager lors du conclave de ce mois de juillet une enveloppe budgétaire complémentaire » cela laisse le temps des discussions cette année-ci « pour permettre aux employeurs du secteur des maisons de repos et des autres institutions médico-sanitaires de payer une prime de risque à ses travailleurs » et deuxième demande pour répondre à ce que M. Hazée a dit « d'ouvrir, dans la foulée, avec les représentants du secteur, un débat pour arriver à une revalorisation des rémunérations des travailleurs de ce secteur qui soit pérenne ».

Voilà la demande que nous formulons. Je me réjouis que du côté PS et du côté Ecolo, on rejoigne la demande du cdH. Pourquoi ne la votons-nous pas ?

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Non, mais il s'agit bien là d'une manière de procéder qui est agaçante, un peu vicieuse de dire : « Voilà, il y en a deux qui ont pris la parole. Cela veut dire que le MR n'est pas d'accord ».

Comme manière de procéder, cela ne va pas. Vous allez un jour apprendre les bonnes manières! Franchement, cela ne va pas!

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur Wahl, exprimez alors la position du MR.

Êtes-vous, oui ou non, favorable?

M. Wahl (MR). - Ce n'est pas vous qui allez me donner des instructions!

Deuxièmement, la réponse de M. le Ministre-Président est suffisamment claire. Je m'y rallie.

La position qui a été prise par Ecolo, par le PS, je m'y rallie également. Il y a un débat à avoir.

Vous voulez jouer à Saint-Nicolas d'une manière qui n'est pas correcte, qui n'est pas responsable !

M. Desquesnes (cdH). - Ce n'est pas vrai!

C'est ce que le Parlement fédéral a voté pour les institutions fédérales!

M. Wahl (MR). - C'est moi qui parle!

Vous êtes en train d'essayer de nous dire que nous ne voulons pas ceci.

Monsieur Desquesnes, si nous pouvions encore faire le double ou le triple de ce que demandez, nous le ferions !

- **M. Desquesnes** (cdH). Nous n'avons mis aucun montant dans notre résolution.
 - M. Wahl (MR). Vous êtes mal élevé!
 - M. le Président. Je vous propose d'en rester là.

Nous allons voter sur la demande de priorité.

- Il est procédé au vote nominatif.
- 68 membres prennent part au vote.
- 18 membres répondent oui.
- 50 membres répondent non.
- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, Desquesnes, Dupont, Goffinet, Greoli, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Pavet, Schyns, Vandevoorde, Vandorpe.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Durenne, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

En conséquence, la priorité n'est pas accordée.

PROJET DE MOTION DÉPOSÉ EN CONCLUSION DU DÉBAT SUR LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19 PAR MM. FRÉDÉRIC, WAHL ET HAZÉE (DOC. 217 (2019-2020) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur le projet de motion déposé en conclusion du débat sur les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19 par MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 217 (2019-2020) N° 1).

Ils ont été déposés sur le portail des parlementaires.

Personne ne demandant la parole dans la discussion générale, il est procédé au vote nominatif.

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.

50 membres répondent oui.

18 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Durenne, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, Desquesnes, Dupont, Goffinet, Greoli, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Pavet, Schyns, Vandevoorde, Vandorpe.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À INSTITUER UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE CHARGÉE DE FAIRE LA LUMIÈRE SUR LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 AU SEIN DES MAISONS DE REPOS ET DES MAISONS DE REPOS ET DE SOINS EN WALLONIE, DÉPOSÉE PAR M. MUGEMANGANGO (DOC. 174 (2019- 2020) N° 1 ET 2)

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur la proposition de résolution visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée de faire la lumière sur la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 au sein des maisons de repos et des maisons de repos et de soins en Wallonie, déposée par M. Mugemangango (Doc. 174 (2019- 2020) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.

9 membres répondent oui.

50 membres répondent non.

9 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Pavet, Vandevoorde.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Durenne, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, Desquesnes, Goffinet, Greoli, Matagne, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 5 MARS 2020 PORTANT MODIFICATION DE L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 4 NOVEMBRE 2008 CONCERNANT LA PRÉVENTION ET À LA GESTION DES DÉCHETS D'EMBALLAGES (DOC. 126 (2019-2020) N° 1 À 3)

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 5 mars 2020 portant modification de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et à la gestion des déchets d'emballages (Doc. 126 (2019-2020) N° 1 à 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote. 68 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Collin, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Dupont, Durenne, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Hardy, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lekane, Lenzini, Léonard, Lepine, Liradelfo, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mugemangango, Nikolic, Pavet, Pécriaux, Roberty, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandevoorde, Vandorpe, Wahl, Witsel.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

PROJET DE DÉCRET TRANSPOSANT LA DIRECTIVE (UE) 2017/1852 DU CONSEIL DU 10 OCTOBRE 2017 CONCERNANT LES MÉCANISMES DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS FISCAUX DANS L'UNION EUROPÉENNE (DOC. 154 (2019-2020) N° 1 À 3)

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur le projet de décret transposant la directive (UE) 2017/1852 du Conseil du 10 octobre 2017 concernant les mécanismes de règlement des différends fiscaux dans l'Union européenne (Doc. 154 (2019-2020) N° 1 à 3.

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote. 60 membres répondent oui. 8 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bastin, Bierin, Botin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collignon, Collin, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Durenne, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Sobry, Roberty, Sahli, Schyns, Tzanetatos. Vandevoorde, Vandorpe, Wahl, Witsel.

- Se sont abstenus:

Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Pavet.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Les parchemins sont signés séance tenante.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- La séance est levée à 19 heures 27 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH

Mme Alice Bernard, PTB

M. John Beugnies, PTB

M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences

M. Frederick Botin, MR

M. Christophe Clersy, Ecolo

M. René Collin, cdH

M. Hervé Cornillie, MR

Mme Veronica Cremasco, Ecolo

M. Jean-Luc Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives

Mme Valérie De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière

M. Pierre-Yves Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville

M. François Desquesnes, cdH

M. Michel Di Mattia, PS

M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon

M. Manu Disabato, Ecolo

M. Benoît Dispa, cdH

M. Philippe Dodrimont, MR

M. Manu Douette, MR

M. Jori Dupont, PTB

M. Eddy Fontaine, PS

M. André Frédéric, PS

M. Paul Furlan, PS

Mme Jacqueline Galant, MR

Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH

Mme Alda Greoli, cdH

M. Maxime Hardy, PS

M. Stéphane Hazée, Ecolo

M. Antoine Hermant, PTB

M. Laurent Heyvaert, Ecolo

M. Nicolas Janssen, MR

Mme Joëlle Kapompole, PS

Mme Anne Kelleter, Ecolo

Mme Anne Laffut, MR

Mme Sabine Laruelle, MR

M. Julien Liradelfo, PTB

M. Jean-Claude Marcourt, Président

M. Julien Matagne, cdH

Mme Christine Mauel, MR

Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes

M. Germain Mugemangango, PTB

Mme Amandine Pavet, PTB

Mme Sophie Pécriaux, PS

Mme Sabine Roberty, PS

M. Mourad Sahli, PS

Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

M. Jean-Paul Wahl, MR

INDEX DES MATIÈRES

- Abandon d'animaux
- Banque nationale
- Bien-être animal dans les abattoirs
- Circuits courts
- Compteurs à budget
- Covid Event Risk Model (CERM)
- Crise sanitaire de la covid-19
- Déclarations d'intérêt régional
- Gestion des déchets d'emballages
- Gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz (Resa)
- Incinérateur de Virginal
- Maisons de repos
- Maisons de repos et de soins
- Mécanisme de règlement des différends fiscaux dans l'Union européenne
- Médecins sans frontières (MSF)
- Moratoire sur les licenciements durant la crise de la covid-19
- Objectifs européens en matière d'énergie et de climat
- Pass tourisme
- Permanences politiques
- Questions d'actualité
- Questions urgentes
- Rationalisation de la compétence sportive
- Reconnaissance faciale dans les aéroports wallons
- Réduction des activités d'Airbus
- Refus de désignation d'un conseiller de l'opposition d'Écaussinnes au sein d'une société de logement public
- Traitement des réfrigérateurs par Recupel
- Transparence de l'action gouvernementale
- Travail de mémoire sur le colonialisme
- Zones de secours

ABRÉVIATIONS COURANTES

AGW arrêté du Gouvernement wallon AIS agence(s) immobilière(s) sociale(s)

APAQ-W Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité

APE aide à la promotion de l'emploi APE accord de partenariat économique ASBL association sans but lucratif AViQ Agence pour une vie de qualité

AWEx Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers

CADA Commission d'accès aux documents administratifs

CALRE Conférence des assemblées législatives régionales d'Europe

CE Conseil d'État

CE Commission européenne

CEO chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)

CERN Centre européen pour la recherche nucléaire

CERM Covid Event Risk Model

CERPE Centre de recherches en économie régionale et politique économique

CESE Conseil économique, social et environnemental CGSLB Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique

CIF Cellule d'informations financières
CIM conférence interministérielle
CNE Centrale nationale des employés
CNS Conseil national de sécurité

CO₂ dioxyde de carbone

covid coronavirus disease (maladie à coronavirus)

covid-19 coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)

CPAS centre(s) public(s) d'action sociale CRAC Centre régional d'aide aux communes

CREAVES centre(s) de revalidation des espèces animales vivant à l'état sauvage

CWaPE Commission wallonne pour l'énergie

CWASS Conseil wallon de l'action sociale et de la santé
DGO7 Direction générale opérationnelle fiscalité
DNF Département de la nature et des forêts
DPR Déclaration de politique régionale
EFT Entreprises de formation par le travail

FEBEG Fédération belge des entreprises électriques et gazières

FEDER Fonds européen de développement régional Federgon Fédération des partenaires de l'emploi FFP2 filtering facepiece (pièce faciale filtrante) FGTB Fédération générale du travail de Belgique

FMI Fonds monétaire international

FOREm Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi

FRW Fondation rurale de Wallonie FSAS Fonds spécial de l'aide sociale

FSE Fonds social européen

GEES Groupe d'experts pour l'exit strategy (groupe d'experts chargé de la stratégie de sortie de

confinement)

GRD gestionnaire(s) des réseaux de distribution

GSK GlaxoSmithKline

HORECA Hôtellerie, restauration et cafés

IFAPME Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises

IGEAT Institut de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire

INASTI Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants

IPP impôt des personnes physiques

ISPPC Intercommunale de santé publique du Pays de Charleroi

IWEPS Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

KUL Katholieke Universiteit Leuven

MERS Middle East respiratory syndroom (syndrome respiratoire du Moyen-Orient)

MR maison de repos

MRS maison de repos et de soins MSF Médecins sans frontières

MW mégawatt

NLMK Novolipetski Metallourguitcheski Kombinat (Combinat métallurgique de Novolipetsk)

OCDE Organisation de coopération et de développement économique

OIP organisme d'intérêt public

OISP organismes d'insertion socioprofessionnelle

OMS Organisation mondiale de la santé
ONG organisation non gouvernementale
ORES Opérateur des réseaux gaz et électricité

PAC Politique agricole commune

PCDR programme(s) communal(-aux) de développement rural

PCS Plan de cohésion sociale PET polyéthylène téréphtalate PIB produit intérieur brut

PME petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PTP Programme de transition professionnelle
RAVeL Réseau autonome des voies lentes

Resa gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz

RGPD Règlement général sur la protection des données RWADE Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie RWLP Réseau wallon de lutte contre la pauvreté SAFA service d'aide aux familles et aux aînés

SDF sans domicile fixe

SETACa Syndicat des employés, techniciens et cadres de la FGTB SMS short message service (service de messages courts, texto)

SNI Syndicat neutre pour indépendants Sodexo Société d'exploitation hôtelière

SOFINEX Société wallonne de financement de l'exportation et de l'internationalisation des entreprises

wallonnes

SOGEPA Société wallonne de gestion et de participations SONACA Société nationale de construction aérospatiale

SOWALFIN Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises SOWECSOM Société wallonne d'économie sociale marchande (devenue W.Alter en 2020)

SPF service public fédéral

SPW service(s) public(s) de Wallonie SRAS syndrome respiratoire aigu sévère

SRIW Société régionale d'investissement de Wallonie STEM sciences, technologie, ingénierie, mathématiques

TEC Société de transport en commun TPE très petite(s) entreprise(s)

UAP unité(s) d'administration publique UCM Union des classes moyennes

UE Union européenne

ULB Université libre de Bruxelles UWE Union wallonne des entreprises

VUB Vrije Universiteit Brussel (Université libre (néerlandophone) de Bruxelles)

WBI Wallonie-Bruxelles International WBT Wallonie Belgique Tourisme (ASBL)